



Le Castelo Lillois



Les rentes

Compte de la Recepte de Guadame d'ordinaire et
des assis que prout rade deuenue d'huin in d'instanulo r puiffans p'riches
à on signie le Duc de Bourgogne Comte de flandres en sabille r chasteillonie de lile
et es appartenances Et de la despense ordinaire faire d'elle Recepte pour un an
cinq Comenciant le jour de saint Jehan Baptiste lan mil trois
Cens quatrevingt et dixsept et finant p'tout ledit jour saint Jehan Baptiste
lan mil CCC^o m^o lxxviii. Compris r compte en cest pour compte la Recepte
sollicitant audit jour saint Jehan Baptiste lan mil CCC^o m^o lxxviii. Et la
d'ordinaire assis Comenciant le jour de Juning au matin lan mil CCC^o m^o lxxviii
et finant p'tout ainsi que ch'z app'os. Pa & de la re le jour
de Juning au soir lan mil CCC^o m^o lxxviii. Faire telle Recepte et paier
la despense par Jehan de steules Receueur de mon dit lieu de lile
Rendu est par Compte pour la Reueue lan Quatrevingt et Dixviii

- Rentes sur le domaine et à Armentières
- Champagnes et Lewille
- Procès devant l'officialité de Tournai
- Fournes en Pévèle
- Déshérités...

Recepte ordinaire

A.D. 59 - B 4333

SOMMAIRE

Castelo-Lillois n°49 octobre 2020

Edito	3
Au coin du feu	
Rentes sur la ville	5
Armentières	
Champagne à Deùlémont	17
Un fief LEWILLE	
Rentes viagères	42
Sur le domaine	
Fournes en Pévèle	55
A Genech - Par Alain Mortreux	
La famille DIDEMAN	75
Fausse alliance - Par Dominique Colliot	
Heureux les déshérités	85
Et les adhérités	
Procès religieux	94
Devant l'Official de Tournai : Hellemmes et Gondecourt	
Prêtre renégat	96
A Sainghin en Mélanthois	
Deux contrats de mariage	101
Passés à Warneton	
A consulter	102
La chambre au nettoyage de Lille	



Au coin du feu

L'hivers commence à se faire sentir, il fait bon rester au "coin du feu", connecté par ordinateur aux multiples sources offertes par les services d'archives et les bibliothèques... et lire le *Castelo-Lillois* !

Ce semestre-ci je vous invite à poursuivre la lecture de registres des comptes du domaine de Lille. Lecture commencée dans le numéro précédent de cette revue. Nous y avons examiné des rentes héritières. Cette fois-ci nous irons consulter les rentes viagères. Puis nous nous rendrons à Armentières dont les archives nous permettent de suivre sur plusieurs générations les rentes héritières créées par la ville. Un détour par Deülémont pour y boire du champagne au cabaret de la Tâche. Autour de la table de nombreux Lewille depuis le XVI^{ème} siècle. Ne vous méprenez pas : il s'agit non pas du breuvage mais des archives de trois seigneuries portant le même nom au même lieu, fief (dans tous les sens du terme) de cette famille.

Puis un premier sondage dans les archives de l'évêché de Cambrai qui contient également quelques dossiers présentés à l'officialité de Tournai. Documents qui nous feront découvrir des témoignages fort intéressants autour de personnages surprenants d'Hellemmes, Gondécourt et Sainghin en Mélanthois.

Alain Mortreux nous propose le dépouillement d'un terrier de Fournes... en Pévèle (à Genech donc) et Dominique Colliot nous déploiera la généalogie Dideman. Quant à Jean-Pierre Dufrenoy c'est au notariat de 1671-1692 passé devant maître Noël Caron résident à Templeuve, qu'il est attaqué. 1786 actes à consulter avec délectation dans le numéro spécial 50.

Bonne lecture,
Christophe YERNAUX



N'oubliez pas d'utiliser le moteur de recherche de votre lecteur de fichiers PDF pour retrouver un nom ou un lieu dans cette revue

Cette revue est à télécharger gratuitement sur :
<http://www.lillechatellenie.fr>

Rentes sur la ville

Armentières

SUIVI – Moyennant l'autorisation de leur seigneur les villes pouvaient lever des emprunts et créer des lettres de rentes héritières, ce fut le cas d'Armentières.

Levée de taille ordinaire ou extraordinaire, réfection de remparts, caisses vidées par l'occupation des armées sont autant de cause à la levée d'argent par les échevins de la ville d'Armentières. L'intérêt de ces rentes créées au XVI^{ème} réside non seulement dans les informations qu'elles contiennent, mais encore dans le suivi qui en est assuré. Nous avons ainsi sous les yeux plusieurs générations de propriétaires qui s'égrènent.

A.C. Armentières - CC 40 (Photographies de Jonathan MINNE)

1- 04/06/1635

Pierre CUIGNET veuf de Claire ROGEAU qui fut fille et héritière de feu Thomas de Lille ayant droit par partage entre feu Péronne LHERMITTE qui fut mère de ladite Claire, et ladite Claire dont ledit Thomas a acquis droit par transport d'Aaron LEROY fils de feu Philippe, neveu et héritier de Manuette GRISON en ligne collatérale, à son trépas veuve de Pasquier THIBAULT qui en avant droit par succession par partage avec ses cohéritiers devant Jacques COMMER, notaire, le 22 octobre 1594, vend à Sr Péronne DUPREZ, mère principale du couvent des Sœurs Grises hospitalières d'Armentières, Sr Jeanne LAMBIN religieuse ayant l'administration des biens de la chapelle du couvent, chacune par moitié une lettre de rente du 1er septembre 1580 obligeant la ville au profit de Pasquier TYHIBAULT fils de feu Ambroise. Les deniers de l'achat provenant d'un service dans ladite chapelle à célébrer pour l'âme de feu Jacques DEVOS et l'entretien de la chapelle.

2- 03/10/1609

Antoine BOCQUILLON marchand boucher à Armentières vend à Sr Péronne DUPREZ maîtresse du couvent des Sœurs Grises hospitalières d'Armentières une lettre de rente de 200£ sur les biens de la ville du 6 août 1582 au profit de feu Hellin BOCQUILLON, depuis succédée à Madeleine BOCQUILLON sa femme et par elle transportée audit Antoine. Les deniers de l'achat provenant de la donation faite à Marguerite VIENNE, servante domestique dudit couvent par Pasquier DELEMOTTE et Marguerite GADO sa femme à charge d'un obit annuel pour ledit Pasquier et sa femme.

3- 25/10/1601

Hippolyte et Alexandre DEBOSCHIS fils de feu Alexandre et de Madeleine BOCQUILLON, à présent sa veuve demeurant à Novellarie, pays d'Italie vendent à Antoine BOCQUILLON leur oncle, marchand boucher à Armentières une rente héritière de 12£ 10s par an au profit de feu Hellin BOCQUILLON le 6 août 1582, échue à ladite Madeleine BOCQUILLON en partage par le trépas de Cécile GADELIN sa mère, à son trépas veuve dudit feu Hellin. Présent ... (caché sur la photo) BOCQUILLON fils dudit feu Hellin d'Armentières.

4- 06/08/1582

Les échevins d'Armentières pour fournir aux ouvrages et frais pour la fortification de la ville, n'ayant aucuns deniers créent une lettre de rente de 200£ au profit d'Hellin BOCQUILLON boucher à Armentières, dont les deniers ont été délivrés à Henri PADIEU fils d'Edouard, commis à payer les frais desdits fortifications avec l'autorisation de Philippe D'EGMONT prince de Gavre, comte d'Egmont, Sr d'Armentières faisant 12£ 10s par an.



Armentières à nouveau assiégée - 1660 Beaulieu

5- 05/08/1613

Antoine DELARE et Jean BEHAGLE ministres de la table des pauvres d'Armentières d'une part, Jean VAN THOUROUT administrateur des biens de l'école des pauvres d'Armentières d'autre part. Déclarent que feu Thomas DHARDUIN par testament et ordonnance de dernière volonté a donné aux pauvres et à leur école une lettre de rente héritière de 400£ qui la moitié de 800£ en quoi est originellement obligé Pierre LEMENU vers Antoine DEGRUISON passée devant les échevins d'Erquinghem sur la Lys le 4 octobre 1577 à présent due par André LOMBART meunier à Erquinghem en ayant acquis droit de Jacques DEGRUISON fils et héritier de feu Robert qui fut père et héritier mobilier dudit feu Antoine. Pour quoi lesdits ministres ont cédé à ladite école une lettre de rente héritière de 12£ 10s par an au rachat de 200£ obligeant la ville d'Armentières au profit de Jacques SPILBOULT qui l'a cédée à la table des pauvres afin d'être seuls bénéficiaires de la rente de 400£.

6- 04/01/1583

Jacques SPILBOULT marchand drapier à Armentières vend à Nicolas GRENU marchand, grand ministre de la charité et table des pauvres d'Armentières au profit de ladite charité une lettre de rente de 12£ 10s par an au rachat de 200£ obligeant la ville d'Armentières depuis le 23 juin 1582.

7- 23/06/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 200£ au profit de Jacques SPELBOUT marchand à Armentières, somme délivrée à Henri PADIEU fils de feu Edouard, commis auxdites fortifications.

8- 23/11/1635 (Annulée)

Demoiselle Catherine CLICQUENOY veuve avec enfants de feu Philippe HERTS vivant argentier d'Armentières vend une lettre de rente au profit de Sr Péronne DUPREZ mère principale du couvent des Sœurs Grises hospitalière d'Armentières du 12 septembre 1582 de 6£ 5s par an au rachat de 100£ obligeant la ville d'Armentières au profit de feu Marguerite BECCUE veuve à son trépas de Bauduin BOURGEOIS dont ledit feu HERTS a acquis droit par transport par Bauduin LHERMITTE époux de Madeleine BOURGEOIS fille et héritière de ladite Marguerite BECCUE par acte devant Jacques DE GRAVE notaire le 12 septembre 1635.

9- 25/06/1596

Bauduin LHERMITTE époux de Marguerite BOURGEOIS fille et héritière de feu Marguerite BECCUE à son trépas veuve de Bauduin BOURGEOIS d'Armentières vend à Philippe HERTS, argentier d'Armentières une lettre de rente obligeant la ville d'Armentières au profit de ladite Marguerite BECCUE pour 100£ depuis le 12 septembre 1582. Témoin Monsieur François MOSCHUS licencier es droits, prêtre et pasteur d'Armentières.

10- 12/09/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 100£ au profit de Marguerite BECCUE veuve de Bauduin BOURGEOIS d'Armentières.

11- 07/05/1584 (Rente cassée et annulée)

Sr Marie SALENGRE mère maîtresse du couvent des Sœurs Grises d'Armentières, Sr Antoinette DELEPLANCQUE, Sr Isabeau HAUTTELER, Mère Marthe et Sr Jeanne MARCHAND religieuses dudit couvent pour augmenter le St service de Dieu, ensemble effectuer la bonne dévotion et piété de Marie DELEHETTE, jeune fille de feu Jean et de Jean DELEMONTAGNE, âgée de 20 ans ou environs requérant d'être reçu audit couvent pour être vêtue et faire professe de religieuse moyennant la grâce de Dieu moyennant quoi Gilles LEFEBVRE époux d'Adrienne DELEHETTE, beau-frère de ladite Marie, Marie DURIES veuve de Nicolas DELEHETTE et Jacquemine DELEHETTE veuve de Jacques ROUZEE à leurs trépas tuteurs de ladite Marie donnent au profit dudit couvent une lettre de rente de 25£ par an obligeant la ville d'Armentières depuis le 15 juin 1574 attachée à autre lettre de rente de 12£ 10s par an obligeant les biens de la ville depuis le 28 septembre 1582 dont ladite Marie jouira sa vie durant pour subvenir à ses nécessités et affaires et, après son trépas, ledit couvent. Par dessus quoi ledit Gilles LEFEBVRE, Marie DURIES et Jacquemine DELEHETTE ses tantes donnent une fois 200 florins carolus assignés à ladite Marie par partage à payer 100 florins à l'entrée de ladite Marie et vêtue et pour le festin dudit jour et autres cent florins pour le festin et habillement de jour de la professe. Et si elle veut partir avant sa professe elle reportera les rentes mais pas sa dot.

12- 28/09/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 200£ soit 12£ 10s par an au profit de Jacques ROUZEE marchand drapier à Armentières, argent délivré à Henri PADIEU fils de feu Edouard, commis aux fortifications.

13- 05/01/1604 (Annulée)

Jean LUTUN et Jean DENIS, tuteurs de Nicolas, Marguerite, Jacquemine et Jeanne CASTEL enfants de feu Thomas CASTEL et de Marie DENIS d'Armentières au profit du couvent des Sœurs Grises d'Armentières 1200£ qu'ils ont promis par certain contrat passé entre eux et Sr Péronne DUPREZ, maîtresse et autres religieuses dudit couvent devant Jacques CORNET notaire le 20 septembre dernier, ils leur cède en l'acquis desdits enfants une lettre de rente de 6£ 5s par an au rachat de 100£ obligeant la ville au profit de Jean RAES depuis le 18 octobre 1582 transporté par ledit RAES audit Jean LUTUN par instrument devant Jean DE CAYE notaire le 20 octobre 1590 qui a lui-même transporté la rente auxdits enfants, une autre lettre de rente de 12£ 10s au rachat de 200£ obligeant Pierre MERLE au profit dudit Jean LUTUN depuis le 2 octobre 1592 aussi

transportée par ledit LUTUN audit feu Thomas CASTEL le 4 octobre 1596 et une autre lettre de rente de 28£ 15s par an au rachat de 300£ obligeant la ville vers Jean DENIS fils de feu Olivier depuis le 22 décembre 1582 acquise par ledit Jean DENIS Comparant de Claude LBOUCQ époux de Barbe DENIS et Christophe DENIS, lesdits Christophe et Barbe neveu et nièce et héritiers dudit feu Jean DENIS par transport fait devant Jacques CORNET notaire.

14- 22 décembre 1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 300£ au profit de Jean DENIS fils de feu Olivier, marchand à Armentières.

15- 01/07/1627

Devant François LE BOURGEOIS notaire à Armentières. François LE GILLON écuyer, Sr de Haguinsart, époux de Demoiselle Anne THEVELIN, nièce et héritière en ligne directe [petite-fille] de feu Catherine LENGART à son trépas veuve de Lion DU FRESNE ayant enfants vivants d'icelui ayant droit par partage avec ses cohéritiers vend à maître Pierre DELABARRE licencier es lois et Michel LE BOURGEOIS, ministres de la chapelle Ste Croix en l'église paroissiale d'Armentières ayant pris à leur charge un obit fondé pour feu maître Jean FABUREL vivant prêtre horiste et organiste de ladite église avec le consentement de Michel FABUREL neveu et héritier à titre de donation et exécuteur du testament dudit feu maître, une lettre de rente de 6£ 5s par an obligeant la ville d'Armentières au profit dudit feu Lion DU FRESNE le 11 septembre 1582.

16- 11/09/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 100£ au profit de Lion DU FRESNE hôte à Armentières.

17- 02/10/1612

Jean DUTHOIT marchand détailleur de draps à Armentières ayant droit par transport, vend à Sr Péronne DUPREZ maîtresse du couvent des Sœurs Grises d'Armentières au profit dudit couvent, une lettre de rente de 12£ 10s par an au rachat de 200£ du 25 août 1582 obligeant la ville au profit de feu Jean HACHART. Passé devant Jacques DE GRAVE notaire à Armentières, témoins André DUMOULIN fils de feu Antoine et Jacques BARBRY clerc du notaire. Les deniers provenant pour 100£ de la donation de feu Martin BOUCHER (BOUCHIE) pour la fondation d'un obit par an et pour 100£ du testament de feu Philippotte THEVELIN à son trépas veuve de Roland CARPENTIER pour la fondation d'un obit.

18- 28/01/1604

Devant Jean DE CAYE et Joachim CORNET notaires à Armentières. Marc HACHART Fils et héritier de feu Jean HACHART et feu Jeanne SEUWIN (SUING) ayant droit par partage avec Thomas BRIEL époux de Françoise HACHART, sœur dudit Marc, suite à une convention entre lui et Jean DUTHOIT marchand à Armentières il lui a vendu une lettre de rente de 12£ 10s par an au rachat de 200£ obligeant la ville vers ledit feu Jean HACHART le 25 août 1582.

19- 20/09/1599

Devant Joachim CORNET notaire à Armentières. Thomas BRILLE Fils d'Henri, rappointeur de draps à Armentières, époux de Françoise HACHART, fille de feu Jean HACHART et de feu Jeanne SEUWIN (SUING) ayant droit par partage avec Marc HACHART Son frère de la moitié d'une lettre de rente de 200£ obligeant la ville au profit de leur père, cède sa part audit Marc.

20- 25/08/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 200£ au profit de Jean HACHART boulanger à Armentières.

21- 24/08/1583

(Au verso : A l'église d'Armentières par transport) Devant Simon LESECQ notaire à Armentières. Simon DEZ époux de Jacquemine DE GHORRE et Betreumieux LEBLANCQ époux de Michelle DE GHORRE filles et héritières avec Antoinette et Jeannette DE GHORRE leurs sœurs de feu Antoine DE GHORRE et Antoinette WEUDE (ou WENDDE), forts desdites, vendent à Nicolas DE FORCHEVILLE et Jean DE HARDUIN, marglisseurs de l'église d'Armentières une lettre de rente de 3 florins carolus 2 patards 6 deniers au rachat de 50 Florins obligeant la ville d'Armentières depuis le 23 août 1582.

22- 23/08/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 100£ parisis soit 6£ 5s parisis par an au profit d'Antoinette HEUDE veuve d'Antoine DE GORRE d'Armentières.

23- .././1580

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 200£ parisis soit 12£ 10s par an au profit de Clément HESPEL greffier d'Armentières

24- 01/09/1580

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 200£ soit 12£ 10s par an au profit de maître Pierre DE FORMANOIR licencier es lois, argentier d'Armentières.

25- 14/04/1587

Ledit Pierre DE FORMANOIR de Bailleul, pour assurance d'une rente de la ville au profit de la table des pauvres d'Armentières venant de Marie CAPMAECKERS, une des héritiers de Mahieu HUGHEBAERT et sa femme, venant d'une rente de 600 florins cédée à Josse DEDONURRT(?), Jean DOUBBELE et Bauduin CARDINAL, administrateurs de ladite table des pauvres, il garantie le règlement par sa propre rente du 1er septembre 1580 ci-dessus.

26- 12/02/1611

Jean DE LOHEM et Marc VAN ROUBAIX, administrateurs des biens de la table des pauvres de Menin cèdent à Clément HESPEL, greffier d'Armentières une lettre de rente héritière de 12£ 10s par an au rachat de 200£ obligeant la ville d'Armentières au profit de maître Pierre DE FOURMANOIR le 1er septembre 1580 dont ladite table a acquis droit par transport devant le Magistrat de Menin par ledit DE FOURMANOIR le 24 avril 1587.

27- 04/06/1635

Pierre CUIGNET veuf de Claire ROGEAU qui fut fille et héritière de feu Thomas de Lille ayant droit par partage entre feu Péronne LHERMITTE qui fut mère de ladite ROGEAU, veuve dudit Thomas et ladite Claire dont une lettre de rente héritière que ledit Thomas a acquis d'Aaron LEROY fils de feu Philippe, neveu et héritier de Manuette GRUSON en ligne collatérale, à son trépas veuve de Pasquier THIBAUT, ayant droit à titre successif par partage avec les autres cohéritiers par transport devant Jacques CORNET, notaire, le 22 octobre 1594, cède à sœur Péronne DUPRET, mère principale du couvent des Sœurs Grises hospitalières d'Armentières et à Sœur Jeanne LAMBIN religieuse audit couvent, ayant l'administration des biens de la chapelle, chacune par moitié, une rente héritière depuis le 1er septembre 1634 obligeant la ville au profit de Pasquier THIBAUT fils de feu Ambroise. La somme provenant pour moitié d'un obit à célébrer dans ladite chapelle pour l'âme de feu Jacques DEVOS et l'autre pour l'entretien de la chapelle. Devant Jacques VANDEWALLE, notaire à Armentières.

28- 22/10/1594

Aaron LEROY fils de feu Philippe, neveu et héritier de Manuette GRUSON en ligne collatérale, à son trépas veuve de Pasquier THIBAUT, ayant droit par partage avec ses cohéritiers, cède une rente héritière de 22£ 10s par an avec Jeanne SALOME sa femme à Thomas ROGEAU marchand drapier à Armentières au rachat de 200£ obligeant la ville au profit de feu Pasquier THIBAUT depuis le 1er septembre 1580 (sic 1582), venant de ladite tante dudit Aaron. Devant Jacques CORNET ? notaire à Armentières.

29- 01/09/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 200£ faisant 12£ 10s par an au profit de Pasquier THIBAUT fils de feu Ambroise, marchand à Armentières.

30- 12/03/1631 (Aux chapelains de St Pierre de Lille)

Maître Jacques FAUCQUEMBERGHE prêtre, chantre et chapelain de l'église collégiale St Pierre à Lille et exécuteur testamentaire de feu Sire Nicolas FERRET vivant prêtre et chapelain de ladite église, fils et héritier unique de feu Gilles vend 300£ provenant de la fondation de Monsieur maître Martin LEFEBVRE lamsine (?), vivant chanoine de ladite église à Sire Maximilien DELEMARRE, prêtre, chapelain et receveur de la charité St Jean l'Evangéliste maintenue par les confrères chapelains, deux lettres de rente du 20 septembre 1582 obligeant la ville au profit de Gilles LAGACHE, drapier pour 6£ 5s par an au rachat de 100£ et autre du 3 juillet 1582 obligeant la ville au profit de Chrétienne BRULIN veuve de Ma... (prob. Mahieu) GHEMART pour 12£ 10s par an au rachat de 200£. Et du depuis Guillaume BUISINE drapier au faubourg St Pierre de Lille et Catherine BRAME sa femme ont transporté audit Sire Nicolas FERRET comme ayant acheté de lui une maison es dit faubourg par acte du 19 février 1605.

31- 27/09/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 100£ au profit de Gilles LAGACHE, drapier à Armentières.

32- 27/04/1587

(Au verso : A Simon DEBAILLEUL et Nicolas MALBESIN par achat et partage causa uxorum (à cause de leurs femmes)) François SALENGRE marchand drapier à Armentières époux de Jeanne ROGEAU, fille et héritière avec d'autres frère et sœurs de feu Pierre ROGEAU, vend à Thomas ROGEAU son beau-frère, une lettre de rente de 9£ 7s 6d par an au rachat de 150£ obligeant la ville d'Armentières depuis le 9 juin 1582.

33- 09/06/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 150£ au profit de Pierre ROGEAU, drapier à Armentières.

34- .././1582

(Au verso : Aux héritiers de Paul(?) HERTS enfants Jacques HULLIN) Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 50£ au profit d'Antoine BEUVET fils de feu Jean, marchand à Armentières.

35- 02/07/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 200£ au profit de Toussaint CORDIER marchand à Armentières.

36- 07/03/1609

Philippe DELEMONTAGNE époux d'Agnès CORDIER, fille et héritière de feu Toussaint et de feu Denis COUPPE, ayant droit par partage, vend à Jacques DESRUELLES fils de feu Bauduin, bourgeois d'Armentières une lettre de rente héritière de 200£ du 2 juillet 1582 au profit dudit Toussaint.

37- 12/10/1596

Marie SARRAZIN nièce en ligne directe (donc petite-fille) et héritière de feu Marie GRANDEL, à son trépas veuve de Bauduin DESRUELLES, ayant droit par partage du 29 novembre 1582, vend à Jacqueline DESRUELLE, sa tante, fille de feu Bauduin d'Armentières une lettre de rente héritière de 400£ obligeant la ville d'Armentières au profit de ladite GRANDEL depuis le 27 juillet 1582.

38- 27/07/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 400£ au profit de Marie GRANDEL veuve de Bauduin DESRUELLES d'Armentières.

39- 02/03/1604

(Au verso : Rente annulée) Antoine DUMOULIN, marchand à Armentières vend à Sœur Péronne DUPRET, maîtresse du couvent des Sœurs Grises à Armentières une lettre de rente obligeant la ville pour 12£ 10s par an au rachat de 200£ au profit dudit vendeur depuis le 21 juillet 1582.

40- 21/07/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 200£ au profit d'Antoine DUMOULIN marchand à Armentières.

41- 13/09/1583

(Au verso : A l'église d'Armentières par transport) Devant Pierre LESECQ notaire à Armentières. Jacques DUMEZ marchand drapier à Armentières vend à Nicolas DE FORCHEVILLE, Jean DE HARDUIN et Thomas CASIER, marglisseurs de l'église d'Armentières une lettre de rente de 12£ 10s par an au rachat de 100 florins obligeant la ville depuis le 25 août 1582.

42- 25/08/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 200£ au profit de Jacques DUMEZ, drapier à Armentières.

43- 21/02/1597

François GHUUSSEN bourgeois d'Armentières vend à Jacquemine DESRUELLES fille de feu Bauduin, par les mains de Jacques DESRUELLES son frère, une lettre de rente de 18£ 10s par an au rachat de 300£ obligeant la ville vers ledit vendeur depuis le 21 juillet 1582.

44- 21/07/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 300£ au profit de François GHUUSSEN marchand à Armentières.

45- 08/07/1596

Wallerand SENECHAL, marchand teinturier de wedde à Armentières vend à Jacques DESRUELLES fils de feu Bauduin d'Armentières une lettre de rente de 200£ obligeant la ville depuis le 9 janvier 1583 au profit dudit vendeur.

46- 03/10/1609

(Au verso : Rente annulée) Antoine BOCQUILLON marchand boucher à Armentières ayant droit par transport vend à Sœur Péronne DUPRET, maîtresse du couvent des Sœurs Grises d'Armentières une lettre de rente de 200£ obligeant la ville d'Armentières au profit de feu Hellin BOCQUILLON, depuis succédée à Madeleine BOCQUILLON sa fille et par elle transportée audit Antoine depuis le 6 avril 1582. Les deniers venant de la donation faie par Marguerite VIENNE, servante domestique dudit couvent par Pasquier DELEMOTTE et Marguerite GADO sa femme, laquelle Marguerite VIENNE l'a donnée au profit du couvent à charge d'un obit annuel à célébrer après son trépas pour les âmes desdits Pasquier et sa femme.

47- 25/10/1601

Alexandre DE BOSCHIS fils de feu Alexandre et de Madeleine BOCQUILLON qui fut sa femme et, de présent, sa veuve demeurant en la ville de Novellarie en Italie pour eux et comme procureurs de leur mère, vendent à Antoine BOCQUILLON leur oncle, marchand boucher à Armentières une lettre de rente de 12£ 10s par an au profit de feu lors vivant Hellin BOCQUILLON et due par la ville d'Armentières depuis le 6 août 1582. Echue à ladite Madeleine BOCQUILLON par le trépas de Cécile GADENNE sa mère veuve dudit Hellin. Témoin Jean BOCQUILLON fils dudit feu Hellin d'Armentières.

48- 06/08/1582

Afin de couvrir les frais des fortifications de la ville les échevins créent une lettre de rente de 200£ au profit d'Hellin BOCQUILLON, boucher à Armentières.

49- 16/11/1607

Toussaint DESBARBIEUX marchand à Lille vend à Clément HESPEL, greffier civil d'Armentières une lettre de rente héritière de 200£ obligeant la ville d'Armentières vers Agnès LEFEBVRE veuve de Pierre COUSIN dont il a droit par transport de François GRENU.

50- 12/02/1607

François GRENU marchand à Lille, époux de Demoiselle Marie GALLOIS fille et héritière de feu Demoiselle Catherine DE LA MONTAGNE veuve de Jacques GALLOIS, ayant acquis d'Agnès LEFEBVRE veuve de Pierre COUSIN, vend à Toussaint DESBARBIEUR bourgeois et marchand à Lille une lettre de rente héritière du 13 septembre 1582 pour 200£ obligeant la ville d'Armentières au profit de ladite Agnès.

51- 13/09/1582

La ville d'Armentières pour ses fortifications crée une lettre de rente héritière de 200£ au profit d'Agnès LEFEBVRE veuve de Pierre COUSIN d'Armentières délivrée es mains d'Henri PADIEU fils de feu Edouard, commis à payer les frais de ladite fortification.

52- 04/07/1596

(Au verso : transport à Philippe HERTS / Depuis aux enfants mineurs dudit greffier HERTS / A présent à Jacques HULLIN par transport de Jeanne LEFEBVRE qui l'avait eue de Demoiselle Marie HERTS fille de feu Philippe) Devant Jacques DE GRAVE notaire à Armentières, Thomas CASTEL fils de feu Mahieu d'Armentières vend à Philippe HERTS, argentier à Armentières une lettre de rente héritière de 300£ obligeant la ville d'Armentières vers ledit Thomas depuis le 3 juillet 1582.

53- 03/07/1582

Pour la fortification de la ville d'Armentières, création d'une lettre de rente héritière de 300£ au profit de Thomas CASTEL, marchand à Armentières es mains d'Henri PADIEU fils de feu Edouard, commis pour les frais de ladite fortification.

54- 16/11/1582

(Au verso : Jean PETILLON brasseur / Antoine DUMOULIN en a acquis droit par transport de Marc DEFFONTAINES) Pour la fortification de la ville d'Armentières, création d'une lettre de rente héritière de 100\$ au profit de Jean PETILLON marchand brasseur à Armentières.

55- 03/05/1664

Eugène DE MESTRE Sr de la Bretagne d'Armentières et Demoiselle Marie Gabrielle DE NESTRE (sic) sa sœur, enfants et héritiers de feu Gabriel et de Demoiselle Marie DESPATURES ayant une lettre de rente héritière du 31 août 1582 obligeant les échevins vers Demoiselle Jacqueline LHERMITTE veuve d'Antoine DESPATURES pour 300£ avec maître Pierre FOURMANIER, argentier de la ville, comme garant, font ajourner la commune pour avoir reconnaissance et payement.

56- 31/08/1582

Pour la fortification de la ville d'Armentières, création d'une lettre de rente héritière de 300£ au profit de Jacqueline LHERMITTE veuve d'Antoine DESPATURES d'Armentières.

57 - 15/03/1585

Pour la fortification de la ville d'Armentières, création d'une lettre de rente héritière de 500£ au profit de l'église paroissiale d'Armentières représentée par Jean DE HARDUIN, Nicolas DE FOUCHEVILLE et Thomas CASTEL, marglisseurs.

58- 01/02/1583

Pour la fortification de la ville d'Armentières, création d'une lettre de rente héritière de 100£ au profit d'Antoine LENGART marchand détailleur de draps à Armentières.

59- 12/09/1637

Thomas LHERMITTE fils de feu Michel, bourgeois d'Armentières vend à Sr Péronne DUPRET, mère principale du couvent des Sœurs Grises hospitalière d'Armentières une lettre de rente héritière du 22 novembre 1593. Témoin Antoine CORNILLE fils de Noël d'Armentières pour le rachat de certaine rente de 600£ à charge de cinq obits par an en la chapelle du couvent donnée par feu Péronne CASTEL et le reste du rachat d'autres lettres données audit couvent par Marie BOUCHIE à charge de huit messes et d'un obit pour l'âme de feu Péronne DELEWANE (?). Devant jc VANDENWAE notaire à Armentières présents Claude DAMERIN prêtre, confesseur dudit couvent et a CORNILLE fils de Noël d'Armentières.

60- 22/11/1593

Comme Thomas LHERMITTE fils de feu Michel, marchand détailleur de draps à Armentières a présenté requête narrative qu'étant propriétaire d'une choque de maisons avec un cent 4v 1/5, portion de 8c 1/2q délaissés par ledit feu Michel à Armentières front à la rue du Crachet dont 1c 1/2 appartient à Tomas ROSEAU et le reste faisant 5c 1/2 a été en 1579 appliqué aux nouveaux remparts et fossés de la ville, suppliant lui valoir donner satisfaction et récompense pour la prise desdits 5c 1/2, la ville lui octroie une lettre de rente héritière de 54£ 18s par an.

61- 05/01/1583

Pour la fortification de la ville d'Armentières, création d'une lettre de rente héritière de 200£ au profit de Wallerand SENECHAL, marchand à Armentières.

61- 18/04/1601

Jacques DESRUELLES fils de feu Bauduin, bourgeois à Armentières pour faire solution de paiement de 200£ à la maison mortuaire de feu Jacquemine DESRUELLES qui fut sa sœur consanguine, pour le parfait de son contingent que lui et ses cohéritiers de ladite défunte doivent mettre pour fournir aux mises pour la fondation de l'école instituée par ladite défunte à Armentières, il vend à ladite maison mortuaire une lettre de rente héritière de 200£ obligeant la ville vers Wallerand SENECHAL depuis le 5 janvier 1583. Transportée audit comparant par ledit Wallerand le 8 juillet 1596.

62- 13/09/1599

Marguerite HACHART veuve de Jacques DE LA HOUSSIE d'Armentières vend à Hubert BOUCHIE d'Armentières une lettre de rente héritière de 200£ obligeant la ville vers Nicolas FORCHEVILLE depuis le 18 août 1582 dont elle a droit par transport devant Simon LESECQ, notaire à Armentières, le 6 janvier 1587. Témoin Jean DE LA HOUSSIE fils de ladite Marguerite.

63- 06/01/1587

Nicolas DE FORCHEVILLE marchand à Armentières vend à Marguerite HACHART veuve de Jacques HOUSSOIE une lettre de rente héritière de 200£ obligeant la ville à son profit depuis le 18 août 1582.

64- 18/08/1582

Pour la fortification de la ville d'Armentières, création d'une lettre de rente héritière de 200£ au profit de Nicolas FORCHEVILLE, boulanger à Armentières.

65- 15/03/1587

Pour la fortification de la ville d'Armentières, création d'une lettre de rente héritière de 800£ au profit de l'église d'Armentières représentée par Wallerand SENECHAL, maître Pierre LESECQ et Pierre ODENT, margilisseurs es mains de Nicolas DE FOURMANOIR, argentier de la ville.

66- 07/10/1613

(Au verso : Annulée) Philippe HERTS et ses associés se sont, le 9 décembre 1611 devant Bernard DU BACQUERET lieutenant d'Armentières, fondés en plainte sur les biens de Pierre CLARISSE, drapier à Armentières pour avoir paiement de 8£ de gros à cause de la livraison d'un bœuf. Philippe CLICQUET, sergent de la ville s'est porté vers Jacques ROUZE échevin d'Armentières pour saisir le principal et arriérage d'une lettre de rente héritière que ladite ville doit audit CLARISSE. Après défauts dudit CLARISSE il a reconnu devoir audit HERTS 81£ à cause de la vente d'un bœuf et saisine reconnue sur la rente de 100£ obligeant la ville vers Jean LEROY depuis le 16 novembre 1582 qui a été mise à prix et rachetée par Clément HESPEL.

67- 26/05/1627

Demoiselle Gillette HESPEL fille et héritière de feu Clément, vivant greffier d'Armentières pour la fondation d'un obit en la chapelle du couvent des Sœurs Grises d'Armentières pour le repos dudit feu Clément et de Demoiselle Gilette GRENU qui fut sa femme, ses parents, elle lui donne par l'intermédiaire de Sœur Péronne DUPRET, mère dudit couvent, une lettre de rente héritière de 200£ obligeant la ville vers Jean LEROY depuis le 16 novembre 1582. Témoin Jacques BARBRY fils de feu François d'Armentières.

68- 16/11/1582

Pour la fortification de la ville d'Armentières, création d'une lettre de rente héritière de 100£ au profit de Jean LEROY, drapier à Armentières.

69- 20/06/1602

Jacques BUNS marchand tanneur de cuir à Armentières moyennant 100£ reçues procédant de la fondation et légat fait au profit de l'église paroissiale d'Armentières par feu Robert BOUCHERY fils de feu Robert, il vend à Jacques DELEBECQUE et Jacques HULLIN, marglisseurs de ladite église, une lettre de rente héritière de 100£ obligeant la ville vers ledit Jacques depuis le 27 décembre 1582.

70- 27/12/1582

Pour la fortification de la ville d'Armentières, création d'une lettre de rente héritière de 100£ au profit de Jacques BUNS, marchand tanneur de cuir à Armentières.

71- 03/01/1600

Pierre DESAINS fils de feu Jean, marchand à Armentières vend à Catherine GHEMART veuve de Gilles LAGACHE es mains de Gilles LAGACHE son fils, la moitié d'une lettre de rente héritière de 250£ obligeant la ville vers feu Chrétienne BRUSLIN dont l'autre moitié appartient à ladite GHEMART depuis le 3 juillet 1582.

72- 23/12/1593

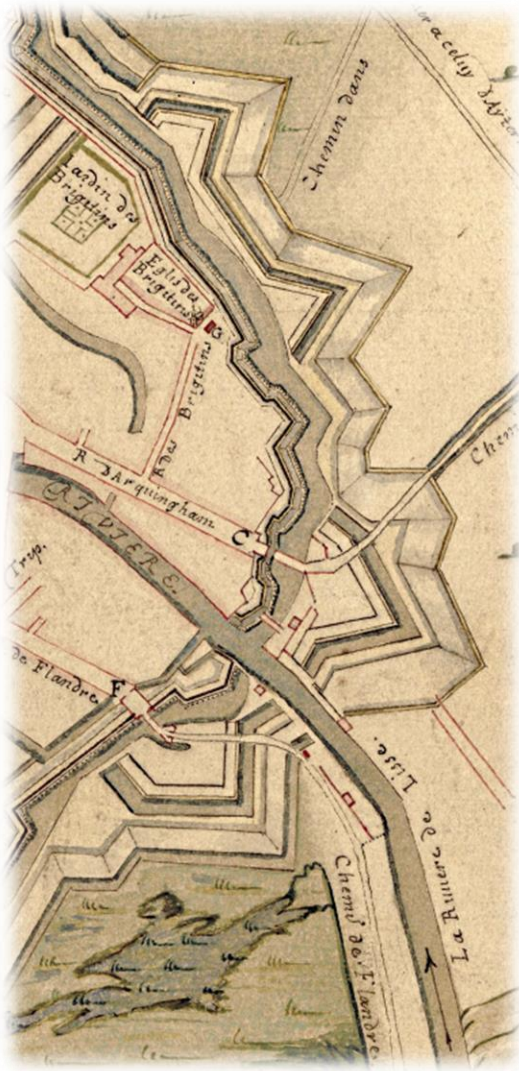
François LEFEBVRE fils de Simon ayant droit de la moitié par transport de Michel COUSSEMAKERE le 10 novembre 1593 et aussi droit par partage en lui et ses cohéritiers de feu Chrétienne BRULIN sa grand-mère, à son trépas veuve de Michel GHEMART, vend à Pierre DESAINS son beau-père, ladite moitié de lettre de rente héritière obligeant la ville au profit de ladite Chrétienne depuis le 3 juillet 1582 dont l'autre moitié appartient à Catherine GHEMART veuve de Gilles LAGACHE.

73- 10/11/1593

Michel COUSSEMAKERE fils de feu Jacques, neveu en ligne directe et héritier avec autres de feu Chrétienne BRULIN, à son trépas veuve de Michel GHEMART, ayant droit par partage de la moitié d'une lettre de rente héritière obligeant la ville vers ladite Chrétienne pour 200£ depuis le 3 juillet 1582, vend à François LEFEBVRE fils de Simon, drapier à Armentières ladite moitié dont l'autre appartient à Catherine GHEMART veuve de Gilles LAGACHE.

74- 03/07/1582

Pour la fortification de la ville d'Armentières, création d'une lettre de rente héritière de 200£ au profit de Chrétienne BRULIN veuve de Michel GHEMART d'Armentières.



75- .././1582

Pour la fortification de la ville d'Armentières, création d'une lettre de rente héritière de 100£ au profit d'Antoine BECCUE teinturier de garance à Armentières.

76- 15/04/1621

(Au verso : Annulée) Sire Bauduin LESCORNET prêtre, père confesseur des Sœurs Grises d'Armentières donne à Sœur Jacquemine LESCORNET sa nièce, fille de Gilles au bénévollement de la vénérable mère et religieuses ayant fait professe hier après son année de vêtüre et probation, pour les frais du couvent à cette occasion et entretien de sa nièce, via Sœur Péronne DUPRET mère maîtresse dudit couvent, Sœur Jeanne SCHOUTEETEN mère Marthe, Sœur Isabeau HAUTELET, Sœur Jeanne CUVILLON, Sœur Marie FALECQUE, anciennes religieuses dudit couvent, une lettre de rente héritière de 900£ obligeant la ville qu'il a acquis de Claude DAMERIN qui en avait lui-même acquis droit des enfants et héritiers de feu Nicolas VANRAES.

77- 17/03/1616

Claude DAMERIN fils de feu Ghislain, marchand à Armentières vend à Sire Bauduin LESORNET prêtre à Armentières une lettre de rente héritière de 900£ dont il a droit par transport des enfants et hoirs de Nicolas VANRAES et Jacques BUNS obligeant la ville vers ledit feu Nicolas depuis le 5 juillet 1576.

78- 03/07/1606

Jacques VANRAES, Claire VANRAES veuve de Jean LAGACHE, Bauduin DAMERIN veuf de Jeanne VANRAES et Jacques BUENS bourgeois d'Armentières, lesdits VANRAES

enfants de feu Nicolas ayant droit chacun d'un cinquième et ledit Jacques BUENS ayant droit d'un cinquième par transport du 14 avril 1594 de Jacques BARGHOIS, Marie CASTEL sa femme, Nicolas et Jacques CASTEL, enfants et héritiers de feu Jean et d'Antoine VANRAES qui fut fille dudit feu Nicolas, vendent Claude DAMERIN fils de Ghislain d'Armentières une lettre de rente héritière de 900£ obligeant la ville vers ledit feu Nicolas depuis le 5 juillet 1576.

79- 17/09/1606

Augustin CUIGNET de Lille ayant épousé Marie VANRAES fille de feu Nicolas, ensemble Nicolas et François CUIGNET et Mahieu POTTIER époux de Marie CUIGNET, lesdits CUIGNET enfants desdits Augustin et feu VANRAES pour eux et leurs consorts, vendent à Claude DAMERIN fils de Ghislain d'Armentières 1/5° d'une lettre de rente héritière de 900£ obligeant la ville vers ledit feu Nicolas VANRAES.

80- 05/07/1576

Pour l'aide de 2061£ 12s d'Armentières qui n'en a aucuns deniers et au contraire grandement chargée à cause des compagnies de chevaux légers y ayant tenu garnison et autrement, création d'une lettre de rente héritière de 900£ au profit de Nicolas VANRAES marchand drapier.

81- 22/12/1592

Léonard ROBRESSE (ROBROISSE plus loin) le jeune pour lui et comme procureur de Demoiselle Chrétienne DE LA MONTAGNE sa femme, fille et héritière de feu maître Pierre qui fut fils et héritier de feu Christophe et ayant droit par partage devant François BOURGEOIS notaire le 22 mars 1581, vend à Demoiselle Marguerite MIROUL veuve de Nicolas TESSON une lettre de rente héritière du 27 juin 1554 obligeant la ville vers ledit feu Christophe DE LA MONTAGNE.

82- 04/01/1596

Demoiselle Marguerite MIROUL veuve de Nicolas TESSON demanderesse et Antoine BOLDIN fils et héritier de feu Michel d'Armentières opposant.

83- 28/02/1667

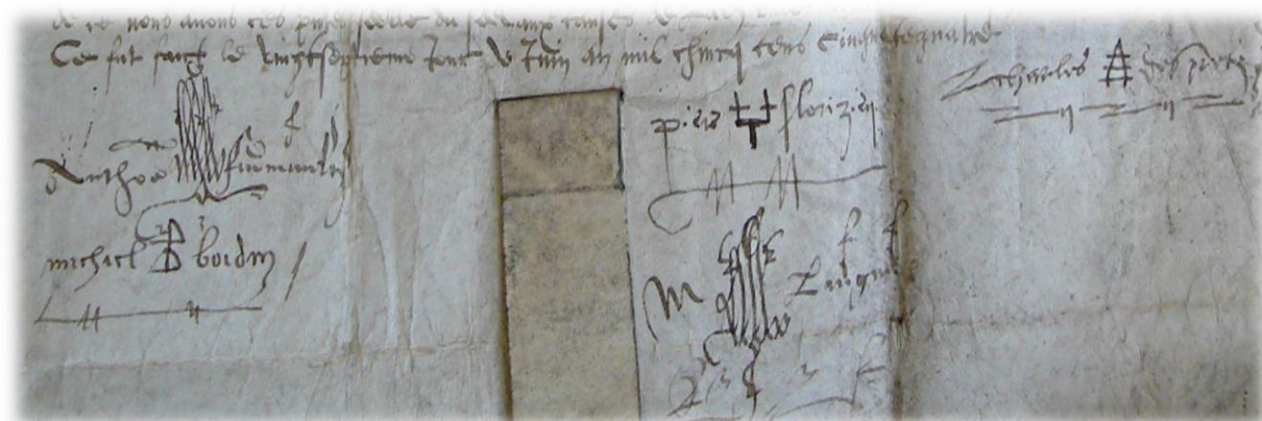
Antoinette HESPEL veuve avec enfants de Gilles MARISSAL vivant receveur à Lille, fils et héritier de feu Georges et de feu Demoiselle Marie TESSON qui fut fille et héritière de feu Demoiselle Marguerite MIROUL à son trépas veuve de Nicolas TESSON, ayant ladite veuve TESSON droit par transport de Léonard ROBRESSE le jeune pour lui et comme receveur de Demoiselle Chrétienne DE LA MONTAGNE sa femme fille de feu maître Pierre qui fut fils et héritier de feu Christophe, vend au Sr Georges WAYMEL, receveur de Messieurs les baillis de quatre Srs hauts justiciers de la châtellenie de Lille, Douai et Orchies et à Demoiselle Elisabeth TAVERNE sa compagne une lettre de rente héritière du 27 juin 1554 obligeant la ville d'Armentières vers ledit Christophe DE LA MONTAGNE pour 800 florins.

84- 30/03/1667

Georges WAYMEL receveur des Etats de Lille ayant droit par transport de Demoiselle Antoinette HESPEL veuve de Gilles MARISSAL qui fut fils de Georges et de feu Demoiselle Marie TESSON qui fut fille de feu Demoiselle Marguerite MIROUL veuve de Nicolas TESSON, ayant ladite veuve TESSON droit par transport de Léonard ROBRESSE le jeune pour lui et comme receveur de Demoiselle Chrétienne DE LA MONTAGNE sa femme fille de feu maître Pierre qui fut fils et héritier de feu Christophe, vend au Révérend Père Pierre DUBOIS prêtre, procureur de la Compagnie de Jésus à Lille une lettre de rente héritière du 27 juin 1554 obligeant la ville vers ledit Christophe pour 800 florins.

85- 27/06/1554

Pour fournir 400 florins de la taille ordinaire accordée à l'empereur et autres 400 florins d'autre taille extraordinaire, création d'une lettre de rente héritière au profit de Christophe DE LA MONTAGNE d'Armentières pour 800 florins.



Champagnes !

A Deûlémont

ARCHIVES – Il ne s'agit pas ici de parler d'une production viticole inconnue à Deûlémont mais d'une seigneurie qui portait ce nom, fief de la famille LEWILLE.

Le hameau des Champagnes

Le *lieu-dit des Champagnes* est plus connu aujourd'hui sous le nom de *hameau de la Tache* que traverse la route de Quesnoy à Warneton. De *Tache* il n'est pas question dans les textes étudiés qui vont du XIV^e au XVIII^e siècle à l'exception d'une mention sous ce vocable fin XVIII^e. Le nom actuel du hameau tire son origine d'un cabaret dénommé "La Neuve Tasse" qui se trouvait sur la seigneurie. La tasse en question était probablement le récipient contenant de quoi se rafraîchir sur la route entre Quesnoy et Deûlémont. Comment *tasse* est-il devenu *tache* ? Probablement en raison de la version flamande du mot, car les Deûlémontois étaient bilingues : *tasje* autrement dit *petite tasse*¹.

Ces textes utilisent la dénomination *Champaigne*, autrement dit *Champagne* qui n'a rien à voir avec une production viticole mais qui désignait une plaine fertile et plate de champs ouverts.

Les trois Champaignes

Le terme *champaignes* est au pluriel à juste titre. Dans ses *Statistiques féodales*², à l'article *Deûlémont*, Théodore Leuridan indique qu'il existe deux seigneuries des Champaignes dans cette commune. La première est une terre avec sa ferme, la seconde un fief en l'air, c'est-à-dire sans relation avec la propriété d'une terre particulière mais donnant droit de prélever cens et droits féodaux. En fait il existait trois seigneuries de ce nom, toutes trois voisines.

Il suffit d'ouvrir le **terrier de la seigneurie** daté de 1592 pour y lire que le fermier exploite quatre pièces de terre appartenant au seigneur du lieu mais relevant d'autres seigneuries :

Pièce XXI – 7 cents 2 quartrons $\frac{1}{2}$ (ou 9 cents) de labour, tenus du **fief des Champaignes ayant appartenu à Jacques LEWILLE**.

Pièce XXII – 2 bonniers 2 cents 14 verges tenus de la Mairie de Deûlémont et de St Pierre de Lille à cause de leur seigneurie de l'Esparce.

Pièce XXIII – 15 cents de labour tenus de l'Escangrie appartenant au sieur Jean de Thiennes Sr de Willergy.

Pièce XXIV – 28 cents $\frac{2}{3}$ de labour tenus d'**un autre fief des Champaignes appartenant à Martin CASTELAIN**.

Nous avons bien ici la seigneurie des Champaignes avec sa ferme qui est concernée par ce terrier et deux autres seigneuries portant le même nom : l'une appartenant aux LEWILLE, l'autre aux CASTELAIN. Etrange situation dont j'ignore l'origine. Ces trois seigneuries sont voisines. Sur le plan correspondant à ce terrier les pièces en question apparaissent à peu de distance les unes des autres.

¹ *Vlaemsch-Fransh woordenboek* par l'abbé Olinger, 1842.

² Bulletin de la *Commission Historique du Département du Nord*, Tome XVII, 1886.

Les sources

Le malheur des uns fait parfois le bonheur des autres. En l'occurrence un procès dont il sera question plus loin nous permet d'avoir sous la main une somme impressionnante d'informations. Il y a tout d'abord les archives de la famille PETITPAS-JACOBS conservées aux Archives Départementales du Nord en sous-série 8 J¹, puis un petit fond de correspondance et un arbre généalogique dans les Archives Municipales de Deûlémont². Et enfin un dossier contenant des documents relatifs aux seigneuries de l'Escangrie et Zwinghebans³ à Deûlémont, conservés aux A.D.59, qui viennent compléter les informations généalogiques.

Mes seigneurs

Les trois seigneuries des Champaignes sont tenues de la seigneurie d'Ascq qui s'étend sur Deûlémont, Quesnoy et autres lieux, fief vicomtier tenu de la Salle de Lille à 10 livres de relief sur 24 bonniers (ou 26) dont on lève 3 rasières de blé, 13 rasières d'avoine, 15 chapons, 100 sols dont sont tenus 13 hommages et dont les bancs plaidoyables se trouvaient à côté du cabaret du *Beau Visage* sur le chemin de Lille à Warneton. A la fin du XVII^e siècle un procès oppose le seigneur des Champaignes-terre à celui d'Ascq concernant le relief à payer. C'est justement la multiplicité des seigneuries portant le même nom qui est à l'origine de ce procès : on a confondu deux reliefs. Il faut alors produire les reçus de rapports et dénombrements pour retrouver la taxe originelle.

A tout seigneur...

Commençons par les seigneurs d'Ascq (parfois *Acq*). Toutes les informations qui suivent proviennent des documents cités ci-dessus et sont, plus ou moins, confirmés par les *Statistiques féodales*.

- Jean D'ESPAING fils de Bauduin Le Borgne, chevalier cité en 1288
- Alix CANNART dite Lamant épouse de Willaume Sr DE PREMESQUES, écuyer, en fait rapport en 1372
- Béatrix RENIERE femme de Gilles LE TUILLIER dit des Fontaines⁴ duquel fief est foncière et héritière Marguerite LE GILLION femme de Jean JOYE dit de Waziers, en fait le rapport et dénombrement en 1387⁵
- Guillaume DE TENREMONDE par achat du dit JOYE en 1391⁶, se déshérite en 1395 en faveur de sa future belle-fille qui suit⁷
- Jean DE TENREMONDE son fils aîné époux d'Isabeau DE PACY (mariage le 28/10/1395) fille de Jean (conseiller et notaire). Devient propriétaire de la totalité du fief en 1424⁸.
- Henri DE TENREMONDE son frère, Sr de Mérignies cité en 1475 et 1499 x Marie LE VACQUERIE xx 07/11/1398 Marie FREMAUT fille de Jean, xxx Jacqueline FREMAUT
- Jean DE TENREMONDE, fils de Nicaise (*sic*) vend au suivant en mars 1515⁹.
- Paul CASTELAIN fils de feu Mahieu par achat en 1515

¹ 8 J 891 et 989 à 1012.

² FF 92.

³ A.D.59 - 8 J 613 à 622.

⁴ L'acte de 1391 précise que Gilles Le Toilliers et sa femme tiendront le fief leur vie durant.

⁵ A.D.59 B 3774 f°194 v° Rapport par Gilles Le Toilliers dit Desfontaines en 1587. B 3794 *Jean Joye dit de Wasiers et Marguerite sa femme ont vendu à Guillaume de Tenremonde un fief situé à Quesnoy et Deûlémont chargé des viagers de Gilles Desfontaines et de sa femme (1390-1391)*.

⁶ A.M.Lille AA 54 pièce 1111. Transcription de l'acte dans "Textes historiques sur Lille et le Nord de la France avant 1789" par Paul Thomas, Tome II, Grande Librairie Classique à Lille, 1936 page 469. Achat pour 300 francs or.

⁷ Idem page 474.

⁸ Leuridan "*Statistiques féodales – Le Ferrain*" page 14.

⁹ A.D.59 B 3794 *Jean de Tenremonde a acheté de Paul Castelain (sic) le fief d'Ascq à Quesnoy, Deûlémont, Esquermes et environs sur 26 bonniers en 1515*. Cf. 8 J 996.

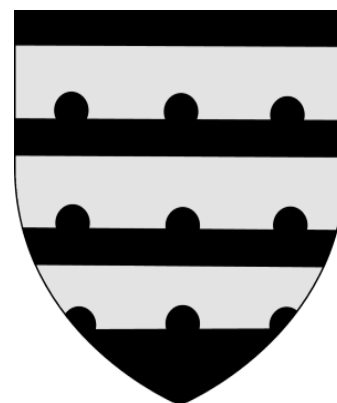
A noter que la première partie de la généalogie qui suit ne correspond pas à celle des "Généalogies Lilloises"¹.

- Mahieu CASTELAIN par achat, puis son fils Mahieu, chevalier, Sr de Wattignies cités en 1536 et 1550
- Martin CASTELAIN 1561 fils de Paul², neveu du dit Mahieu, +14/06/1598³, rapport en 1595
- Jacques CASTELAIN son fils x 1600 Françoise LACHIE, cité en 1627, rapport en 1598 et 1615
- François CASTELAIN son fils cité en 1648, avec son frère Georges fait rapport en 1645⁴
- Georges CASTELAIN son frère °1617, bailli de Tourcoing x Jeanne Constance DE BRAY, cité en 1665
- Léopold Constant CASTELAIN (+1723) fils du dit Georges dont Martin est le bisaïeul, avec Charles François LEFEBVRE DELATTRE écuyer, Sr de Fresnoie époux de Marie Jeanne HESPEL (fille de François Séraphin, Sr de la Vallée et de Marie Hippolyte VANDENBERGHE), cités en 1694. Puis ladite HESPEL seule.
- Marie Ursule LEFEBVRE DELATTRE fille des seconds en fait le rapport en 1752⁵ suite à la mort de sa mère.

Les seigneurs des Champaignes-terre⁶ dite Petitpas

Par commodité j'utiliserai le terme de *Champaignes-terre* pour désigner ce fief pour le distinguer des deux fiefs en l'air portant le même nom. Fief vicomtier tenu d'Ascq. La ferme contient 9 bonniers 8 cents 17 verges (ou 9 bonniers 14 cents 4 verges ½ en 1550) (et 2 bonniers 11 cents de terre) jusqu'au mesurage de 1584 puis 12 bonniers 3 cents 7 verges ½ et 1/8^e de verge de 25 verges au cent. A un gant blanc de 4 deniers de relief à la mort et une blanche lance sans faire de service lorsque le Sr d'Ascq va en hoste.

- Jean DE WARENGHIEN fils de Jacquemont, bourgeois de Lille en fait le rapport en 1288
- Antoine DESGREAU et Jeanne DELAMARLIERE sa femme vendent en 1498
- Bauduin DE CROIX DIT DRUMEZ, écuyer à Lille achète en 1498 aux précédents mais n'en profitera pas
- Jean DELAMARLIERE fils de feu Jean de Warneton par retrait lignagé en 1499, cité en 1509
- Philippe DUPLOUICH fils de Mahieu qui l'achète du précédent en 1515
- Thomas LECOCQ x Antoinette DUPLOUICH (nièce de Philippe DUPLOUICH x Marie PERCEVAL) fait donation en 1535
- Antoinette LECOCQ sa fille, veuve de Pierre BACQUELER x Jean LEGILLON (frère de Nicolas et Eloi) à Armentières, bénéficiaire en 1535, cités en 1546. Bail de la ferme à Antoine LELEU et Marguerite sa femme en 1546.
- Guillaume PETITPAS (+1558) x Jeanne SEGON (+1584), Sr de Gamans, Pontonerie, Rozuel, par achat à la précédente en 1550. Bail de la ferme par la veuve en 1558 à André DELEFORTRIE fils de feu André et en 1570 à Jean LEURIDAN fils de feu Jean, et Marie LEBLANC sa femme.
- Jean PETITPAS son fils, Sr de Tannerie, licencier es droits, +28/02/1580, en sert le rapport en 1560.
- Hippolyte PETITPAS son frère aîné, Sr de Gamans, licencier es lois, cousin de Martin CASTELAIN d'Ascq, +01/09/1585. Baille la ferme à Marie LEBLANC veuve de Jean LEURIDAN, sœur de Jacques, sayeteur à Lille en 1584.
- Germain PETITPAS son frère, Sr du Brusle, de Warcoing, La Mousserie depuis 1586, succédé par partage du 12/09/1585, en fait le rapport en 1590, +04/06/1597, époux de Françoise DELECAMBRE. Baille la ferme à ladite LEBLANC et Jacques LEURIDAN son fils en 1593.
- Marie PETITPAS (°1569) sa fille +05/04/1648 x Antoine LANDE Sr de Sains, rapport en 1607, établissent un bailli en 1600, citée veuve en 1608.



Blason de Guillaume PETITPAS dans "La Marche de Lille" vers 1543-1544

¹ Généalogie Castelain page 919 et suivantes. Paul Denis du Péage donne un Paul Castelain (+1541) seigneur d'Ascq qui laisse des héritiers mâles dont Martin époux d'Antoinette Ledrut.

² A.D.59 B 3789.

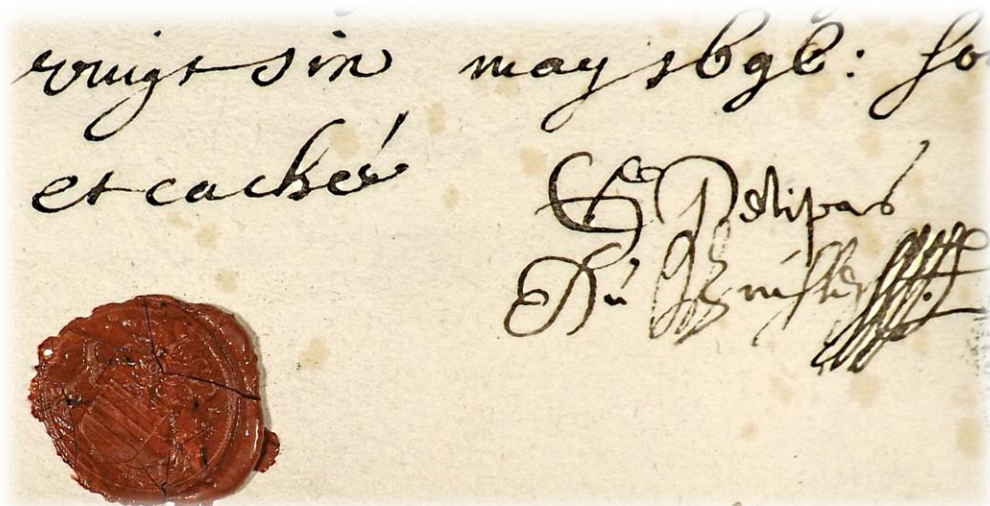
³ Fils de Paul, époux d'Antoinette Ledrut, d'après les "Généalogies Lilloises".

⁴ A.D.59 B 3789.

⁵ A.D.59 CFiefs 2523. Transcription de l'acte dans "Textes historiques sur Lille et le Nord de la France avant 1789" par Paul Thomas, Tome II, Grande Librairie Classique à Lille, 1936 page 476. Sous fiefs : *Un fief en l'air appelé des Campagne, un autre fief en l'air aussi des Champagne à Deûlémont et Comines sur 14 bonniers et un fief des Champaignes sur 10 bonniers.*

⁶ 8 J 996

- Jeanne LANDE sa fille unique +18/03/1678 x Jean WATTERLEET Sr de Caneghem
- Germain PETITPAS son cousin, chevalier, Sr du Brusle demeurant à Wazemmes, paye le relief en 1694 par partage avec ses cohéritiers (fils de Guillaume et Isabeau LEURIDAN. Ledit Guillaume fils d'Auguste et Jeanne CARDON, lui-même fils de Germain et Françoise DELECAMBRE). Il meurt en 1707 sans enfant légitime. Le fief vient de la succession de ladite Jeanne LANDE qui est en quatre branches héritières dont le Sr de Warcoing, Mme de Roncq et le Sr du Brusle en ont une. Le fief appartient au Sr du Brusle par tolérance de ses cohéritiers jusqu'au partage.



- Pierre Auguste PETITPAS, chevalier, Sr de la Mousserie, Warcoing, Broye, Brusle, Champagne °1669, +1734, fils de François et Marie Jeanne DE MONCHEAUX, le dit François frère du dit Germain précédent (d'après les "Généalogies Lilloises" de Paul Denis du Péage).
 - Marie Joseph PETITPAS fille de Germain François (frère du dit Pierre Auguste) et de Marie Joseph DU BOIS DE HOVE ; épouse d'Hyppolite Joseph Ignace DELIOT citée en 1752.
- Voyez plus loin la pièce XI.

Les seigneurs de Champaignes-fief en l'air n°1

Fief en l'air tenu d'Ascq, consistant en 74 sols parisis de rente, 4 chapons et 6 pains blancs de 12 deniers sur 12 bonniers 11 cents.

- Rapport en 1559¹
- Martin CASTELAIN par achat en 1576
- Jacques CASTELAIN fils d'Hippolyte fils du dit Martin, cité en 1592
- Martin CASTELAIN en fait rapport en 1595
- Jean CASTELAIN son fils, en fait rapport en 1615 x Marie WEUGHE, mort avant 1683
- Philippe CASTELAIN son fils, avocat des Jésuites vers 1690 x Marie Agnès LEMIEUVRE, mort en 1728.
- Alexandre Ghislain CASTELAIN son fils, prêtre (52 sols 1 denier, 6 pains blancs de 12 deniers la pièce et 4 chapons emplumés sur 12 bonniers 13 cents) cité en 1752.

Un fief Lewille

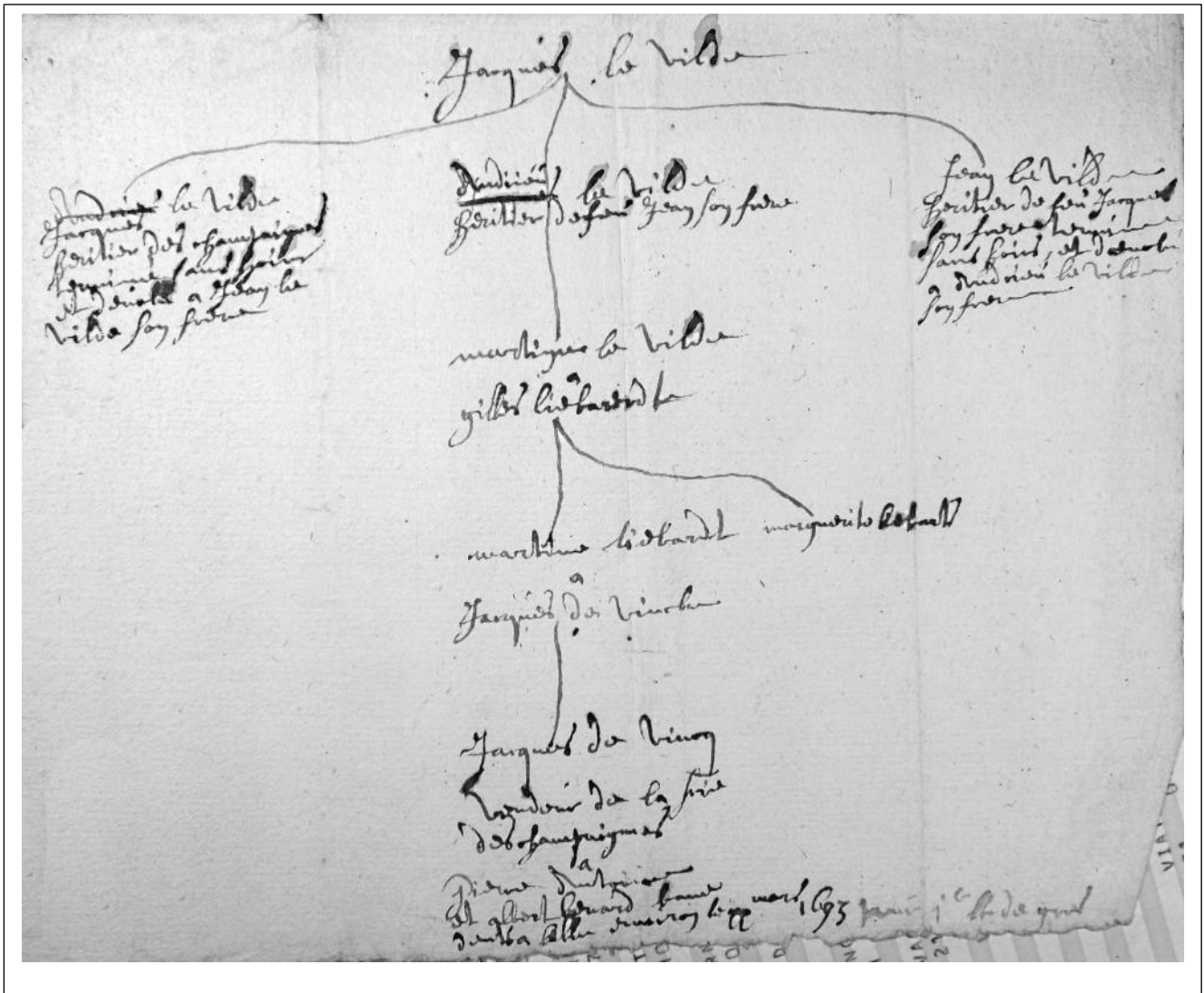
Il est courant de dire qu'un lieu où est concentrée une famille particulière est leur *fief*. C'est le cas des DUTHOIT à Marcq en Baroeul, des SION à Camphin en Carembault etc. Ici nous avons à faire à double titre à un fief de la famille LEWILLE ou DEWILDE, patronyme qu'on trouve parfois traduit ailleurs par LE SAUVAGE². C'est un fief dans le sens commun du terme parce qu'on y rencontre de très nombreux membres de cette famille. C'est aussi un fief au sens strict du terme puisque nous avons vu qu'un Jacques LEWILLE est seigneur de l'une des seigneuries des Champaignes.

¹ 8 J 996 d'un autre fief en l'air à présent à Philippe Castelain (fin XVII^e).

² A Gand par exemple.

Les seigneurs de Champagnes-fief en l'air n°2

Seigneurie vicomtière de Champagne étant un fief en l'air à Deûlémont et Comines châtellenie de Lille dont on relève 7 bonniers dont un lieu manoir, jardin et labours tenus en fief occupés par Philippe PARENT (en 1693) à Deûlémont moyennant 10 livres à la mort, 10° denier à la vente, don ou transport et tenus 14 bonniers 12 cents 3 quartrons ½ de terres cotières devant rente en argent, double rente pour le relief, 10° denier à la vente, don ou transport avec bailli, lieutenant et sergent à charge de telle mouvance dont le dit fief est chargé vers la seigneurie d'Ascq dont il est relevant. En rentes seigneuriales 51 sols 8 deniers à 50 sols de relief vers Ascq. 9 cents sont pris en coterie dans le gros du fief de Champagne-terre. Un fief en est tenu : celui de Février à Deûlémont avec lieu manoir sur 8 bonniers. On consultera particulièrement le document aux Archives Municipales de Deûlémont qui comporte un arbre généalogique des seigneurs ci-dessous.



- Antoine LEWILLE cité en 1515¹
- Jacques LEWILLE² fils de feu Antoine cité en 1550³, le même cité en 1575⁴ ?
- Jacques LEWILLE fils de Jacques⁵, mort sans descendants relief en 1624
- Jean LEWILLE son frère, mort sans descendants après 1575 (n'apparaît pas dans FF 92)
- André LEWILLE son frère relief en 1627⁶ (14b 12c 3q)
- Martine LEWILLE sa sœur x Gilles LIEBAERT, qui devient bourgeois d'Ypres à Messines en 1615
- Marguerite LIEBAERT sa fille, veuve d'Augustin MEERSMAN relief en 1662, morte avant 1686
- Martine LIEBAERT sa sœur x Jacques DE VINCK mort avant 1671
- Jacques DE VINCK son fils, natif de Langemark⁷, mineur en 1676. Nomme bailli Antoine POUPAERT fils de feu André en 1691.
- Pierre Antoine (+1710) et Albert Bernard BAVE (+1694) de Lille, tous deux morts célibataires, par achat au précédent en mars 1693⁸ pour 100 livres de gros.
- Antoinette Ursule DE FOURMESTRAUX épouse de Ferdinand HESPEL Sr de l'Estoquoy d'après le dénombrement de 1752. Mais c'est Marie Elisabeth DE FOURMESTRAUX qui a épousé HESPEL et Antoinette Ursule a épousé Philippe TESSON⁹. Toutes deux filles de Pierre François et de Marie Anne BAVE, sœur des précédents.



Si nous allons voir les archives du fief voisin de Zwinghebans ou Inghelbanse nous y trouvons également des LEWILLE comme seigneurs :

- Charles LEWILLE époux de Jeanne DELENEF à Warneton en 1541-1548
- Antoine LEWILLE son fils, probablement frère d'Isabeau épouse de Robert FOLLET qui est tuteur de ses enfants.
- Antoine LEWILLE son fils laboureur à Ramskapelle, époux de Péronne BOULENGIER en fait rapport en 1563. Il est frère de Cornille et Péronne.
- Marguerite GHISELIN, fils de Georges, Sr de Bousbecque, épouse de Josse DE THIENNES Sr de Willersies ou Willergies par achat au précédent en 1564.

¹ 8 J 992 *Pierre de Bailleul, baillly d'honorable et sage homme Anthoine le Wilde en tout son fief terre justiche et seigneurie descampaignes que le dict Antoine a scitues et gisans en la paroisse de Deullesmons en présence de Jacques le Wilde homme de fief de la dite seigneurie.* Concernant 9 cents de terre renteuse acquis par Philippe du Plouich, partie du gros du fief des Champaignes mais relevant du fief du dit Antoine : 2 cents de jardin, 2 cents de pré avec petite motte et une montée d'eau venant de la Deûle et 4 cents 6 verges de labour.

² Généalogie descendante dans A.M.Deûlémont FF92.

³ 8 J 994 *Jacques de Wilde filz de feu Anthoine, Sr des Champaignes s'extendant en la paroice de Deulesmons.*

⁴ 8 J 996 arpentage de 1575 "*pièces tenues en coterie tenues de Jacques de Wilde à cause de son fief des Champaignes : 2 cents 18 verges, 2 cents de jardin et une non mesurée dans le gros du fief des Champaignes (-terre)*".

⁵ 8 J 1002 Bail donnant comme limite la terre de la veuve Jacques Lewille demeurant à Warneton et Jacques Lewille son fils.

⁶ 8 J 996 *André de Wilde frère de feu Jean qui fut frère de feu Jacques qui fut fils et héritier de feu Jacques pour son fief des Champaignes.*

⁷ 8 J 996 *A noter qu'il y a encore deux fiefs des Champaignes, [En plus de celui appartenant aux Petitpas] l'un appartenant au Sr d'Ascq, l'autre appartenant aux Srs Bave de Lille par achat de de Vinck natif de Langemark tenus du fief d'Ascq au relief de 50 sols à la mort de l'héritier.*

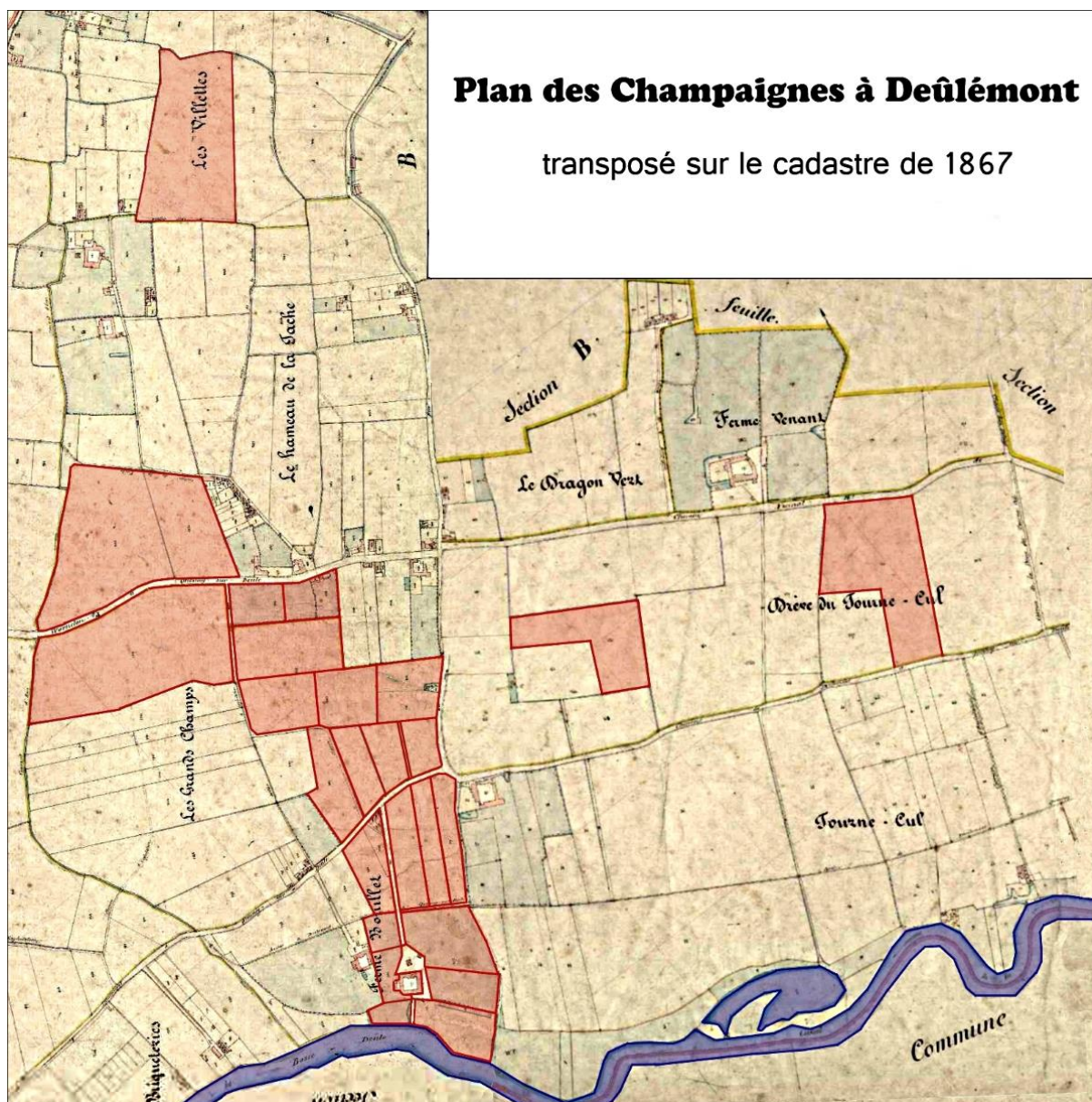
⁸ A.D.59 – 2 E 3 / 4539 acte 10.

⁹ Généalogies Lilloises, Tome 1 page 258-259.

On trouve également des LEWILLE bourgeois de Lille dont Martin natif de Deùlémont, fils de Wallerand, bourgeois en 1515 qui fut père de Jacques de Lille aussi bourgeois en 1548, qui fut père de Noël de Lille en 1581, époux de Cécile HOCHÉPIED, qui fut père de François époux d'Antoinette BOUREL en 1617. Jean natif de Deùlémont, fils d'Antoine, bourgeois en 1550, époux de Marie LEGRAND avec une fille : Michelle. Philippe en 1559, fils de feu Antoine, époux de Marguerite FREMAUT dont il a Marie et Catherine (autre source : également Pierre, Jean et Jeanne). Maillin en 1652, natif de Warneton, fils de feu Pierre, époux de Jeanne DESRUMAUX avec trois enfants : Jean, Jacques et Péronne. Jean en 1561, natif de Bas-Warneton, tondeur de grande force, fils de Wallerand, célibataire.

Le domaine des Champagnes-terre

Il est composé majoritairement de terres labourables. Seuls quatre édifices apparaissent : la ferme des Champagnes au bord de la Deûle, le Brun-Manoir qui est une petite ferme, deux maisons sur une même pièce et la fameuse Tasse qu'on qualifie le plus souvent de *Neuve* et parfois de *Vieille* sans qu'il y ait une logique temporelle à ce qualificatif. Entre 1632 et 1651 la taverne-brasserie de la *Neuve Tasse* est transformée en forge. A noter qu'il ne reste rien de tous ces bâtiments aujourd'hui, ils ont été détruits lors de la première guerre mondiale. Fait amusant, la ferme actuelle (située à l'emplacement d'un grand champ à l'époque des documents qui suivent), fut dernièrement propriété d'André LIENART alors qu'un André LIENART était déjà propriétaire de bâtiments au même lieu en 1623.



Petite histoire en passant

*Jehan HACOUL vous êtes appelé aux droits de l'empereur pour et sur ce que avez, au mois de juillet dernier passé, estant vivant soubz ung quesne (chêne) où y avoit ung blocq en forme de table auprès et au devant de la **maison et cabaret vulgairement appelé Le Tasse** scitué en la paroisse de Deulesmons, avecq feu (défunt), lors vivant, Sr Jehan BIZE, prebtre et autres, eu aucuns (certains) propos et devises allencontre dudit Sr Jehan. Et après que ledit Sr Jehan, à raison desdits propos, vous ubt injurié et que icelluye (celui-ci) Sr Jehan se fust levé garny (muni) de coustel (couteau) nud en la main d'icelluy, prins ung coustel sur ledit blocq, donné un cop audit Sr Jehan en la poitrine du costé senestre (gauche) à raison duquel cop il termine vie par mort le lendemain ensuivant. 15 juin 1554. Le dit HACOUL a obtenu lettre de rémission de l'empereur (Charles Quint).*

A.D.59 - 2 B 285

Les terriers, baux et cœuilloirs

La sous-série 8 J comporte donc de nombreux documents attestant des droits et rentes prélevées par les seigneurs des Champaignes-terre. Pièces de diverses natures. Le plan-terrier de 1592 attribue à chaque pièce de terre un chiffre romain qui est repris ultérieurement (dans les cœuilloirs du moins, à défaut de les retrouver dans tous les documents). Certaines pièces sont divisées, d'autres rassemblées en partie au fil du temps. Un nouveau mesurage eut lieu en 1584 qui modifie les données. Par ailleurs, lorsque les pièces ne sont pas numérotées dans les actes, on leur attribue des surfaces variables ce qui ne facilite pas l'identification de celles-ci.

Le plus ancien terrier, document sans date (prob. XV^e siècle¹)

On remarquera dans ce document que seule apparaît la famille DELEMOTTE que l'on retrouvera dans les documents ultérieurs. Aucune trace ici de LEWILLE mais bien des WENDE.

- Jacquemart WENDE 22 cens 1/2
- Les enfants Willeme LEDOUCH et Jacquemart WENDE 7 cens (Ajout ultérieur : A Gennet DE MORTAYGNE)
- Gimnot DELEMOTTE fils de Venant 9 cens de labour
- Henevin DOEM fils de Willame 22 cens avec lieu manoir et une pièce de terre au dehors (Ajout ultérieur : 9 cens 3 quartrons "Brun Manoir" 22 cens / 17 cens 13 verges alias 20 cens)
- Jeanne veuve de Guillaume DOEM et Henevin et Chrépyenette ses enfants 6 cens
- Pierre DELEMOTTE et Pelin DELEMOTTE 26 cens (Ajout ultérieur : 15 cens de labour / La "Neuve Tase" 11 cens / Lesdites coteries contiennent 5 bonniers 12 cens ½ et sont chargées vers la seigneurie des Champaignes de 16 sols... / Alias 3 bonniers ½, 3 bonniers, 3 bonniers 3 cens)

- C'est la grandeur de la terre du gros du dit fief :
- 1° deux pièces au chemin de Quesnoy à Warneton.
- 2° 10 cens 1/2 un quartron
- 3° 20 cens tenant au fief del a Loet [Sic l'Alouette]
- 4° 11 cens et les 2 parts d'un cent de pré sur la Deûle
- 5° 8 cens
- 6° 9 cens

(Ajout ultérieur : Le gros du fief des Champaignes contient 10 bonniers 3 quartrons environ mais par l'achat contient 9 bonniers 12 cens ½ 17 verges et avec les 9 cens de coteries : 10 bonniers 3 cens ½ 17 verges)

¹ 8 J 997.

Discernement généalogique

L'intérêt généalogique du dépouillement qui suit est évident. Il faut toutefois se garder de déduire ce qui n'est pas écrit. Ainsi nous savons que Maillin LEWILLE, père de Maillin s'est marié quatre fois¹. De même plusieurs Wallerand LEWILLE ont vécu à la même époque puisque nous trouvons trois veuves : Jeanne DOOM qui épousé ensuite Jean LEMESRE et qui est mère de Guillaume LEWILLE citée en 1562 ; Marie LESAGE citée en 1570 et Pasquette N. qui s'est remariée avec Luc BILLAU et qui est mère de Jacques, Charles et Lambert LEWILLE dont Maillin LEWILLE est tuteur. Il convient donc de croiser les informations avec d'autres sources, notamment conservées aux archives municipales de Deûlémont. Ces archives y sont très anciennes mais, malheureusement, pour la plupart écrites en flamand.

Les pièces

En me servant de la numérotation de 1592 j'ai réuni les informations concernant chaque pièce de terre. Vous remarquerez que la première pièce porte le chiffre IX. Les huit pièces précédentes sont propriétés du seigneur du lieu, elles font partie du *gros du fief* et ne payent donc pas de droits seigneuriaux ce qui explique leur absence des documents fiscaux.

Les sources principales en relation avec les années mentionnées sont :

1550 : 8 J 994

1558 : 8 J 1007

1570 : 8 J 1006

1592 : 8 J 1008 et 1010

1608 : 8 J 1009

1636 : 8 J 1010

1712 : 8 J 1012

Pièce IX de 15 cents.

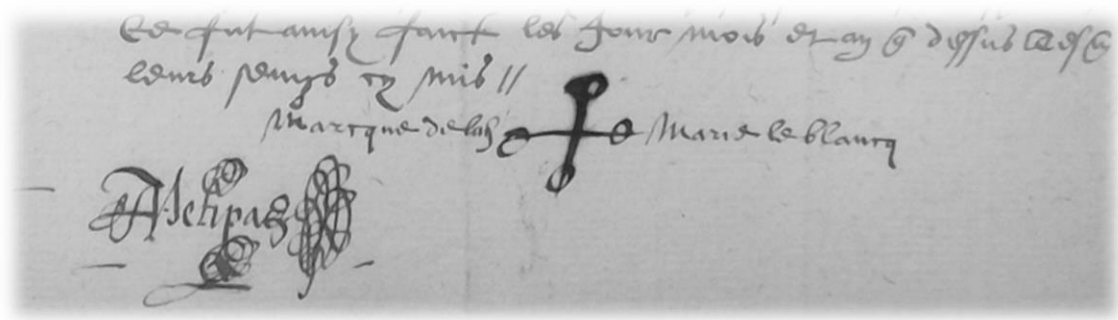
1550 : Pasquier LEWILLE fils de feu Antoine. 1570 : Pasquier LEWILLE, laboureur à Deûlémont fils de feu Antoine. 1585 : Louis LEWILLE² fils de feu Jean, Jacques et Vincent DESBUISSONS laboureurs à Deûlémont, enfants de Madeleine LEWILLE et Nicolas DESBUISSONS, les dits feus Jean, Madeleine et Pasquier LEWILLE enfants de feu Antoine, baillent à Antoine SIX fils de feu Pierre et Saintine BOUILLET sa femme de Deûlémont et autres, 15 cents tenus d'autres seigneuries à l'encontre de Jeanne PLOYART veuve de Pasquier LEWILDE. Mars 1586 : Partage de la succession du dit Pasquier entre la veuve, les dits LEWILLE et DESBUISSONS, la terre échoit à Louis LEWILLE. Juin 1586 : Louis LEWILLE tanneur à Lille au faubourg des Reignaulx, fils de feu Jean, neveu en ligne collatérale de feu Pasquier LEWILLE qui avait épousé Jeanne PLOYART, vend à Auguste PETITPAS. Réintégrée au gros du fond. Baillé par Germain PETITPAS à Marie LEBLANC veuve de Jean LEURIDAN en 1591.

Pièce X de 9 cents et par mesurage 8 cents 23 verges.

1533 : Jacques DU BOSQUIEL fils de feu Martin et Bauduin HESPEL époux de Marie DU BOSQUIEL vendent à Allard LEWILLE époux de Catherine DASSONVILLE. 1550 : Catherine DASSONVILLE veuve d'Allard LEWILLE pour la moitié, Betreumieux et Lambert LEWILLE ses enfants pour les 2/3 de l'autre moitié, Guillaume, Jacques, Charles et Lambert LEWILLE enfants de feu Wallerand qui fut son fils pour le dernier tiers. 1570 : A Lambert LEWILLE fils du dit feu Allard. 1589 : Jacques LEWILLE fils de feu Lambert vend à Auguste PETITPAS. Réintégrée au gros du fief. Baillée à Marie LEBLANC veuve de Jean LEURIDAN en 1589. 1590 : Maillin LEWILLE fils de feu (blanc - Maillin) ayant appris la vente par le dit Jacques LEWILLE dont il est cousin germain en fait retraits lignagers sur 4 cents 3 quartrons pris hors de ladite pièce à cause d'un fossé joignant au lieu qu'il a acquis du dit Jacques (pièce XVII). Bail par Germain PETITPAS à Marie LEBLANC veuve de Jean LEURIDAN en 1589.

¹ A.M.Deûlémont FF1.

² 8 J 995 Rente due par Louis Lewille à Pierre VIENNE et Marguerite DELETESTE sa femme depuis le 26/08/1584. Autre rente due par ledit Louis et sa femme à Nicolas GALLIEN depuis le 30/04/1584 avec Marie LEGRAND veuve de Jean PARMENTIER (veuve de Jean LEWILLE ?).



Pièce XI de 7 cents.

1550 Maillin LEWILLE fils de feu Pierre. 1570 Jean LEWILLE¹ fils de feu Maillin qui fut fils de feu Pierre. 1592 : idem. 1636 : Gilbert COISNE célibataire à Deûlémont, Arnould ROUZET époux de Jacqueline COISNE à Wambrechies, Louis LEURIDAN époux de Péronne COISNE de Nieppe, tous enfants et héritiers de feu Antoine COISNE et de Jacqueline LEWILLE fille de feu Jean. Ajouts ultérieurs : Antoine, François et Jacques ROUZET enfants de feu Jean qui fut fils du dit feu Arnould. 1684 : Ledit François ROUZET seul. 1712 : Jean Philippe ROUZE d'Houplines par partage.

Acte : 8 J 1004 du 19/./1587 Jean LEWILDE fils de feu Maillin, laboureur à Deûlémont âgé de 63 ans, Jean CARDON fils de feu Jean, âgé de 41 ans et Grand BERNARD âgé de 56 ans, tous de Deûlémont, affirment que les divers résidents en la cense de la seigneurie des Champaignes ont toujours, à l'époque de Guillaume PETITPAS qui l'avait acquis des hoirs Jacques LECOCQ et du temps de feu Philippe DUPLOICH, seigneur de la dite seigneurie auparavant le dit LECOCQ, coupé et espinché certain nombre de halots croissant en la ruelle et piedsente qui mène du grand chemin aux moulins de Deûlémont au bout du jardin du lieu de le Tasche ce qu'ils savent pour l'avoir vu. Pour servir au dit Sr des Champaignes.

Pièce XII de 6 cents 1/3 pris en 23 cents.

1550 : Catherine DASSONVILLE veuve d'Allard LEWILLE pour la moitié, Betreumieux et Lambert LEWILLE ses enfants pour les 2/3 de l'autre moitié, Guillaume, Jacques, Charles et Lambert LEWILLE enfants de feu Wallerand qui fut son fils pour le dernier tiers. 1570 : Gilles LEWILLE et Martin PREVOST comme tuteurs de Maillin LEWILLE fils de feu Maillin et de Catherine PREVOST. 1592 : Jean LEWILLE (le même que pièce XI) frère du dit Maillin fils de Maillin qui fut fils de Pierre. 1636 : Idem que pièce XI. 1712 : Jean Philippe ROUZE d'Houplines.

Pièces XIII et XIV de 16 cents 2/3 (7 et 9 cents 2/3).

1550 : Betreumieux LEWILDE pour 16 cents 2/3 de cent pris en 23 cents.

Pièce XIII de 7 cents (devenus 9 cents, confusion avec la pièce XVI?) pris en 23 cents.

1550 : Catherine DASSONVILLE veuve d'Allard LEWILLE pour la moitié, Betreumieux et Lambert LEWILLE ses enfants pour les 2/3 de l'autre moitié, Guillaume, Jacques, Charles et Lambert LEWILLE enfants de feu Wallerand qui fut son fils pour le dernier tiers. 1592 : Jacquemine LEWILLE, Noël DESRUMAUX époux d'Adrienne LEWILLE filles de feu Pierre et héritière de feu Betreumieux LEWILLE leur grand-père. 1636 : Noël DESRUMAUX époux d'Adrienne LEWILLE, sœur et héritière de feu Jacquemine LEWILLE. Ajouts ultérieurs : Pierre et Mathieu DESRUMAUX, Jacquemine DESRUMAUX épouse de Pierre POLLET tous de Comines (ou Deûlémont), héritiers de Madeleine DELANNOY de Comines fille de feu Denis et de Marie DESRUMAUX qui fut leur sœur. 1648 : Partage de la succession DESRUMAUX-LEWILLE à Pierre VILAIN fils de feu Noël et de feu Jeanne RABAUT et tuteur de Catherine DESRUMAUX fille de feu Jean (qui fut frère des dits Pierre, Mathieu, Jacquemine, Marie et Adrien, lequel eut Marie à Comines morte entre 1648 et 1650 dont le tuteur était Michel REULS) et de Catherine DROIX, vend à Péronne LEWILLE veuve de Guillaume DESCAMPS. 1650 :

¹ Mort le 15 février 1613 à Deûlémont âgé de 90 ans.

Pierre et Mathieu DESREUMAULX enfants de feu Noël et de Laurence LEWILLE, Pierre POLLET fils de feu Toussaint et Jacquemine DESREUMAULX sa femme, les dits DESREUMAULX héritiers de feu Madeleine DELANNOY qui fut fille de feu Denis et de Marie DESRUMAULX ayant droit de la moitié et Pierre VILLAIN fils de feu Jean, et Jeanne RABAULT tous de Deûlémont sauf Villain de Comines, les dits Pierre DESREUMAULX et VILLAIN pour eux et come tuteurs de Catherine DESREUMAULX fille de feu Jean et Catherine DROIS (plus loin DROIX) à qui l'autre moitié appartient vendent aux enchères à Péronne LEWILLE veuve de Guillaume DESCAMPS de Deûlémont 9 cens de labeur en deux parties appartenant le tout par moitié à l'encontre des vendeurs et de la dite mineure en 2 et 7 cens, vente entraînant le rattrait par Nicolas LEURIDAN qui vend la terre en 1653 à Jean DE WARLEET époux de Jeanne LANDE. Réincorporé au gros du fief.

Pièce XIV de 9 cents 2/3 pris en 23 cents.

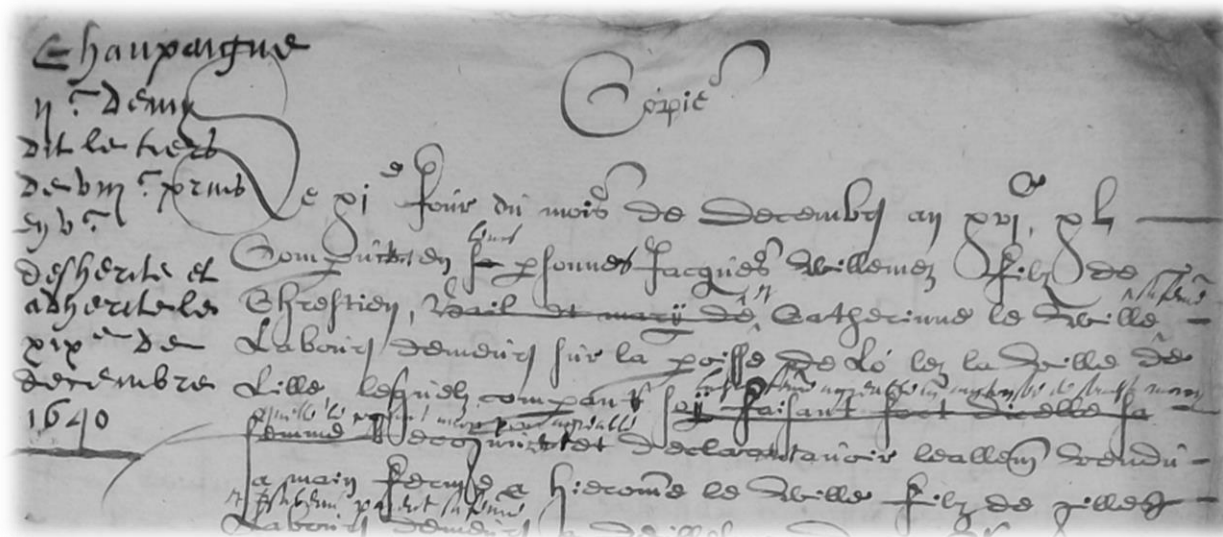
1550 : Catherine DASSONVILLE veuve d'Allard LEWILLE pour la moitié, Betreumieux et Lambert LEWILLE ses enfants pour les 2/3 de l'autre moitié, Guillaume, Jacques, Charles et Lambert LEWILLE enfants de feu Wallerand qui fut son fils pour le dernier tiers. 1592 : Charles HOISNE époux d'Adrienne LEWILLE fille de feu Betreumieux, ladite Adrienne décédée le 13 novembre 1624. Ajout ultérieur : Antoine à Quesnoy, Charles et Jean, Marie veuve de Jean POISSONNIER et Jeanne HOISNE époux de Jean LAMIRAND de Comines tous enfants des dits HOISNE-LEWILLE. 24/01/1628 : Succession des dits HOISNE-LEWILLE, la terre échoit à ladite Jeanne épouse LADMIRANT. 1635 : Jean LAMIRAND et Jeanne HOISNE sa femme vendent à Jeanne LANDE veuve de Jacques PETITPAS. Réincorporée au gros du fief.

Pièce XV de 9 cents.

1550 : Catherine DASSONVILLE veuve d'Allard LEWILLE pour la moitié, Betreumieux et Lambert LEWILLE ses enfants pour les 2/3 de l'autre moitié, Guillaume, Jacques, Charles et Lambert LEWILLE enfants de feu Wallerand qui fut son fils pour le dernier tiers. 1592 : Isabeau DESPREZ fille de Jacques et de feu Catherine LEWILLE, ladite Isabeau nièce et héritière de Betreumieux Lewille. 1600 : Michel DELOS fils de feu Antoine d'Ausque époux d'Isabeau DESPREZ vend à Jean LEWILLE décédé le 15 février 1613 à Deûlémont, fils de feu Maillin. Ledit Jean décédé en 1613 la pièce de terre est divisée en trois :

Pièce XV 1° de 2 cents 66 verges (ou 3 cents ou 2 cents ½).

1614 : Guillaume LEWILLE fils du dit feu Jean. 1636 : Idem. 1640 : Catherine LEWILLE fille du dit Guillaume épouse de Jacques WILLEMET fils de Chrétien de Loos, vend à Jérôme LEWILLE fils de feu Gilles, et Isabeau PARENT sa femme, laboureur à Deûlémont en respectant la jouissance viagère d'Adrienne LEWILLE veuve de Louis DESMASIERES pour la maison sur 7 cens tenus de l'Alouette. 1667 : Pierre LEWILLE fils de feu Jérôme. 1701 : Pierre LEWILLE fils de Pierre puis son fils Pierre, le dit Pierre-père étant décédé en avril 1702.



Pièce XV 2° de 2 cents 66 verges (ou 3 cents ou 2 cents ½).

1614 : Josse LEWILLE fils du dit feu Jean. 1636 : Idem. Ajouts ultérieurs : Jean (+1685) et Josse (+1696) LEWILLE enfants du dit Josse, avec Jeanne LEWILLE leur sœur.

Pièce XV 3° de 2 cents 66 verges (ou 3 cents ou 2 cents ½).

1614 : Gilbert LEWILLE fils du dit feu Jean. Ledit Gilbert décédé le 14 août 1623 la terre échoit à Gilbert COISNE, Jean ROUZET époux de Jacqueline COISNE et Louis LEURIDAN époux de Péronne COISNE tous enfants d'Antoine COISNE et de Jacqueline LEWILLE qui fut sœur du dit Gilbert. 1681 : Pierre COISNE fils de feu Gilbert, arpenteur à Langemark vend à Simon DESCAMPS fils de feu Guillaume, laboureur à Deûlémont qui déclare l'avoir fait pour Jeanne DESCAMPS sa sœur à Quesnoy en 1692.

L'une des deux dernières pièces ci-dessus de 2 cents 66 verges.

1712 : La veuve Pierre LEWILLE pour 5 cens qui les occupes et Pierre DUHAYON pour 5 cens que les enfants de Jean LEWILLE dont Hubert, occupent, y compris les 2 cents de la pièce XVI corrigés 8 et 2 cens. Un cent appliqué au lieu XVIII.

1713 : Balthazar BOCQUILLON marchand à Quesnoy vend un lieu manoir sur 29 cens dont 2 cens 60 verges à Pierre LEWILLE pour Marie Jeanne COISNE veuve de Pierre LEWILLE sa mère.

1718 : Antoine LEROY maître maréchal à Quesnoy et Marie Catherine DUHAYON sa femme vendent une maison sur 29 cens ½ occupée par Michel SIGIER à Pierre LEWILLE fils de feu Pierre pour sa mère.

Pièce XVI de 2 cents (confondue avec la pièce XIII).

1592 : Jacquemine décédée avant 1607 et Adrienne LEWILLE doivent le relief de Betreumieux LEWILLE leur grand-père. 1636 : Noël DESRUMAUX époux de ladite Adrienne LEWILLE. Ajout ultérieur : Les enfants de Péronne LEWILLE veuve de Guillaume DESCAMPS tels que Simon décédé le 31 juillet 1684, laboureur à Quesnoy, Jeanne épouse de Pierre DESRUMAUX à Quesnoy et Marie DESCAMPS par achat en 1650 avec 7 cents (pièce XIII) de Pierre et Mathieu DESRUMAUX enfants des dits DESRUMAUX-LEWILLE, Pierre POLLET fils de feu Toussaint et Jacqueline DESRUMAUX sa femme héritiers de Madeleine DELANNOY leur nièce fille de feu Denis et de Marie DESRUMAUX et Pierre VILAIN fils de feu Jean et Jeanne RABAUT, les dits Pierre DESRUMAUX et VILAIN aussi tuteurs de Catherine DESRUMAUX fille de feu Jean et de Catherine DROIES. 1668 : Simon, Jeanne et Marie DESCAMPS. 1712 : voir pièce XV.

Pièce XVII de 6 cents 14 verges.

1570 : Guillaume LEWILLE et Martin PREVOST tuteurs de Maillin LEWILLE fils de feu Maillin et Catherine PREVOST, le dit feu Maillin fils de feu Pierre. 1592 : Jean LEWILLE (Cf. pièce XII) frère et héritier du dit feu Maillin mineur. 1608 : Jacquemine LEWILLE fille du dit Jean décédé en 1613, épouse d'Antoine COISNE de Deûlémont. 14/08/1623 : Mort de ladite Jacqueline. 1636 : Gilbert COISNE fils des dits. 1677 : Pierre COISNE, arpenteur juré à Langemark, fils de feu Gilbert à cause de Jacqueline LEWILLE sa grand-mère. 1681 : Pierre COENE fils de Gilbert vend à Pierre LEWILLE fils de feu Jérôme, laboureur à Deûlémont. 1702 : Pierre LEWILLE fils de feu Pierre qui est mort en 1702. Note à part : A noter que Guillaume LEWILLE, laboureur à la cense Dragon (Haute Anglée) à Esquermes est décédé le 29 septembre 1637. [Ce Guillaume fils de Jean est un frère de Jacqueline. Il a épousé Martine COSTENOBLE]. 1712 : La veuve Pierre LEWILLE.

Pièce XVIII de 10 cents 3 quartrons (ou 9 cents 3 quartrons dont 1 cent est tiré d'autres 9 cents) Lieu-dit le Brun Manoir ou Viese (Vieille) Tasse

1550 : Catherine DASSONVILLE veuve d'Allard LEWILLE pour la moitié, Betreumieux et Lambert LEWILLE ses enfants pour les 2/3 de l'autre moitié, Guillaume, Jacques, Charles et Lambert LEWILLE enfants de feu Wallerand qui fut son fils pour le dernier tiers pour un lieu manoir sur 9 cens acquis par le dit Allard de Jean VIGNOBLE dit Mallamet et Jeanne LEWILLE sa femme le 25 novembre 1496. 1570 : Lambert LEWILLE fils de feu Allard et Catherine DASSONVILLE un lieu manoir sur 9 cents 3 quartrons dit "Brun Manoir" acquis par feu Allard LEWILLE à Jean VIGNOBLE dit Mallamet et Jeanne LEWILLE sa femme le 20/11/1496. 1589 : Jacques LEWILLE fils de feu Lambert de Deûlémont vend à Maillin LEWILLE fils de feu Maillin à charge du bail de Jean LEWILLE commencé en 1589 pour neuf ans, un manteau et une paire de hauts de chausses au vendeur, un don à Gilles LEWILLE et Jean LEWILLE le jeune ses cousins, chacun un chapeau de 6 sols. 1592 : Jean LEWILLE

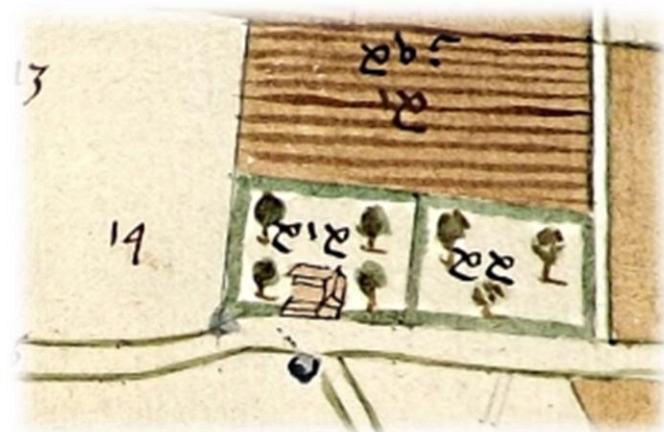
(Cf. pièce XII) décédé le 15 février 1613 à Deûlémont. 1608 : Gilbert LEWILLE son fils. 14/08/1623 : Mort du dit Gilbert, le bien est réparti en deux parts égales : Josse LEWILLE et Gillette LEWILLE épouse d'André LIENART ses frère et sœur. 1712 : La veuve Pierre LEWILLE de Deûlémont 5 cens et 5 cens 3 quartrons aux hoirs DUHAYON vivant charpentier. Ajout ultérieur : dans les 5 cens 3 quartrons ont été vendues 29 verges ½ à Pierre Lewille pour sa mère en 1718.

Pièce XVIII 1° de 5 cens 1 quartron ½ de lieu-manoir

1623 : Josse LEWILLE frère de feu Gilbert. 1636 : Jean (décédé en 1685) et Josse (décédé au carême 1696) LEWILLE enfants de feu Josse qui fut frère et héritier de Gilbert. 1697 : Les hoirs Josse LEWILLE. 1712 : Voir pièce totale.

Pièce XVIII 2° de 5 cens 1 quartron ½ de desriques

1623 : Gillette LEWILLE sœur de feu Gilbert, épouse d'André LIENART. Après 1623 : Pierre LIENART qui l'occupe et Marie LIENART épouse de Mathieu PARENT leurs enfants. 1660 : Jean PARENT fils des dits à présent défunts, et Daniel DESPLENTRE fils de feu Daniel d'Halluin époux de Michelle PARENT, forts d'Elisabeth et Péronne PARENT leurs sœurs et belles-sœurs, vendent leur part à Jean TERRAIN de Deûlémont. Cette vente entraîne le rattrait par Péronne LEWILLE épouse de Guillaume DESCAMPS. Ajout ultérieur : Simon, Jeanne épouse de Pierre DESRUMAUX et Marie DESCAMPS enfants des dits. 1668 : Simon DESCAMPS et ses sœurs. 1680 : Simon DESCAMPS mort en 1684. 1694 : Jeanne DESCAMPS. 1712 : Voir pièce totale.



La Tasse en 1592

Pièce XIX de 5 cens ½ (ou 6 cens) pris en 11 cens cabaret/brasserie de la Tasse puis forge

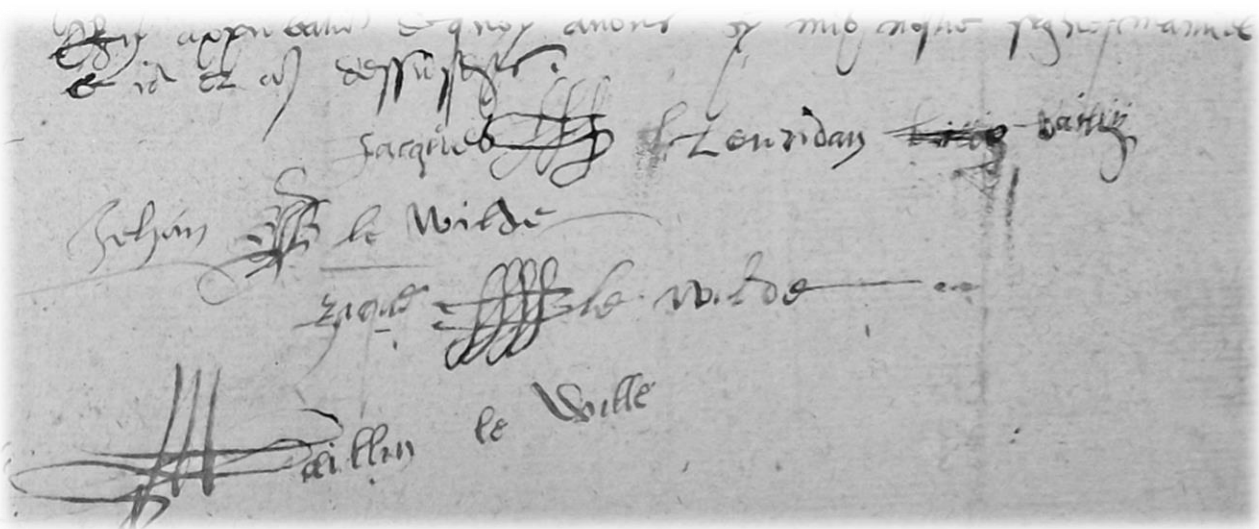
1550 : Antoine AGACHE à cause de Jeanne DEZEUSTRE sa femme dernièrement veuve de Martin MAHIEU et auparavant de Philippe LEPLAT, fille de feu Bauduin DEZEUSTRE et de feu Guillemine DELEMOTTE venant de sa mère, la brasserie de la "Neuve Tasse", Pierre, Catherine, Antoinette et Mariette LEPLAT enfants de la dite Dezeustre. 1570 : Pierre LEPLAT fils de Philippe et Jeanne DEZEUSTRE pour un lieu manoir avec brasserie sur 5 cens ½ pris en 11 cens de jardinage nommé la "Neuve Tasse". 1592 : Marie LEMAHIEU fille de Noël et de feu Marie LEPLAT un lieu cabaret

anciennement nommé la "Viese Tasse" (ailleurs "Neuve Tasse"). Ajouts ultérieurs : Thomas DRUMÉZ époux de ladite Marie LEMAHIEU, morte en mai 1612 puis Mathieu DUMÉZ, Symphorien et Marie (ou Jacquemine) COISNE enfants du dit Thomas. 1608 : Les dits trois enfants pour le cabaret. Ajout ultérieur : Mathieu seul par partage. 1636 : Ledit Mathieu. 1651 : Thomas DUMÉZ et Michel LECLERCQ tuteurs de Jean et Marc Antoine DUMÉZ enfants de feu Mathieu et de Marie COISNE, vendent le dit lieu à **présent à usage de forge** à Philippe LEURIDAN époux de Marie DEBOUT de Quesnoy. Ajout ultérieur : Augustin, Philippe, Mathieu et Elisabeth DUMONT épouse d'Augustin GHESQUIERE, enfant de ladite Marie DEBOUT et de Mathieu DUMONT après partage avec Philippe LEURIDAN son second mari. 1677 : Philippe DUMONT fils de feu Mathieu, maréchal à Menin, vend sa part (soit ¼) à Augustin de Quesnoy, Mathieu hôte et brasseur à Marcq [ailleurs : Mons] en Baroeul et Elisabeth DUMONT épouse d'Augustin GHESQUIERE à Quesnoy, ses frères et sœurs. 1712 : Ajout ultérieur : La vieille Tasse à usage de maréchal vis-à-vis du cabaret de la Tasse, Augustin DUMONT pour un tiers qui a laissé Jean Baptiste et Françoise DUMONT à Quesnoy, Mathieu DUMONT qui a laissé Martin, Elisabeth, Marie Joseph DUMONT et consorts de Wasquehal un tiers, Elisabeth DUMONT femme de (blanc) GHESQUIERE ont laissé Jean Baptiste et Augustin pour un tiers. 1725 : Marie Madeleine DUMONT veuve de Guillaume DUTHOIT, vivant cordonnier et tanneur à Wasquehal vend 1/8 d'un tiers de la "Vielle Tasse" à usance de maréchal à Georges WATTRELOS fils de feu Renaud, maître charpentier à La Madeleine, époux de Marie Elisabeth DUMONT, sa sœur. 1734 : Marie Anne DUMONT fille de Mathieu, veuve en

secondes noces de Jean Baptiste LESAFFRE de Mouvaux vend [1/8^e de ?] 1/3 d'un lieu manoir sur 6 cents à Philippe François VANDERMERSCH de Deûlémont pour sa mère à l'encontre des enfants de Jean Baptiste DUMONT et de ceux d'Augustin GHESQUIERE. Puis ledit Georges WATTRELOS vend ses droits au dit VANDERMERSCH.

Pièce XX de 5 cents ½ (ou 6 cents) de jardin moitié des dits 11 cents

1550 : Antoine AGACHE à cause de Jeanne DEZEUSTRE sa femme dernièrement veuve de Martin MAHIEU et auparavant de Philippe LEPLAT, fille de feu Bauduin DEZEUSTRE et de feu Guillemine DELEMOTTE venant de sa mère, Pierre, Catherine, Antoinette et Mariette LEPLAT enfants de la dite DEZEUSTRE. 1570 : Antoine DEBAILLEUL à cause de sa femme. Avant 1589 : Antoine DEBAILLEUL et Marie LEPLAT fille de Philippe LEPLAT et de Jeanne DEZEUSTRE. 1589 : Georges TANCRE, Jean DELEFORTRIE de Deûlémont et Jean DAUCHY de Frelinghien, tuteurs d'Antoine et Nicaise DEBAILLEUL enfants de feu Antoine et de Marie LEPLAT vendent à Antoinette LEGRAND veuve de Nicaise DEMICHEZ.



1592 ladite LEGRAND. 1600 : Vente à Jean BONDUEL. Ajouts ultérieurs : Jean BONDUEL mort en mai 1607 époux de Marie DEBAILLEUL. Puis François DELANNOY, hôte de la Tasse, époux de ladite Marie DEBAILLEUL. Puis le bien à parts égales entre Michel, Antoine et Laurent BONDUEL enfants du dit Jean pour la moitié et la dite veuve Marie DEBAILLEUL pour l'autre moitié. 1636 : Ledit François DELANNOY et sa femme pour la moitié, lesdits enfants pour l'autre. Ajout ultérieur : Philippe LEURIDAN, laboureur à Deûlémont (puis hôte à Quesnoy en 1663), fils de feu Jacques, possède la totalité par deux achats en 1642 à la dite DEBAILLEUL veuve avec enfants de DELANNOY vivant hôte de "la Tasche" à l'encontre des enfants d'Antoine et Laurent BONDUEL et en 1663 d'Hubert DESMARETZ fils de feu Marguerite DESMAZIERES veuve de Jean DESMARETZ de Frelinghien qui les avait acheté l'autre moitié, soit 3 cents, en 1643 de Philippe LEURIDAN et Gallien FREMIN tistran à Warneton, tuteurs de Pierre, Jean, Jacques, Laurent, Antoine, Gomart et Marie BONDUEL enfants de feu Laurent, cuvelier à Comines et de feu Françoise FREMIN vivant tonnelier à Comines, Jean LEGRY laboureur à Laventie, tuteur avec le dit LEURIDAN de Pierre, Jean, Nicolas, Jeanne et Marie Catherine BONDUEL enfants de feu Antoine maréchal à Armentières et de Marie LEGRY, les dits tuteurs ayant vendu à Marguerite DESMAZIERES veuve de Jean DESMARETZ à Deûlémont la moitié de 6 cents, un quart aux enfants de Laurent BONDUEL et un quart aux enfants d'Antoine BONDUEL et l'autre moitié au dit Philippe LEURIDAN, en 1643 idem au même un cent ½ pris en 6 à l'encontre du dit LEURIDAN et des dits enfants en 1643. Les dit LEURIDAN et FREMIN au dit nom vendent à Mathieu DUMEZ maréchal à Deûlémont un cent ½ pris en 6 à l'encontre du dit Philippe et des enfants de feu Antoine BONDUEL en 1643.



*A.D. 59 - 8 J 999 du 21 août 1643
Sceaux des échevins de la gilde de la Motte*

1694 : Gilles LEBREUCQ époux de Barbe LEURIDAN et Guillaume LEPERCQ époux de Marie Jeanne LEURIDAN tous de Quesnoy filles du dit Philippe. 1697 : Les héritiers des dites deux filles. 1712 : Les hoirs Marie Jeanne LEURIDAN femme de Guillaume LEPERCQ et aux hoirs Marie Barbe LEURIDAN femme de Gilles LEBREUCQ de Quesnoy. 1731 : Dominique DELEVOYE chef de cuisine du Marquis d'Atfets à Paris, Philippe Allard FLAMENT époux de Marie Anne Eugénie DELEVOYE, marchand à Roncq et le Sr Guillaume LEPERCQ procureur spécial du Sr Guillaume François et Anne Marie DELEVOYE ses neveu et nièce à Douai, enfants de feu Dominique DELEVOYE et d'Anne Marie LEPERCQ, héritiers de leurs grands-parents vendent à Philippe Dominique VANDERMERSCH marchand à Deûlémont pour Elisabeth Thérèse LEHOUCQ sa mère veuve de François VANDERMERSCH.

Pièce de 9 cents tenus du fief en l'air des Champaignes :

1550 : Antoine AGACHE à cause de Jeanne DEZEUSTRE sa femme dernièrement veuve de Martin MAHIEU et auparavant de Philippe LEPLAT, fille de feu Bauduin DEZEUSTRE et de feu Guillemine DELEMOTTE, venant de sa mère, Pierre, Catherine, Antoinette et Mariette LEPLAT enfants de la dite DEZEUSTRE.

Pièce de 20 cents non identifiée devant rentes au seigneur des Champaignes-terre :

1550 : Catherine DASSONVILLE veuve d'Allard LEWILLE pour la moitié, Betreumieux et Lambert LEWILLE ses enfants pour les 2/3 de l'autre moitié, Guillaume, Jacques, Charles et Lambert LEWILLE enfants de feu Wallerand qui fut son fils pour le dernier tiers.

Pièces inconnues :

1570 : Betreumieux LEWILDE pour 10 cents 24 verges pris en 17 cents 13 verges.

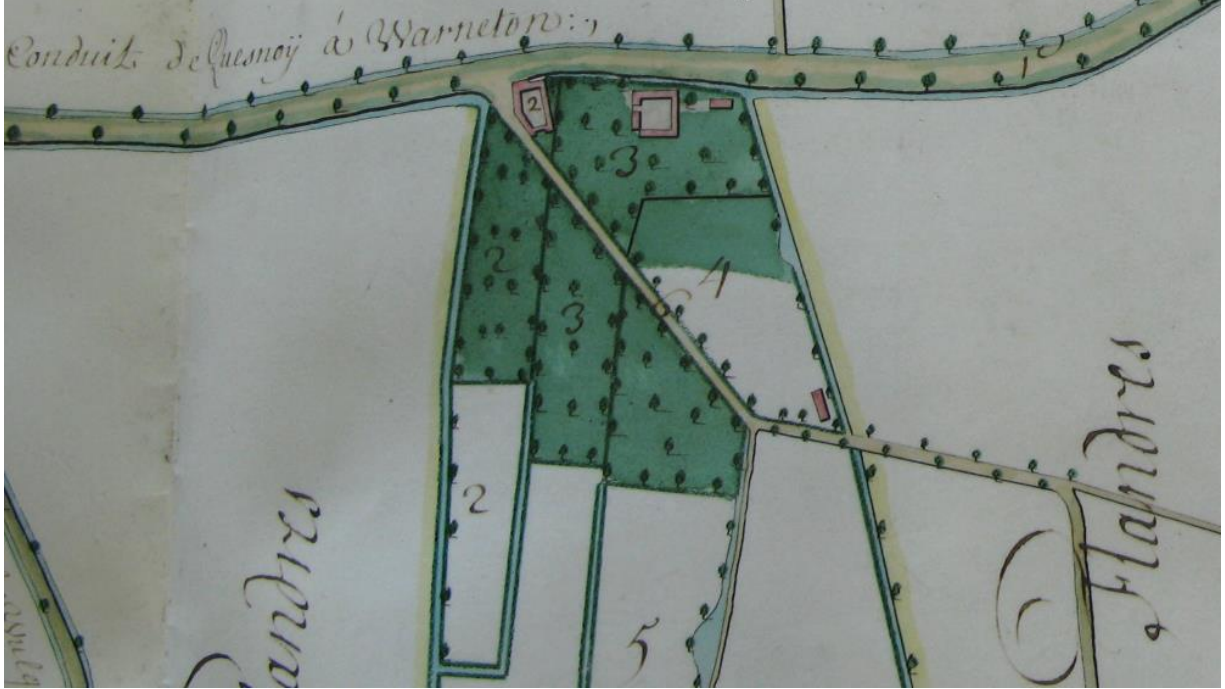
1570 : Maillin LEWILDE fils mineur de feu Maillin pour 9 cents 14 verges pris en 17 cents 13 verges.

A.D.59 - 56 Fi 350

2 - Cabaret de la Tasse

à Jean GUERBRAMME, la veuve Pierre VIENNE et consorts

3 - Manoir à Pierre COISNE - 1727 - Brief de l'Esparce de St Pierre de Lille



On fait sçavoir a tous qu'il appertendra
que vendredy prochain du present mois
de Juin xv. Quatre vingt vy, qu'on la
maison occupe par Simon Lambis a
Doussinon, se tiendra surgo de route
de la Ste des campagnes pour recevoir
les rentes d'icelle de la Ste. fin
fausse que les d'officiars soient d'icelle.
Cesceus auditte son Compagnons.

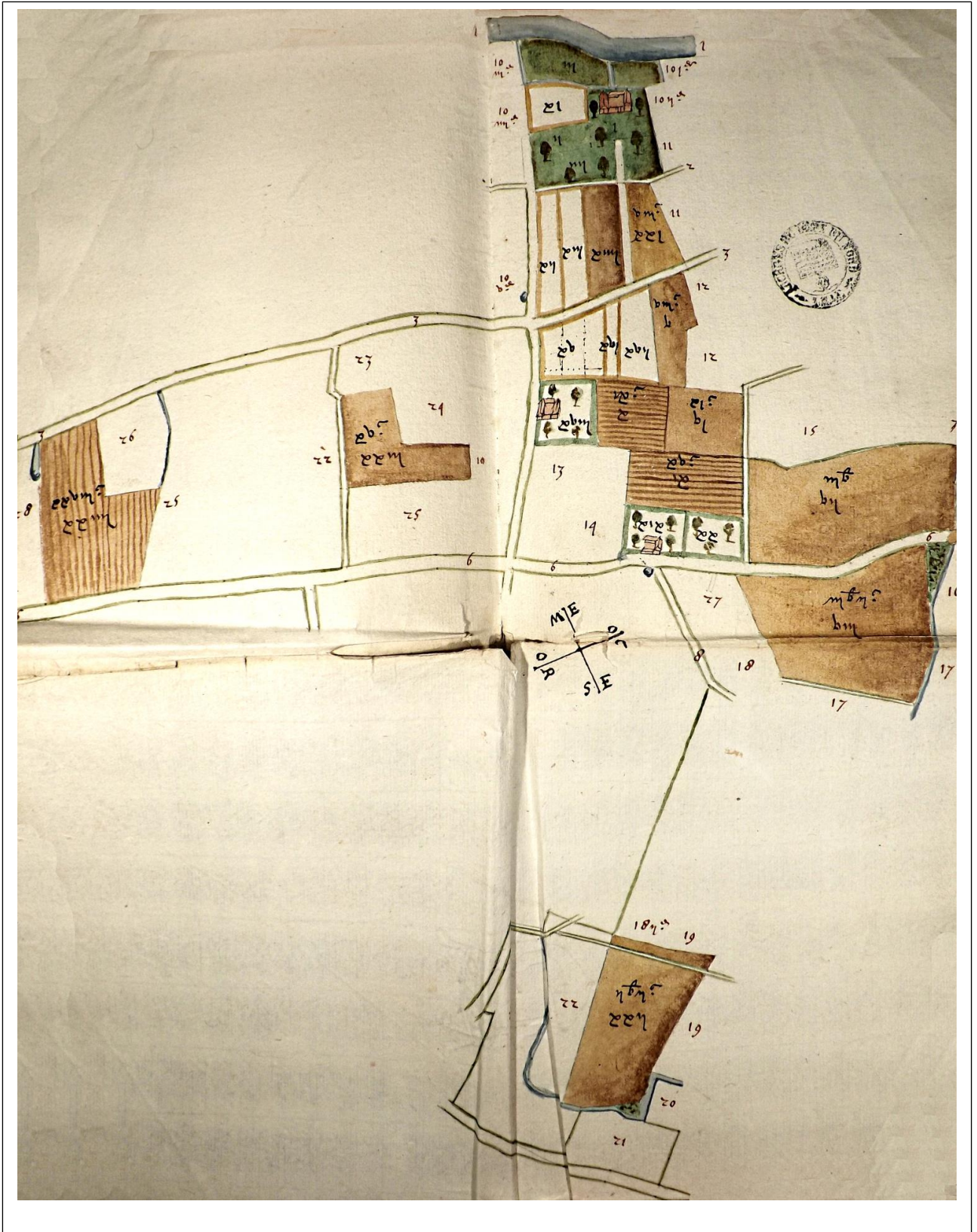
Je soussigné Clerc parochial d'icelle
Deuslemont Certifie d'avoir public le
contenu de ceste publication a l'Assise
de la grande messe d'icelle lieu le
vuy. de Juin 1681 tesuoin

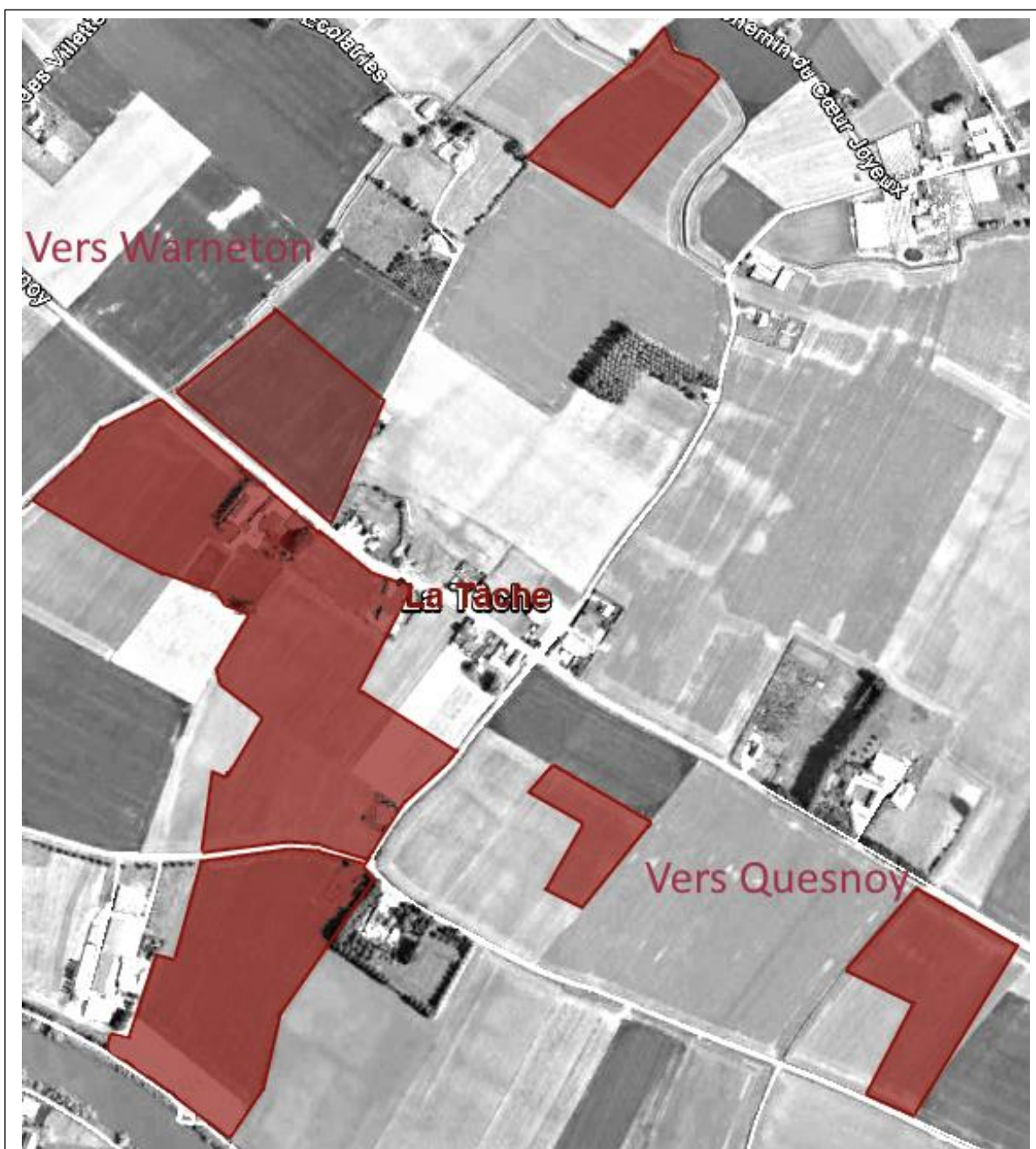
Robert

Le plan-terrier de 1592 (voir page 34)

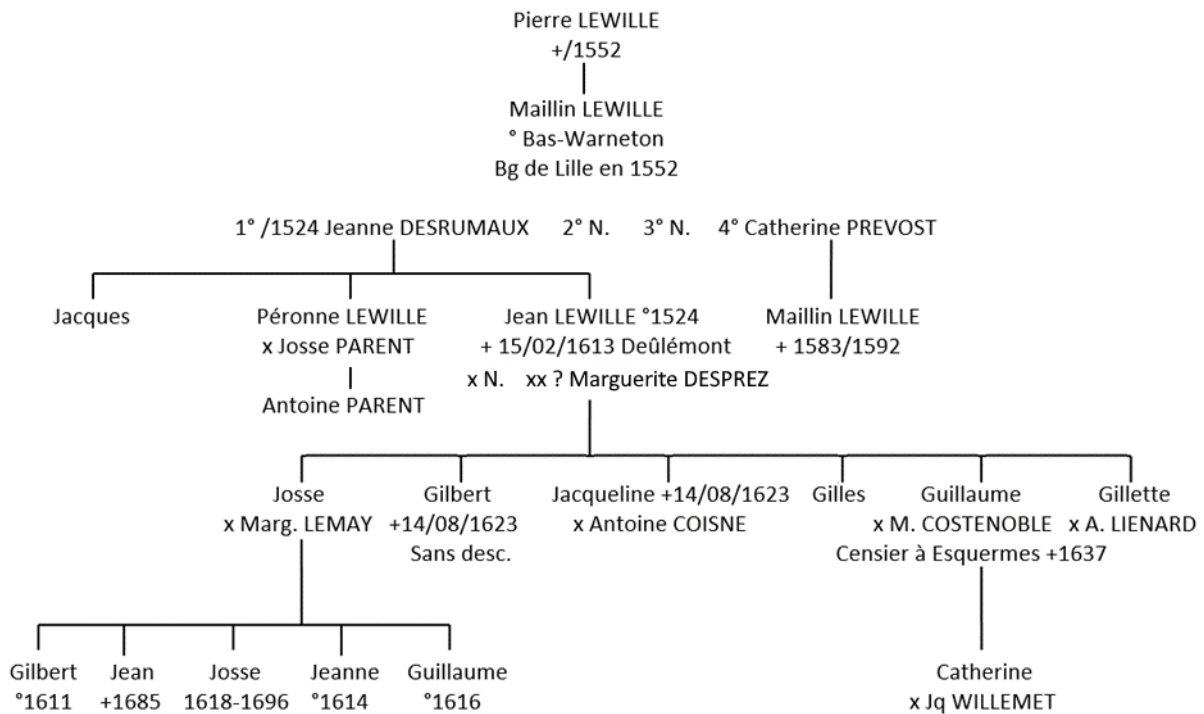
Outre les pièces citées ci-dessus on trouve les pièces mitoyennes suivantes :

- 1- La riviere de le Deusle
- 2- Piedsente menant de Quesnoy a Deulesmons ou au chasteau de le Meisrie
- 3- Chemin menant du dit Quesnoy a Deulesmons
- 4- Chemin de lalouvette menant du mollin de Wineghem [Warneton dans 8 J 1008] au dit chemin de Quesnoy a Deulesmons
- 5- Une piedsente menant du chemin de Warneston au mollin de Deulesmons
- 6- Grand chemin menant de Lille a Warneston [à gauche Quesnoy, à droite Warneton]
- 7- Becque deschildant de la cense de lescangrie a la Deusle
- 8- Piedsente menant de Warneston au dit grand chemin de Quesnoy a Lille
- 9- Piedsente menant de Warneston a Quesnoy
- 10^{ier}- Le pret de Jan ROUZEE a cause de Catherine COISNE sa femme [lieu, jardin, labeur, pré et issue de Jean LEWILDE fils de feu Mallin dans 1008] demeurant a Wambrechies, Loys LEURIDAN a cause de Peronne COISNE sa femme demeurant a Niepe et Guillebert COISNE non marié demeureant a Deulesmons, les dits Catherine, Peronne et Guillebert COISNE frere et sœurs enffans et heritiers de feuz Anthoine et de Jacqueline LEWILDE fille de feu Jan.
- 10^{ie}- Lieu et jardin des susdits ROUZEE et aultres venant de feu Jan Lewilde
- 10^{iiie}- Heritaiges Gilles LEWILDE filz et heritier de feu Jan
- 10^{iiiie}- Aux dits Jan ROUZEE et aultres aultres Vlc tenu de lalouette venant du dit feu Jan LEWILDE
- 10^{ve}- Au dit Gilles LEWILDE filz et heritier de feu Jan tenu de lallouette
- 11- Lieu jardin et labeur de Anthoine VANHEULE demeurant a Menin qu'occupe Anthoine COISNE par cy devant apertenu a feu Mahieu WERBROUCQ et Robert LEGHIEZ a cause de sa femme [En 1592 aux dits WERBROUCQ-LEGHIEZ]
- 12- Lieu gardin et labeur des pauvres de Deulesmons
- 13- Terres des enffans de feu Jacques LEURIDAN telz que Jan, Marie, François, enffans Anthoine, et Nicolas LEURIDAN Vllc de labeur tenu de Jacques CASTELIN [Terre des hoirs Charles LEMAHIEU en 1592]
- 14- Terres Pierre LIENART que fut Pierre DESCAMPS et a present a Peronne LEMESRE veuve en dernieres nopces de Pierre BAILLET et auparavant de Jacques MOREL demeurant a Lille joindant Pierre DUFORST [En 1592 au dit Pierre DESCAMPS]
- 15- Terres de Anthoine VANHEULLE demeurant a Menin et Anthoine COISNE
- 16- Terres de lescollerie de Messieurs de St Pierre en Lille
- 17- Pretz et terres a labeur de Mahieu COISNE a cause de Jacquemine COUCQUE sa femme
- 18- Lieu jardin et labeur que fut Charles GHESTEM et a present Jan COISNE demeurant a Houplines filz de feu Ollivier
- 18^{ie}- Jan POLLET a cause de Françoise COISNE sa femme [Ledit Charles GHESTEM hôte en 1592]
- 19- Terres que fut aux hoirs Jacques WILLEMET et a present a Franchois GRUISSONS a cause de sa femme demeurant a Warneston
- 20- Terres que fut aux hoirs Jan PERSAN et a present a Philippe LECLERCQ
- 21- Terres que fut Marie LEMAHIEU vesve de Anthoine DEHOUPINES de present a la vesve Messio RAMERY demeurant a Quesnoy
- 22- Terres que fut Martin CASTELAIN et a present a Damoiselle Franchoise CASTELAIN vesve de Franchois GHÉLUY fille et heritiere du dit Martin ayant droit de la moitie et laultre moitie a Pierre DELIOT filz de feu Hubert escuier, Sr de Clerfontaine les III quars et Jean DUBREUCQ escuier, Sr d'Estevele et Damoiselle Jenne DE REBREVETTE laultre quart de la dite moitie
- 23- Jardin que fut a Jacques et Vinchant DESBUISSONS et a present a (blanc)
- 24- Xc de labeur desdits DESBUISSONS et Jeanne PLOYART vesve de Pasquier LEWILDE et a present a (blanc)
- 25- Terres que fut la vesve Jacques LEWILDE a Warneston
- 26- XIIc que fut Andrieu LIENART a present a (blanc) [XIIIc en 1592]
- 27- Lieu jardin que fut Anthoine COUCQUE et a Peronne COUCQUE femme de Anthoine DESRUMAUX a present a (blanc)
- 28- Terres a labeur que fut la vesve Gilles CASTELIN a present a (blanc).





*La seigneurie des Champagnes-terre aujourd'hui.
Une nouvelle ferme a pris place dans un champ, elle fut occupée par André LIENART en 1623
et par André LIENART dans les années 1960...*



*A.M.Lille 277 Registre aux résolutions – Admission des nouveaux bourgeois
Maillin LEWILLE natif de Bas-Warneton, fils de feu Pierre, homme marié avec Jeanne DESRUMAUX avec trois enfants tels que Jean, Jacques et Péronne. Bourgeois par achat du 07/10/1552 f°45 v°.*

FF1 – 7747 du 10/06/1583 Antoine PARENT fut, à la requête et demande de Jean LEWILLE, tuteur de Maillin LEWILLE, fils et enfant mineur d'ans de feu Maillin LEWILLE, 1/2 frère du dit Jean du dernier mariage avec Catherine PREVOST, quatrième femme du dit Maillin père du dit Jean, lequel Antoine PARENT est fils de Josse et feue Péronne LEWILLE qui fut aussi fille du dit feu Maillin de son premier mariage avec Jeanne DESRUMAUX, (fut nommé tuteur du dit mineur et) en fait serment tel que à tuteur légalement commis et établi peut et doit compéter et appartenir.

*GG 42 photo 7823 compte-rendu de 1594 et 1602
Rente pour la fondation de deux obits pour feu Maillin LEWILDE et sa femme payée par Jean LEWILDE fils du dit Maillin.*

GG 43 - 2992 du 27/01/1613 Gilles, Guillaume et Josse LEWILLE enfants de Jean, dans son lit, fort malade, forts de Gilbert leur frère et d'Antoine COISNE époux de Jacqueline LEWILLE leur sœur, au nom de leur père donnent 100 livres à l'église, 200 livres aux pauvres et 60 sols au curé à charge de deux obits annuels pour lui et Marguerite DESPREZ sa dernière femme. Note ultérieure : ledit Jean est terminé vie par mort le 15/02/1613.

AUTRES SOURCES CONCERNANT DES LEWILLE

2 E 3 / 2793 acte 136 du 05/06/1652

Marie PARENT veuve de Gilbert DEWILDE demeurant présentement à Lille par refuge donne à Jérôme DEWILDE fils de feu Gilles de Deûlémont 14 cens de labour de Deûlémont à charge d'une donation aux pauvres de Deûlémont acceptée par Pierre VANMARCQ fils de feu Jean pauvriseur et Georges LAMBIN échevin de Deûlémont qui attestent que Jean et Pierre DEWILDE enfants de feu Jérôme ont payé les 1200 Livres prévues le 14/05/1687.

2 E 3 / 2793 acte 137 du 05/06/1652

Marie PARENT veuve de Gilbert DEWILDE demeurant présentement à Lille par refuge désirant faire quelque aumône et gratifier les pauvres de Comines et Lomme elle donne aux premier 1200 livres parisis et aux seconds 300 livres parisis à prendre sur une maison sur 10 cens à Comines. Jacques DEBOEUF lieutenant de Lomme reconnaît avoir reçu ladite somme le 15/12/1660 par Allard PARENT fils de feu Denis de Comines qui est son héritier avec d'autres. Témoins Olivier BONDUES laboureur à Quesnoy et Jacques DESCAMPS fils d'Antoine, laboureur à Esquermes.

A.M.Lille 12165 du 23/07/1591

Messire Jean DE THIENNES baille à Jean et Gilles LEWILDE père et fils, laboureurs à Deûlémont et Marguerite VERMERSCH femme du dit Jean onze bonniers huit cens cinq verges en six pièces étant la cense de l'Eschangerie.

A.M.Lille 12166 du 04/10/1594

Messire Jean DE THIENNES Sr du Willergy et Dame Marguerite GHISELIN sa compagne baillent à Jean LEWILDE, Marguerite VERMERSCH sa femme et Jean LEWILLE leur fils à marier à Deûlémont la cense de l'Escangerie. Au cas où ledit Jean fils meurt son frère Guillaume reprendra le bail. Gilles LEWILLE renonce au bail du 23 juillet 1591.

A.D.59 13 J 228 Table des comptes de la ville de Lille, droits d'escat (mariages avec des non-bourgeois)

Citation du contrat de mariage entre Marie PARENT fille d'Hubert de Comines, et Gilbert LEWILLE fils de Jean, devant Adrien FASCON, notaire, le 02/12/1603 f°166.

A.M.Lille 277 Registre aux résolutions – Admission des nouveaux bourgeois

Jean LEWILLE natif de Deûlémont, fils de feu Antoine, homme marié avec Marie LEGRAND avec une fille Micquelette. Bourgeois par achat du 07/02/1550.

2 E 3 / 3578 acte 170 – 18/05/1656 - Procès - Lille

Marie LEWILLE veuve de Denis PARENT, demeurant à Comines, Jean, Guillaume LEWILLE, Christophe DELOS, bail et mari de Antoinette LEWILLE [Ajout : tant en sa qualité que tuteur de Louis LEWILLE aussi fils dudit + Guillaume], lesdits Jean Guillaume, Louis et Antoinette LEWILLE, frères et sœur, enfants de + Guillaume, François LEWILLE fils de + Jean tant en son nom que se portant fort de ses frères et sœurs absents, iceux Marie et + Guillaume et Jean LEWILLE frères et sœur, enfants de + Marguerite DEBAILLEUL qu'elle a procréé de Jean LEWILLE étant icelle alors en premières noces, Philippe LEHOUCQ, fils de + François, demeurant à Deûlémont, Antoine DILLIES et Jeanne LEHOUCQ sa femme, demeurant à Marquette, ledit Philippe LEHOUCQ tant en son nom qu'en qualité de tuteur de Charles et Catherine LEHOUCQ enfants de + Charles, iceux Philippe, Jeanne LEHOUCQ et + Charles LEHOUCQ frères et sœur, enfants de ladite Marguerite DEBAILLEUL qu'elle a procréé de François LEHOUCQ étant icelle en secondes noces, étant apparent d'entrer en procès par la disposition faite par ladite Marguerite DEBAILLEUL le 09/01/1644 des dons et arrangements de mariage qu'elle a fait à ses enfants du second mariage.

2 B 11 / 11B acte 799 - 17/04/1626

Antoinette LHUILLE veuve de Gaspard ROUSSEAU demeurant au Faubourg des Malades à LILLE / Jérôme LHUILLE fils de Gilles, demeurant à DEULEMONT pour 12 florins 10 patars de rente héritière au rachat de 200 florins.

Garde Orphène de Messines

Olivier BATAILLE époux d'Isabeau DEWILDE et Pierre ADAM époux de Marie DEWILDE ont acheté à Pierre DEBREYNE une partie d'une maison de Philippe LECAT en 1555.

Pasquier DEWILDE au dit a acheté la même chose en 1559.

A.M.Deûlémont (Traduction depuis le flamand : Luc PETILLION)

FF1 – 7747 du 21/10/1583 Vente demandée par Michel COENE tuteur des biens de Péronne LEWYLLE présentement femme de Charles PONTFORT.

Idem du 10/06/1583 Antoine PARENT fut, à la requête et demande de Jean LEWILLE, tuteur de Maillin LEWILLE, fils et enfant mineur d'ans de feu Maillin LEWILLE, ½ frère du dit Jean du dernier mariage avec Catherine PREVOST quatrième femme du dit Maillin père du dit Jean, lequel Antoine PARENT est fils de Josse et feu Péronne LEWILLE qui fut aussi fille du dit feu Maillin de son premier mariage avec Jeanne DESREUMAUX, (fut nommé tuteur du dit mineur et) en fait serment tel que à tuteur légalement commis et établi peut et doit compéter et appartenir.

FF 38 - 8161 du 06/05/1557 Plainte par Luc BILLAU à cause de Pasquette, sa femme, veuve de Wallerand LEWILDE, Jacquet, Charles et Lambert, orphelins dudit Wallerand, Maillin LEWILDE, tuteur, concernant le solde d'un compte de tutelle.

FF 38 - 8164 du 06/05/1557 Charles fils orphelin de Wallerand DE WILDE, est émancipé par son mariage. Témoins : Maillin DE WILDE et Antoine DE WILDE.

FF 38 - 8175 du 04/04/1559 après Pâques : Martin DE LATTRE, procureur de Guillaume TYTGAT et Jacquemine DE WILDE, sa femme, vend à Maillin LE WILDE un cent de terre.

FF 38 - 8182 du 23/05/1561 Michel COMMER et Georges DUMONT tuteurs des orphelins de Joos DE WILDE tels que Charles et Antoinette.

FF 38 - 8186 et 8188 du 19/02/1561 et 08/10/1562 Maillin DE WILDE, tuteur des orphelins de Wallerand DE WILDE paye une amende de 3 livres avec Antoine DE WILDE son cotuteur.

FF 38 - 8190 du 11/02/1562 Jacques DE WILDE, procureur de Jeanne DOOM, veuve de feu Jean LEMAISRE, assistée de Willem DE WILDE, son fils en premières noces avec Wallerand DE WILDE vend à Maillin LEWILDE 5 cens ½ de terre, manoir...

FF 50 - 6438 du 14/05/1610 Charles DE WILDE, fils d'Antoine, achète 17 cents pris en 44 cents de manoir à Deûlémont, imparti avec l'acheteur qui en a 17 cents et Jacques OBIS (?) époux de Catherine DE WILDE qui en a 10 cents. Puis Rolandine DE WILDE, femme de Lauwers WOETS, assistée de son fils Jacques WOETS et de Hendrik DE WAGEMAKER, mari d'Abigaël, sa fille en premières noces avec Pasquier MEERSMAN, par procuration de 19 mai 1610 (légalisation à Leiden le 20) accepte la vente.

FF 51 photo 663 le 04/05/1613

Vente de 7 cens 20 verges à Deûlémont par Jacques HOBIEN? et Catherine LEWILDE sa femme à Charles LEWILDE fils de feu Antoine de Wijtschate.

FF 53 photo 6890 du 26/02/1621

Michel COISNE et Catherine CARTON sa femme assisté de Jean et Philippe COISNE ses frères vendent 46 (ou 16) verges de labour à Deûlémont à Charles LEWILDE.

FF 53 photo 6939 du 30/01/1623

Arnould COUCQUE et Antoinette LEWILLE assistés d'Antoine WADE, André BONDUEL et Jean PERSONNE ses beaux-fils vendent 2 cens pris en 4 cens à l'encontre de Charles LEWILLE à Antoine COISNE.

FF 53 photo 608 (ou 6894 de ma version)

Antoine COISNE a acheté d'Antoinette LEWILDE épouse d'Arnould COUCQUE 2 cens de prés en 4 cens à l'encontre de Charles LEWILLE. Exposition pour rattrait éventuel. Mars 1623.

GG 42 photo 7816 en 1512

Charles LEWILLE échevin de l'abbaye de Messines.

GG 42 photo 7819 en 1574

Antoine BOCQUILLON fils de feu Jean, époux de Marie LEWILDE à Deûlémont crée une rente vers la pauvreté pour des messes.

GG 43 - 3004 du 12/07/1644 Jérôme LEWILLE fils de Jean, laboureur à Deûlémont souhaitant que l'on prie pour son âme, celle d'Isabeau PARENT et Marie PARENT sa belle-sœur veuve de Gilbert LEWILLE, donne 500 florins aux pauvres à charge de trois messes par an. Note au verso : pour Marie et Isabeau PARENT, sœurs.

La rente est ensuite déchargée par Charles LEHOUCQ fils de feu Charles, époux d'Anne COISNE, garantie sur la moitié de 5 cens avec maison dont l'autre moitié appartient à Pierre LEWILLE à cause de Marie Anne COISNE sa femme. 19/06/1679 GG 44 photo 7829.

GG 53 photo 5070 en 1618

Obit pour Michel COISNE et Marie LEWILLE sa première femme.

GG 54 – 5056 du compte de 1618 (idem en 1570 (5145) par ladite Marie seule) :

Isambart CHAVATTE par succession de Marie LESAIGE dernièrement veuve de Wallerand LEWILLE paye les obits.

Obit célébré le 8 mars pour le dit Wallerand (5069).

A.E.Tournai 1025 et 1026

Fief de Zaylanden à Comines à Jeanne DE WILDE épouse de Jean SPINNEWYN fils de Louis et Josse DE WILDE fils d'Antoine. 09/01/1620.

2 B 10

Adrien LEHOUCQ fils de feu Gilles, tisserand, époux de Péronne LEWILLE à Comines avec Jérôme LEWILLE de Deûlémont en 1635 et 1641.

Pierre LEWILLE fils de feu Gilles en 1644.

2 B 285 du 10/10/1554

Jacques LECOCQ a tué Martin DEWILDE au cabaret de Pernes à Comines à coups d'épée dont il est mort six jours après (juillet dernier). A obtenu lettre de rémission.

2 B 294 du 01/06/1554 (ph 120)

Maillin et Antoine LEWILDE tuteurs de Jacques, Charlot et Lambert LEWILDE enfants mineurs de feu Wallerand et de Jeanne EREN contre Betreumieux LEWILDE.

Les dits Maillin et Antoine LEWILDE en leur dite qualité impétrants de mise de fait contre maître Jean DE BEAUFFREMEZ Sr de Calonette, Guillaume PETITPAS Sr du fief des Champaignes, Betreumieux et Lambert LEWILDE.

2 B 306 du 22/06/1559

Jacques LEWILDE, Maillin et Antoine LEWILLE tuteurs de Lambert LEWILDE enfants et héritiers de feu Wallerand contre Betreumieux LEWILDE.

A.C.Comines FF 70 n°112 (photo 2792)

Georges LEWILE bailli de Gilvelt et Cruuseecke en 1635.

Leiden, actes les plus anciens :

Charles +25/11/1603 de la peste, Louis son fils +04/03/1603 de la peste.

A.M.Lille 12162

Maître Gilbert MASUREL receveur de Philippe DE SAINT VENANT écuyer, Sr de la Cessoye, Langle etc. d'une part, Jacques LE WILDE fils de feu Pierre(?), laboureur à QUESNOY SUR DEULE (Jacques LE WILDE son fils cité dans l'acte), Olivier DESCAMPS, Charles BENTIN forts de Jean DUMOLLIN d'autre part. Le premier baille aux seconds 8 bonniers 1/2 de labour à QUESNOY SUR DEULE. 08/01/1574 (copie).

A.M.Lille 12162

Jacques LEPERCQ fils de feu Jacques, laboureur à [...] tuteur de Pasquier et Jacques DEWYLDE enfants et héritiers de feu Michel qui était fils de feu Masset LE WYLDE, Jean VANDERLENDE fils de feu Josse, laboureur à COMINES tuteur de Masset et Jean VANDERLENDE enfants de feu Mahieu et de feu Marie DE WYLDE fille du dit Masset, Marguerite GHESQUIER veuve d'Antoine LOUWAIGE de BRUGES fille de feu Jean et de feu

Jeanne LE WYLDE qui fut fille de Jacques LEWYLDE, Etienne GHESQUIERE fils de feu Philippe et de feu Péronne GHESQUIERE, sœur de la dite Marguerite pour lui et fort de Gérard son frère et Adrien HURLEBOULT commis par messieurs les landhouders, échevins et cuerhers du pays de FURNES AMBACHT pour les enfants de Jean MAES et de Jeanne CREPY, ceux d'Adrien CATRY et de Roland CROCQUET et aussi procureur spécial de Vincent LE WYLDE qui était fils et héritier de Masset, vendent à Antoine AGACHE fils de feu Marc, laboureur à QUESNOY SUR DEULE et Jacquemine DELBARRE sa femme leurs droits sur ce qui appartenait à Marguerite BOETMAN fille de feu Antoine qu'il eut de feu Marguerite DE WILDE et Catherine MARYSAL (sic – Voir plus haut, Catherine MARISSAL épouse Jacques DEWILDE) en 4 bonniers 1/2 à COMINES à payer 1/6e au Jacques LEPERCQ, Jean VANDENLENDE et Vincent DEWYLDE, 1/6e à Marguerite et Etienne GHESQUIERE, 1/6e aux enfants du dit Jean MAES, 1/6e aux enfants Adrien CATRY, 1/6e aux enfants Roland DUCROCQUET et Jeanne CROCQUET leur tante, 1/6e à l'acheteur. 26/04/1585.

A.E.Tournai COMINES 359 (Ancienne référence aux AET : Comines 17)

RENTES SEIGNEURIALLES DE COMINES A PARTIR de 1614 COMINES

Folio 33 r°

(Jacques – rayé) Georges DE WILDE à Beselare une maison en la Zwaelstraete qui fut à Jean THEVELIN f°9 v°. Solvits 1614-1625.

Folio 66 v°

Les enfants Josse DEWILDE à cause de Marguerite LEMEY leur mère par partage d'Antoine LEMEY sur 9 cens après 1629. Ci-après f°72.

Folio 69 v°

Joos DE WILDE fs Anthoine sur 4 c de lieu et 12 c de labeur

(ajout ultérieur : doit le relief de Anthoine DEWILDE et sa femme) Solvits 1614-1629

Ledit Joos sur 4 cens de bois. Solvits 1614-1642

(ajout ultérieur : Jan SPINNEWYN causa uxoris

(ajout ultérieur : Jeanne DEWILDE veuve

Folio 70 r°

Jan SPINNEWYN fs Louis à cause de Jenne LEWILDE sa femme sur 1 bonnier en 4 parties. Solvits 1614-1635

(ajout ultérieur : doit le relief dudit Anthoine

Péronne DEWILDE sur 12 cens en arrentement. Reçu de Josse LEWILDE 1614-1619

(ajout ultérieur : Péronne DEWILDE décédé le (blanc) 1633.

(ajout ultérieur : doit le relief du dit Antoine

(ajout ultérieur : Solvits 1627-1631

A.E.Tournai 361 (ancien 19)

f°130v°

Hubert LEWILLE par partage à l'encontre de Michel THEVELE comme se voit au cacherel Castelain f°100v°.

(Ajout ultérieur : à présent aux enfants de Jean VANELSLANDE procréés avec Marie LEWILLE)

4 cens de terre à labeur parfait de 6 cents par partage à l'encontre de Bauduin et Elisabeth THEVELE enfants de Michel et de Marie LEWILLE sa femme en le Groenestraete et la Biscopwal f°111 art 18 au Castelain f°100v° Solvits 1687-1720.

F°171r°

Les enfants Gilles BOUCHERIE de Deûlémont pour la moitié et Noël BONTE pour l'autre.

(Ajout ultérieur : Aux enfants Jean VANELSLANDE à cause de Marie LEWILLE sa femme pour la moitié et les enfants de Pierre BONTE pour l'autre moitié tels qu'Antoine).

Un bonnier de labeur à Comines sur le chemin de le Gaieperche f°123 art 8, arrentement au Castelain f°143v°.

Bas-Warneton :

F°9v°

Antoine LEWILLE marchand à Comines.

(Ajout ultérieur : Jean Baptiste GHESQUIERE à cause de Marie Anne LEWILLE sa femme par succession)

3 cents de jardin art 4 par achat des enfants Louis PARENT au chacherel Me Lecomte f°6v°.

9 cents ½ de terre art 32 à prendre en 22 cents à l'encontre de Jean PARENT qu'il a aussi achetés des dits enfants. Solvits 1686-1720.

f°16v°

Antoine LEWILLE marchand à Comines.

3 cents de lieu et jardin art 99 et 100 moitié par succession de Philippe LEWILLE et moitié par échange avec Bertram DE HONDT à cause de Marguerite LEWILLE sa femme au chasserel Lecomte f°15v°.

6 cents vingt verges (surchargé 2 cents 10 verges) art 96 par achat de Laurent DELANNOY qui les avait acquis de Philippe LEWILLE au chasserel Lecomte f°23v°.

Un cent de terre art 99 et 100 par partage des biens de feu Philippe LEWILLE son frère pour 2/3 et l'autre tiers par achat des enfants d'Antoine DESCAMPS au chasserel Lecomte f°25v°.

Solvits 1686-1720.

f°30v°

Philippe LEWILLE laboureur à Bas-Warneton par achat de Jean DUMORTIER le 04/02/1675

4 cents de labour à Comines nord sur le chemin de Messines f°143 art 3 du recueil de Bavinchove étant de cette seigneurie de l'Aelzaeck comme au cachereel de Comines f°150 (rayé).

2 E 3 Lille 3558/26 – 21/06/1702 – Bail – Lille

Messire Germain PETITPAS, chevalier, seigneur du Brusle, Descampagnes, etc. cousin et héritier de damoiselle Jeanne LAUDE veuve de Jean WATERLET vivant écuyer, seigneur dudit lieu, Caneghem, etc. demeurant à Wazemmes et présentement par refuge à Lille, déclare avoir baillé à Simon LAMBIN fils de + Simon, laboureur, demeurant à Deûlémont, lequel promet tenir les maisons, fiefs et héritages côtiers nommés Descampagnes contenant 17 bonniers 7 cens et demi gisant à Deûlémont... Fait et passé en présence de François Joseph CORNETTE fils de + Pierre, praticien, demeurant à Lille et de Pierre MOREL fils de Louis, valet domestique dudit seigneur du Brusle, demeurant à Lille.



La "Tâche" aujourd'hui - Googleview

Rentes viagères

Vies durant

SUIVRE – Dans le numéro précédent de cette revue j'ouvrais quelques pages des registres des comptes du domaine de Lille consacrées aux rentes héritières. Je vous invite cette fois ci à consulter celles consacrées aux rentes à vie.

Avant d'entreprendre l'étude de ces rentes, voici un résumé de ce que l'on trouve dans ces registres de comptes. Certaines informations pouvant intéresser historiens et généalogistes d'autant que le suivi des personnes se fait de compte en compte. C'est dans cette série que sont mentionnés les reliefs de fiefs repris dans les *Statistiques féodales* de DENIS du Péage.

B 4358 Exemple de compte pour une année commençant le lendemain de la St Jean Baptiste 1425 jusqu'à la veille de St Jean Baptiste 1426

Compte rendu à Monseigneur le duc DE BOURGOGNE, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne en sa ville et châellenie de Lille par Gilles HAURRE, receveur à Lille en 1426

RECETTE ORDINAIRE

- Rentes en froment des briefs de l'Espièrre de Lille dues chaque an : échevinages de Seclin, Frelinghien, Annappes avec rabat aux hoirs ou ayant cause de feu Guillaume DE CAPPLES qu'il eut de feu Demoiselle Agnès DE LA FONTAINE et hoir de feu messire Jean DE LA FONTAINE chevalier à cause d'un don fait Mgr audit chevalier, Esquermes. Audit Esquermes 3c que tenait Jean HANGOUART baillés à Guillaume DESMAITRES, à Annappes 16c à Mgr par le trépas de Pierre GONNAULT **bâtard*** baillés à Jean BAUDE, à Annappes 1c qui fut Jean CASTEL dont personne ne se fit hoir.

- Rentes en avoine : échevinages de Seclin, Frelinghien, Annappes rabattu comme dessus, Esquermes, esparces et Soignies. Les hoirs Eulart LEBLANC 1c 1/2 de pré du brief de Frelinghien à Mgr par le trépas de Jean le **bâtard*** DE POUQUES en bail audit Eulart. A Jacques CADAU d'Houplines 5c 1/2 en mesure du brief de Frelinghien à Mgr par la mort de Jean DE LE RIETIESCARD (?). Rentes en avoine molle de l'échevinage d'Halluin.

- Rentes en deniers : échevinages de Seclin, Frelinghien, Annappes rabattu comme dessus, Esquermes, esparces et Soignies, Halluin. 8b 9c ½ esclissés d'un fief de Monsieur DESTAIMBOURG, à Hellemmes ? Jean CAMBRELENCQ pour une pièce de terre nommée l'Escal Le Conte sur 7c sur le chemin de Lille à Hem. *La ville de Seclin pour la place sur laquelle la halle des échevins est assise*. A messire Gilbert DE CARNIN pour une place vide devant son lieu manoir à Ancoisne qui était communautés. De Jean BOURARD pour 5c as Bancs de Prêmesques à Mgr par le trépas d'un **bâtard***. De Mathieu LEBLANC 1/6° d'un bonnier esdits bancs à Mgr comme dessus. De la veuve Lucas DE PERRET 2c 5v de pré de l'échevinage d'Esquermes hors la porte du Molinel lez Lille à Mgr par le trépas de Catherine ARTUS **bâtarde***. De Marie LEQUESNE veuve de Bondues LEMAIRE **bâtard** pour la moitié d'un lieu manoir à Seclin en le Carmentoise riez à Mgr par le trépas dudit **bâtard**.

- Rentes en chapons : Roger HALLOIS et Jeanne sa femme pour 5 quartrons à Mgr par la mort d'un **bâtard** qui fut mari de ladite Jeanne.

** Par la coutume de la ville de Lille un bâtard non légitimé ne peut pas tester (Ch. II, art. 5), à sa mort ses biens peuvent revenir à ses enfants légitimes mais, à défaut d'enfant, ils reviennent au domaine.*

- **Autres rentes qui se payent à plusieurs termes** : La veuve Henri CARON pour une mesure rue de Poix, de la veuve Jean FANNE une mesure faisant touquet en ladite rue, de Jean DES OURSINS pour son héritage qui fut Jacques LE NEPVEU à Lille, une place vide, moitié d'une maison rue des estaques à Lille naguère à Jean SEULLET et Colle DICASTEL sa femme par le trépas de ladite Colle **bâtarde**, de Mahieu BOURLINET la moitié d'une maison rue de la Barre à Lille à Mgr par le trépas de Jean DE MARQUE savetier, de Collard LANSEL (?) une maison rue des estaques par le trépas de Bondues DE LENGLASTRE (?) **bâtard**, des hoirs Jean DESTEULES pour un héritage à Lille rue des malades, de Pierre LENGARD sergent de Mgr, hoir de feu Jean LENGART pour une maison près la porte des malades à Mgr par le trépas de Marguerite DESTAULER (?) **bâtarde** vivant femme de Jean ROBEUL (?) vieswarier, de Jean DELEBERGHE une maison qui fut Wallerand LE BROUTEUR rue du pont du chastel, d'Henri MALEFUISON une place vide qui fut mesure rue de Courtrai ayant été espans et esuiye (?) depuis 26 ans encha jusques à nagaire que lors par feu de mechief les ediffices des maisons étant sur icelle mesure furent tout ars et pérís, de Sire Pierre DE RAIGNES (?) curé de La Madeleine lez Lille pour 1c pris au riez de La Madeleine.

- **Plusieurs autres rentes en la ville de Lille et faubourgs achetées par les comtes de Flandres à Michel AS CLOQUETTES et le fief de la Boutillerie à Seclin** : de Gilles BERENGHIER de Seclin 10c qui furent aux hoirs Jean VAILLANT sur ledit fief.

- **Autre recette** : la ville de La Bassée

- **Recette des tonlieux** : Thomas HERSENT pour le travers et vinage de Lille pour trois ans, de Collard LEGRAND pour le tonlieu des draps vendus à Lille, de Michel HERSENT pour le tonlieu des bêtes, de Jean LE VELU pour le tonlieu du blé vendu à Lille, de Guillaume DE TENREMONDE pour les afforages en la ville de Lille, de Jean DE MARIGNIES pour le tonlieu des vieilles robes, de Jean LE VELUT pour le tonlieu du candrelach, de Guillaume DE TENREMONDE pour le tonlieu du wedde, de Jacques DE COURCHELLES pour le tonlieu du lin et celui des toiles, de plusieurs nobles chevaliers, écuyers et autres de la châteltenie de Lille qui doivent deux chapons par an pour leurs fiefs, de Gillart (Gilles) DAYS pour le poids à Lille, de Jean COCQUET **pour les droits, profit et émoluments du tourage et chepage appartenant aux prisons de la prévôté de Lille**.

- **Recette des prévôtés, passages, vinages en la châteltenie** : Jeanne LE BARBIEUR veuve de Jean DU PLOICH la prévôté de **Frelinghien** et le passage et vinage dudit lieu auquel **on passe un bac outre eau pour ce que le pont est déprécié**, de Jacques DOMMESENT pour la prévôté d'Esquermes, de Jean DE RODE pour le passage d'Armentières, de Pierre HUSTIN pour le passage et vinage de Cappelle en Pévèle.

- **Recette de dix échoppes à change et 11 échoppes à sel sur le marché de Lille** : d'Henri DE TENREMONDE, changeur, une échoppe faisant le touquet vers St Etienne et deux autres échoppes ensuivantes, de Jean LE DOUCH deux échoppes suivantes, les deux échoppes suivantes et deux à sel où on a édifiée nouvelle maison pour tenir le poix (sic - poids), de Jean DESCOBECQUE, changeur, deux échoppes suivantes, les 11 échoppes à sel vides (longue explication), de Tristan LESCUTIER une place rue de pendeur, Estievenart (Etienne) BROQUETTE une échoppe **sur le marché joindant la chapelle des Ardents**, Henri DUPREZ une échoppe.

- **Recette des droitures héritables dues à la fête de Lille qui est la fin du mois d'août** : de Jean DE MALINES tenant une droiture appelée l'issue de la fête de Lille, de Jean DE MALINES une appelée l'avoir de poids, de Michel HERSENT **sur ce que doivent les taverniers vendant durant ladite fête**, de Gilles DAYS pour le petit poids, la ville de Lille pour les plachages de ladite fête.

- **Recette des prés, pêcheries et autres** : Wauthier PATIN pour 3b de pré à Halluin et la pêcherie en la Lys entre Wervicq et Bousbecque jusqu'empres Douse (Deinze ?) vers Gand. Les 12 pêcheries à Houplines, Frelinghien et Deûlémont tenues par plusieurs personnes, gens d'Eglise, chevaliers, écuyers et autres gens, savoir l'abbé de Loos, les hoirs messire Boitard DE BOURS, messire DE ROSIMBOIS, messire DE RAISSE, les hoirs messire Henri DESPIERRE, Tassard DE FONTAINES, maître Daniel ALLARDS, Pierre DE PONTENARE, Jean LE BORGNE, Pierre LE RIQUE, les hoirs Robert LECOURT et Grard POTTIER. De monsieur DE ROUBAIX châtelain de Lille pour une pièce de pré de 4b devant la porte dudit chastel, des maisons en plusieurs villes de la châteltenie, sur des terres tenues du Hainaut. De Drieux DENGLOS une chandelle par an à la chandeleur, de Jean LELONG 10c qui furent à Ogier SEURIEL (?) **bâtard** mort sans hoirs légitimes.

- **Recettes de ventes de terres, reliefs et amendes pour tonlieux, fourcheleé et vinage emportés en la châteltenie** : Néant.

- **Recette des chaussées de la châteltenie** : de Jean DESTAILLEURS fils de Jean la chaussée de Marcq à Bondues, Jean BECQUART celle d'Halluin, Guillaume ROLAND pour ladite au compte suivant, ledit BECQUART pour celle de la Hammede, ledit Guillaume ROBERT (sic) pour ladite chaussée au compte suivant, de Jean LE

GAY pour celle de Tressin, de Jean LEMESRE pour celle de Marquette, d'Henri DUQUESNE pour ladite chaussée au compte suivant.

- **Recette d'une imposition ou assise sur les beurres et marchandises que l'on mène hors du royaume et des tènements d'icelui en la ville d'Haubourdin qui est de l'empire d'Allemagne** : Personne n'a voulu prendre.

- **Recette du droit sur la draperie qui se fait à Halluin**, savoir sur chaque drap 3d sur chacun demi drap scellé à la perche du nouveau scel naguère ardonné et accordé par Mgr enregistré à la chambre des comptes au registre commençant en 1393. En bail à Wauthier PATIN.

- **Recette de la valeur de toutes impositions ou assises ordonnées à courir en la ville de Lille par octroi de Mgr** : l'assise sur le vin pour laquelle on n'a pas trouvé de censier à sa juste valeur. Les neuves assises baillées par le bailli et échevins. D'Henri LE MIQUIEL et ses compagnons sur le blé, orge et soucrion. D'Allard MARET et ses compagnons. De Guillaume DE TENREMONDE et ses compagnons pour l'assise du bruquin sur chaque lot de mies goudalle forte etc. brassées ou dispensées à Lille. De Jean HASTET (?) le fils et ses compagnons pour ladite assise du brouquin suivante. De Guillaume DE TENREMONDE et ses compagnons pour l'assise du grain. De Jean LESTIEVENON et ses compagnons pour la même suivante. De Thierry DE BOURGHELLE et ses compagnons pour l'assise du cuir, Mahieu MOREL pour la suite. De Pierre LECOMTE pour l'assise des vieilles robes. Thierry DE BOURGHELLE celle de l'avoir de poids, Jean COCQUET pour la suivante. Jean LE GARON celle du détail, de Martin DENIS celle de wedde.

- **Recette des assises ou impositions ordonnées à courir par feu Mgr que Dieu pardonne en la châtellenie de Lille, tant en la ville de Comines que de Seclin** : En la ville de Comines sur le vin, cervoise, draps, pain et char reçu néant pour ce qu'iceux assis sont transporté héritablement au Sg de Comines, ensemble tous autres assis courants en ladite ville pour lui, ses successeurs, seigneurs de Comines en la forme et manière au long déclarées es comptes précédents. De Martin LE BORGNE sur le vin et wedde de Seclin. De Jean BOUTILLER sur la cervoise à Seclin.

- **Recette des profits de l'hôtel de la Poterne à Lille et autres maisons près dudit hôtel** : Ledit hôte dont le prévôt est concierge, des maisons acquises par Mgr à Jean DE GONDECOURT, Jean DE POPERIGE, Jean DELANNOY, Gilles DE HORNAY, Jean DENIS BOUCHER, Collard POUCHIN et Roger LE CERVOISIER sur la rue des poissonniers et Esquermoise, lesquelles sont appliquées au jardin et hôtel de la poterne. De Jean RIFFAUT au lieu de Robert DE LE VACQUERIE l'arrentement d'une maison par lui achetée à Pierre DELAOUTRE et une maison acquise par feu Mgr à Antoine LE BORGNE qui fut vendue à Pierre DELAOUTRE. Une maison rue Esquermoise qui fut Jeanne VRETEE que Mgr donna à Michel LECOCCQ. De Martin DASCHES au lieu de Robert DUBUS l'arrentement de **l'hôtel du Chien** et 7 autres petites maisons devant l'hôtel de la poterne rue basse et Esquermoise.

- **Recette de la valeur du moulin de pierre moulant par vent lez Seclin piecha acquis pour Mgr** : Des maître, prieuses et couvent Notre-Dame lez Seclin par lettre de 1412.

- **Recette de la valeur de la terre de Quesnoy sur la Deûle à Mgr** : Baillées au fermier dudit lieu de Quesnoy - Néant.

- **Recette des censes et louages de ladite terre de Quesnoy** : De Mahieu POTTIER pour les afforages des vins vendus à Quesnoy, du moulin et porte d'eaux audit fermier. De Jean MARTIN de Quesnoy une mesure vide à Quesnoy haboutant au chemin du moustier de Quesnoy. De Jean DELECOURT de Quesnoy une maison vide sur 2c entre le manoir de Catherine LEFEBVRE et celui de sire Pierre DELEBARRE. De Gilles DE HEYMSERODE pour ladite maison et moulin dudit lieu avec tout le fief, hommages, pêcheries, passage, afforage, reliefs de ladite terre sauf les exploits seigneuriaux et justice de Mgr, devant maintenir le tout en bon état après priserie faite.

- **Exploits de justice à Quesnoy** : Néant.

- **Le double droit de chaussée sur les chemins de la châtellenie** reçus par Jean DESTAILLEURS et Jean BECQUART.

- **Recette d'offices : Les jeux de tables, quilles** et handutes (?) dans la châtellenie que tenait en ferme Lambert HERRENG **dont les revenus sont employés aux fortifications du château de Lille**, baillés à Jean DE MERIGNIES et Jean DOURLIEL. De maître Jean DE GAND secrétaire de Mgr pour les offices de clercs de la Gouvernance.

- **Recettes du poids de Lille, dettes extraites de comptes, nouveaux acquêts, quintes, aides, prêt par la ville de Lille** : Néant.

RECETTE EXTRAORDINAIRE

Jean LE VIART prévôt de Lille à cause des exploits de son office. De Jean SACQUESPEE receveur général des aides d'Artois. D'Henri DE TENREMONDE sur l'aide de Mgr. De Nicolas MARIAGE receveur de Bapaume à cause de sa recette. De Simon LE PESCHEUR receveur général de Péronne. De Pierre DU CARIEUL receveur de Fampoux. De Guillaume DE BROUKERQUE receveur du 4^{ème} denier. De Gauthier POULAIN receveur général de Flandres.

Total de la recette : 12904£ 11s 9d et 200 anguilles (de Quesnoy)

DEPENSE ORDINAIRE

- **Arriérages de rentes des reliefs de l'Espière de Lille que le receveur n'a pu recevoir en son temps ni ses devanciers** : Du brief de Seclin Jacques DE HERRIN pour Saroun (?) LE POULETIERE. Du brief d'Annappes Sohier DE BEAUMONT et Josse DE WARENGHIEN, les enfants de Jacques DE VILLERS. Du brief d'Esquermes Jean LESQUEVIN de par sa femme et Marie DERIQUE. Du brief de Frelinghien Jean BLONDEL. Du brief de l'éparce et Songnies Bernard DESTAIRES dit de le Cauchie, Hanet (Jean) DELAHAYE, sire Grad LENIEPE. Du brief d'Halluin Mahieu CAUWINE pour Jean AUDENARE, Roger LE SEC et Hugues DE HALLUIN. Sur les héritages de 12 rasières d'avoine sur le BEHAGUES es brief de Frelinghien à cause des hoirs Pierre DESPREZ sur 4b 1 quartron. Sire Michel AUX CLOQUETTES, Jean BRAME pour les hoirs LEDUC le ménestrel, Wathier CAUDRELEUR et Bauduin LE BORGNE.

- **Rentes, fiefs et aumônes** : Jean DE LANTAIS pour son fief de sergentise du bailliage de Lille naguère acheté à Jacques HUSON fils d'Arnould et avant à Jean DE LE CROIX. A Pierre VREDIERE au lieu de Jacques RIDEL pour son fief de sergentise qui fut Thomas BUSELINCKE. A Jean MALLET fils de feu Liévin pour son fief acquis à Robert DUBUS et avant à Hugues DUCASTEL. A Wauthier DE LA CESSOIE pour son fief de sergentise qui fut Guillaume DUBUS. De Denis DELANSTAIIS même fief qui fut Thomas HALLE. A Jean DELAHALLERIE même fief qui fut VANDENORGHET. A Jean DEFFONTAINES au lieu de Pierre DEFFONTAINES même fief qui fut Henri CARON. Au receveur de la châtelainie **pour le pendeur de Lille**. Au chapelain de la chapelle Notre-Dame fondée par les comtes et comtesses de Flandres en la chapelle St Michel emprès la Salle de Lille qui fut Sire Jean LOURMIER et avant sire Jean SOUQUET. Au chapitre St Pierre de Lille pour l'office de reddisine de ladite église pour ses obits. Aux hoir feu Dame Marie DE CLARY dame d'Haveskerque veuve de Monsieur Henri D'ANTOING pour son fief de sergentise qui fut demoiselle Marie DE BAUFFREMEZ. A Jean DELANSTAIIS pour même fief acheté aux hoirs Wauthier LEBLANC. A l'abbé de Warneton pour l'aumône du terme de Pâques fleuries. A l'abbé de Loos idem. A l'hôpital Saint Jean lez St Sauveur à Lille pour le terme de St Pierre. A l'hôpital St Nicolas d'entre deux ponts à Lille. A sire Robert DUPONCHEL chapelain des malades bourgeois de Lille à cause de sa chapelle. A l'abbé de Phalempin pour l'aumône de Pâques fleuries, à l'abbé de Cysoing de même. Au chapitre Notre-Dame de Courtrai qui a droit sur le brief d'Halluin échangé par le comte Jean sur son château de Courtrai. A l'abbé de Saint Eloi de Noyon pour Pâques fleuries. A l'église St Piat de Seclin, l'abbesse de Messines et l'église d'Harlebeke de même. A l'hôpital Ste Elisabeth des béguines hors la porte St Pierre de Lille. A Bosquet DELATTRE au lieu d'André LERIQUE pour son fief de portier de la Salle de Lille acheté audit André et avant à la veuve Jean LERICQUE qui lui est échu de feu Vlyot DENIS dont le mari l'avait acheté de la veuve Jean CAUDRON.

- **Autres rentes données et aumônes à prendre sur l'Espière de Lille** : A l'évêque de Tournai, aux frères et sœurs de l'hôpital Notre-Dame emprès Seclin, à la table et couvent de Loos dont des rentes acquises par sire Michel AS CLOQUETTES, à la prieuse, frères et sœurs de l'hôpital emprès la Salle de Lille sur le moulin de Dergneau, aux frères et sœurs de l'hôpital St Julien de Lille, à la charité des pauvres de St Etienne de Lille.

- **Autres rentes données, quittées et aumônées par Mgr le duc dernier trépassés sur ledit Espière** : L'hôpital Notre-Dame emprès la Salle de Lille.

- **Fiefs et aumônes assignés sur les tonlieux et travers de Lille** : A l'abbé de Loos, l'hôpital des Béguines hors la porte St Pierre de Lille, au chapitre St Pierre de Lille, à sire Lambert LEPERS chapelain de St Jean lez St Sauveur à Lille, au chapitre St Pierre de Lille pour une chapelle de Ste Catherine en ladite église qui tient à présent sire Pierre DE RAIMES, le couvent de l'abbaye de Flines, les pauvres de Lille, l'abbaye de Marquette, Mgr DE ROUBAIX que le Sr DE LONGHEVAL tenait en fief sur les changes de Lille, l'abbé et couvent de Vaucelles, le couvent de l'église St Antoine lez Paris, le couvent de la Neuve Abbiette de Lille de l'Ordre des frères prêcheurs et le couvent St Eloi de Noyon.

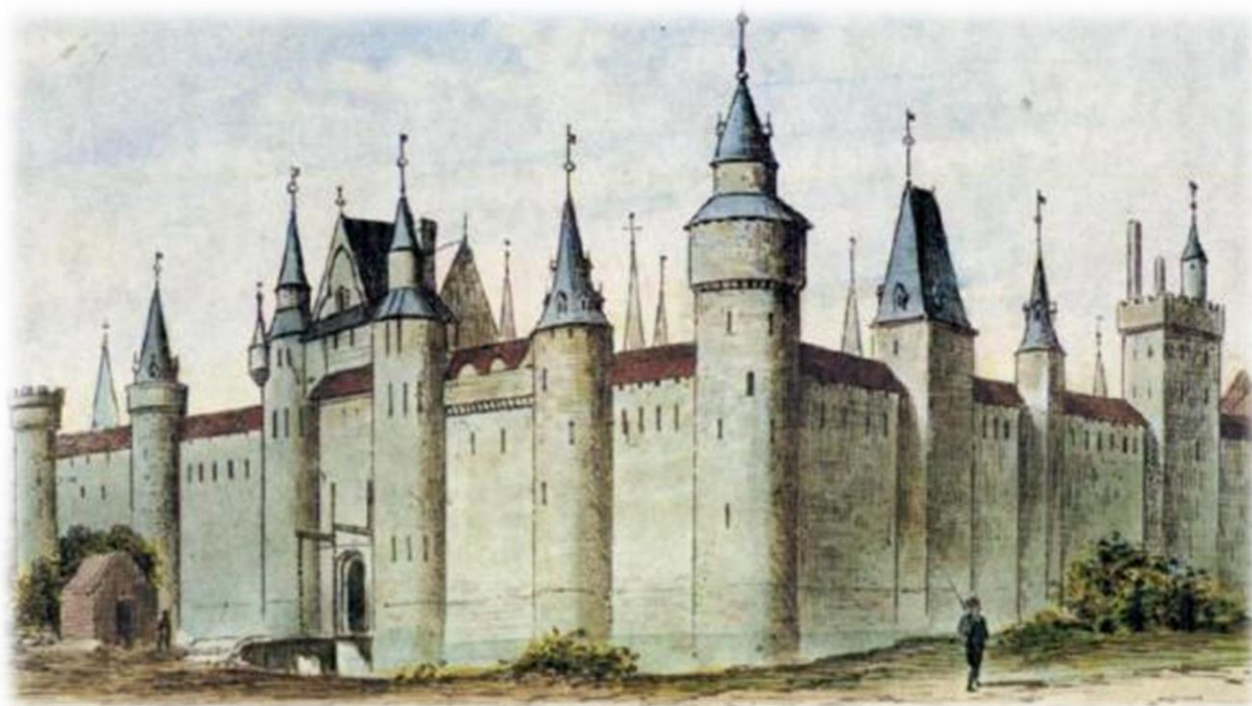
- **Autres mises en deniers payés pour les rentes de l'hôtel de la Poterne et pour autres maisons et héritages emprès ledit hôtel** : Robert DE LANGLEE fils de feu Antoine, partie qui fut sur l'héritage Jean DE POPERINGE, à Thomas MARTIN et la veuve Barthélemy DELEBARRE qui fut femme Hugues DENIS, à Philippe DE PONTREWART sur l'héritage dudit POPERINGE acheté de la veuve Jean DE TENREMONDE, au chapelain de la première messe en l'église St Pierre de Lille, à maître Grard DICLEBEQUE au lieu de Jean PETITPAS sur l'héritage qui fut Jean DE GONDECOURT et sur celui qui fut Roger CHUC, cervoisier, et sur la maison qui fut Jean DELANNOY et celle qui fut Gilles DE HORNAU et sur l'héritage qui fut Jean DENIS boucher et sur la maison qui fut Collard POUCHIN, à Jacques WALLERS mari de la veuve Jean HANGOUART fils de Denis, aux hoirs feu Raisse DE WERVICQ, à Thomas MARTIN hoir de feu ladite veuve, aux obits de St Pierre de Lille, à l'hôpital St Julien de Lille, au curé de St Etienne, à sire Jacques LOCART prêtre, chapelain de la première messe de l'église St Etienne, à sire Jean LEGROUL chapelain de St Jacques en ladite église, à l'abbaye de Marquette sur l'héritage qui fut Jean DELANNOY, aux commis de la cure Ste Catherine de Lille sur l'hôtel qui fut Jacques DE BRUNMARET, à ceux de la charité St André de Lille, à maître Jean DE LANSTAI au lieu de Jeanne DUQUESNE veuve de Guillaume ROSE sur la maison qui fut Roger CHUC, cervoisier, et à Pierre DELEBARRE et Pierre DELEBARRE son neveu sur l'héritage qui fut Jean DELANNOY.

- **Autres dépenses le temps de ce compte** : Les échevins et conseil de la ville de Lille pour des rentes à vies rachetées à diverses personnes.

- **Rentes à vie** (voir plus loin)

- **Gages et pensions à volonté** : Au receveur de Lille pour sa recette, à maître Jacques DUCLERC avocat de Mgr au lieu de maître Emon DE BOURGOGNE, au gardien des frères mineurs à Lille pour une messe par jour en la chapelle Notre-Dame de la Treille à St Pierre de Lille pour Monsieur et Madame comte et comtesse de Flandres, au prieux du couvent des frères prêcheurs de Lille pour une messe chaque jour en ladite chapelle, à Jean LEBLANC dit Léonnor pour allumer ladite chapelle, à sire Jean LE JEUNE clerc de ladite chapelle pour sonner la cloche, à Jean COLPART en la court spirituelle de Tournai au lieu de feu Jean DE HAUDION pour ses gages, à Daniel LEVECQUE pour ses bons et agréables services au précédent comte.

- **Autres mises et paiements fait pour le châtelain, sergents et officiers du château de Lille** : A Mgr DE ROUBAIX, châtelain pour sa garde, à **42 sergents de la garde ordinaire dudit château et les quatre arbalétriers de nouveau ordonnés pour l'enforcement de ladite garde**, à sire Jean GROUSET prêtre, chapelain, à maître Jean LEROY maître maçon, à maître Robert LEBOIM (?) au lieu de maître Jean PATIN, maître charpentier, à maître Jean BOULANGER maître couvreur d'écailles, à Jean DUVINAGE artilleur, à Jean



Château de Lille dit de Courtrai

DUBOIS portier des baillies, à Gilles DUBOIS portier, aux deux ghectes, à Henri MALFUISSON sergent et garde des garnisons y étant, à Thomas LAMBIN soldoier au lieu de Josse DESMET qui est allé vie à trépassement.

- **Autres mises et deniers payés à plusieurs personnes pour pensions et salaires à eux ordonnés** : A Jean BELIN pour collecter le 4^{ème} denier sur le vin à broque et en gros à Lille, à Guillaume MARCHAND à présent clerc des comptes de la hansse de la ville de Lille pour lesdits comptes.

- **Ouvrages et réfections ordinaires faits au château de Lille** (détaillés à chaque fois) : pour avoir mis jus (à bas) des deux tenis (?) de la porte de derrière les berges de fer et les bannières ensemble tous les plants, refait plusieurs allées etc. à Jorart SALMON, Gilles RAPPAN (?), Pierre LECARLIER, Noël DE BAUSTUEIL, Jean DELERIELLE, Pierre LEBLANC, Gilles BOUTILLIER, Jacques POTTIER, Pierre FISSEL (FICHEL), Jacques DUQUESNE, Guillaume HAUVARLET, Jean DE COTTIGNIES, Jean DELEVELDE, Jean HOUZET, Gérard CORTSPIKE (?), maître Jean LEROY maçon, Robert WILLOQUE et Jean DE BOUXCELLE maçon, Jean GOUSSET cauchier, Maillin CACHEVACTE, Jean ANGOT, Griffon POURBOICINES, à des chartons, François DASSONNEVILLE, Toussaint DUPUIS, Denis DUBERT, Jean LEPAUCH, Pierre LEGROUX, Jorard PANQUIN (PENNEQUIN) de Raimbeaucourt, Jean DUFRESNE, Jean DUBOIS, Robert LEBRUN, divers compagnons, Jean DE HUOVE cuvelier etc. Personnes pour faire étoffes en la salle et hôtel de Mgr le duc de Bourgogne à Lille et réparations nécessaires, plusieurs portes, fenêtres, au cellier etc. : Jean COUCQ, Jean LE PAUCH, Jorard PENNEQUIN, Thomas DUPUIS etc. Les personnes intervenues sur les maisons en dépendant : maître Robert MARCHAND, Jean LEROY, Pierre DE CANTAIN, Robert WILLOQUE etc.

- **Autres ouvrages aux ponts, poncheaux et chemins de la châteltenie de Lille** : A Guy GUILBAUT conseiller et receveur général de toutes les finances de Mgr le duc ayant ordre de payer à Mahiet REGNAULT maître de la chambre des comptes, à maître Jean DE TERWANE conseiller, maître des requêtes de l'hôtel de Mgr, à Bondues DE LOLIVE. A Gauthier POULAIN receveur général de Flandres et Artois pour ce qu'il a payé à Jean MALLET auditeur des comptes et à Jacques DE LA TANNERIE.

- **Autres mises en deniers payées pour la terre de Quesnoy sur la Deûle** : A sire Pierre DE KINNES (?) pour sa chapelle que tenait sire Wauthier BAUDESCOT 12 rasière de blé mesure kanisienne (quesnoysienne) sur le fief de Quesnoy qui font 12 rasières 2 havots mesure de Lille, audit divers autres droits dont **200 anguilles* chaque année** au terme des brandons que Guillaume DE HAYMESCRODE lui a payé sur la recette du moulin de Quesnoy, à l'église St Pierre de Lille pour rente perpétuelle que l'office de l'esparce de ladite église prend chaque année sur certaine terre enclavée ou lieu manoir de monsieur à Quesnoy, aux hoirs feu maître Thierry GHERBODE vivant conseiller de Mgr sur le moulin et porte d'eau à Quesnoy trois muids de blé tel que de la dîme de Quesnoy a la mesure d'icelle.

- **Ouvrages et réfections à cause de la terre de Quesnoy** : Néant.

- **Dépense commune** : A Jean DELAUBEL (DELOBEL) à qui Mgr a donné bail de ce qui se cueille sur les chemins entre les villes de Lille et Menin, double droit de chaussée pour employer à leur réfection savoir chaussée de Marcq à Bondues, d'Halluin et Hammedde. A Jean LEBLANC cirier pour cire livrée à messire Jean GROUSET chapelain du château de Lille. A Jean LE PAUCH pour transport de Lille à Péronne et de Lille à Fampoux. A Laurent DELESAFE, sergent de la Gouvernance, pour, à la demande de messieurs des comptes à Lille, être allé assembler à Quesnoy plusieurs laboureur pour apprécier la terre de Quesnoy pour le fait du chapitre St Pierre. Au receveur pour héritages en l'échevinage de Lille, pour une nouvelle rente appelée *huissages* sur plusieurs maisons en plusieurs villes de la châteltenie, pour une nouvelle rente de 11d obole par an sur plusieurs maison enclavées au pays de Hainaut et pour ce compte.

Total de la dépense : 13015£ 19s 2d obole et 200 anguilles

Dû au receveur : 236£ 7s 5d obole

Et par fin de son compte l'an précédent : 386£ 18s 10d obole

* *La seigneurie de Quesnoy sur Deûle fut acquise par le comte de Flandres quelques temps plus tôt au terme d'un long procès avec un héritier de Jean DE QUESNOY, dernier seigneur du lieu portant ce nom. Au début du XIII^{ème} siècle Gilles DE QUESNOY et Sarah, sa femme, avaient fondé une chapelle en l'église St Pierre de Lille dont le revenu consistait en une rente sur le moulin à eau de Quesnoy. Cette chapelle St Quentin fut surnommée "aux anguilles" parce qu'un revenu de 200 anguilles au chapelain y était également attaché.*

Nous connaissons les rentes héritières pour en avoir plusieurs fois parlé dans cette revue. Cette fois ci nous voici face à des rentes à vie, autrement dites viagères. Leur nom à lui seul explicite en quoi elles consistent : contrairement aux rentes héritières elles ne se transmettent pas, elles s'éteignent à la mort de la dernière tête qui les porte.

C'est l'occasion pour les rentiers de garantir un revenu à leur épouse, souvent plus jeune ou plus résistante qu'eux, d'assurer une aide à leurs enfants religieux ou illégitimes en dehors de toute règle de succession.

Ces rentes assurent bien sur un revenu plus important qu'une rente héritière. Ce revenu est proportionnel au risque pris par le rentier : celui de la durée de vie de ceux sur lesquels elles reposent. C'est ainsi que, bien souvent, parmi les têtes bénéficiaires d'un revenu deux fois par an, on retrouve des enfants. Le nombre de têtes est limité à deux dans l'octroi accordé par le comte de Flandre. Deux des rentes qui suivent mentionnent d'ailleurs à un moment qu'elles ont été inscrites sur trois têtes alors que l'octroi n'en permet que deux. Elles sont alors réduites à deux têtes.

Une étude d'autres rentes viagères a été publiée par Martine AUBRY dans la *Revue du Nord*¹. Son but était davantage d'étudier la mortalité à l'époque que d'en dresser un inventaire suivi exhaustif. Ces rentes là se trouvent dans les comptes de ville de Lille du XIV^{ème} siècle et non sur le domaine de Lille mais le principe reste le même. Le propriétaire d'une rente ne peut demander les arriérages qu'en justifiant de son existence ou de celle de la personne sur laquelle elle a été constituée. Des parents pouvaient acheter une rente pour leurs enfants et s'en réserver la jouissance pendant leur vie. Si les enfants mouraient avant eux, la rente n'était plus payée.

Au fil des besoins du domaine de Lille on en crée de nouvelles rentes : en 1397, 1403, 1410 ?, 1413, 1418, 1421, 1425 et deux en 1426. C'est dire si les besoins sont grands ! Comme elles ne sont pas héritières il n'y a pas d'intérêt généalogique à suivre celles-ci, l'intérêt est autre. Outre les mentions de parenté puisqu'on y mentionne des proches, on y trouve également une courte période pour situer les décès. En effet le receveur a tout intérêt à mentionner rapidement le décès d'une tête et d'éteindre la rente à la mort du dernier vivant. Nous avons donc sous les yeux, à mesure des pages et des années, des informations que nous ne trouverions pas ailleurs.

J'ai repris ici neuf créations de rentes jusqu'en 1427. Bien sûr ce n'est pas la période la plus commune retrouvée dans les généalogies mais les personnages cités, loin d'être généralement nobles ou fort riches bourgeois, font partie de ces familles qu'on retrouve à l'aube du XVI^{ème} siècle, période plus facile à atteindre.

Comme je me suis arrêté en 1427 il conviendrait de poursuivre la lecture des registres suivants afin de trouver la période de décès de ceux qui sont encore vivants cette année là. Je compte sur vous pour le faire si une famille mentionnée ici vous intéresse.

Le dépouillement qui suit est assez simple. Au début j'indique mes sources puis les différentes séries de rentes avec toutes les informations qu'elle contiennent sauf le montant de la rente dont la valeur n'aurait pas d'équivalent pour nous. En bout de ligne j'indique à quelle cote on mentionne pour la première fois le décès de l'une des têtes.

¹ Avril-juin 1983 Tome LXV - les mortalités lilloises (1328-1369) par Martine AUBRY : https://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1983_num_65_257_3930

Documents conservés aux Archives Départementales du Nord.

Pour rappel la St Jean Baptiste tombe le 24 juin.

B 4333 depuis le lendemain de la St Jean Baptiste 1397 jusqu'à la saint Jean Baptiste 1398 f°24v° (1766)

B 4334 1398-1399 f°33v° (1833)

B 4335 1399-1400 f°35 (1902)

B 4336 1400-1401 f°37 (1959)

B 4337 1401-1402 f°45 (2021)

B 4338 1402-1403 f°38v° (2098)

B 4339 1403-1404 f°32v° (2154)

B 4340 1404-1405 f°27 (2220)

Années manquantes

B 4341 1410-1411 f°30v° (341)

B 4342 1411-1412 f°32 (401)

B 4343 1412-1413 f°31 (463)

B 4344 1413-1414 f°50 (538)

B 4345 1414-1415 f°27 (608)

B 4346 1415-1416 f°35v° (1707)

B 4348 1416-1417 f°29 (1817)

B 4349 1417-1419 f°30 (1876)

B 4350 1418-1419 f°31 (1938)

B 4351 1419-1420 f°24v° (1989)

B 4352 1420-1421 f°24v° (37)

B 4353 1421-1422 f°24 (85)

B 4354 1422-1423 f°24v° (37)

B 4355 et 4356 1423-1424

B 4357 1424-1425

B 4358 1425-1426

B 4359 1426 jusqu'à Noël 1426 ; B 4360 depuis le lendemain de Noël 1426 jusqu'à la St Jean Baptiste 1427

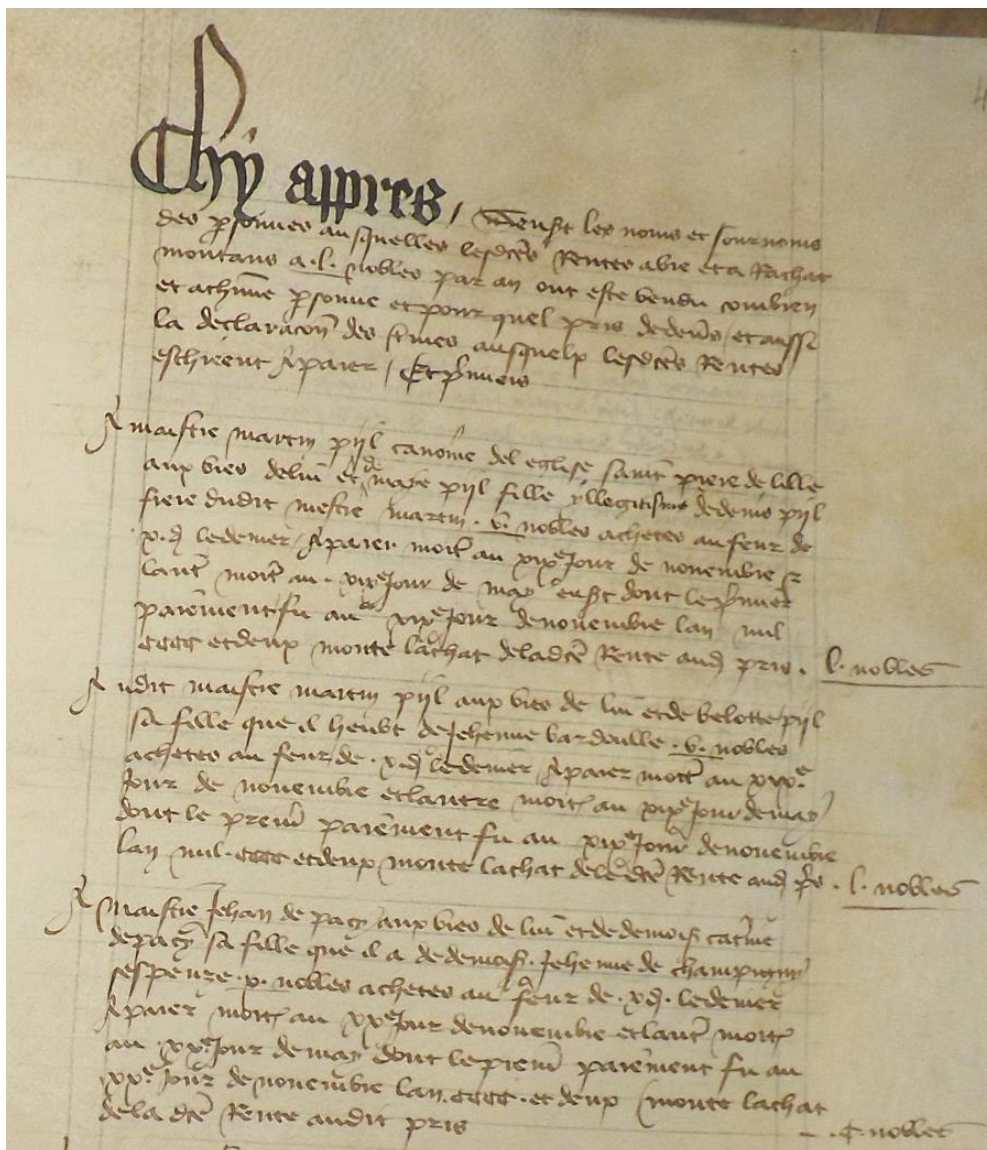
250 nobles par an (Apparaît dans B 4333 en 1397)

- Messire Nicole (Nicolas) DE BUICH trésorier de l'église Notre-Dame à Tournai et Collin (Collard) DE BUICH son fils [4336 Tous deux trépassés en septembre 1400]
- Demoiselle Marguerite DAIRE sur elle et Jean DAIRE son frère [4340 Tous deux depuis trépassés après payement en juillet 1405]
- Jacques LE DENIS sur lui et Catherine LE ROGIERE son épouse [4336 Tous deux + en août 1400]
- Jacques GOHELLE fils de feu Gérard sur lui et Catherine DE LE CHOUTIERE son épouse [4340 Tous deux depuis trépassés après payement en juillet 1405]
- Jean TOM/TON de Bruges sur lui et Lysbeth (Elisabeth) SCAYERS sa femme [4341 Tous deux trépassés depuis le payement en juillet 1405]
- Josse MINE à Ypres sur lui et Martine MINE sa fille
- Ledit Josse MINE sur Marie FAGHEL son épouse et Coppin MINE leur fils [Marie + 4338]
- Pierre DE REVEL sur lui et Béatrice CORDEWANIER son épouse [Pierre + 4341] [4344 Elle + en septembre 1413]
- Allard DESPLECHIN de Douai sur lui et Marguerite TANGHE son épouse
- Pierre PIETRE sur lui et Jacot (Jacques) PIETRE son fils qu'il a de Jeanne AMPLEMUSE [Pierre + 4339]
- Ledit Pierre PIETRE sur Jeanne AMPLEMUSE son épouse et Pierre PIETRE leur fils
- Allard DE PONTREWART sur lui et Hellin DE PONTREWART son fils qu'il eut de Philippe VRETE son épouse [Allard + 4336] [Ledit Hellin mort l'année de ce compte 4346]
- Allard DE PONTREWART sur *Jeanne (Philippe dans 4349)* VRETE son épouse et Philippe DE PONTREWART leur fils [Elle + 4336]
- Thomas DU HEM sur lui et ensuite Maître Daniel ALLARD sur lui ou sur ledit Thomas
- Madeleine DUQUESNE veuve de Gilles DE LE CROIX de Tournai sur elle et Jeanne DE LA CROIX sa fille [Elle + 4344] [Tous deux + 4345]

- Jeanne ARTU veuve de Jean DELESAUCH sur Jean BLANCART fils de feu Roger, et Joye DELESAUCH son épouse fille dudit feu Jean DELESAUCH
- Jean LEROUX fils de feu Collard de Béthune sur lui [Lui +4349]
- Jacques LE SAUVAGE dit de Bruges sur lui et Florence DELATOUR son épouse
- Allard DE PONTREWART sur Philippe VRETE sa femme et Hellin DE PONTREWART leur fils [Elle + 4336] [Ledit Hellin mort l'année de ce compte 4346]
- Collard DEWISSOC de Saint Omer sur lui et Jacquemine DE SAINT AUDEGONNE son épouse
- Jean DELEHALLE kentilleur, sur lui et Agnès DELEHALLE sa fille
- Jean DELEHALLE kentilleur, sur Jeanne BOULANGIE son épouse et Hennequin DELEHALLE leur fils. Modification dans 4337 : initialement sur trois vies dont ledit Jean, réduite à deux suivant décret. [Elle + 4344]
- Olivier VAN COIEGHEM d'Ypres sur lui et Roland DE COIEGHEM son frère, enfants de feu Jean
- Robert DE LE HARGERIE [DE LE HAGUERIE dans B 4357] dit Warin sur lui et Bauduine DE FORTINE son épouse [Bauduine + 4341]
- Marguerite SKERMELLE veuve de Jean DE COIEGHEM d'Ypres sur Olivier et Roland DE COIEGHEM ses enfants

100 nobles par an payés depuis 1402 (Apparaît dans B 4338 en 1402-1403)

- Maître Martin PYL chanoine de St Pierre de Lille sur lui et Marie PYL fille illégitime de Denis son frère
- Ledit Martin PYL sur lui et Belotte (Elisabeth) PYL sa fille qu'il eut de Jeanne BARDOULLE
- Maître Jean DE PACY sur lui et Catherine DE PACY sa fille qu'il eut de Jeanne DE CHAMPIGNY [Lui + 4344]



- Ledit Jean DE PACY sur Denis DE PACY son fils naturel et Marie DE PACY sa fille légitime qu'il eut de Jeanne DE CHAMPIGNY [Denis + 4349]
- Ledit Jean DE PACY sur Denis DE PACY son fils naturel et Jeanne DE PACY sa fille qu'il eut de Jeanne DE CHAMPIGNY
- Jacques DE LA TANNERIE [4338 : DE LA CAUCHIE] sur lui et Jeanne DE CUINGHIEN son épouse

200 écus par an (Apparaît dans B 4341 en 1410-1411 mais il manque des registres entre 1405 et 1410)

- Messire Jean DUBOIS chanoine de St Pierre de Lille sur lui et Jeanne DUBOIS sa sœur, none professe à l'hôpital St Jean lez St Sauveur en Lille [Lui + 4358]
- Ledit messire Jean DUBOIS sur Cécile DUBOIS sa sœur épouse de Jacquemart GANTHOIS
- Pierre DELANNOY sur lui et Jeanne CROMBETTE sa femme [Lui +4341] [Tous deux + 4346] [4350 lui +, on dit qu'elle est trépassée (sic)]
- Louis DELANNOY sur lui et Pierre DELANNOY son oncle [Pierre + 4342]
- Jean DEHALLUIN sur lui et Marguerite GOMMER son épouse
- Bauduin DE LANGLEE sur lui et Jeanne DEFIVES son épouse [Lui + 4357]
- Boquet/Wauquier DELATTRE fils de Jean sur lui et Marguerite HABONNE sa mère [Elle + 4353]
- Jean DE RONCHIN sur lui et Hennequin (Jean) DE RONCHIN fils de Lambert [Jean + 4341] [Hennequin + 4358]
- Ledit Jean DE RONCHIN sur lui et Catherine DELEWALLE sa meschine (servante) [Lui + 4341]
- Tristan VRETE sur lui et Catherine VRETE sa fille qu'il a eut de Jeanne HERSENT son épouse [Lui + 4358]
- Jean RUFFAULT sur lui et Piate MARCHANT son épouse
- Messire Gilbert DE LANNOY chevalier sur Hues (Hugues) DE LANNOY chevalier et Bauduin DE LANNOY dit le bègue ses enfants
- Jacques ALLARD sur lui et Jeanne CARLIERE son épouse
- Guillaume DELEMOTTE sur lui et Isabeau DE SAINT DENIS son épouse
- Jacques DE LE BOUVERIE sur lui et Belotte (Elisabeth) DE LE BOUVERIE sa fille qu'il a de Marie DELATTRE
- Ledit Jacques DE LE BOUVERIE sur Marie DELATTRE son épouse et Belotte (Elisabeth) DE LE BOUVERIE leur fille [épouse + 4341]
- Jeanne DE LE BOUVERIE sur elle et Mariette DE LE BOUVERIE fille de Jacques et de feu Marie DUCASTEL
- Mariette DE LE BOUVERIE sur elle et Jeanne DE LE BOUVERIE sa sœur fille de Jacques
- Gilles LETOILLIER dit des Fontaines sur lui et Pierre LE TOILLIER dit des Fontaines son frère [Gilles + 4341] [Tous deux + 4345]
- Philippe DE BOURGHELLES sur lui et Marie TUSTAP son épouse [Elle + 4343]
- Jacques LALOUX sur Marie TUSTAP sa mère à présent femme de Philippe DE BOURGHELLES
- Ledit Jacques LALOUX sur lui et Philippe DE BOURGHELLES son parâtre

200 écus par an (Apparaît dans le B 4344 en 1413-1414)

- Dame Catherine [Marguerite 4351] DE GHISTELLE veuve de Monsieur DE BRIFFEUL Sr de Bury sur elle et Jean DE BRIFFEUL, chevalier, son fils
- Ladite Catherine DE GHISTELLE sur elle et Jeanne DE GHISTELLE fille de Monsieur Louis DE GHISTELLE fils de feu Wulfart
- Ladite Catherine DE GHISTELLE sur elle et Agnès WASSART fille de Pierre
- Pierre GILLES fils de Willem sur lui et Hannequin (Jean) GILLES son neveu
- Sœur Jeanne FREMAUT/FRUMAULT none à La Thieuloie lez Arras fille de Lotard FRUMAULT qui fut fils de feu Jacquemont FRUMAULT sur elle et Jacquemine FRUMAULT fille du dit Lotard et de Catherine LE NEPVEU à présent sa femme
- Sœur Marguerite FREMAUT/FRUMAULT fille du dit Lotard qu'il eut de Catherine DESCOBECQUE, none au dit lieu sur elle et Jeanne FRUMAULT fille du dit Lotard et de Catherine LE NEPVEU
- Hanotin CAULIER fils de Jean d'Arras sur lui et Mariette CAULIER sa sœur
- Pierre DUFRESNOY sur lui et Margot (Marguerite) DUFRESNOY sa fille
- Ledit Pierre DUFRESNOY sur Cathau/Catherine DUFRESNOY sa fille
- Wauquier DELATTRE sur lui et Cathau (Catherine) MOLERON sa nièce, fille de Jean MOLERON
- Ledit Wauquier DELATTRE sur lui et Laurent DESBORDES de Paris
- Jean DESCOBECQUE (parfois DESOMBECQUE) sur lui et Cathau (Catherine) DESCOBECQUE sa fille

200 écus de 30 gros (10000 couronnes) par an payés depuis 1418

- Pierre HOSTELART sur Jeanne HOSTELART sa fille qu'il eut de Catherine MARESCHAL [Pierre + 4359]
- Ledit Pierre HOSTELART sur Catherine MARESCHAL son épouse et Jeanne HOSTELART leur fille

210£ par an payés depuis 1421

- Maître Dreux SUCQUET vivant conseiller et maître des comptes à Lille sur lui et Isabeau SUCQUET sa fille [Lui + 4354]
- Ledit Dreux SUCQUET sur Joye ARTU son épouse et Marguerite SUCQUET leur fille
- Gilbert DE CARNIN dit Morlet écuyer, sur lui et Jeanne LESQUEVIN son épouse
- Jean LEDOUCH sur sœur Catherine DELEHALLE, none professe à Notre-Dame de la Neuve Abbiette à Lille et Catherine/Cathau LEDOUCH sa fille [Donnée à la dite religieuse par le dit Jean 4357]
- Dame Marie DE LE CLITE fille de feu sire Lambert, sur elle et sœur Jeanne BELLE fille de Messire France BELLE, toutes deux nones à la Neuve Abbiette
- Marie MARCHANT veuve de Willem VIDE sur elle et Miquette VIDE sa fille [Marie + 4355]

200£ par an payés depuis le 10/03/1425

- Herman TUTEMAN sur lui et Isabelle DELEBARRE son épouse
- Jean MALATIRE sur Gillet et Hennequin (Gilles et Jean) MALATIRE ses enfants qu'il eut de Paule BRUYANE son épouse
- Mahieu HOUZIEL sur Margot (Marguerite) et Péronne HABILLY dit HOUZIEL ses deux filles qu'il eut de Catherine DELECOU~ (DELECOURT ?) son épouse
- Marie ORGHET veuve de Jean CARON sur elle et maître Bauduin ORGHET son neveu
- Jeanne DEFIVES veuve de Bauduin DELANGLEE sur Jean et Jeanne DELANGLEE épouse de Martin LE NEPVEU, ses enfants
- Jeanne DEFIVES sur Jean DELANGLEE son fils et Jeanne LE NEPVEU sa nièce fille du dit Martin
- Catherine DEFIVES veuve de Philippe RENIER sur Marie RENIER sa fille et Jean DE DAMAS fils Pierre qu'il eut de feu Willemine RENIER jadis son épouse
- Isabelle DUBILLAU veuve de Jacques TURPIN sur elle et Belotte POLLET fille de feu Pierre, sa nièce
- Jacques DELEBOUVERIE sur lui et Hennequin (Jean) DELEBOUVERIE son fils qu'il a de feu Marie DELATTRE
- Ledit Jacques DELEBOUVRIE sur lui et Jacquemine DELEBOUVRIE sa fille qu'il eut de la dite

400£ par an payés depuis le 26/05/1426

- Christophe HENNERON fils de feu Gilles [Dans 4458, puis de Gilles] sur lui et Gillet HENNERON son fils
- Hennequin LABBE fils de feu Jean, sur lui et Margot (Marguerite) VREDIERE fille de feu Jean qu'il a eut de demoiselle Jaque VAILLANT, sœur du dit Hennequin
- Ledit Hennequin (Jean) LABBE sur lui et Miquet (Michel) VREDIERE son frère, fils du dit feu Jean et de ladite Jaque VAILLANT
- Maître Pierre LE PREVOST sur demoiselle Gille BLOCQUEL son épouse et Jeanne LE PREVOST sa fille illégitime
- Jean LELYOT sur lui et Marguerite BLOCQUEL son épouse
- Maître Jacques DUCLERC sur lui et Jacquet DUCLERC son fils
- Maître Jean DELYON sur lui et Hennequin CANNET fils de Pierre
- Dame Péronne DEHOUDAING religieuse à Marquette sur elle et Dame Jeanne DE KIEUVILLE religieuse au dit lieu
- Dame Jacquemine MARCHANT religieuse à Marquette sur elle et Dame Jeanne DE KIEUVILLE religieuse au dit lieu
- Toussaint WATTRELOS boulanger sur lui et Catherine BONNEHENNE son épouse
- Pierre VRETE sur lui et Jeanne MACHON son épouse
- Sœur Jeanne RENIER religieuse à la Neuve Abbiette sur elle et Marie RENIER sa sœur
- Jean DE HUVESQ sur Sainte DE HUVESCQ religieuse à Beaumont à Valenciennes et Mariette DE HUVESQ ses enfants
- Marguerite DELECAMBRE dit Gantois, religieuse à l'hôpital St Jean à St Sauveur sur elle et Jean DELECAMBRE dit Gantois son frère
- Louis DELANNOY sur Jeanne et Belotte (Elisabeth) DELANNOY ses deux filles qu'il eut de Catherine CLARET

- Ledit Louis DELANNOY sur Jeanne et Mariette DELANNOY ses filles qu'il eut de Sainte DE WARENGHIEN à présent sa femme
- Agnès DE DESQUENNES LE GRANDE (sic) religieuse à la Neuve Abbiette sur elle et Béatrice BOURGEOISE sœur converse au dit lieu
- Jeanne COMMERE veuve de Willem (Guillaume) LECOCQ sur elle et Pierre LECOCQ son fils
- Ladite Jeanne COMMERE sur Simonet LECOCQ son fils et Maroye (Marie) LECOCQ fille illégitime du dit Willem
- Pierre COMMERE sur Jeanne COMMERE sa fille qu'il eut de Marie BEUSSE et sur Mariette COMMERE sa fille illégitime qu'il eut de Jeanne DENIS
- Ledit Pierre COMMERE sur Marie BEUSE sa femme et Hennequin (Jean) COMMERE leur fils
- Nicaise DELECAMBRE sur lui et Jean DELECAMBRE son frère
- Jacquemine VISEUX sur elle et Jeanne VISEUX sa nièce
- Jean BOUCHE sur lui et Marie CHRISTOPHE son épouse

20 000£ par an payés depuis le 22/12/1426

- Pierre FLORENCH sur lui et Béatrice DELECROIX sa mesquine (servante) native de Camphin
- Pierre DUMÉZ fille illégitime de feu Jean, sur lui et Chrétienne DE BAUVIN fille de Jean
- Collard DUIN dit Eustache sur lui et Johannes (Jean) DUIN son fils qu'il eut de Marie TAYENNE
- Ledit Collard DUIN sur Marie TAYENNE son épouse et Baudechon (Bauduin) DUIN leur fils
- Jacques DE LANGLEE sur lui et Catherine VRETE son épouse
- Jorres (Georges) DENIS sur lui et Martinet DENIS son fils qu'il eut de Marguerite MARQUANT
- Ledit Jorres (Georges) DENIS sur Marguerite MARQUANT son épouse et Hacquet (Jean) DENIS leur fils
- Enguerrand DE WISQUETE dit de Raisse sur lui et Jeanne DELEHAYE son épouse
- Jacquemart (Jacques) PIPELART sur lui et Isabelle DELERUIELLE son épouse
- Willem (Guillaume) DE WARENGHIEN dit Passendale sur lui et Sainte DE WARENGHIEN sa fille, femme de Louis DE LANNOY
- Marie LEGRAIN veuve de Jean RAVARY et Antoine RAVARY son fils
- Jean PICAUVET dit Cuvelier sur lui et Germain PICAUVET dit Cuvelier son fils
- Gilles LEBAILLE le jeune sur lui et Jeanne GHERBODE son épouse
- Jean ERBAUT sur lui et Jeanne ERBAUT sa fille illégitime qu'il a de Jeanne DESCAUSOURS (DESCAUSNIS ?) de Valenciennes
- Ledit Jean ERBAUT sur Jeanne MANCHE son épouse et Jeanne ERBAUT sa fille illégitime
- Gilbert DUFRESNOY dit de la Vigne sur Catherine et Gardine DUFRESNOY dit de la Vigne ses deux filles qu'il a de feu Jeanne DUBUS dit Maumarier
- Ledit Gilbert DUFRESNOY dit de la Vigne aux mêmes
- Maître Thomas GREAUME sur lui et Jeanne DESPARS (DESPIRS ?) son épouse
- Sire Jean CORDIER prêtre sur Jean CORDIER son fils illégitime qu'il a de Jeanne DE FLORENCE et sur Péronne TAVERNIER fille de Jean
- Jeanne BRESOT sur elle et Hennequin (Jean) DU CARNOY dit de le Carnoye son fils illégitime qu'elle eut de Sire Jean DU CARNOY dit de le Carnoye
- Hennequin (Jean) PETITPAS fils de feu Pierre, tanneur, sur lui et Jeanne PETITPAS sa sœur
- Jean HANNERON de Tournai sur lui et Jacotin (Jacques) HANNERON son fils qu'il eut d'Agnès LEMUSET (ou LEMASET) [ledit fils âgé de 3 ans - 4360]
- Ledit Jean HANNERON sur Agnès LEMUSET (ou LEMASET) son épouse et Hacquet (Jean) HENNRON leur fils [ledit fils âgé de 4 ans - 4360]
- Jean LEBACRE l'aîné, fils de feu Gard dit Hustin natif d'Estaimbourg, sur lui et Jeanne LEBACRE sa nièce, fille de Jean, son frère maîné
- Ledit Jean DEBACRE sur lui et Pierrot (Pierre) LEBACRE fils de son dit frère Jean qu'il eut de Marguerite LE THIERY, âgé de 6 ans
- Jacques LE PROUVOST sur lui et Margot (Marguerite) LE PROUVOST sa fille âgée de 5 ans qu'il eut de Marie DE TENREMONDE à présent son épouse
- Willem (Guillaume) DUBOIS sur lui et Belotte (Elisabeth) DUBOIS sa fille qu'il a de Jeanne GHISELIN
- Ledit Willem (Guillaume) DUBOIS sur Jeanne GHISELIN son épouse et Cathau (Catherine) DUBOIS leur fille

- Sœur Catherine DE CARNIN religieuse de l'Abbiette sur elle et Sœur Catherine DELEHALLE au même lieu
- Philippe DE PONTREWART sur lui et Marie DE PONTREWART sa fille de 14 ans qu'il a de Marie DECOURTRAY
- Ledit Philippe DE PONTREWART sur Marie DECOURTRAY son épouse et Isabelle DE PONTREWART leur fille
- Bauduin GOMMER fils de feu Grard sur lui et Péronne DE SAINT GHISLAIN son épouse
- Le dit Bauduin GOMMER sur lui et Agnechon (Agnès) GOMMER sa fille qu'il eut de feu Isabelle DE HINGETTES dit des Obeaux
- Collard DESPREZ orfèvre sur lui et Marie DESPREZ son épouse
- Jean COURTOIS sur lui et Belote (Elisabeth) COURTOIS sa fille de 4 ans qu'il a d'Isabelle LEROY
- Ledit Jean COURTOIS sur Isabelle LEROY son épouse et Jacotin (Jacques) COURTOIS leur fils de 8 ans
- Jacques LE SAUVAGE dit de Bruges sur Hennequin (Jean) LE SAUVAGE dit de Bruges fils de Jean et Hacquetin (Jean) LE NEUPVEU fils de Thomas qu'il eut de feu Isabelle LE SAUVAGE dit de Bruges, fille du dit Jacques
- Ledit Jacques LE SAUVAGE dit de Bruges sur Jean LE SAUVAGE dit de Bruges son fils et Philippot (Philippe) LE NEUPVEU fils du dit Thomas et de la dite LE SAUVAGE
- Thomas BAZART sur lui et Jeanne DE COMINES son épouse
- Francquin (François) DE HAZE fils de feu Jean, sur lui et Catherine BEUSETTE sa mère à présent épouse de Michel LEBAY
- Hacquetin (Jean) DE HAZE fils du dit feu Jean, sur lui et Catherine BEUSETTE sa mère à présent épouse de Michel LEBAY
- Marie DESPARS veuve de Grard BONHOMME sur Jean et Toussaint BONHOMME ses enfants
- Jeanne DEFIVES veuve de Jean HANGOUART dit Caytiel sur elle et Thomas HANGOUART son fils
- Jacques PLOUQUIN sur lui et Catherine LEMAISRE son épouse
- Ledit Jacques PLOUQUIN sur lui et Jacot (Jacques) BACLEROT dit de le Motte fils de Bernard, son filleul
- Les hoirs d'Allard DESPLECHIN sur Hacquetin (Jean) DESPLECHIN fils illégitime du dit Allard qu'il eut d'Agnès LECOCCQ
- Antoine DASSIGNIES sur lui et Jeanne LE PREUX son épouse
- Catherine DEFIVES veuve de Philippe RENIER sur elle et Jacotin (Jacques) GOMMER son neveu, fils de feu Jean
- Catherine DE MOLEMBAIS dame de Beaumont sur elle et Messire Gilbert DE LANNOY chevalier, son fils
- Ladite Catherine DE MOLEMBAIS sur ledit Gilbert DELANNOY et Messire Bauduin DE LANNOY dit de le Besgue ses deux fils
- Ledit Gilbert DELANNOY chevalier sur lui et Gossuin DELANNOY son frère
- Bauduin GOMMER fils de feu Bauduin sur lui et Marie DELANGLLET son épouse
- Ledit Bauduin GOMMER sur Hannot (Jean) et Baudechon GOMMER ses deux fils
- Phélicitas (Félicité) DUMORTIER fille de feu Gilles sur elle et Marie DE LE VACQUERIE sa mère
- Isabelle DUMORTIER fille du dit feu Gilles sur elle et Marie DE LE VACQUERIE sa mère
- Pierre LE PREUDHOMME sur Marie PILLATE son épouse et Willemine LE PREUDHOMME leur fille
- Jean DE HONT sur lui et Jeanne PALENCQ son épouse
- Ledit Jean DE HONT sur lui et Marguerite LECOMTE religieuse à Beaupret sur la Lys
- Jean LEBLIGE étaignier à Tournai sur lui et Willeme (Guillaume) LE BLIGE son fils qu'il a de Jeanne MARTINE
- Ledit Jean LEBLIGE sur lui et Gaspard LE BLIGE son fils qu'il a de la dite
- Ledit Jean LEBLIGE sur Jeanne MARTINE son épouse et Marie LE BLIGE leur fille
- Willem DE RAHIER dit de Lenne Voyet de Tournai sur lui et Mahieuet DE RAHIER son fils qu'il eut de Jeanne DE CASTIGNIERES dit Varlette
- Ledit Willem DE RAHIER sur Jeanne DE RAHIER sa fille épouse de Valérien BERNARD et Martinet DE RAHIER son fils qu'il eut de Jeanne DE CASTIGNIERES dit Varlette son épouse
- Luc DELERUE boursier à Tournai sur lui et Miquelet (Michel) DELERUE son fils de 2 ans ½ qu'il a d'Adrienne DE HURTEBISE
- Ledit Luc DELERUE sur Adrienne DE HURTEBISE son épouse et Hacquetin (Jean) DELERUE leur fils
- Jacquemart (Jacques) DUMOULIN dit de l'Abbise, de Tournai, sur lui et Jeanne DUMOULIN sa sœur épouse de Jacquemart LESUR

Fournes en Pévèle à Genech

par Alain MORTREUX

PARTIE – Aux A.D.59, est conservé sous la cote E 1168 les « Plans et Répertoire de la Seigneurie de Fourne » (hameau de Genech), document que l'on connaît plus généralement sous le nom de "Terrier".

Un livre terrier, ou terrier, est un registre contenant les lois et usages d'une seigneurie, la description des bien-fonds, les droits et conditions des personnes, ainsi que les redevances et obligations auxquelles elles sont soumises. A partir du xv^{ème} siècle, les terriers s'imposèrent comme outils de l'administration seigneuriale.

Pour faire l'inventaire des censives, les seigneurs devaient obtenir l'adhésion et la participation active des tenanciers pour venir déclarer, devant le notaire choisi par le seigneur, le montant et la nature des redevances qui leur incombaient et décrire les terres sur lesquelles elles étaient assises.

Pour obliger les tenanciers, naturellement récalcitrants, à passer reconnaissance, les seigneurs firent appel aux autorités publiques, royales ou princières, qui leur délivrèrent des "lettres à terrier" (ou lettres patentes) et qui trouvèrent dans cette pratique une nouvelle source de revenus et un moyen de faire reconnaître leur autorité judiciaire. Les seigneurs avaient ainsi la possibilité de recourir à la justice princière ou royale pour contraindre leurs tenanciers récalcitrants.

Ainsi le terrier est un recueil d'actes, ou reconnaissances, passés devant notaire par les tenanciers du seigneur à une époque donnée. Par la reconnaissance, le tenancier reconnaît tenir du seigneur la ou les parcelles dont il est possesseur et lui devoir, tels cens ou services annuel, ainsi que les lods et ventes en cas de mutation. La reconnaissance implique l'identification de la parcelle, par sa nature (terre, pré, bois, vigne, grange, habitation souvent appelée manoir), par sa contenance (bonnier, cens, verges), par sa situation (paroisse, lieu-dit, rue...).

La raison de ce travail colossal et qui devait coûter très cher, nous est donnée par l'arpenteur lui-même.

« Ce 20 avril 1721 et autres jours suivans, à la requestte des Dames abbesse et Religieuses de Fline, (Annexe 1) je, Michel François PLAÏEZ, arpenteur juré du baillage de Douaÿ, me suis transporté à la seigneurie de fourne, paroisse de Genech, pour lever le plan de toutes les terres apt aux dittes Dames ou relevans de la seigneurie.

Ce que j'ay fais conformément aux bornes et limittes qui m'ont esté montrées par le sergent et propriétaires dudit lieu et le tout dessiné sur quatre plans suivant l'eschelle qui y est apposée ; lesquels plans sont distinguez par les Cantons A-B-C-D qui renferment toute la seigneurie. Chaque pièce de terre est numérotée d'un nombre lequel indique l'article du répertoire où il en est fait mention.

Fait à Fline, ce 26 juin

Plaÿez. »

L'intérêt pour le généalogiste est évident. Quant aux habitants de Genech, hameau de Fourne, ils retrouveront avec plaisir des noms de lieu-dit ou de rues qui existent toujours et que j'ai indiqué en rouge. Grâce aux cartes, ils pourront même retrouver l'emplacement de leur maison et savoir à qui cela appartenait en cette année 1721, quand le royaume de France avait sur le trône un roi trop jeune pour gouverner (Louis XV) et que le pouvoir était aux mains du Régent, Philippe d'Orléans, Prince du Sang.

Dans le dépouillement qui suit *ch* veut dire *chasseresel* et *f* veut dire *folio*.



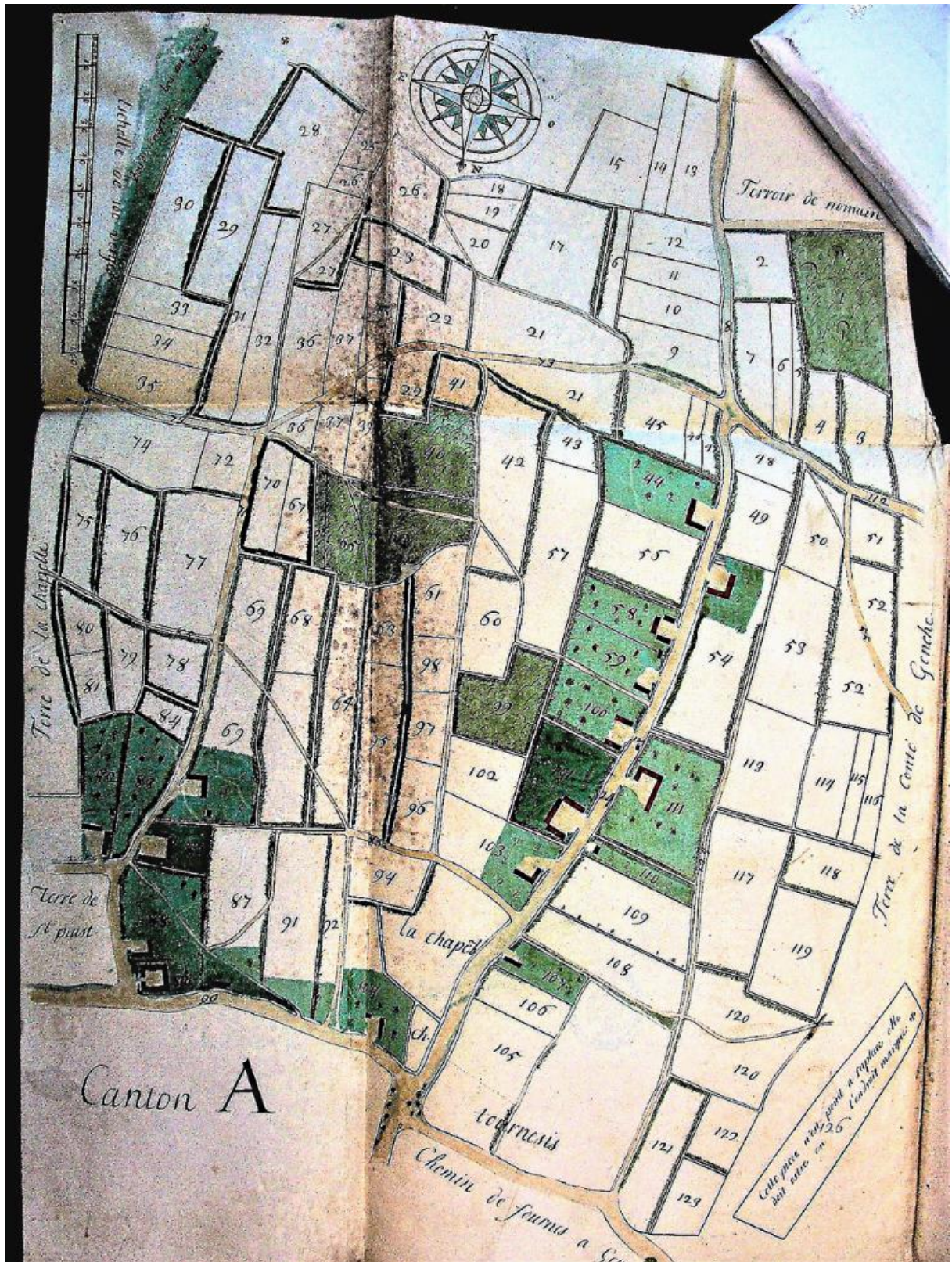
PLANS
ET
REPERTOIR
DE LA TERRE
ET SEIGNEURIE
DE FOURNE

Lavoise de



Genes





Canton A

- 1- Denotte un bonnier de bois apt au Sieur HUSTIN tenant au bois de RR PP jésuites au terroir de Nomain et a un cent de terre de la curatelle de Salomon DE LANDAS. Ch f 5
- 2- Trois cens de labeur apt a Jean CROMBET acause de Marie Marguerite sa femme dont un cent est de la curatelle de Salomon DE LANDAS tenant au n° 1-2 et au chemin de la blonde rue a ovignies. Ch f 78^c
- 3- Cinq cens de labeur apt aux enfans Antoine LE CLERC par donation de mariage tent au n° t 9 an chemin menant du **plumont au chemin au soleil** et au bois des RR PP Jésuites. Ch f 20^v
- 4- Quatre cens de labeure chargé de terrage apt a Jean Baptiste DU FOUR par don de mariage tenant au n° 1-5-6 aud chemin. Ch f 25^v
- 5- Cent et demi de labeure apt aux enfans Jean DE SAINT tenant aux n° 1-2 et aud chemin. Ch f 34
- 6- Deux cens et demi de labeure apt a Philippe GARIN charpentier par achapt des enfans Jacques DE SAINT tenant aud chemin au N° 5-2 Ch f 34
- 7- Quatre cens de labeur apt aux enfans Pierre CATELIN tenant au n°5, aud chemin, au n° 2 et au chemin menant de la blonde rue a ovignie vieu cha f 66.
- 8- Chemin menant de la **blonde Rue a ovignies**.
- 9- Quatre cens de labeure dont trois cens est chargé de terrage apt a Jean LE FEVE (LEFEBVRE) tenans au n° 10 au chemin du soleil et a la cariere menant du chemin du soleil au bois de Carnoy Ch f. 20.
- 10- Trois cens de labeur dont un cent doit terrage apt a Nicolas Jean MALLET par achapt de Jean Baptiste DE LANNAÏ acause de Marie Jeanne PIEDANNAS sa femme tenant au n°11 au chemin du soleil au n°9 Ch f. 44^v.
- 11- Trois cens de labeur apt aux hoirs Ernoux JOISSENS (Arnould JOSSIEN ou JANSENS) tenans au n° 8 et 12 Ch f. 94 vieux chas.
- 12- Quatre cens de labeure apt au sr DENEUVILLE tenant au n° 8 au terroir de Nomain et a la terre Jourdain DE WAVRIN Ch f. 110^v.
- 13- Cinq cens et le tiers d'un cent de labeure apt au Sr Jean DU CHANGE¹ fils héritier de D^{elle} marianne DE MADE² veuve du Sr Philippe DU CHANGE tenans au n° 14 et au chemin menant de la blonde ruë a Nomain Ch f. 29.
- 14- Trois cens et un tiers de labeure apt aux enfans de Jean DE NEUVILLE tenant au n° 15 nouveaux Ch f. 111.
- 15- Six cens de labeur apt au sr de terre par achapt de feu Philippe BEUGNET tenant au terroir de Nomain de trois sens et a la terre Jean François DE BOUVERIE Ch f. 103.
- 16- Deux cens de labeure apt a la veuve Jourdin DE WAVRIN tenans aux n° 11-10-9 Ch f. 23 av 2.
- 17- Dix cens de labeure dont trois cens et demi sont chargés de terrage, apt a Jean François DE BOUVERIE par achapt de Philippe Charles LE BACQUE, tenans aux n° 15, 16 et au terroir de Nomain Ch f 93^v et 94.
- 18- Un cent de labeure apt aux Dames de Flines tenant au n° 17 et au terroir de Nomain.
- 19- Deux cens de labeure apt a Jean LE FEVE (LEFEBVRE) par achapt de Noël CARON tenans aux n° 18, 17 Ch f. 19.
- 20- Trois cens de labeure nommé le "**gauprez**" apt aux enfans de Jean DE SAINT tenant au n° 19, 17, 21 Ch f. 15^v.
- 21- Un bonnier de labeure apt a Nicolas DE LE BASSE dont quatre cens sont par achapt de Jean et Gilles CARPENTIER ; Ch f 47 et les douze cens restans sont par achapt des hers (sûrement des hoirs, c'est-à-dire des héritiers) Jean DESCAMPS, tenant aux terres des Dames de Flines au n° 45 Ch f 92.
Nota quatre cens de cet article sont chargés de terage.
- 22- Huit cens de labeure apt a Henri MARESCAUX par achapt de Damoiselle SION tenans aux n° 21,20, vieux cha f 88 av 3
- 23- Cinq cens de labeure dont un cent doit terrage apt a Pierre WARTELLE acause de Jeanne PIEDDENNAS (PIEDANA) sa femme tenant aux n° 22,20, 38, 37 Ch f 60^v
- 24- Blonde ruë

¹ Sr Jean DU CHANGE : nom qui revient fréquemment dans des actes de la Pévèle, souvent sous l'orthographe DU CHAMBGE.

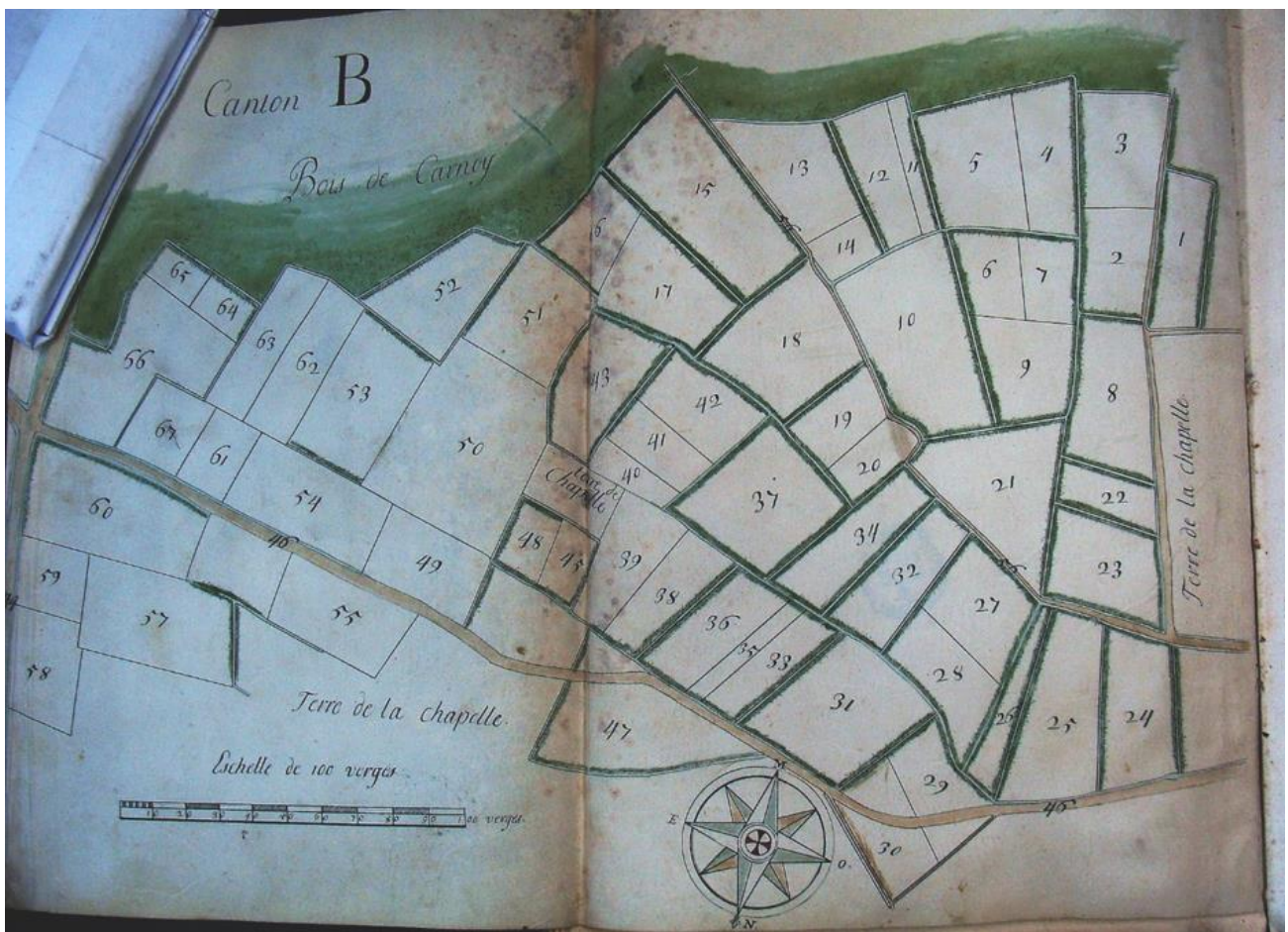
² Surement Marie Anne DE MADRE, la famille DE MADRE fut seigneur du Fay à Cobrieux et fournit des prévôts à Cysoing

- 25- Deux cens de labeure apt au sr ROTI par achapt des curateurs comis aux biens de Nicolas PIEDDENNAS (PIEDANA) tenant aux n° 26 Ch f 73.
- 26- Six cens et demi de labour venant de Marie MARTINACHE acause de Catherine DE LE BASSE sa mère dont Jean François DE BEUVERIE en a achepté le viage tenans aux n° 23, 27, 20 Ch f 77 et 77^v
- 27- Cincq cens de labeure dont trois cens sont chargés de terrage, apt a Nicolas de le Bassé par achapt de gilles et Jean Carpentier tenant aux n° 36, 37, 23 nouveau Ch f 48.
- 28- Dix cens de labeure dit "**le champ a marteau**" apt aux Dames de Flines ocupé par Jean Baptiste de lezenne tenans aux n° 25, 26, 27, 29, 31, 32.
- 29- Sept cens de labeure chargés de terrage apt a Charles MARESCAUX par achapt de melle SION tenans aux n° 28 et 30, 31, 33.
- 30- Sept cens de labeure chargés de terrage apt aux hoirs Philippe DE LOS (DELOOS) tenans aux n° 29, 23 au bois de S^t Martin et a celuÿ des Dames de Flines.
- 31- Six cens de labeure apt a Jean François DE BOUVERIE par achapt des curateurs commis aux Biens de Nicolas PIEDDENNAS (PIEDANA) tenant aux n° 28,29,32 Ch f 74.
- 32- Six cens de labeure apt a Jean WAQUIE (WAUCQUIER) par achapt des curateurs aux Biens de Nicolas PIEDDENNAS (PIEDANA) tenant aux n° 27,28,31,36 Ch f 74.
- 33- Trois cens de labeure chargés de terrage apt au sr CONSTANT procureur au parlement de Douaÿ tenans aux n° 29,30,31,34 Ch f 88^v av dernier.
- 34- Trois cens de labeure chargés de terrage apt aux Dames de Flines oc par Jean François D'ARAS (DARRAS) tenant aux n° 33, 31,35.
- 35- Cincq cens de labeure chargés de terrage apt audt CONSTANT procureur tenans au Bois de la chapelle et aux n° 34, 31, 73 Ch f 88^v.
- 36- Neuf cens de labeure apt aux hoirs Martin DE TERRE (DE TENRE) tenans aux n° 27, 32, 37 Ch f 102.
- 37- Six cens de labeure, dont quat cens sont chargés de terrage, apt a mr DE GAIN tenans aux n° 27, 36, 38, 39 Ch f 84 et 88^v.
- 38- Trois cens de labeure apt aux hoirs Antoine FRANQUET tenans aux n° 23, 22, 37, 39 Ch f 99.
- 39- Trois cens de labeure apt a Nicolas DE LE BASSE tenans aux n° 22, 37, 38, 40 Ch f 47^v.
- 40- Sept cens de terre a usage de Bois apt aux Dames de flines tenans aux n° 22, 39, 41, 12, 62.
- 41- Deux cens de labeure apt a Joseph DE LE BASSE tenant aux n° 22, 40, 42 Ch f 15 av 2.
- 42- Dix cens et un quartron et demi apt aux dames de Flines tenans aux n° 57, 60, 61, 62 Ch f.
- 43- Trois cens de labeure apt aux hoirs Antoine FRANQUET par achapt du sieur Antoine FRANQUET a cause de Marie COURTECUISSSE sa femme tenant aux n° 42, 44, 57 Ch f 99.
- 44- Huit cens de manoir apt a Jean LE FEVE (LEFEVRE) par achapt des hoirs Catherine LE CERFE tenans aux n° 56, 45 et 29 Ch f 19^v.
- 45- Quatre cens et un tiers de quatre cens de labeure apt a Jean François DE BOUVERIE a cause de sa femme tenans aux n° 46, 44, 21, 73 Ch f 17.
- 46- Un tier de quatre cens de labeure apt a Pierre DU FOUR tenant aux n° 45, 47, 73 Ch f 43^v.
- 47- Un tier de quatre cens de labeure apt a Joseph DE LE BASSE fils de Pierre tenant aux n° 44, 46, 29, 73 Ch f 16.
- 48- Trois cens de labour, dont cent et demi est chargé de terrage apt aux hoirs Antoine FRANQUET tenans aux n° 50 au chemin venant du **plumont au chemin au soleil** et au n° 29 Ch f 100.
- 49- Cincq cens apt a Robert DESCAMPS acause de sa femme fille héritière de Jean PLOYAR tenant aux n° 48, 50 et 54, 29 dont la moitié est chargé de terrage Ch f 2.
- 50- Six cens de labour chargés de terrage apt a André RAS tenant aux n° 53, 51, 52 Ch f 83^v.
- 51- Trois cens de labeure apt a Jean CROMBET a cause de sa femme tenant au chemin menant du plumont au chemin du soleil et au n° 52, 50 et aux terres de la compté de Genech Ch f 78.
- 52- Neuf cens de labeure, dont cincq doivent terrage apt au sr BISCOPT (BISCHOP) venant d'Antoine COUPET tenans aux terres de m^{elle} COURRIERE, de deux sens a celles de m^{tre} Antoine DE LANNOIS (DELANNOY) et consort notaire a Genech at aux n° 53, 55 vieux Ch f ar.90^v.
- 53- Dix cens de labeure apt à Robert DESCAMPS tenans aux n° 50, 52, 54 Ch f 2^v chargés de terrage.

- 54- Treize cens de manoir apt a Robert DESCAMPS a cause de sa femme fille héritière de Jean PLOIART (PLOYART) tenans aux n° 24, 111, 49, 53 Ch f 2.
- 55- Chemin de la justice.
- 56- Huit cens de manoir présentement a labeure apt a Jean LE FEVE (LEFEVRE) par achapt de Noël CARON tenans aux n° 24, 44, 57, 58 Ch f 18^v
- 57- Treize cens et un quartron et demi de labeure apt au sr SCRIPPE (SCRIVE) apr achapt de MOUCQUE tenans aux n° 42, 43, 44, 56, 58 Ch ar 95v.
- 58- Quatre cens de manoir apt a Jean François DE BOUVERIE a cause de Marie Elisabeth DE LE BASSE sa femme tenans aux n° 24, 56, 57, 59 Ch f 16v.
- 59- Quatre cens de manoir apt a la veuve François DE LE BASSE a cause de son marÿ tenans aux n° 24, 58 Ch f 15.
- 60- Trois cens de labeure apt au sr SERICH (SCRIVE) tenans aux n° 42, 57, 61, 98, 99 Ch f 94v.
- 61- Trois cens et demi de labeur chargés de terrage apt aux enfans Antoine LE CLERC (LECLERCQ) tenans aux n° 60, 62, 63, 98 Ch f 21^v.
- 62- Huit cens de terre a usage de bois apt au sr HERIGUIER tenans aux n° 39, 40, 42, 61, 63, 65 98 Ch f 29^v.
- 63- Trois cens de labeure chargé de terrage apt a Jean WAQUIE (WAUCQUIER) par achapt de Jean Baptiste MANICQUE tenans aux n° 61, 62, 59, 95 Ch f 2.
- 64- Huit cens de labeure apt aux hoirs Jourdain DE WAVRIN tenans aux n° 63, 65, 68 Ch f 22.
- 65- Deux cens de Bois apt aux communs pauvres de fourne tenans aux n° 62, 64, 66 Ch f 75^v.
- 66- Trois quartrons de terre a usage de Bois apt aux hoirs Philippe DE LEZENNE dit mr de MACQUEMBERGUE tenans aux n° 65, 67, 68 vieux Ch f 14^v ar.1.
- 67- Quatre cens de labeure apt au sr DE NEUVILLE tenans aux n° 65, 70 Ch f 109.
- 68- Quatre cens de labeure chargés de terrage apt aux hoirs Jourdin DE WAVRIN tenans aux n° 64, 65, 66, 67 Ch f 24^v.
- 69- Quatorze cens de labeure et manoir apt a Gaspard DE LE BASSE tenans aux n° 67, 70, 77, 71, 86, 87, 68, 93 Ch f 18^v.
- 70- Trois cens de labeure apt a Antoine CATELAIN a cause de Marie Madeleine DE LE BASSE sa femme tenans aux n° 36, 71, 69 et 67 vieux Ch f 49 av1, nouveaux Ch f 36 av2.
- 71- **Chemin menant de la capterie a celuÿ qui menne du bois de Carnoÿ au chemin du soleil.**
- 72- Trois cens de labeure chargés de terrage apt au Sr CONSTANT tenans aux n° 71, 73, 74, 77 Ch f 88 av2 av dernier.
- 73- Carrierre menant du chemin au soleil au Bois de Carnoÿ.
- 74- Huit cens de labeure apt aux hoirs Antoine FRANQUET tenans aux n° 72, 73, et aux terres de la chapelle Ch f 98^v.
- 75- Quatre cens de labeure apt aux hoirs Jourdin DE WAVRIN tenans aux n° 74, 76 et aux terres de la chapelle Ch f 24.
- 76- Six cens de labeure apt a Henri DESMARESCAUX par achapt de m^{elle} SION tenans aux n° 74, 75, 77. Vi. Ch f 88 av 2.
- 77- Neuf cens de labeure apt au s^r WARESQUELLE tenans aux n° 71, 72, 74, 75 Ch f 66.
- 78- Quatre cens de labeure apt au sr DENEUVILLE tenans aux n° 71, 77, 79, 84 Ch f 109^v
- 79- Deux cens de labeur apt aux hoirs Jourdain DE WAVRIN tenans aux n° 76, 77, 78, 80 Ch f 23.
- 80- Deux cens de labeure apt aux hoirs Jourdain DE WAVRIN tenans aux terres de la chapelle et aux n° 75, 79, 81 Ch f 22.
- 81- Deux cens de labeure apt a Jean DUFOUR par achapt des hoirs François MUTTEAU tenans aux n° 79, 80, 82 Ch f 113^v.
- 82- Cinq cens et demÿ de manoir apt a Nicolas DE LE BASSE tenans aux n° 81, 83, 84 et aux terres de la chapelle Ch f 46^v
- 83- Cinq cens de manoir apt a Jean Baptiste FRANQUET par achapt des curateurs des enfans Nicolas DE WAVRIN tenans aux n° 71, 82, 84 et au chemin menant de la **capellerie a la cache Sanson** Ch f 30.
- 84- Deux cens de manoir apt a Louis BAILLIS tenans aux n° 71, 78, 79, 83 Ch f 67 vfo
- 85- Sentier menant de la blonde ruë au bois de Carnoÿ.

- 86- Trois cens de manoir apt a Jean DU FOUR tenant aux n° 71, 87, 88, 89, Ch f 25.
- 87- Onze cens de manoir et labeur cÿ devant en deux pièces apt aux hoirs Michel HEDDEBAULT par achapt de Joseph DROULET (DROULERS) tenans aux n° 69, 86, 88, 90 Ch f 89^v et 91.
- 88- Cinq cens trois quartrons de manoir apt a Charles VICART (VICCART) tenans aux n° 86, 87, 89 Ch f 114^v
- 89- Cent et demi de manoir apt a Pierre du four a cause de Louise PIEDDENAS (PIEDANA) sa femme tenant aux n° 87, 88, 90 Ch f 43.
- 90- Chemin menant de "lobeau daussi" au "chesne a pleumet".
- 91- Sept cens de manoir et labeure aux hoirs Martin DE TERRE (DE TENRE) tenans aux n° 87, 90, 92 Ch f 25.
- 92- Quatre cens de manoir et labeure apt a Jean WAQUIER (WAUQUIER) tenans aux n° 90, 91, 104 Ch f 75.
- 93- Six cens et demÿ de labeure dont deux cens et demi sont chargés de terrage appartenans a Louis DE LE BASSE tenans aux n° 54, 58, 59, 91 Ch f 55 et verso.
- 94- Quatre cens de labeure chargés de terrage apt a Jean François SCRIPS (SCRIVE) seigneur du tillieul tenans aux terres de la chapelle et au n° 92, 95, 104 Ch f 97.
- 95- Sept cens de labeur apt audit SCRIPS par achapt de Marie DE LE BASSE le tout chargé de terrage tenant aux n° 63, 64, 94, 95 Ch f 97.
- 96- Quatre cens de labeure apt a Jean François DE BOUVERIE dont deux cens et demÿ viennent de Marie DE LE BASSE et cent et demÿ par achapt de Mathieu CABIE (CABY) le tout chargé de terrage tenans aux n° 94, 95 et 97, 102, 103 Ch f 77^v et 106.
- 97- Trois cens de labeur, chargés de terrage apt a Jean CROMBET a cause de Margueritte CONSTANT sa femme tenans aux n° 95, 96, 98, 99 Ch f 78^v.
- 98- Deux cens de labeure chargés de terrage, apt a la veuve et hoirs Jean DE LEZENNE par achapt de Philippe BEUGNET tenans aux n° 95, 97, 99, 61 Ch f 69^v.
- 99- Cinq cens de terre a usage de bois apt a la veuve Jean DE LEZENNE par achapt de Philippe BEUGNET tenans aux n° 60, 100, 101, 102, 97, 98 Ch f 68.
- 100- Sept cens de manoir apt a Jean François DE BOUVERIE par ratraite d'Allard RAS tenans aux n° 24, 59, 99, 104 Ch f 93.
- 101- Sept cens de manoir apt a Jean WAQUIER (WAUQUIER) a cause d'Antoinette CROMBET sa femme tenans aux n° 24, 100, 99 et 102, 103 Ch f 32^v
- 102- Cinq cens de labeure apt a Jean François SCRIBE seigneur du tillieul par achapt de Charles DE LE BASSE tenans aux n° 96, 97, 99, 401, 103 Ch f 96.
- 103- Sept cens de labeure et manoir dont un cent doit terrage apt audit SCRIBE par achapt de Pierre DE LE BASSE tenans aux n° 24, 101, 102, 96 et aux terres de la chapelle Ch f 95 et 97.
- 104- Huit cens de manoir apt aux hoirs Antoine FRANQUET dont deux cens sont par achapt de Philippe BEUGNET (Ch f 97^v) et les autres six cens sont par achapt des curateurs Madeleine DE BACRE (DE BACKERE) tenans aux n° 90, 92, 94 et aux terres de la chapelle.
- 105- Cinq cens de labeure apt a André RAS par achapt de Marie Péronne MARTINACHE et Jacques Philippe CASIER tenans au tournesis et aux n° 24, 106.
- 106- Deux cens et demi de manoir apt aux enfans Jean DE WAVRIN tenans aux n° 24, 105, 107 et aux terres du tournesis Ch f 18.
- 107- Deux cens et demi de manoir apt aux Martin DE WAVRIN tenans aux n° 24, 105, 108, et aux terres du tournesis Ch f 14.
- 108- Sept cens de manoir présentement a labeure apt aux pauvres de cobries par achapt des enfans Antoine LE CLERC (LECLERCQ) tenans aux n° 24, 107, 109, 120 et au tournesis. Vieux Ch f 80^v ar 1.
- 109- Six cens de manoir apt a Jean WAQUIER (WAUQUIER) par achapt de Jean Baptiste DE LANNAY tenans aux n° 24, 108, 110, 117 Ch f 45^v.
- 110- Deux cens de manoir apt aux hoirs Sainte PIEDDENAS (PIEDANA) tenans aux n° 24, 109, 111, 117 Ch f 42.
- 111- Dix cens et sept verges apt au sr DE NEUVILLE tenant aux n° 24, 59, 110, 113 Ch f 110.
- 112- Chemin menant du pleumont a celuÿ du soleil.
- 113- Huit cens de labeure apt aux hoirs Philippe DE LOS (DELOOS) tenans aux n° 53, 54, 111, 114, 117 vieux Ch f 34.

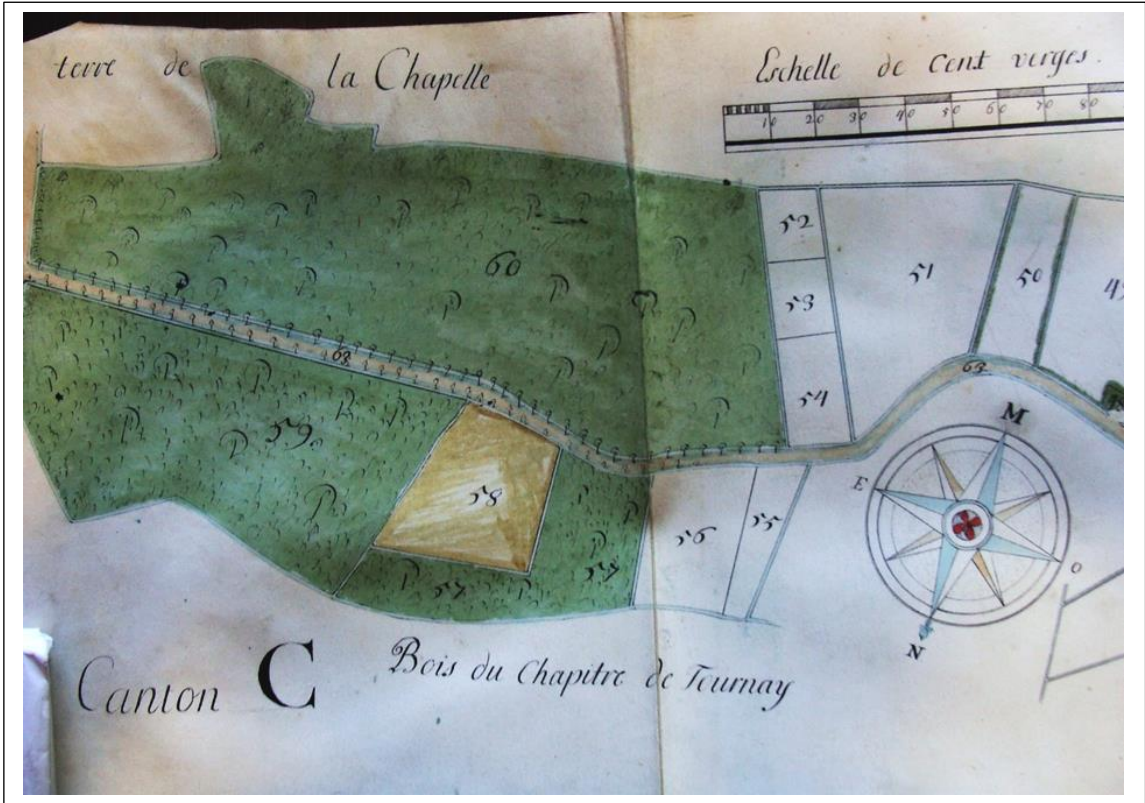
- 114- Cinq cens de labeure apt au sr DENEUVILLE tenans aux n° 52, 53, 113, 118, 115 Ch f 111^v.
- 115- Deux cens de labeure apt a la veuve Jean HERBAULT tenans aux n° 52, 114, 116, 118 vieux Ch f 63^v art 1.
- 116- Deux cens de labeure apt a Antoine DE LANNOY notaire tenans aux n° 52, 115, 118 et a la terre de mr VINCRE terroir de Genech vieu Ch f 63^v.
- 117- Dix cens de labeure apt au sr DE GAIN a cause de sa femme, tenans aux n° 109, 110, 111, 113, 118, 119, 120 Ch f 84^v.
- 118- Quatre cens de labeur apt a Denis MARTINACHE tenans a la terre mr VINCRE et aux n° 114, 117, 119 vieu Ch f 65.
- 119- Huit cens de labeure apt au sr DE GAIN tenans aux n° 117, 118, 120 et aux terres du conte de Genech Ch f 88.
- 120- Treize cens de labeure apt aux hoirs Martin DE TERRE (DE TENRE) tenans aux N° 108, 117, 119, 121, 122, 124 vieu Ch f 84^v
- 121- Sept cens de labeure chargé de terrage apt au sr Maximilien HAUT DU VEHU, tenans aux n° 120, 122, 123, 124, aux terres du tournesis et au chemin qui mene du **hamel de fourne a Genech**. Ch f 70.
- 122- Trois cens de labeure apt a Nicolas NIELET tenans aux n° 120, 121, 123, et au terroir de Genech. Ch f 6.
- 123- Trois cens de labeure, apt a l'Eglise de Genech chargés de terrage tenans aux n° 121, 122 et au terroir de Genech Ch f 1.
- 124- **Sentier menant du chemin de fourne a Genech au chemin menant du pleumont a celui du soleil.**
- 125- **Banc de la justice de fourne.**
- 126- Quatorze cens et dix verges de labeur apt a Henri DESMARESCAUX situé au terroir de Nomain, tenans a la terre M. BIDAR, conseiller au baillage de Lille, à celle des Dames de flines et a celle des bleux mortiers vieu Ch f 88.



Canton B

- 1- Quatre cens pris en sept apt a Jean DU FOUR, dont trois cens sont tenues de la chapelle tenans aux terres de ladite chapelle de deux sens et aux n° 2, 3 Ch f 88.
- 2- Cinq cens de labeure apt aux hoirs Philippe DE LOS (DELOOS) tenans aux n°1, 3 4, 7, 8 vieu Ch f 33^v.
- 3- Six cens de labeure apt a Jean VARTELLE (WARTEL) acause de Marie Jeanne PIEDDENAS (PIEDANA) sa femme tenans aux terres de la chapelle et aux n° 1, 2, 4 Ch f 60.
- 4- Six cens de labeure apt a Jean DU FOUR par achapt des hoirs François MUTTEAUX tenans aux n° 2, 3, 5, 7 Ch f 12^v
- 5- Huit cens de labeur apt aux hoirs Jacques LE VENT tenans aux n° 4, 6, 11.
- 6- Trois cens et un quartron et demi de labeure apt a Marie PIEDDANNAS (PIEDANA) veuve de Jean POTIER tenans aux n° 5 et 10, 7, 9 Ch f 61^v
- 7- Trois cens et un quartron et demy de labeure apt a Jean WARTELLE acause de Marie PIEDDANNAS (PIEDANA) sa femme tenans aux n° 2, 4, 6, 9 vieu Ch f 61.
- 8- Huit cens de labeure apt aux enfans Jacques LE BOEUF tenans aux n° 2, 7, 9, 21, 22 vieu Ch f 39^v
- 9- Cinq cens de labeure apt aux hoirs mr Pierre TOURNANT ci devant pasteur de Nomain tenans aux n° 6, 7, 8, 10, 21 Ch f 30^v
- 10- Onze cens de labeure apt a la veuve Jean DE LEZENNES par achapt des enfans Pierre HEDDEBAUT tenans aux n° 6, 9, 11, 12, 14, 18, 19, 20, 21 Ch f 69.
- 11- Deux cens de labeure apt a Jean DU FOUR tenans aux n° 5, 6, 10, 12 Ch f 25.
- 12- Cinq cens de labeure apt aux hoirs Michel HEDDEBAUT tenant aux n° 10, 11, 13, 14 Ch f 91^v
- 13- Cinq cens de labeure apt aux hoirs maitre Pierre TOURNANT pasteur tenans aux n° 12, 14, 15 vieu Ch f 31.
- 14- Deux cens de labeur apt a la veuve et hoirs Philippe DE LE BASSE tenans aux n° 10, 12, 13, 18 Ch f 50.
- 15- Deux cens de labeure apt aux hoirs Martin DE TERRE (DE TENRE) tenans aux n° 13, 14, 16, 17, 18 Ch f 101^v
- 16- Cinq cens de labeure apt a Jean Baptiste DE LE COURT acause de Marie Anne PIEDDENNAS (PIEDANA) sa femme tenans aux n° 15, 17, 51 Ch f 71^v
- 17- Six cens de labeure apt aux hoirs Jean DE LE BASSE tenans aux n° 15, 16, 18, 43 Ch f 49 et verso.
- 18- Neuf cens de labeure apt au sr FRUIT cy devant greffier des Estats de Lille tenans aux n° 10, 14, 15, 17, 19 vieu Ch f 35^v
- 19- Quatre cens de labeure cy devant en deux pieces apt aux pauvres de fournes tenans aux n° 10, 18, 37, 20 Ch f 75^v et 76.
- 20- Trois cens de labeure apt aux hoirs Michelle HEDDEBAUT tenans aux n° 10, 19, 21, 34, 37 Ch f 89.
- 21- Neuf cens trois quartrons de labeur nommé **le cour lassu** apt aux hoirs Jourdain DE WAVRIN tenans aux n° 9, 10 et 20, 8, 22, 23, 27, 32, 34 et au Ch f 23.
- 22- Trois cens de labeure apt aux hoirs Jean BALLETT tenans aux n° 8, 23, 21 vieux Ch f 39^v.
- 23- Huit cens de labeur par descret cy devant manoir apt au sr TOURNOÏ tenans aux terres de la chapelle et aux n° 22, 21, 24, 25 Ch f 27.
- 24- Neuf cens de labeur dont un cent doit terrage apt au sr WARESQUELLE tenans a la terre st piat et aux n° 23, 25, 262 Ch f 66^v
- 25- Neuf cens de labeure apt a la veuve Philippe DE LE BASSE tenans aux n° 23, 24, 26, 262 Ch f 36.
- 26- Deux cens trois quartrons de labeure apt aux hoirs Marie Françoise FOUTRIE (FOUTRY) tenans aux n° 25, 27, 28, 29 Ch f 58.
- 27- Six cens de labeure apt au sr SENECHAL par achapt du sr LAMBERT tenans aux n° 21, 26, 28, 32 Ch f 28.
- 28- Six cens de labeure apt a Jean Baptiste DU FOUR a cause de Marie Louise PIEDDENNAS (PIEDANA) sa femme tenans aux n° 26, 27, 29, 31, 32 Ch f 44.
- 29- Cinq cens de labeure dont la moitié apt aux hoirs Michel HEDDEBAUT et lautre moitié aux enfans Jean DE LYNSELLE (DE LINSELLES) acause de Marie Anne PIEDDENNAS (PIEDANA) sa femme tenans aux n° 28, 30, 31 Ch f 11.

- 30- Cinq cens de labeure apt a Jean Baptiste DE LE COURT acause de Gaspard DE WAVRIN tenans aux n° 29, 31 Ch f 58^v.
- 31- Onze cens de labeure apt aux hoirs Jacques LE VENT tenans aux n° 28, 29, 30, 32, 33 Ch f 10.
- 32- Six cens de labeure apt aux hoirs Jean CORNILLET tenans aux n° 21, 27, 28, 31, 33, 34 vieu Ch f 103^v
- 33- Quatre cens de labeur apt a Adrien CONSTANT tenans aux n° 31, 32, 35 Ch f 7^v
- 34- Sept cens de labeur apt aux hoirs Martin DE TERRE (DE TENRE) tenans aux n° 20, 21, 32, 33, 35, 36, 37 Ch f 104^v
- 35- Deux cens de labeur apt a la curatelle Salomon DE LANDAS tenans aux n° 33, 34, 36, 45 vieu Ch f 9^v ar.1.
- 36- Six cens de labeure apt a Jean Baptiste DE LE COURT a cause de Marie Anne PIEDENNAS (PIEDANA) sa femme tenans aux n° 34, 35, 37, 38, 47 Ch f 70^v
- 37- Dix cens de labeure apt au sr WARESQUELLE tenans aux n° 19, 20, 34, 36, 38, 39, 40, 41, 42 Ch f 65^v
- 38- Quatre cens de labeure apt a Jean Baptiste DU FOUR acause de Marie Louise PIEDDENNAS (PIEDANA) sa femme tenans aux n° 37, 39, 47 Ch f 45.
- 39- Quatre cens de labeure apt a Pierre DU FOUR a cause de Louise PIEDDENNAS (PIEDANA) sa femme tenans aux n° 37, 38, 40, 45, 47 Ch f 42^v
- 40- Deux cens de labeur a Jean Baptiste DASSONVILLE par achapt des enfans François DE LEZENNES tenant aux n° 37, 39, 41, 43 Ch f 108.
- 41- Trois cens de labeure apt a l'hospital theomolin (Annexe 2) tenans aux n° 37, 40, 42, 43 Ch f 38^v
- 42- Cinq cens de labeure apt au sr FRUICT greffier des Estats tenans aux n° 18, 37, 41, 43 vieu Ch f 36.
- 43- Six cens de labeure apt aux hoirs Michelle HEDDEBAUT tenans aux n° 17, 40, 41, 42, 50, 51 Ch f 37.
- 44- Chemin d'hautel a Nomain.
- 45- Deux cens et demi de labeure apt aux hoirs Gilles CONSTANT tenans aux terres de la chapelle et aux n° 39, 48 Ch f 85^v
- 46- Chemin de **fournes au quesne a pleumont**.
- 47- Dix cens de labeure chargés de terrage apt aux hoirs Jacques LE VENT tenans aux terres de la chapelle et aux n° 46, 31, 33, 35, 38, 39. Il n'est pas fait mention de cet article dans le vieux chassereau.
- 48- Deux cens de labeure apt a l'hospital theomolin tenans aux terres de la chapelle et aux n° 45, 49, 50 Ch f 39^v
- 49- Six cens de labeure chargés de terrage apt aux hoirs de Pierre DE LE BASSE ditte **gressis** tenans aux n° 50, et 54, 55, 46.
- 50- Dix huit cens de labeure apt a mr L'ASSENSOIR tenans aux n° 43, 48, 49, 51, 52, 53, 54 Ch f 27 A 28.
- 51- Huit cens de labeure apt aux dames de flines oc par Gaspard DE LE BASSE tenans aux n° 16, 43, 50, 52.
- 52- Douze cens de labeure apt a Jean Baptiste DE LE COURT a cause de sa femme tenans aux n° 51, 50, 53 et au bois de Carnoÿ Ch f 71.
- 53- Sept cens de labeure apt aux hoirs mr SALENBIEN tenans aux n° 50, 52, 54, 62 Ch f 13.
- 54- Dix cens de labeur, cÿ devant en trois piéces, chargés de terrage apt a Jean Baptiste DE LE COURT a cause de Marie Anne PIEDDENNAS (PIEDANA) sa femme tenans aux n° 46, 49, 53 et 61 Ch f 72 et ^v et 107^v.
- 55- Quatre cens de labeure apt a Margueritte PIEDDENNAS (PIEDANA) veuve de Pierre MARTINACHE tenans de deux sens aux terres de la chapelle aux n° 45, 49 Ch f 54^v
- 56- Sentier qui conduit de fourne au bois de Carnoÿ.
- 57- Douze cens de labeure chargés de terrage apt au sr VINCRE par achapt de Jean MARCHAND tenans aux terres de la chapelle de trois sens et aux n° 58, 59 Ch f 57^v
- 58- Deux cens de labeure chargés de terrage, pris en un demi bonnier dont le reste est tenu de la chapelle Marie Madeleine, apt a la veuve Jourdain DE WAVRIN tenans aux n° 57, 59 Ch f 24^v.
- 59- Quatre cens de labeure chargés de terrage apt a Adrien CONSTANT a cause de Anne WARTELLE sa femme tenans aux n° 57, 58, 60, 44 Ch f 8.



- 60- Quatre cens de labeure, pris en un bonnier, chargés de terrage dont le reste est tenu de la chapelle, apt aux hoirs Jean BALLEET et Martin DE TERRE tenans aux n° 57, 59 et 44, 46 Ch f 106.
- 61- Quatre cens de labeure chargés de terrage apt aux hoirs Martin DE TERRE tenans aux n° 46, 54, 62, 63, 67 Ch f 105^v.
- 62- Six cens de labeure apt a mr GRENU et au sr LIPENSE et au sr CATELAIN, tenans aux n° 53, 54, 61, 63 Ch f 115^v.
- 63- Cinq cens de labeur apt a Nicolas DE LE BASSE par achapt de Simon DUMONT, tenans aux n° 61, 62, 64, 66, 67 Ch f 3^v.
- 64- Deux cens de labeure apt a la veuve Pierre MARTINACHE tenans aux n° 63, 65, 66 Ch f 52.
- 65- Deux cens de labeur apt au dit sieur GRENU ... tenans aux n° 64, 66 Ch f 115
- 66- Quatorze cens de labeur cÿ devant en trois pièces apt a la veuve Pierre martinache tenans aux n° 63, 64, 65, 67, 46 Ch f 53 et 53^v et 54.
- 67- Six cens de labeur chargés de terrage, apt a Jeanne WAQUIE (WAUQUIER) veuve de Daniel FOURMENTRAUX tenans aux n° 46, 61, 63, 66 Ch f 75.

Canton C

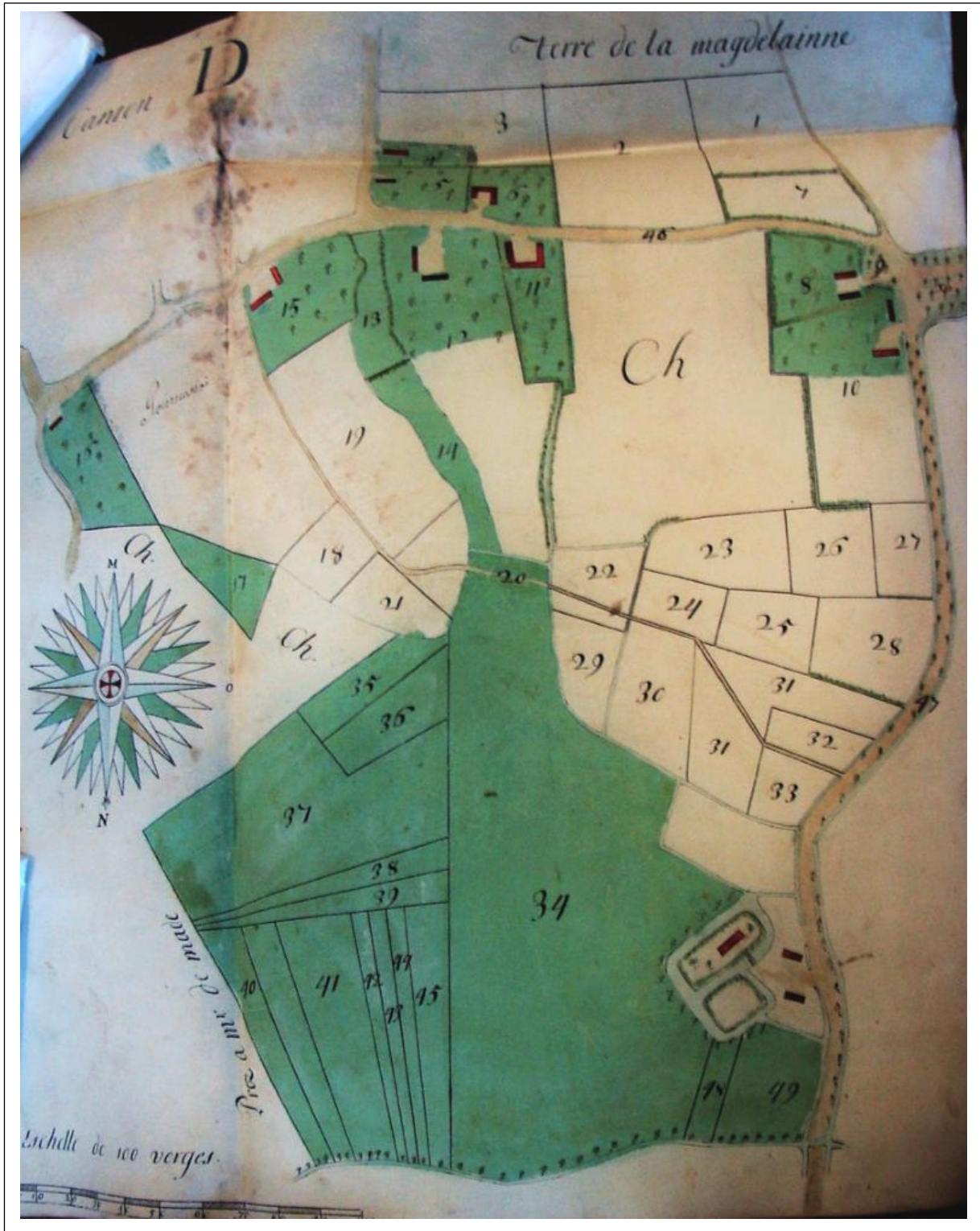
- 1- Trois cens et demi de labeur apt a Gaspard DE LE BASSE a cause de sa femme tenans aux n° 2, 8, 61 vieux Ch f 91^v ar.1.
- 2- Cinq cens de manoir apt a la veuve Jean DE LEZENNES tenans aux n° 1, 3, 8, 61 98 Ch f 68.
- 3- Cinq cens et un quartron de manoir apt au sr VINEST par achapt de Jean MARCHAND tenans aux n°2, 4, 7, 61 98 Ch f 56.
- 4- Neuf cens et un quartron de manoir apt a Pierre François WARTELLE tenans aux n° 3, 5, 6, 7, 61 98 Ch f 7.
- 5- Trois cens de labeur cÿ devant manoir apt aux hoirs Michelle HEDDEBAUT tenans aux n° 4, 6, 61 et à la terre saint Piat vieux Ch f 11 et nouveaux f 90^v.
- 6- Deux cens trois quartrons de labeure apt au s^r VINCRE par achapt de Jean MARCHAND tenans aux n° 4, 7, 15 Ch f 57^v.
- 7- Six cens et un sixième de labeure apt au s^r VINCRE par achapt de Jean MARCHAND tenans aux n° 3, 4, 6, 15 Ch f 156^v.
- 8- Quatre cens et demi de manoir pris en huit cens apt au Sieur FRANQUET par achapt de Pierre CAMELOT tenant a la terre de tournesis et aux n° 1, 2, 62 Ch f 11.
- 9- Quatre cens et un sixième de labeure apt a Louis DE LE BASSE fils héritier de feu Marie DE WAVRIN tenans a la terre de la chapelle et aux n° 7, 30 Ch f 55.
- 10- Dix cens et le cinquième de deux cens de manoir apt aux hoirs Michelle HEDDEBAUT tenans a la terre du tournesis et aux n° 12, 13, 62 vieu Ch f 64 ; nouveaux Ch f 36^v.
- 11- Cinq quartrons de prez apt a l'hospital theōmolin tenans aux n° 12, 62 et 63 Ch f 40.
- 12- Douze cens de labeure apt a mr de gain a cause de sa femme tenans aux n° 10, 11, 13, 14, 63, 64 Ch f 86.
- 13- Trois cens de labeure chargé de terrage aux hoirs Jeanne DE LE BARGE tenans aux n° 10, 12, 14 et a la terre de la chapelle Ch f 33.
- 14- Neuf cens et un quartron de labeure apt a Margueritte PIEDDENNAS veuve de Pierre MARTINACHE tenans aux n° 12, 13, 21, 20, 64 Ch f 52^v.
- 15- Quatre cens de labeure apt aux sr VINCRE par achapt de Jean MARCHAND tenans a la terre de st piast et de la chapelle et aux n° 6, 7, 16 Ch f 57^v.
- 16- Huit cens de labeure chargés de terrage apt hoirs Martin DE TERRE aux n° 15, 17, 18, 19, 20, 21 et a la terre de st piast et de la chapelle Ch f 105^v.
- 17- Sept cens de manoir apt au sr Olivier ROTY par achapt curateurs Nicolas PIEDDENNAS tenans aux n° 61, 64... et a la terre de st piast de Seclin Ch f 74^v.
- 18- Quatre cens de labeure chargés de terrage apt a Marie PIEDDENNAS veuve de Jean POTIER tenans au n° 16, 17, 19, 67 Ch f 64^v.
- 19- Trois cens de labeur chargés de terrage apt au sr DE GAIN a cause de sa femme tenans aux n° 16, 18, 20, 64 Ch f 88.

- 20- Trois cens de labeure chargés de terrage apt a Jean Baptiste FRANQUET par achapt de Pierre CAMELOT tenans aux n° 14, 19, 21, 64 Ch f 12.
- 21- Cinq quartrons de labeur, chargés de terrage dont la moitié apt aux communs pauvres de cobrieux et l'autre moitié a George BRIENNE, tenans aux n° 14, 20 et 16 et a la terre de la chapelle Ch f 13^v et 113.
- 22- Quatre cens de labeure chargés de terrage, apt au sr WARESQUELLE, tenans aux n° 23, 27, 61, 64 Ch f 67.
- 23- Quatre cens chargés de terrage, apt a Marie PIEDDENAS veuve de Jean POTIER tenans aux n° 22 et 24, 27, 61.
- 24- Cinq cens de labeure apt a Allard DE FLANDRE a cause de la fille Gilles CONSTANT sa femme tenans aux n° 23, 25, 26 et a la terre du tournesis Ch f 85.
- 25- Deux cens de labeur apt aux hoirs Martin DE TERRE tenans aux n° 24, 26, 47 Ch f 103^v.
- 26- Trois cens de labeure apt aux hoirs Michelle HEDDEBAUT tenans aux n° 24, 25, 46 et a la terre du tournesis Ch f 90.
- 27- Deux cens de labeure apt aux hoirs François WARESQUELLE tenans aux n° 22, 23, 28, 29, 64 vieux Ch f 28.
- 28- Trois cens de labeure pris en six cens apt aux hoirs Martin DE TERRE tenans aux n° 27, 29 Ch f 105^v ...
- 29- Trois cens de labeur pris en six cens apt aux hoirs Jean BALLETT censier du fresne a bersé tenans aux n° 27 et 28, 31, 64 Ch f 105^v.
- 30- Quatre cens et le sixième d'un cent de labeure apt la moitié aux enfans Jean DE LAIBELLE (DELOBEL) a cause de Marie PIEDDENNAS sa femme, et l'autre moitié aux hoirs michelle heddebaut tenans aux n° 7, 9, 10 et au tournesis vieu Ch f 95 au nouveau f 37^v.
- 31- Quatre cens de labeurre apt a Paul CONSTANT tenant aux terres de la chapelle et aux n° 29, 32, 64.
- 32- Huit cens et un quartron de labeure apt aux hoirs Gilles CONSTANT, pris en douze cens dont le surplus est tenu de la chapelle tenans aux n° 32, 33, 34, 64 Ch f 86.
- 33- Deux cens de labeure dont un cent est chargé de terrage, apt aux hoirs Jeanne DE LA BARGE tenan aux n° 32, 34, 35, 36 Ch f 33^v.
- 34- Trois cens et demi de labeure apt aux hoirs Jeanne DE LA BARGE tenans aux n° 32, 33, 35, 63, 64 Ch f 33.
- 35- Trois cens de labeure apt a Marie PIEDDENNAS veuve de Jean POTIER dont un cent est chargé de terrage tenans aux n° 33, 34, 36, 63 vieux Ch f 31 ar.1 et au nouveau f 62.
- 36- Trois cens quartrons de manoir et labeur dont la moitié apt aux enfans Pierre DE LE MERE et lautre moitié apt a Jeanne DE LE MERE veuve de Philippe DE LE BASSE tenans aux n° 33, 35, 37, 63 vieux Ch f 62 nouveaux Ch f 35v.
- 37- Treize cens de labeure apt aux hoirs Charles BOURGOIS par achapt de François VILNOTTE tenans aux n° 32, 36, 38, 39, 63 vieux Ch f 35, nouveau f 59^v.
- 38- Trois cens de labeure apt a Jean DU FOUR acause de sa femme tenans aux n° 37, 39, 41 et aux terres du tournesis et de la chapelle vieux Ch f 61^v, nouveau f 26.
- 39- Deux cens manoir apt a l'hospital theömolin tenans aux n° 37, 38, 41, 63 Ch f 38.
- 40- Sept cens de labeure cÿ devant manoir apt au sr VINCRE par achapt de Catharine DE WAVRIN tenans au **chemin de la feverie** a la terre de la chapelle et a celle de Douaÿ Ch f 59.
- 41- Neuf cens et un quartron de manoir et labeure apt à Marie Anne PIEDDENNAS tenans aux n° 38, 39, 42, 43 et à la terre du tournesis. Ch f 72.
- 42- Quatre cens de labeure apt a Marie Anne PIEDDENNAS tenans aux n° 41, 43, 45, 46 et au tournesis. Ch f 59.
- 43- Un cent et un quartron de manoir apt aux hoirs Paul COURTECUISSSE, tenans aux n° 41, 42, 44, 63. Ch f 31^v et au vieux f. 70.
- 44- Deux cens de manoir apt à Gilles VENDEVILLE, licensier en droit, demeurant à Lille par achapt de Philippe CROMBET, tenans aux n° 43, 45, 47, 63 vieux ch f. 69 ; ch f. 32.
- 45- Deux cens de labeure cÿ devant manoir apt aux enfans Antoine LECLERC, par achapt de damoiselle Marie LE CLERC tenans aux n° 42, 44, 45 et 47. Ch f 21.
- 46- Quatre cens de labeur apt a Allard DE FLANDRE, a cause de Marie Anne CONSTANT sa femme tenans aux n° 26, 45, 47 et au tournesis. Ch f 87^v.
- 47- Un cent de terre à usage de bois, apt à l'hospital théomolin, tenans aux n° 25, 44, 45, 46, 48, 49, 63 . Ch f 39v.

- 48- Un demi cent de manoir chargé de terrage apt à Jean Baptiste BAILLIS, tenans aux n° 47,49, 63 Ch f 106^v.
- 49- Neuf cens et demi de labeur en deux pièces chargées de terrage, apt au Sr DE NEUVILLE par achapt de Louis PIEDDENNAS, tenans aux n° 47,48, 50 et 63. Ch f.
- 50- Cinq cens de labeur chargés de terrage apt à Jean DU FOUR par achapt des hoirs du Sr François MUTEAUX, tenans aux n° 49, 51, 63 et à la terre de la chapelle. Ch f 112^v.
- 51- Quatorze cens de labeur chargés de terrage apt à Paul CONSTANT tenans aux n° 50, 52, 59, 53 et à la terre de la chapelle. Ch f 88^v 107^v.
- 52- Deux cens de labeur apt à Jean François DE BOUVERIE par achapt des curateurs Nicolas PIEDDENNAS tenans aux n° 51, 53, 60 et à la terre de la chapelle. Ch f 90.
- 53- Deux cens de labeur apt à Jean DU FOUR par achapt des hoirs François MUTEAU tenans aux n° 51 et 52, 54, 60. Ch f 112.
- 54- Trois cens de labeur apt à Nicolas NIELET tenans aux n° 51, 53, 60, 63 Ch f 9
- 55- Trois cens de labeur chargés de terrage apt aux hoirs Martin DE TERRE tenans aux n° 56, 63 et au bois Mr du chapitre de Tournay Ch f 105.
- 56- Sept cens de labeur dont trois cens et demi chargés de terrage apt au Sr DE NEUVILLE, tenans aux n° 55, 57, 63 et au Ch f 108^v.
- 57- Douze cens de bois chargés de terrage apt au chapitre de tournay tenans aux n° 56, 58, 63 et au bois dudit chapitre.
- 58- Dix cens de labeur apt aux dames de Flines et par Jean Baptiste DE LE COURT, tenans aux n° 57, 59, 63.
- 59- Deux bonniers de terre à usage de bois dit le "**Bois des Aulnois**" apt aux Dames de Flines, tenans aux n° 57, 58, 63 et au bois de Mr du chapitre de tournay et au chemin d'hautel à Nomain.
- 60- Cinq bonniers de terre à usage de bois dit le "**Bois du Quesnoy**", tenans aux n° 52, 53, 54, 63 aux terres de la chapelle et au chemin d'hostel à Nomain et apt aux dames de Flines.
- 61- Chemin menant de **lobeau d'aussi au chesne à plumest**.
- 62- Chemin menant du **Riez du joncquois à lobeau d'aussi**.
- 63- Chemin menant du riez du **joncquois au chemin d'hostel à Nomain (dit "La Croix de Fournes" 63 bis)**
- 64- Place des **Bancqs plaidoiables des Dames de Flines**. Ch f 105

Canton D

- 1- Neuf cens de labeur dont six cens apt à André RAS (RAES) par achapt des hoirs GRULOIS à cause se sa femme et les autres trois cens apt aux hoirs Jean rançon tenans aux n° 9, 7.
- 2- Dix-huit cens de labeur apt à Jean Baptiste DUFOUR et à Alexandre ANICQUE (HENNIQUE) par achapt de Simon DUMONT tenans aux n° 1, 3, 6, 7, 46 et à la **terre de la magdeleine**. Ch f 4.
- 3- Sept cens et demy de labeur, dont cinq cens trois quartrons apt à Marie PIEDDENNAS veuve de Jean POTIER et les autres sept quartrons apt aux hoirs Gilles CONSTANT tenans aux n° 2, 4, 6 vieux Ch f 30^v nouveaux f 61^v et 62^v.
- 4- Sept quartrons de manoir apt à la veuve Jacques FOURMENTRAUX par achapt d'Adrienne OLIVIER, tenans aux n° 3 – 5 Ch f 6.
- 5- Quatre cens de manoir apt a Alexis LE COCQ dont deux cens sont par achapt de Nicolas MALLET et les autres deux cens par achapt des hoirs Péronne DUTRIEUX, tenans aux n° 4, 6, 46 Ch f 114.
- 6- Quatre cens et un quartier de manoir apt à Nicolas MIELLET tenant aux n° 2, 3, 5 46 Ch f 9^v.
- 7- Cinq cens de labeur autre fois manoir dont deux cens et demi apt a André RAS (RAES) par achapt de Madeleine MOUCQUE et le reste a Jean DUTILLEUL tenans aux n° 1, 2, 46 Ch f 73. Ar 1.
- 8- Quatre cens de manoir apt a Marie DE LEZENNES par achapt de Louis HOCQUIEZ tenans aux n° 9, 46, 10 vieux ch f 74^v et 99^v.
- 9- **Placette du Riez** appartenante aux Dames de Flines.
- 10- Quatorze cens de manoir et labeur apt au Sr DE LANNOY tenans aux n° 8, 9, 26, 27, 47.
- 11- Trois cens trois quartrons de manoirs apt a Jean Baptiste DUFOUR tenans aux n° 12, 45 Ch f 44.
- 12- Dix sept cens et 82 petites verges de manoir et labeur apt aux hoirs Pierre DE LEZENNE et de Catherine WAQUIER (WAUCQUIER) sa femme tenans aux n° 11, 13, 14, 15 Ch f 79^v.



- 13- Trois cens et demi de nöette apt aux hoirs Pierre DE LEZENNE et Catherine WAQUIER (WAUQUIER) sa femme tenans aux n° 12, 14, 15, 19, 46 Ch f 79^v et 80 et verso.
- 14- Cinq cens de prez nöette apt aux hoirs Martin DE TERRE par achapt de Philippe BETTNIER tenans aux n° 12, 13, 19 Ch f 102.
- 15- Sept cens de manoir apt a Margueritte PIEDDENNAS tenans aux n° 13, 19, 46 et à la terre de la chapelle Ch f 51^v.
- 16- Six cens de manoir dont trois cens apt au sieur TOURNOIS greffier a Orchies par achapt de Marie Catherine RIQUIER et les autres trois cens apt la moitié aux pauvres de Cobrie et l'autre moitié a Jeanne LEMESRE par achapt de George BRIENNE tenans aux n° 46, au tournesis, à la chapelle et a la **seigneurie du moulinet** Ch f 12^v, 13^v et 113^v.
- 17- Quatre cens de prairie venants de Jeanne DE LE BARRE, apt aux hoirs de la ditte Jeanne, tenans a la terre du tournesis et a celle de la chapelle. Ladite pièce relève de la **seigneurie du retois a Nomain** vieux Ch f 106
- 18- Trois cens de labeure dont cent et demi relève de la chapelle apt a Denis MARTINACHE par achapt de Marie MARTINACHE sa nièce tenans aux n° 19, 21.
- 19- Huit cens et 96 verges de labeure apt a André RAS (RAES) a cause de sa femme dont deux cens et demi sont par achapt de Marie PIEDDENNAS, tenans aux n° 13, 14, et 15, 18 et a la terre de la chapelle Ch f 63, 82^v.
- 20- Sentier qui mene du chemin menant de **la motte de fourne au Riez, au chemin de la Croix de fourne**.
- 21- Trois cens de labeure apt a l'hospital théomolin tenans aux n° 18, 20, 35, 34 Ch f 40^v.
- 22- Trois cens de labeure apt a l'esglise de Genech, tenans aux n° 20, 23, 24, 12, 34 Ch f 1^v.
- 23- Quatre cens de labeure apt a Joseph TOURNOIS a cause de sa femme tenans aux n° 22, 24, 25, 26 Ch f 35.
- 24- Deux cens de labeure apt a Jean Baptiste DUFOUR a cause de sa femme tenans aux n° 22, 23, 25 Ch f 46.
- 25- Trois cens de labeure apt aux hoirs Pierre DE LE BASSE tenans aux n° 23, 24, 26, 28, 31 Ch f 51.
- 26- Quatre cens 16 verges de labeure apt a Jean Baptiste DUFOUR tenans aux n° 10, 23, 25, 27, 28 Ch f 46.
- 27- Trois cens de labeure apt aux enfans Philippe DE NEUVILLE tenans aux n° 10, 26, 28, 47 Ch f 65.
- 28- Six cens de labeure apt aux hoirs Catherine HOCQUIER (HAUCQUIER) tenans aux n° 25, 26, 27, 31, 47 Ch f 81.
- 29- Trois cens et demi de labeure apt a mr ROTI par achapt des curateurs Nicolas PIEDDENNAS tenans aux n° 22, 30, 34 Ch f 73^v.
- 30- Six cens de labeure apt a Marie GHISLAIN, héritière de Catherine ROGIER, tenans aux n° 20, 24, 29, 31 Ch f 8^v.
- 31- Neuf cens de labeure en deux pièces apt a DELOBELLE feronnier a Lille par achapt de Marie Françoise LEFEBVRE, tenans aux n° 20, 24, 25, 28, 30 et 32, 33 Ch f 82 et 83^v.
- 32- Trois cens de labeur apt aux hoirs Antoine FRANQUET tenans aux n° 20, 31, 33, 47 Ch f 100^v.
- 33- Six cens de labeur chargés de terrage, apt aux hoirs Antoine DE BOUILLON, tenans aux n° 20, 32, 47 et a **la motte de fourne** Ch f 107.
- 34- Trois bonniers et demi de prez apt au sieur Pierre Robert ...TIN, tenans aux n° 14, 45, 48 Ch f 4^v.
- 35- Trois cens de prez apt au sr SENECHALLE tenan aux prez d'Antoine BLONDELLE au n° 21, 35, 37.
- 36- Trois cens de prez apt Charles Philippe LE BACQUE tenans aux n° 34, 35, 37 Ch f 14.
- 37- Un bonnier et six cens de prez apt aux Dames de Flines, tenans aux n° 34, 35, 36, 38.
- 38- Deux cens de prez apt a l'hospital theomolin tenans aux n° 34, 37, 39 Ch f 40...
- 39- Deux cens de prez apt aux pauvres deournes tenans aux n° 34, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45 Ch f 45^v...
- 40- Trois cens de prez apt a madame de flines tenans à la terre de la chapelle et a celle de mr DE MADRE et au n° 39.
- 41- Un demi bonnier de prez apt au Sr HUTIN tenant aux n° 30, 42 Ch f 4^v
- 42- Cinq quartrons de prez apt aux pauvres deournes tenans aux n° 39, 41, 43 Ch f 76^v ar 1
- 43- Cinq quartrons de prez apt a l'esglise de Genech tenans aux n° 39, 42, 44 Ch f 1
- 44- Cinq quartrons de prez apt a la cure de Genech tenans aux n° 39, 43, 45 Ch f 5^v
- 45- Cinq cens de prez apt au Sr François SERIK tenans aux n° 30, 34, 44 Ch f 96^v
- 46- Chemin qui mène **du Riez à la feverie**.
- 47- Chemin du **Riez à la motte de fourne**.

- 48- Cinq quartrons de prez apt aux hoirs Michelle HEDDEBAULT tenans aux n° 34, 49. Relevant du faÿ.
- 49- Quatre cens de prez apt aux Dames de flines oc par Gaspard DE LE BASSE tenans aux n° 47, 48.
- 50- **Place du riez du Joncquoï** appartenante à Mr le Comte de Genech.

Annexes

Annexe 1

1234 : Marguerite de Constantinople, future comtesse de Flandre, fonde près d'Orchies, dans le diocèse de Tournai, l'abbaye féminine de l'Honneur-Notre-Dame.

Octobre 1251 : La comtesse décide le transfert de la communauté à Flines, dans le diocèse d'Arras.

10 février 1280 : Mort de la comtesse Marguerite, âgée de 78 ans. 16 février 1280 : elle est inhumée à Flines, au milieu du chœur des Dames. Le comte Guillaume de Dampierre, son époux, trouvera sépulture dans l'une des chapelles du pourtour du chœur, puis son fils, le comte Guy en 1305.

1280 : La guerre a repris entre les Flamands et le roi de France. Philippe le Bel anéantit toute résistance, annexe presque toute la Flandre de langue française. Il sème la désolation : l'abbaye paie un lourd tribut en 1297.

1302 : Lors de la bataille de Mons-en-Pévèle où s'affrontent Français et Flamands, l'abbaye est une nouvelle fois dévastée. Jeanne d'Avesnes (1276-1304) fait construire le chapitre. Gertrude de La Thieuloye (1309-1323) édifie le dortoir et le réfectoire. Début XIV^e siècle : la dotation du monastère est complète. XIV^e siècle : l'abbaye occupe avec ses cours, jardins et dépendances, une superficie de 14 hectares.

Sous la préléature de Jeanne DE BOUBAIS (1507-1533) sont érigés les cloîtres, les parloirs, les chambres des hôtes, la cuisine et une infirmerie. Les tombeaux de l'église sont renouvelés : le comte Guy reçoit une nouvelle sépulture. La clôture entre le chœur des prêtres et le couvent, est réalisée, ainsi que le mur d'enceinte. L'église, trois nefs avec transept et cinq chapelles (longueur : 222 pieds, largeur : 105 pieds), est édifiée en grès du pays. Elle possédera jusqu'au XVIII^e siècle son clocher en bois, sur la croisée de l'édifice. Elle est considérée comme l'une des plus belles abbatiales des Pays-Bas pour les communautés de femmes. Jacqueline de Lalaing (1533-1561) reconstruit dans de vastes proportions le palais abbatial et le quartier des hôtes.

En 1721, la Dame abbesse était Placide RICART (1696-1731) (Source : Wikipédia)

Annexe 2

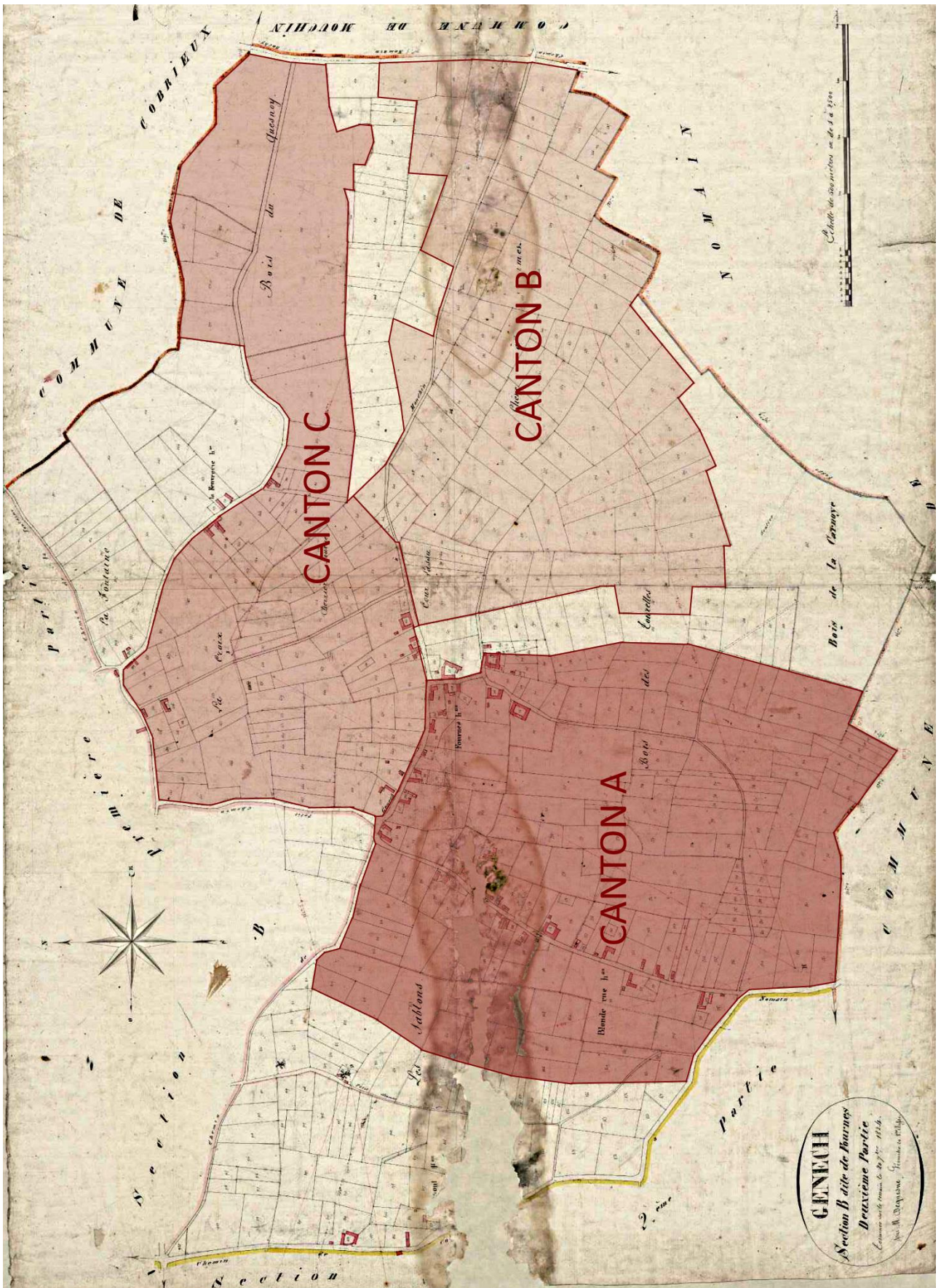
Hospital Théomolin : C'est le site primitif de l'abbaye dont il est question en annexe 1, avant son transfert en 1251 et dont il ne subsista qu'un simple hôpital.

Voici ce que j'ai trouvé sur cet Hôpital, grâce à Google qui a numérisé le Bulletin de la "Commission Historique du Département du Nord" Tome XIX. Imprimerie L. Danel - 1890

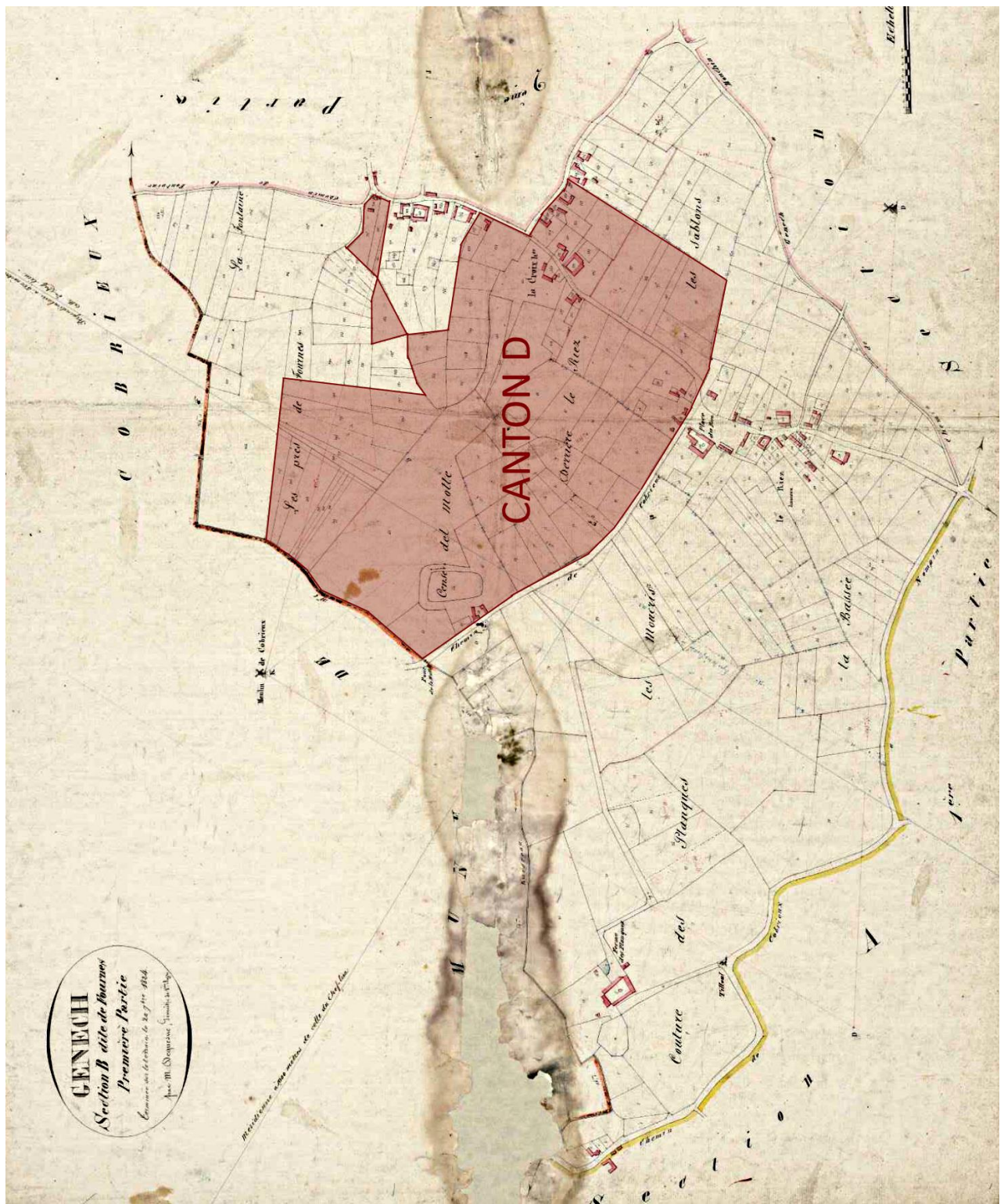
« L'âge d'or de la ville et de la châtelainie se rencontre sous la princesse Marguerite de Flandre ou de Constantinople, depuis l'an 1223, époque du mariage de Marguerite avec Guillaume, sire de Dampierre, jusqu'en 1244, année de son avènement au comté de Flandre.

Son apanage ayant été augmenté par sa sœur, la comtesse Jeanne, à l'occasion de son mariage avec un seigneur français, Marguerite eut, notamment dans le comté de Flandre, la seigneurie d'Orchies ou la terre de Pévèle et, dans le comté de Hainaut, la seigneurie de Bouchain ou la terre d'Ostrevant. Ce fut à Orchard qu'elle fixa sa résidence, surtout à partir de 1232, après la mort de son mari. On se souvient encore dans cette ville du séjour que fit autrefois une comtesse de Flandre dans son château de la Motte et du nom de "Chemin de la Comtesse", donné à une voie qui conduisait de la Motte à l'hôpital de Théomolin, siège primitif de l'abbaye de Flines ; c'était par là que la princesse Marguerite se rendait de chez elle au couvent ».





Seigneurie de Fournes positionnée sur le cadastre de 1824



La famille Diedeman

Fausse alliance

par Dominique COLLIOT

VERIFIER – Cette biographie de la famille Diedeman est tirée du livre « Un canal de sang de Bâle à Paris », auteur : Dominique G. Colliot, aux Éditions du Palio¹.

Lors de mes recherches sur la famille Stoppa, j'ai relevé que certains généalogistes mentionnaient à tort un mariage de Jean Baptiste STOPPA avec les demoiselles Louise Marthe et Charlotte DIEDEMAN, nées du mariage de Paul (II) DIEDEMAN avec Hélène RICOURT. Pour avoir la certitude que ces mariages n'ont pas existé, j'ai dû rédiger la biographie de la famille et l'ai insérée en addendum dans mon ouvrage.

Monsieur Willy VAN HILLE, 1904-1993, généalogiste belge, co-auteur des « cahiers nobles », a publié, dans le bulletin « L'intermédiaire des généalogistes »², une étude généalogique particulièrement détaillée de la famille DIEDEMAN ; il ne mentionne jamais des mariages DIEDEMAN-STOPPA.

La « Société d'études de la province de Cambrai »³, dans ses bulletins et mémoires, mentionne la famille DIEDEMAN maintes fois, mais jamais le nom de Jean Baptiste STOPPA n'est cité.

Arbre généalogique de la famille DIEDEMAN

Fils, Petits-fils, Arrière-petits fils-filles, 4^{ème} génération, 5^{ème} génération de Paul (I) Diedeman.

Paul (I) Diedeman x Cornelia MELEZ.

Jean (I), fils adultérin, °1629 x 21/09/1653 Marie DE BAENST.

Paul (I) Diedeman x Jacquemine MELEZ.

Paul (II) + 20/04/1662 x 20/05/1612 Marguerite ROUVROY + 12/08/1623.

Paul (III) °29/04/1613 + 22/04/1662 x 31/01/1643 Françoise LAMBERT o 16/02/1625.

Jean (II) o13/07/1616 + avant 1640 x 17/02/1639 Marie CARDON °24/02/1617 +7/02/1698.

Jean (III) °03/05/1640 + 7/03/1660.

Pierre °21/01/1621.

Jacques °01/08/1623.

Etienne °01/08/1623.

Paul (II), + 20/04/1662 x Hélène RICOURT.

Françoise °23/11/1627.

Catherine °20/05/1630.

Jacques °25/02/1632 x 19/06/1662 Anne Marie de BLONDEL de GHISLENGHIEN °30/10/1643.

Jacques Albert °04/10/1663 + 28/03/1729.

Marie Claire °25/02/1665 x 04/04/1689 Henri de CHAUMEJAN + 28/02/1718.

Théodore François °04/03/1667 + 8/08/1690.

Julie Thérèse °21/10/1669 + 09/01/1695 x 03/02/1694 Pierre Louis Joseph JACOPS

°20/08/1669 +19/03/1738.

Jean Baptiste François °27/09/1671.

¹ « Un canal de sang de Bâle à Paris », cf. bibliographie et internet www.histoirestoppa.com

² « L'intermédiaire des généalogistes », cf. bibliographe.

³ « Société d'études de la province de Cambrai », cf. bibliographe.

Marie Albertine °17/08/1672 + 24/12/1745 x 14/02/1695 Martin JACOPS °31/12/1665.
 Martin Albert JACOPS °04/12/1695 + 15/07/1705.
 Martin Marie JACOPS °11/09/1697.
 Marie Albertine Amélie JACOPS °14/08/1699 + 13/06/1785 x 18/05/1738 Pierre
 Joseph BADY °12/03/1702 + 30/10/1761.
 Catherine Louise JACOPS °21/07/1701 + 16/04/1769.
 Henriette Julie JACOPS °10/08/1703 + 11/02/1754 x 16 /11/1738 Gilles BEUVET
 °9/04/1700 + 22/03/1757.
 Marie Claire Joseph Bonne JACOPS °08/03/1706 + 28/10/1787 x 22/01/1731 Jacques
 François Alexandre ROUVROY °05/05/1697 + 13/02/1776.
 Angélique Ernestine JACOPS °26/06/1708.
 Isabelle Charlotte JACOPS °29/09/1710 +14/04/1785 x27/07/1738 Joseph Chrétien
 Michel Anaclet LE MAISTRE °13/07/1711 + 22/11/1748.
 Henri JACOPS °28/10/1713.
 Barbe Ernestine Adelaïde JACOPS °25/06/1717 + 01/07/1717.
 Louis François °06/09/1674 + 25/09/1719 x 02/10/1714 Marie Joseph Bernardine MERTENS
 °17/05/1693 + 4/04/1765.
 Albert Louis Joseph °21/08/1715 + 22/04/1777 x 25/05/1740 Louise Françoise Joseph
 DU BOSQUIEL °22/02/1717 + 22/06/1769.
 Louise Clémentine °20/06/1742 + 19/06/1812 x 20/09/1771 Jean Baptiste Louis Joseph
 DE LESPAIL °11/02/1740 + 11/09/1780.
 Albert Louis Marie Joseph °20/03/1744 + 28/03/1800 x 16/11/1778 Julie Pauline
 Marie MESNARD DE CHOUZY °1761 + 18/03/1831.
 Albert François Joseph °19/03/1746 + 21/12/1797.
 Marie Claire Charlotte Augustine °28/08/1716 + 28/02/1763 x 07/01/1739 Jacques François
 de BUISSERET °19/12/1701 + 21/05/1752.
 Albertine Henriette 11/09/1718 + 19/04/1802 x 28/04/1739 Joseph Clément DU BOSQUIEL
 °23/11/1714 + 24/12/1782.
 Albert Louis Joseph DU BOSQUIEL °25/01/1740 + 13/01/1820.
 Henri Joseph DU BOSQUIEL °3/12/1742 + 19/02/1824 x 30/04/1770 Anne Félicité
 GOUDEMAN °14/07/1750 + 29/10/1779.
 Louise Albertine Françoise Joseph DU BOSQUIEL °13/08/1744 x 8/08/1769 Louis Charles
 Joseph DE LESPAIL °2/03/1741 +09/10/1801.
 Marie Anne Thérèse °21/02/1680.

Chapitre 1

Paul (I) Diedeman

Dès le début du XIV^{ème} siècle, la famille Diedeman vécut dans la cité de Poperinghe ; de nombreux Diedeman furent notables de la ville. Perpétuant la tradition familiale, Paul (I) Diedeman fut échevin de Poperinghe en 1637 puis marguillier de Saint-Bertin en 1639¹.

Il épousa Jacquemine MELEZ, ou Jacqueline MELIS, fille de Thierry MELEZ et de Marie KEERNE². Ils eurent un fils Paul (II) Diedeman. (Chapitre 1-1)

Paul (I) eut une aventure extra conjugale avec sa nièce par alliance, mademoiselle Cornélia MELEZ, fille de Jacques MELEZ et de Geneviève DENIS. De cette union naquit, en 1629 à Poperinghe, un fils adultérin Jean (I) Diedeman ; sa bâtardise ne l'empêcha pas d'être notable au conseil de la ville de Poperinghe durant les années 1654, 1656, 1658, 1660 1666, 1667 et 1668, et marguillier de Saint-Bertin en 1659.

Le 21/09/1653, à Poperinghe, il épousa Marie DE BAENST et eut une nombreuse descendance. Jean (I) Diedeman décéda le 13/04/1669³.

¹ « L'intermédiaire des généalogistes », pages 193 et 194.

² « L'intermédiaire des généalogistes », page 194 / « Société d'études de la province de Cambrai », mémoires, tome 12, page 409.

³ « L'intermédiaire des généalogistes », page 196.

Chapitre 1-1

Paul (II) Diedeman

Paul (II) Diedeman, fils de Paul (I) Diedeman et de Jacquemine MELEZ, naquit à Poperinghe. Le 5/10/1607, il fut bourgeois de Lille par l'achat du titre de bourgeoisie. Il acquit la seigneurie de La Rianderie, (Marcq-en-Barœul, Nord), devint échevin en 1648. Il décéda le 20/04/1662 et fut inhumé le 22¹.

Le titre de bourgeoisie s'acquiert soit, par l'achat en payant les droits et en prêtant serment soit, par relief le fils avait le droit de bourgeoisie si son père avait ce droit ; dans ce cas, on dit qu'il relève sa bourgeoisie.

La règle voulait que le fils relève sa bourgeoisie dans l'année suivant son mariage.

Le non-respect du relief après le mariage, conduisait le bourgeois à payer une amende.

Être bourgeois n'était ni un titre, ni une charge, c'était un statut organisé autour de valeurs : le respect des règles de conduite vis-à-vis de ses pairs, et participer à la protection et à la défense de la ville.

Il y avait des bourgeois dans presque tous les corps de métiers. <http://www.genealo.net>

Le 20/05/1612 à Lille, en l'église de Saint-Maurice, Paul (II) Diedeman épousa (premier mariage) Marguerite ROUVROY². Marguerite ROUVROY était la seconde fille de Jean Rouvroy et de Catherine DE LA BARRE.

Jean ROUVROY naquit en 1556 à Poperinghe, marchand, bourgeois de Lille par l'achat du titre de bourgeoisie le 7/09/1584, il devint échevin en 1648 et décéda le 23/11/1649, paroisse Saint-Maurice à Lille.

Il fut marié avec Catherine DE LA BARRE née en 1576, et décédée de la peste le 21/04/1639, paroisse Saint-Maurice.

Paul (II) Diedeman et Marguerite ROUVROY eurent cinq fils, (leurs trois derniers enfants moururent peu après leur naissance)³ :

1. Paul (III) baptisé le 29/04/1613 en l'église de Saint-Maurice, releva sa bourgeoisie de Lille le 20/07/1643. Il épousa le 31/01/1643 en l'église de Saint-Maurice Françoise LAMBERT, baptisée le 16/02/1625, fille de Jacques Lambert et de Catherine DOMINICLE. Paul (III) Diedeman décéda le 22/04/1662, il fut inhumé dans le cimetière de l'église de Saint-Maurice⁴

2. Jean (II) baptisé le 13/07/1616 en l'église Saint-André. Il releva, le 20/10/1639, son droit de bourgeoisie.

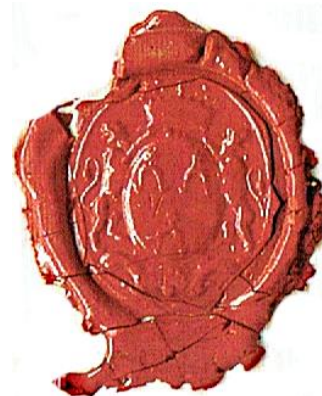
Il était seigneur de La Rianderie, grand bailli aux États de Lille et fut en 1658 auditeur de la chambre des comptes à Lille. Il épousa le 17/02/1639, en l'église de Saint-Etienne à Lille, Marie CARDON, seconde fille de Jean Cardon et de Marie DESBUISSONS, baptisée le 24/02/1617 en l'église Saint-Etienne, décédée le 7/02/1698⁵.

Jean CARDON était seigneur de Launoy, bourgeois de Lille par relief, le 13/10/1614. Il fut marchand de draps de soie et épousa, en 1614, Marie DESBUISSONS.

Jean (II) Diedeman et Marie Cardon eurent un fils :

Jean (III) baptisé en l'église de Saint-Etienne le 3/05/1640. Il fut auditeur extraordinaire de la chambre des comptes le 13/04/1658⁶. Il mourut le 7/03/1660, paroisse Saint-Maurice, après avoir légué à sa mère tous ses biens par testament le 4/03/1660.

Jean (II) Diedeman décéda avant 1640 car son épouse, Marie CARDON, se remaria à cette date.



DIEDEMAN
A.D.59 C Fiefs 2991

¹ « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, page 39 et mémoires, tome 12, page 409.

² « L'intermédiaire des généalogistes », page 195 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, page 39 et mémoires, tome 12, pages 395, 396 et 409

³ « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, pages 39 et 40.

⁴ « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, page 39.

⁵ « L'intermédiaire des généalogistes », page 195 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, pages 39 et 40 et mémoires, tome 13, page 676.

⁶ AD 59, B1669 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, pages 43 à 45.

3. Pierre baptisé le 21/01/1621 en l'église de Saint-Maurice ;
 4. Jacques baptisé le 01/08/1623 en l'église de Saint-Maurice ;
 5. Etienne, jumeau de Jacques, baptisé le même jour en l'église de Saint-Maurice.
- Le 12/08/1623, Marguerite de ROUVROY décéda des suites de l'accouchement de ses jumeaux.

Paul (II) Diedeman se remaria avec Hélène RICOURT.

Hélène RICOURT était la fille de Jean RICOURT, teinturier, bourgeois de Lille par relief du 8/03/1590, marié avec Marguerite A LA TRUYE, dite de Le Vigne, famille d'ancienne noblesse qui avait toujours vécu noblement de ses revenus¹.

De ce second mariage avec Hélène Ricourt, Paul (II) Diedeman eut deux filles qui moururent peu après leur naissance et un fils² :

1. Françoise baptisée le 23/11/1627 en l'église de Saint-Maurice ;
2. Catherine baptisée le 20/05/1630 en l'église de Saint-Maurice ;
3. Jacques baptisé le 25/02/1632 en l'église de Saint-Maurice. (Chapitre 1-1-1)

L'interdit de Saint-Maurice

Un document de 271 pages, (contemporain des faits), regroupant tous les éléments de la procédure, charges et décharges ainsi que les procès-verbaux des protagonistes, est disponible à la BNF référence M-7948³. Petite remarque n'altérant en rien la véracité du document : je pense que le rédacteur a transcrit à tort le mot frère pour père. En effet, il qualifie Jacques Diedeman frère de Paul (II) Diedeman alors qu'il fut son fils. Cette erreur fut ensuite reprise par de nombreux auteurs qui ont écrit sur « l'interdit de Saint-Maurice »⁴.

L'inhumation du corps de Paul (II) Diedeman, le 22/04/1662, bouleversa pendant presque un an la vie des paroissiennes et paroissiens de l'église de Saint-Maurice, à Lille !

Paul (II) Diedeman convaincu que sa fortune et quelques lègues lui permettaient d'être inhumé dans un caveau, au bas des marches de l'autel, dans le cœur de l'église de sa paroisse de Saint Maurice, précisa dans son testament qu'il voulait être enterré dans « une cave de huit pieds en quarrure, et au-devant les appas du grand Autel ».

Au décès de Paul (II) Diedeman, son fils Jacques respecta la volonté de son père et le fit inhumer, le 22/04/1662, au pied du cœur. Le privilège d'être inhumé dans le cœur d'une église n'était réservé qu'à la noblesse, et le fait d'avoir ajouté à son paronyme « de La Rianderie » n'anoblissait pas Paul Diedeman. Il était seulement considéré de « pas de trop basse et vile condition ». Le « sacrilège » fut rapporté au rewart de Lille, monsieur B. Bayard, qui exigea que les morts comme les vivants gardassent leur rang.

Il accepta, compte tenu des lègues importants faits par la famille Diedeman, que le corps soit transporté du coeur sous le siège du chantre, mais sans caveau, ni pierre, ni épitaphe ; il précisa qu'en cas de refus le corps de Paul Diedeman serait enterré dans le cimetière comme tous ses ancêtres. Son fils, furieux de cette décision, refusa toute négociation.

Le 6/05/1662 à la nuit, les magistrats accompagnés des fossoyeurs, de serruriers et de manutentionnaires pénétrèrent en force dans l'église contre la probe du curé qui les menaça tous des foudres de l'Église ; ils sortirent le corps de l'église et le conduisirent dans la fosse de ses ancêtres. Le clergé, scandalisé par le comportement des magistrats lillois, obtint que monseigneur François Villain de Gand, évêque de Tournai, décrète l'interdit, le 17/05/1662.

¹ AD 59, état civil, Lille, paroisse Saint-Maurice, 24/09/1630 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, pages 43 à 45.

² « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, page 40.

³ « Documents relatifs au conflit entre la ville de Lille et l'évêque de Tournai, au sujet de l'interdit jeté sur la paroisse de Saint-Maurice », cf. bibliographie.

⁴ « Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique », tome 1, pages 240 à 242 / « Documents relatifs au conflit entre la ville de Lille et l'évêque de Tournai, au sujet de l'interdit jeté sur la paroisse de Saint-Maurice », pages 16, 17, 32, 39,73, 75, 77, 78, 161 à 163 / « Histoire de Lille », tome 2, pages 109 à 111 / « Les imprimeurs lillois, bibliographie des impressions lilloises, 1595-1700 », pages 283 et 284.

L'interdit est une des trois censures du droit canon catholique. L'interdit était décrété par le pape ou par un évêque. Il pouvait être personnel ou local (cas de l'église de Saint-Maurice). L'interdit local entraînait la privation, pour tous les paroissiens, des principaux offices divins, des célébrations des baptêmes, des mariages et des inhumations, ainsi que la sonnerie des cloches. Jeter l'interdit sur une paroisse paralysait totalement la vie locale, c'est pourquoi il fut très rarement décrété, et les conséquences pour les paroissiens furent allégées dès le XV^{ème} siècle¹.

Malgré l'intervention du roi Philippe IV d'Espagne souverain de la Flandre et de la ville de Lille, rien ne put être négocié. L'église de Saint-Maurice resta fermée jusqu'au 18/03/1663.

Chapitre 1-1-1

Jacques Diedeman

Jacques Diedeman fils de Paul (II) Diedeman et d'Hélène de RICOURT fut baptisé, le 25/02/1632, en l'église de Saint-Maurice à Lille. Après le décès de son père, il fut en/05/1662 son héritier testamentaire et respecta la volonté de son père d'être enterré dans le cœur de l'église de la paroisse de Saint-Maurice, au grand dam des magistrats de la ville. A cette époque, il était marguillier et seigneur de La Rianderie à Marcq-en-Barœul. Le 3/07/1662, il fut anobli par lettre donnée à Madrid par Philippe IV, roi d'Espagne, moyennant finance. La lettre d'anoblissement², en termes particulièrement élogieux précisait : (Jacques Diedeman ayant payé pour !)

- Que pour le remercier de tous les bons et loyaux services que lui et ses ancêtres avaient rendus au royaume ; notamment en temps qu'échevins, et également pour leur fidélité lors des guerres de 1641 et de 1645 contre les français, en ayant approvisionné les troupes et avancé de l'argent ;
- Que du côté de sa mère, la famille A LA TRUYE dite de Le vignes était d'ancienne noblesse et qu'elle avait toujours vécu noblement de ses revenus sans jamais avoir « exercé marchandise n'y fait autre acte mécanique » ;
- Que feu son neveu Jean (III) fut auditeur extraordinaire de la chambre des comptes ;
- Que son mariage avec la demoiselle DE GHISLENGHIEN de l'ancienne et illustre famille de Blondel ne pouvait que renforcer l'estime de sa majesté ;
- Que les armes que lui, sa famille et ses descendants, seront autorisés de porter seront : « D'azur à trois éperons d'or ».

Le 14/08/1662, année de son mariage, il releva sa bourgeoisie de Lille.

Le 2/05/1668, par la signature du traité d'Aix La Chapelle, la ville de Lille entra dans le giron de la France. Le roi Louis XIV nomma VAUBAN gouverneur de la ville et, pour se concilier la population, confirma ou promu de nombreux notables dans leur fonction. Jacques Diedeman fut promu rewart de Lille de 1668 à 1669³.

Le 11/10/1669, Jacques Diedeman put acquérir la charge de bailli de la châtellenie de Lille cour et halle de Phalempin, grâce à l'assentiment de l'intendant LE PELETIER DE SOUZY et la protection de Louise Antoinette Thérèse DE LA CHATRE, épouse de Louis DE CREVANT, maréchal d'Humières⁴. Il conserva cette charge jusqu'en 1700.

L'origine du baillage de la châtellenie de Lille, cour et halle de Phalempin, devait son établissement aux châtelains qui étaient gouverneurs de Lille, avant que le roi Philippe le Bel y eut établi un gouverneur en 1314. Ne pouvant plus être gouverneur de Lille, ils décidèrent l'établissement du baillage de la châtellenie de Lille, qui fut également appelé de Phalempin ; le principal revenu de la châtellenie étant le village de Phalempin⁵.

Le site lillechatellenie.fr donne la liste de toutes les communes de la châtellenie de Lille.

Michel Lepeltier de Souzy 1640-1725, fut conseiller d'État, intendant de Lille, directeur général des fortifications.

Il fit construire à Paris l'hôtel particulier qui abrite aujourd'hui le musée Carnavalet. (Wikipédia)

¹ « Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale », pages 100 et 101.

² AD 59, B1677 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, pages 43 à 45.

³ « Les états provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », page 88.

⁴ « Les états provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles », page 88 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, page 40.

⁵ « Dictionnaire géographique historique et biographique des Gaules et de la France », tome 3 page 162.

Louis XIV créa Jacques Diedeman chevalier par lettres patentes, du 29/10/1671, enregistrées au Parlement de Flandre, le 12/11/1671¹. Ces lettres précisait que :

- Le titre de chevalier était accordé par le roi à Jacques Diedeman, sieur de la Rianderie, pour tous les bons et loyaux services qu'il avait rendus en tant que rewart et magistrat depuis son élection en 1669, ainsi que pour la charge de bailli de la châtellenie de Lille, cour et halle de Phalempin, qu'il occupait actuellement. Il était également précisé que le titre était héréditaire.³⁴
- Le roi l'autorisa d'ajouter à ses armes « deux lions d'or armés et lampassés d'azur ».

Jacques Diedeman, n'en déplaise à sa majesté, n'inclura pas deux lions dans ses armes ; il portait : « Écartelé en 1 et 4, d'azur, à trois éperons d'or, la mollette en haut ; en 2 et 3, accolé de sable, à bande d'or »².

En novembre 1692, il dut déboursier 20 000 livres pour être confirmé dans sa charge de bailli, qui était devenue héréditaire³.

Le 19/06/1662, Jacques Diedeman épousa, en l'église Saint-Maurice, Anne Marie DE BLONDEL dame de Ghislenghien, baptisée le 30/10/1643.

Elle était la fille de Jean Albert François DE BLONDEL, écuyer chevalier, seigneur de Ghislenghien, président de la Chambre des comptes, marié en 1643 avec Anne Thérèse DE LOGENHAGHEN, fille d'Antoine de Logenhaghen, seigneur d'Ingheland marié avec Catherine DE HANGOUART⁴.

Jacques Diedeman et Anne Marie de Blondel de Ghislenghien eurent huit enfants⁵ :

1. Jacques Albert baptisé le 4/10/1663 en l'église de Saint-Maurice. Chevalier, seigneur de Ghislenghien, il fut grand bailli des États de Lille. Célibataire, il décéda le 28/03/1729 paroisse de Sainte Catherine ;

2. Marie Claire baptisée le 25/02/1665 en l'église de Saint Maurice. Elle épousa, le 4/04/1689, Henri DE CHAUMEJAN, chevalier, 4^{ème} marquis de Fourilles.

Henri DE CHAUMEJAN naquit à Rouen, fut reçu au nombre des pages de la Grande écurie du roi et la quitta en 1668 pour prendre la lieutenance aux Gardes françaises. Le 5/05/1689, il acheta la bourgeoisie de Lille. En/03/1693, le roi le fit brigadier ; et il fut commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Il perdit la vue en 1717 et décéda le 28/02/1718⁶.

Marie Claire décéda avant son époux ; ce dernier se remaria avec une sœur d'Anne Marie DE BLONDEL, épouse de Jacques DIEDEMAN seigneur de la Rianderie⁷.

Les armes de Blondel étaient : « Écartelé, aux 1 et 4 de sable, à la bande d'or ; aux 2 et 3, frettés de gueules ; au franc-canton de Wavrin, qui est d'azur, à l'écusson d'argent »⁸ ;

3. Théodore François baptisé le 4/03/1667 en l'église de Saint-Maurice, fit une carrière militaire, et fut tué lors de la bataille de Staffarde (Piémont) le 8/08/1690 ;

¹ AD 59, B1762 / « L'intermédiaire des généalogistes », page 195 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome15, pages 45 et 46.

² « Armorial de Flandre du Hainaut et du Cambrésis, 1696-1710 », page 41 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 14, page 40, réf. 3.

³ « Les états provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », pages 89 et 89 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, page 40.

⁴ « Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne... », pages 9 et 10 / « L'intermédiaire des généalogistes », pages 193 à 204 / « La Belgique héraldique », tome 7, page 44 / « Recueil Historique généalogique et chronologique et nobiliaire ... », tome 1, pages 10 et 11 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome15, page 40 / « Un transfert de souveraineté sans rupture... », page 17.

⁵ « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, page 40.

⁶ « Abrégé chronologique et historique ... », tome 3, pages 175 et 176 / « Dictionnaire de la noblesse », tome 4, page 389 / « Dictionnaire géographique historique et biographique d'Indre-et-Loire », tome 3, page 116 / « Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne... », page 10 / « L'intermédiaire des généalogistes », pages 193 à 204 / « Mercure de France »/08/1734, page 1888 / « Recueil Historique généalogique et chronologique et nobiliaire des maisons et familles illustres et nobles du royaume », tome 1, page 11.

⁷ « Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne... », pages 9 et 10 / « Recueil Historique généalogique et chronologique et nobiliaire ... », tome 1, pages 10 et 11.

⁸ « Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne... », pages 9 et 10 / « Recueil Historique généalogique et chronologique et nobiliaire ... » tome 1, pages 10 et 11.

4. Julie Thérèse baptisée le 21/10/1669 en l'église de Saint-Maurice. Elle décéda dans la même paroisse le 9/01/1695. Elle avait épousé, le 3/02/1694, paroisse Sainte-Catherine à Lille, Pierre Louis Joseph JACOBS, seigneur d'Hailly, d'Aigremont, de Lompret.

Pierre Louis Joseph JACOBS baptisé, le 20/08/1669, en l'église de Saint-Maurice, fut écuyer, bourgeois de cette ville par relief du 21/02/1695, bourgeois d'Arras moyennant finance le 21/04/1708. Conseiller du roi pendant 26 ans ; le 9/01/1714 à Versailles, il reçut des lettres de vétéran. Il décéda le 19/03/1738 à Lille.

Pierre Louis Joseph Jacops voyagea beaucoup ; la bibliothèque de Lille conserve les récits de ses voyages dans les manuscrits : numéros 525 et 526 récit sur son tour de France, et numéro 527 récit sur son voyage en Italie¹.

5. Jean Baptiste François baptisé le 27/09/1671 en l'église de Saint Maurice ;

6. Marie Albertine ; (chapitre 1-1-1-1)

7. Louis François ; (chapitre 1-1-1-2)

8. Marie Anne Thérèse baptisée le 21/02/1680 en l'église de Sainte- Catherine.

Chapitre 1-1-1-1

Marie Albertine Diedeman

Marie Albertine Diedeman, fille de Jacques Diedeman et de Anne Marie DE BLONDEL de Ghislenghien, fut baptisée le 17/08/1672, en l'église de Saint-Maurice, et décéda le 24/12/1745 paroisse de la Madeleine, elle fut inhumée dans l'église des religieuses pénitentes².

Marie Albertine Diedeman épousa, le 14/01/1695, en l'église de Sainte-Catherine à Lille, Martin JACOBS seigneur d'Ascq, de Rocques, et de Tereumbecque.

Martin Jacops baptisé le 31/12/1665, en l'église Saint-Maurice, fut écuyer, bourgeois de Lille par relief du 16/09/1695³. Les armes de Martin JACOBS étaient : « D'or, à un chevron d'azur, chargé sur la pointe d'une coquille d'or ; accolé : d'azur, à trois éperons d'or ; écartelé, de sable, à une bande d'or »⁴. Ils eurent 10 enfants.

1. Martin Albert baptisé le 4/12/1695 en l'église de Saint-Maurice, décédé dans la même paroisse, le 15/07/1705 ;

2. Martin Marie baptisé le 11/09/1697 en l'église de Saint-Maurice ;

3. Marie Albertine Amélie baptisée le 14/08/1699 en l'église de Saint-Maurice, décédée le 13/06/1785, elle fut enterrée dans le cœur de l'église d'Ascq. Elle épousa, le 18/05/1738, Pierre Joseph BADY seigneur d'Aymeries, de Pont, et d'Hargnies.

Pierre Joseph BADY baptisé le 12/03/1702 en l'église de Saint-Etienne. Il fut écuyer, bourgeois de Lille par relief du 12/12/1731, grand bailli de Lille. Il décéda le 30/10/1761⁵.

4. Catherine Louise baptisée le 21/07/1701 en l'église de Saint-Maurice, dame de Beauvoir, décédée célibataire le 16/04/1769 ;

5. Henriette Julie baptisée le 10/08/1703 en l'église de Saint-Maurice, décédée le 11/02/1754 paroisse Sainte-Catherine à Lille. Elle épousa, le 16/11/1738, Gilles BEUVET en l'église de Saint-Maurice.

Gilles BEUVET baptisé le 9/04/1700 en l'église de Saint-Maurice, décédé le 22/03/1757, fut écuyer, puis chevalier, seigneur de La Vichte et de Neuve-Église⁶.

¹ « L'intermédiaire des généalogistes », page 195 / « Société d'études de la province de Cambrai », mémoires, tome 12, page 348 et tome 13, page 548.

² AD 59, état civil, Lille, paroisse Saint-Maurice, 17/08/1672 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, page 41.

³ « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, page 40 et mémoires, tome 12, pages 552 et 553.

⁴ « Armorial de Flandre du Hainaut et du Cambrésis, 1696-1710 », page 33.

⁵ « Société d'études de la province de Cambrai », mémoires, tome 12, pages 10, 11 et 553.

⁶ « Société d'études de la province de Cambrai », mémoires, tome 12, pages 223 et 553

6. Marie Claire Joseph Bonne baptisée le 8/03/1706 en l'église Saint-Maurice, décédée le 28/10/1787. Elle épousa, le 22/01/1731, en l'église de Saint-Maurice à Lille, Jacques François Alexandre ROUVROY, seigneur de Fournes, de Capinghem, de Treupignies.

Jacques François Alexandre ROUVROY baptisé le 5/05/1697 en l'église de Saint-Maurice, fut bourgeois de Lille par relief du 21/03/1731, trésorier de France en remplacement de son père le 3/07/1721. Il fut anobli, ayant exercé sa charge de trésorier de France pendant plus de vingt ans. Il décéda, le 13/02/1776, paroisse Saint-Maurice¹.

7. Angélique Ernestine baptisée le 26/06/1708 en l'église de Saint-Maurice ;

8. Isabelle Charlotte baptisée le 29/09/1710 en l'église de Saint-Maurice, dame de Willem, de Fresnoy, de Robigeux, de La Haute, d'Anglée, décédée le 14/04/1785, paroisse Saint-André à Lille. Elle épousa, le 27/07/1738, Joseph Chrétien Michel Anaclet LE MAISTRE, écuyer, seigneur d'Anstaing, de La Hamayde, d'Esplechin, de Le Brefay, et de Gruson.

Joseph Chrétien Michel Anaclet LE MAISTRE né le 13/07/1711 à Séville en Espagne, fut écuyer bourgeois de Lille par relief du 19/01/1739. Il décéda le 22/11/1748 paroisse Saint-André, et inhumé à Anstaing².

9. Henri baptisé le 28/10/1713 en l'église de Saint-Maurice ;

10. Barbe Ernestine Adelaïde baptisée le 25/06/1717 en l'église de Saint-Maurice, décédée le 01/07/1717.

Chapitre 1-1-1-2

Louis François Diedeman

Louis François Diedeman, fils de Jacques Diedeman et d'Anne Marie DE BLONDEL de Ghislenghien, fut baptisé le 6/09/1674 en l'église Saint-Maurice à Lille³.

Il fut chevalier, seigneur de La Rianderie, officier aux Gardes françaises. Il était sur le point de devenir capitaine lorsque sa carrière fut interrompue par la paix d'Utrecht ; ne pouvant plus espérer faire une grande carrière militaire, il préféra se retirer de l'armée et reprendre la charge de son père de grand bailli héréditaire des États de Lille. Il releva sa bourgeoisie de Lille le 8/11/1714. Il fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Louis François Diedeman décéda le 25/09/1719 et fut inhumé paroisse Saint-Maurice à Lille⁴.

Le 2/10/1714, dans la chapelle des Annonciades, paroisse Saint-Maurice, Louis François Diedeman épousa Marie Joseph Bernardine MERTENS, dame d'Esquennoy, de L'Écluse (Pays-Bas), et autres lieux.

Marie Joseph Bernardine MERTENS baptisée le 17/05/1693 et décédée le 4/04/1765, paroisse Sainte-Catherine à Lille, était la fille de Charles MERTENS, seigneur d'Esquennoy, de L'Écluse, écuyer, secrétaire du roi en la chancellerie du parlement de Flandre et de Marie Joseph PLATEVOET⁵.

Ils eurent trois enfants :

1. Albert Louis Joseph baptisé le 21/08/1715 en l'église de Saint-Maurice.

Il était chevalier, seigneur de La Rianderie, de L'Écluse, bourgeois de Lille par relief du 21/03/1741. Il fut grand bailli héréditaire des États de Lille, cour et halle de Phalempin. En/12/1774 il fut créé marquis par le roi Louis XVI⁶. Il décéda au Château de L'Écluse, le 22/04/1777 et fut inhumé dans l'église de Saint-Vaast.

¹ « Société d'études de la province de Cambrai », mémoires, tome 12, page 411.

² « La Belgique héraldique », tome 7, pages 44 et 553 / « Société d'études de la province de Cambrai », mémoires tome 12, pages 411, 553 et 554 et tome 14, page 1242.

³ AD 59, état civil, Lille, paroisse Saint-Maurice, 6/09/1674.

⁴ « L'intermédiaire des généalogistes », page 195 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, page 41 et pages 47 et 48, et mémoires, tome 8, page 364, réf. LXXVI.

⁵ « L'intermédiaire des généalogistes », page 195 « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, page 41.

⁶ « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, pages 47 et 48.

Il épousa, le 25/05/1740, en l'église Sainte-Catherine à Lille, Louise Françoise Joseph DU BOSQUIEL, baptisée en l'église Sainte-Catherine, le 22/02/1717 et décédée paroisse Sainte-Catherine, le 22/06/1769¹.

Ils eurent trois enfants :

1. Louise Clémentine Joseph baptisée le 20/06/1742 en l'église de Saint Maurice, demoiselle de La Rianderie. Elle épousa, le 20/09/1771, en la chapelle du château de L'Écluse, Jean Baptiste Louis Joseph DE LESPAUL seigneur de La Haye et de Fretin, elle décéda à Seclin le 19/06/1812.

Jean Baptiste Louis Joseph DE LESPAUL baptisé le 11/02/1740 en l'église Saint-Pierre à Lille. Il fut écuyer, capitaine au régiment de Bourdonnais, bourgeois de Lille par relief du 17/08/1773. Il décéda le 11/09/1780². Il était le fils de Jean Baptiste DE LESPAUL, écuyer seigneur de Piétin, des Wattines et de Marie Albertine Françoise Joseph DU BOSQUIEL.

2. Albert Louis Marie Joseph, (Louis Albert Joseph Marie) naquit le 20/03/1744 à Lille, chevalier, marquis de la Rianderie, seigneur de L'Écluse, lieutenant en second en 1776 aux Gardes françaises.

Il releva sa bourgeoisie de Lille le 8/02/1779 et fut, à la veille de la révolution, grand bailli des États de Flandres. Émigré, il mourut le 28/03/1800, à Brunswick. Il avait épousé, le 16/11/1778, Julie Pauline Marie MESNARD DE CHOUZY.

Julie Pauline Marie MESNARD DE CHOUZY naquit en 1761 et décéda le 18/03/1831 à Douai³. Elle était la fille de Didier François René MESNARD DE CHOUZY, conseiller d'État, ministre plénipotentiaire du roi au cercle de Franconie, et de Marie Rose VASSAL.

Le cercle de Franconie est un des six cercles créés en 1500 par le Saint-Empire romain germanique. (Wikipédia)

Ils eurent deux enfants⁴ :

1. Un fils, Albert Marie né à Paris en 1780, chevalier, marquis de la Rianderie, mort sans postérité après 1827 ;

2. Une fille, Alexandrine Louise Pauline, fondatrice de l'œuvre des petits séminaires, décédée le 5/06/1855 à Paris.

3. Albert François Joseph baptisé le 19/03/1746 en l'église de Sainte-Catherine, chevalier, seigneur de La Rianderie, mourut célibataire en émigration à Zwoll en Batavie (ancien Pays-Bas), le 21/12/1797.

2. Marie Claire Charlotte Augustine baptisée le 28/08/1716 en l'église de Saint-Maurice et décédée, le 28/02/1763, paroisse Sainte-Catherine à Lille. Elle épousa le 7/01/1739, en l'église de Saint-Maurice, Jacques François DE BUISSERET.

Jacques François DE BUISSERET baptisé le 19/12/1701 en l'église de la Madeleine à Lille, fut chevalier, 2^{ème} comte de Steenbecque-Thiennes-Blarenguien en 1751. Il releva sa bourgeoisie le 23/06/1739, fut député de la noblesse des châtellenies de Lille, Douai et Orchies en 1745. Il était le fils de Jean François DE BUISSERET, Steenbecque-Thiennes, écuyer, seigneur de Cocquering, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres et de Marie Cornélie DES BUISSONS. Il décéda le 21/05/1752 paroisse de la Madeleine.

3. Albertine Henriette baptisée le 11/09/1718 en l'église de Saint-Maurice, dame d'Esquennoy, elle décéda le 19/04/1802. Elle épousa, le 28/04/1739, en l'église de Saint-Maurice, François Joseph Clément DU BOSQUIEL, seigneur de Bondues.

François Joseph Clément DU BOSQUIEL baptisé, le 23 novembre 1714, en l'église de Saint-Maurice. Il fut écuyer, bourgeois de Lille par relief, du 3/06/1739, marguillier de la paroisse Sainte-Catherine à Lille, il décéda

¹ « L'intermédiaire des généalogistes », page 196 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 23 page 100 et mémoires, tome 8, page 365, réf. LXXVI et tome 14, page 1168.

² « L'intermédiaire des généalogistes », page 196 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 15, page 42, mémoires, tome 14, pages 1391 et 1392.

³ « Archives nationales », inventaire sommaire série T251 à T300, réf. T29 / « L'intermédiaire des généalogistes », pages 196.

⁴ « L'intermédiaire des généalogistes », page 196.

le 24/12/1782. Il était le fils de Jacques Joseph DU BOSQUIEL seigneur d'Helleville, écuyer, secrétaire du roi en la chancellerie du parlement de Flandre et de Marie Catherine IMBERT¹.

Ils eurent trois enfants :

1. Albert Louis Joseph baptisé le 25/01/1740 en l'église Sainte-Catherine, décédé le 13/01/1820 ;

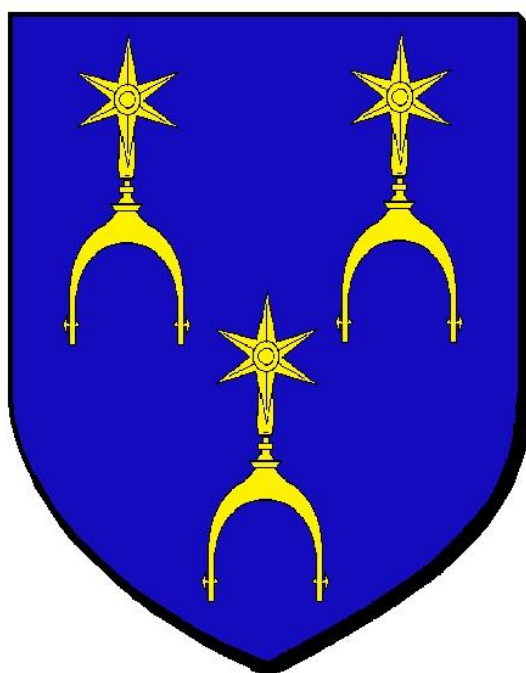
2. Henri Joseph, écuyer, seigneur d'Elfaut, de Bondues, baptisé le 3/12/1742 en l'église Sainte-Catherine, bourgeois de Lille par relief du 23/06/1770. Il décéda le 19 février 1824. Il épousa, le 30/04/1770, en l'église de Saint-Maurice à Lille, Anne Félicité GOUDEMAM, dame du Forestelle.

Anne Félicité GOUDEMAM fut baptisée le 14/07/1750 en l'église Saint-Etienne à Lille, décédée le 29/10/1779 paroisse Saint-Eustache à Paris² ;

3. Louise Albertine Françoise Joseph baptisée, le 13/08/1744, en l'église Sainte-Catherine, décédée le 29/01/1829. Elle épousa, le 8/08/1769, à Bondues, Louis Charles Joseph DE LESPAL, seigneur de Lespierre.

Louis Charles Joseph DE LESPAL baptisé le 2/03/1741 en l'église Saint-Pierre à Lille. Il fut écuyer, bourgeois de Lille par relief le 9/01/1770, échevin de Lille de 1785 à 1789. Il décéda 9/10/1801 à Lille.

Pendant la révolution Louis Charles Joseph de Lespaul eut quelques soucis : il fut accusé d'avoir accaparé des grains et d'entretenir des relations avec les émigrés. Le 23/07/1793 il fut interné en la prison des Bons-Fils. Il put sortir de prison, séjourna trois ans à Amiens puis revint en son château de La Pontenerie. Le 19/10/1797, suite à une dénonciation, les officiers municipaux de Roubaix se saisirent de son épouse mais ne purent apporter aucune preuve à charge, et elle fut, comme son époux le fut quelques années auparavant, remise en liberté.



¹ « L'intermédiaire des généalogistes », page 196 / « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 23, page 99 et mémoires, tome 14, page 1164.

² « Société d'études de la province de Cambrai », bulletin, tome 14, page 40 et tome 23, page 25 et mémoires, tome 12, page 315 et tome 14, page 1164.

Heureux les déshérités et les adhérités

REGISTRE – Si le terme *déshériter* a un sens péjoratif de nos jours, il indiquait tout simplement, sous l'Ancien régime, une action judiciaire qui consistait, pour un vendeur, à reconnaître devant son seigneur qu'il avait cédé un bien dont pouvait alors être adhérité le nouveau propriétaire.

Les extraits qui suivent sont extraits d'un registre conservé aux Archives Départementales du nord sous la cote B 3825. Il ne mentionne pas uniquement des ventes mais également des reconnaissances de féauté, c'est-à-dire de ce qu'un nouveau propriétaire tient son bien du châtelain de Lille et de Phalempin. Il s'agit donc principalement de fiefs.

Registre des déshériterment, adhériterments, contrats, obligations, féautés, hommages, commissions et autres œuvres de loi faits par les officiers de la châtellenie de Lille depuis le 15 octobre 1609 jusque le 20^e novembre 1618.

f°1 r° Alexis TERNOYE cauchieur à **Esquermes** vend à Guy CAULLIER, maçon aux faubourg de la Barre 8 cens 1/4 moins de labour à **Loos**. Dés. : 15/10/1609

f°1 v° Adrienne VANDEPLANCQUE veuve de Jean BAILLET vivant capitaine d'une compagnie bourgeoise de **Lille**, Pierre et Agnès BAILLET ses enfants vendent à Maître Piat MOUTON licencier es droits, procureur à Lille au profit de la ville **la pairie et fief du Rabodenghe** suite au partage de la succession de leur père devant Roland DEBEAUMARETZ notaire le 14/10/1609. Dés. : 12/11/1609

f°3 r° Messire Eustache DOIGNIES chevalier, seigneur de Gruson, Austumgrez etc., gouverneur de la ville et port d'Ostende vend à Maître Piat MOUTON licencier es droits, procureur à Lille le droit et tènement de son **fief et pairie de Madinghem** à Lille et faubourgs. Dés. : 14/12/1609

f°5 r° Charles VANDERMOTTE procureur de Florent DUBOIS écuyer, seigneur du Molinel relève deux fiefs à **Houplin lez Seclin** à lui échus par le trépas de Louis DUBOIS écuyer, seigneur de Longardrie son père chacun pour un bonnier. 31/07/1609

f°6 r° Pierre DECROIX écuyer, seigneur de Tiebres fait hommage de son fief de Barghes Argenteau à **Wattignies**. 02/03/1610

f°6 r° Claude DE BAUDEQUIN écuyer, seigneur de la Haye fait hommage de son fief et seigneurie de la Haye à **Attiches** acquis du Sieur de LONGASTRE. 02/03/1610

f°6 r° Philippe DELARIVIERE écuyer, seigneur de Nevelberghe fait hommage de son **fief et seigneurie de Leauwin à Illies** à lui succédé par la mort de son père. 02/03/1610

f°6 v° Sieur Adrien VERELST procureur spécial de très haut et puissant seigneur Monseigneur Philippe Guillaume, par la grâce de Dieu prince d'ORANGE **pour s'acquitter de plusieurs dettes personnelles et réelles à cause des dernières guerres et la non jouissance de ses biens**, vend à Maître Charles HENNEBEL procureur postulant à Lille comme command de Messire Richard DE MERODE, chevalier, seigneur d'Oignies **de la terre et seigneurie de Wahagnies avec cense et moulin et du fief de Cocquenplus**. Dés. : 12/03/1610

f°12 v° Jean BARDUILLE fils de feu Jean, laboureur à Loffren paroisse de **Mons en Pévèle** vend à Anselme BATELET procureur à Lille la moitié de 10 cens de pré au dit Mons à l'encontre de Noël LEMESRE et Nicole GRINEL sa femme. Dés. : 12/03/1610. Retrait lignager par Olivier BATTELET comme parent du dit BARDUILLE.

- f°14 v° Nicolas DELAHAMAIDE écuyer, seigneur de la Vecht rend hommage pour son fief et seigneurie de (blanc) et nomme responsable Gaspard TAVERNE procureur. 16/03/1610
- f°15 r° Simon VERDIERE procureur de Messire Robert DUCHASTEL chevalier, seigneur d'Engleghien, la Cessoie etc. nomme responsable du **fief de la Cessoie** Jean SCHAPELINCK. 26/03/1610 idem pour un fief de 7 mencaudés à **Phalempin** nomme maître Philippe DELESAULCH. Idem pour le **fief et seigneurie de Hollignies** nomme Nicolas VERDIERE son fils.
- f°16 r° Simon VERDIERE procureur de Messire Robert DUCHASTEL se déshérite du **fief de la Maseur à Attiches** sur 9 quartiers et Guillaume CUVILLON en es adhérité. 30/03/1610. Idem pour un fief de 13 mencaudés à **Phalempin** et Anselme CUVELIER adhérité.
- f°16 v° Antoine DAMIDE, Antoine HEDDEBAULT époux de Françoise DAMIDE, Pierre BANE et Jean BAUWEL tuteurs de Marie Jeanne et Marguerite DAMIDE, les dits DAMIDE enfants et héritiers de feu Guillaume DAMIDE vendent à Robert DEFFONTAINES fils de Jacques, receveur à Lille 1/2 cent de labour, fief à **Phalempin**. 16/04/1610
- f°18 r° Maître Piat MOUTON licencier es lois, procureur de la ville de Lille rend hommage au nom de la ville des **fiefs du Madinghem et Rabodenghes** appartenant à la ville par achat. 21/04/1610
- f°18 r° Antoine DELATTRE fils à marier vend à Antoine AMELOT brasseur et hostelain à **Plancque** dont 200 florins sont dus à Pierre DELADERIERE, un fief consistant en 14 coupes de terres avec maison à **Lauwin**. 08/05/1610. Dés. : 14/05/1610
- f°21 r° Antoinette DELATTRE fille à marier à **Douai** et naguère à Lille vend à Antoine AMELOT brasseur et hostelain à **Plancques** la moitié d'un quind à l'encontre d'Alexandre DEVENDEVILLE époux de Marguerite DELATTRE sa soeur un fief consistant en 14 coupes de terre et maison à **Lauwin**. 05/06/1610. Dés. : par François LANSSEL 21/06/1610.
- f°23 r° Jean DEBRABANT procureur de Guillaume HESPEL Sr de le Court par acte passé à Calais vend à Noble homme Floris DU BOIS écuyer, Sr du Molenel, Beaumanoir etc. un lieu manoir, grange et motte sur 2 bonniers 1/2, fief tenu de la prévôté de St Piat à **Seclin** et autres occupé par Bauduin DELETESTE. 21/06/1610.
- f°27v° Le Sr Olivier CORBAULT marchand à **Middelbourg** fils et héritier de feu Olivier et Demoiselle Marie DE VENDEVILLE vend à Jacques FLINOIS laboureur à **Attiches** et Marie DELEMOTTE sa femme 4c 1/2 pris en 9c à l'encontre de Jacques FLINOIS et auparavant aux hoir maître Claude MIROUL à Attiches tenus de la Court de Phalempin. 28/06/1610.
- f°28v° Michel DEBEAQUESNE marchand de draps à Lille vend à Isambart DEBERSEE et Noëlle DUPUIS sa femme soyeur d'aix à **Ostricourt** un lieu manoir sur 2 coupes de terre. 02/10/1610.
- f°29v° Antoine DE THIEFFRIES écuyer, Sr du dit lieu, Hollebecque etc. a fait hommage pour le **fief du Petit Engrin à Lesquin** par le trépas de Damoiselle Marie DU BOSQUEL en premières noces veuve de Jean DE THIEFFRIES sa mère-grande et nomme homme responsable Jean DU BOSQUEL écuyer, Sr de Gadinez. 25/09/1610.
- f°30r° Jean DESPREZ fils de feu Jacques, bourgeois de Lille vend à maître Piat MOUTON licencier es lois et procureur à Lille au nom de la dite ville le **fief et pairie de Mallepart à Lille**. 11/08/1610.
- f°30v° Devant les hommes de loi de **Roubaix** comparu Messire Maximilien DE LE VAL, chevalier, Sr de Grincourt, La Hamaide, Le Val etc. vend à Pierre GHESQUIERE fils de feu Josse, laboureur à **Neuville en Ferrain** 5c de terre allant à perche au dit lieu. 21/08/1610.
- f°33r° Simon LAMBELIN fils de feu Toussaint, laboureur à **Auvin pays de Hainaut** vend à Nicolas DE COUROUBLE bourgeois de Lille un bonnier 14c de labour en plusieurs pièces à **Lesquin**. 27/11/1610.
- f°35r° Jean DESRUIELLES fils de feu Jean, tondeur de grandes forces hors de la Porte Desreneaux à Lille vend à Demoiselle Marie DESRUIELLES veuve de Nicolas DESREVEAUX, sa soeur, 1/4 de 18c de labour en deux pièces à Martinsart, paroisse de **Seclin**. 08/01/1610 (sic).
- f°36v° Hubert HAN maréchal à **Phalempin**, Jeanne BRAEME sa femme, Pierre BRAEME maréchal à **Fretin** et Marie DELEPLANQUE veuve de Nicolas BRAEME de Fretin, le dit Pierre aussi tuteur de Bastien, Gaspard et Isabeau BRAEME ses frères et soeur vendent à maître Denis LE GUILLEBERT, licencier es lois, conseiller pensionnaire de Lille 2 cents de labour pris en 6 cents à Phalempin. 28/01/1611.
- f°38r° Pierre LAMBELAIN fils de feu Jean, laboureur à **Fretin** et Henriette MERGART sa femme vendent à Charles WARESQUEL receveur à Lille 7 cents 22 verges 1/2 de labour à Fretin. 18/02/1611.

- f°39r° Maître Pierre DE LANNOY bourgeois marchand à Lille a fait hommage du **fief et seigneurie de Clancquemeur à Radinghem** échu par le trépas de la veuve DESMULLIERS. 01/03/1611.
- f°39v° Martin HERMAN orfèvre à Lille a fait hommage de son **fief de Le Vallée à Radinghem** succédé par le trépas de Pierre LEPLAT. 01/03/1611.
- f°39v° Allard VAN HULZE procureur de Ferdinand DE MAUBUS écuyer, Sr de Schoondorp, époux de Damoiselle Isabeau LE BLANCQ fille de feu Alexandre LE BLANCQ écuyer, Sr de Meurchin a fait hommage de **cinq fiefs à Attiches** succédés par le trépas de Damoiselle Marie MUISSART mère de sa dite femme morte le 11/10/1610, nommant responsables Pierre BLOMME, Martin WAIGNON frères de Nicolas, Adrien DOUCHET, Philippe SALLEMBIER son censier, Gérard VANDENBROUCQ et Jean CARDON fils de feu Jean. 21/07/1611.
- f°41v° Louis DUTRIEZ marchand craissier à Lille vend à Jean BARRUL le jeune, laboureur au hameau de Deux Ville à **Mons en Pévèle** un bonnier 1/2 de bois à Thumeries. 30/03/1611.
- f°42v° Gilles LE BOUCQ sayeteur à Lille vend à Gilles DE BRABANT procureur à Lille 1/2c à **La Neuville**. 28/04/1611.
- f°43v° Daniel et Abel LE VEAU frères, enfants de feu François et de Damoiselle Marie MEURISSE de **Franquendalle au Palatinat** forts de leur mère vendent à Jean VUILLANT fils de feu Jean, bourgeois et marchand à Lille **le moulin de Phalempin nommé Le Rouge Moulin** servant à moudre blé étant le fond arrenté du Sr roi de France, duc de Vendôme etc. avec la portion de flégard près ledit moulin par ci devant appartenant à feu Antoine FACON avec les droits que la dite veuve et le dit FACON ont par accord avec feu Jacques DOYSY vivant commis à la recette de la châtellenie de Lille en 1567 le tout occupé par Roger LALLOIE et Jeanne DURLET sa femme. 14/05/1611.
- f°46r° Messire marchand DE LE VAL chevalier, Sr de Grincourt, La Hamaide, Le Val etc. demeurant à **Roubaix** vend à Jean DE PHALEMPIN fils de feu Jean de **Neuville en Ferrain** 6c 20v 1/2 de labour au dit Neuville. 28/07/1611.
- f°49r° Adrienne DENGLOS jeune fille de feu Simon de Lille vend à Adam LE BELEMIEUX laboureur à **Phalempin** 2 cents 1/2 de labour à Phalempin à l'encontre de son frère Gilles DENGLOS. 22/06/1611.
- f°50v° Jean DU BOSQUEL écuyer, Sr des Plancques etc. de Lille vend à Fremin DUMOLIN bourgeois de Lille et Demoiselle Catherine BAILLET sa femme un pré en la paroisse Ste Catherine derrière son jardin à fruits sur 4 cents dont 2 tenus de la court et halle de Phalempin et 2 de le la Halloterie. 12/07/1611.
- f°53v° Messire Maximilien DE LE VAL chevalier, Sr de Grincourt etc. demeurant à **Roubaix** vend à Robert LE ROY marchand à Lille 21 cents 5 verges 1/2 de labour à **Neuville en Ferrain** en quatre pièces. 12/03/1611.
- f°56v° Fremin DUMOLIN bourgeois et Catherine BAILLET sa femme de Lille vendent à Vincent DU BOSQUEL apothicaire à Lille une place vide enclose de mur à usance de jardin sur un quartron 15 verges pris en 2 cents du fief de la Halloterie. 13/09/1611.
- f°58v° Fremin DUMOLIN bourgeois et Catherine BAILLET sa femme de Lille vendent à Louis PERCOULT marchand ceutillier à Lille une place vide enclose de mur à usance de jardin sur un quartron 18 verges pris en 2 cents tenus de la Halloterie. 13/09/1611.
- f°60v° Fremin DUMOLIN bourgeois et Catherine BAILLET sa femme de Lille vendent à Allard CUVILLON procureur à Lille une place vide enclose de mur à usage de jardin d'un quartron 10 verges pris en 2 cents tenus de la Halloterie. 13/09/1611.
- f°62v° Fremin DUMOLIN bourgeois et Catherine BAILLET sa femme de Lille vendent à Demoiselle Isabeau MANSEL veuve de Gilles DELABARGE de Lille une place vide enclose de mur à usage de jardin sur 1/2 cent 1/2 quartron pris en 2 cents tenus de la Halloterie. Pour toutes ces pièces les vendeurs précisent qu'**ils comptent ériger une bourloire** et que les acheteurs devront ériger un mur manquant. 13/09/1611.
- f°64r° Louis PERCOURT marchand coeutillier à Lille vend à Jean LEROUX fils de feu Bauduin, couvoitureur à Lille un jardin sur un quartron 18 verges pris en 2 cents portion du fief de la Halloterie. 20/02/1611.
- f°65v° Maximilien DE LE VAL chevalier, Sr de Grincourt etc. vend à Oste DELEPORTE fils de feu Oste, marchand à Lille 7 cents 16 verges de labour à **Neuville en Ferrain**. 20/09/1611.
- f°68r° Louis DUTRIEZ marchand graissier à Lille vend à Nicolas DELECOURT d'**Attiches** 2 bonniers de labour au dit lieu occupés par Michel DESHENIN et Eustache WILLAME. 04/11/1611.
- f°70r° Le même à Jacques FLINOIS et Michel LESCHEVIN 2 bonniers occupés par Eloi DOIGNIES et Jean LECOMTE. 04/11/1611.

- f°70v° Jean GURCHIE? fils de feu François, bourgeois de Lille, tondeur de grandes forces vend à Jean COMMIN fils de feu Jean, laboureur à **Loos** 1 bonnier de labour à Loos. 14/01/1612.
- f°72r° Denis MARIAGE caudrelier à Lille, fils et héritier de feu Robert, vend à Robert DE SION, sergent à la gouvernance le **fief et seigneurie de Merchin à Lesquin** avec don de 10 livres à Péronne MARIAGE, soeur du vendeur. 13/01/1610 (sic)
- f°74r° Grégoire et Henri WARESQUEL, Philippe WANCQUIER et Catherine WARESQUEL sa femme enfants de feu Pierre vendent à Martin et Toussaint MARESQUEL enfants de feu Jean de **Lezennes** 3 cents de labour à **Lesquin**. 05/03/1612
- f°75r° Bon FRUY fils de feu Romain a fait hommage de deux fiefs à lui échus par le trépas de son père nommés les **fiefs de Grand et Petit Bellincamps à Thumeries**. 13/03/1612
- f°75v° Pierre DUPONT fils de feu G... [prob. Gilles] a fait hommage d'un fief venant de son père. 13/03/1612
- f°75v° Denis TESSON licencier es lois a fait hommage de deux fiefs de 28 et 4 cents à **Phalempin** venus par le trépas de maître Denis LE GUILLEBERT son grand-père. 27/03/1612
- f°76r° Wallerand DUMARETZ, receveur du **fief et seigneurie de Marquillies** a fait hommage de la dite seigneurie. 27/03/1612
- f°76v° Jacques FABVIER laboureur à **Avelin** et Catherine DORCHIES sa femme vendent à Jacques DE BAUFFREMEZ de Lille un lieu manoir avec grange sur 3 cents 1/2, 5 cents, 4 cents et 10 cents à **Attiches**. 06/04/1612
- f°78v° Fremin DUMOLLIN bourgeois de Lille vend à Louis PERCOUL marchand à Lille tout un commencement de maison abordant à la ruelle du dit vendeur de la comprise du fief de la Halloterie à Lille. 06/04/1612
- f°79r° Demoiselle Isabeau MANESIET veuve de Gilles DELABARGE vend à Louis PERCOUT marchand à Lille une place vide enclose de mur de la comprise du fief de la Halloterie à Lille achetée par rente héritière. 07/04/1612
- f°80v° Liévin DENEUFF... bourgeois de Lille vend à Sébastien DAPVRIL fils de feu Nicolas, laboureur à **La Neuville** un lieu manoir avec grange sur 1 cent, 15 cents, 14 quartrons, un fief de 10 cents, 23 cents 1/2 à La Neuville. 25/04/1612
- f°82v° Hubert DORCHIES fils de feu Romain, sayeteur à Lille vend à Jacques DORCHIES censier à **Tourmignies** 14 cents en deux pièces et 8 et 6 cents en bail par la veuve François DORCHIES avec don à la femme du vendeur. 01/05/1612
- f°84r° Félix DELANNOY fils de feu Antoine d'**Ostricourt** pour faire solution de paiement à Robert DE DOUAY receveur de la châellenie de 300 livres restant de plus grande somme à cause de la vente de bois, lui vend un lieu manoir sur deux coupes de terre à Ostricourt. 16/11/01612
- f°85r° Pierre DUFOREST l'aîné, écuyer, Sr du Chastel, procureur et receveur spécial de Damoiselle Catherine DRUMÉZ veuve d'Hubert DRAGON par procuration donnée à **Amsterdam** chez Jeanne DRUMÉZ sa soeur, vend à Allard BRAEM bourgeois et Nicolas DEVENDVILLE marchand tondeur à Lille 3 bonniers 9 cents de labour en plusieurs pièces à **Fretin**. 31/10/1612
- f°89v° Jacques MAILLE fils de feu Nicolas d'**Ennevelin** et Madeleine LHERMITE sa femme fille d'Hippolyte qu'il eut de feu Aldegonde LECLERCQ sa première femme vendent à Jean HOVELACQUE bourgeois de Lille un petit lieu manoir sur 1/2 cent à **Attiches**. 07/11/1612
- f°91r° François DUPRET et Marie Cornille LIPPENS sa femme de Lille vendent à Jean MUISSART fils de feu Toussaint, frère d'Adrien un fief de sergentise. 14/02/1613
- f°93r° Betreumieux DELETRAMERIE écuyer, Sr de Gavre par indivis demeurant à **Halluin** vend à Jean DUPONT, procureur général de leurs Altesses Sérénissimes en leur gouvernance de Lille, frère d'Henri, la moitié d'un lieu manoir avec granges, étables et maison de plaisance, motte sur 11 bonniers 4 cents à **Quesnoy sur Deûle** occupés par Roland CAPPON nommé le **fief et seigneurie du Gavre et vulgairement la cense de la Grange** et rentes sur 12 bonniers à l'encontre d'Henri DELANNOY à cause d'Agnès DELATRAMERIE sa femme moyennant 4000 florins. 20/05/1613. Puis déclaration de l'acheteur qu'il a appris que feu Bauduin DELETRAMERIE a pris certaines dispositions de retour sur le dit fief ce dont il ne veut être tenu.
- f°95r° Nicolas et Adam BARRAT frères, drapiers à **Douai** vendent à Adam BELTREMIEU fils de feu André, laboureur à **Phalempin** 10 cents en deux pièces égales à Phalempin. 29/05/1613
- f°97r° Oste DELEPORTE de **La Madeleine** vend à Jacques LEMAISTRE, cordewanier à **Neuville en Ferrain** 7 cents 1/2 de labour à Neuville. 09/10/1613

- f°98r° François HERPIN fils de feu François, foulon hors de la porte Desrigneaux à Lille et Marie HUGHEBART sa femme fille et héritière ave d'autres de Marie BAHAGHE veuve d'Eloi HUGHEBART ayant droit par partage, vendent à Christophe DELEBECQUE buffetier à Lille une maison en la rue dite saint Pierre sur l'héritage de sa majesté très chrétienne, châtelain de Lille. 09/11/1613
- f°100v° Pierre TOLLENAIRE sergent propriétaire d'un fief de sergentise de la Salle de Lille vend à Hubert TAHON, bourgeois de Lille le dit fief qu'il avait acheté à Jean DUPONT, procureur fiscal de leurs altesses sérénissimes. 23/10/1613
- f°102v° Hubert TAHON le jeune, Demoiselle Catherine WICART sa femme de Lille d'une part, Philippe et Nicolas DEVENDEVILLE frères, bourgeois de Lille d'autre part. Les premiers reconnaissent que le 19/12/1596 devant notaires Demoiselle Barbe LEMAHIEU, femme d'Hubert TAHON l'aîné a donné à la dit Catherine 1/4 de 26 mencaudées et 2 coupes de labour au Sallau sous l'échevinage de **Lens** à condition que si ladite Catherine meurt sans enfants ou n'en n'ayant pas disposé étant âgée de 30 ans, lesdites terres retourneront par égales portions aux dit Philippe et Nicolas. Lesdites terres ont été vendues par les dits conjoints à Antoine CAULLIER pour 900 florins carolus que ledit acheteur ne veut payer que s'il a l'accord des dits DEVENDEVILLE ce qu'ils ont fait le 28/09/1611 à condition qu'ils pourraient faire sureté sur le quart du fief que les dits conjoints ont à **Cysoing, Bourghelles** et environs pour le même montant, ce que fut fait par mise de fait. Les dits conjoints ont fait savoir au dit Philippe l'estimation du fief suivant la faculté qu'il en avait par disposition de Jacques DEVENDEVILLE son père le 10/01/1597, leur demandant de retirer leur mise de fait pour que les dits vendeurs puissent percevoir le prix et estimation du dit quart, ce à quoi ils consentent au moyen d'une hypothèque sur le fief de sergentise acquis puis naguères par les dits conjoints de Pierre THONELLAIRE pour sureté des dits 900 florins, ce que le couple accepte. 18/12/1613
- f°104v° Messire Maximilien DELEVAL chevalier, Sr de Grincourt etc. vend à Denis VANACKERE, bourgeois de Lille un lieu manoir, prés, bois et terres à labour à **Neuville en Ferrain** : 18c 1/2, 11b, 14c 6v, le bonnier des bois vers le Dronquart, le tout à Neuville sauf 2 bonniers à Roncq **esclissés hors du fief de la Hamede** en bail à Mahieu DELEBECQ moyennant 13 500 livres. 25/02/1614
- f°107r° Hippolyte PETIPAS écuyer, Sr de Gamans époux de Damoiselle Marguerite LE FLAMENG commis responsable de maître Charles MIROUL, docteur en médecine pour un fief à Loffren, paroisse de **Mons en Pévèle** que tient en cense Antoine FOVEL, accepte la commission. 11/03/1614
- f°107r° Maître Robert IMBERT prêtre, chanoine de l'église collégiale St Pierre en Lille fait serment de fidélité et hommage pour ses **fiefs de la Chaingles à Linselles et Witehaute** à (blanc) échus par le trépas de Nicolas IMBERT Sr de la Phalesque son père et commet Louis CUVELIER son censier du premier fief et Germain DELETOMBE pour le second. 25/02/1614
- f°108r° Etienne DE FOURMESTRAUX époux de Damoiselle Catherine IMBERT fait serment de fidélité et hommage du **fief de Bauffremez à Wazemmes** à lui succédé par le trépas de Nicolas IMBERT, Sr de la Phalesque son père et commet responsable Josse HACHE. 25/02/1614
- f°109r° Demoiselle Catherine WICART épouse d'Hubert TAHON, sergent au bailliage de Lille à présent expaysé (plus loin : l'a quitté et abandonné passé quelque temps sans qu'il y ait apparence de retourner en dedans longues années selon même qu'il lui a fait savoir par certaine sienne missive dans laquelle il lui demande de donner ordre à leurs affaires et au paiement de leurs dettes) ayant son accord écrit et autorisation de leurs altesses sérénissimes, vend à Jean DE BRABANT, procureur au nom de Claire LECHERF, veuve de Jean DESPRETZ de Lille, un fief de sergentise acquis il y a quelque temps de Pierre THONELLAIRE auquel il reste à payer 500 livres et aux crédateurs tels que Pierre, Philippe et Nicolas VENDEVILLE bourgeois de Lille et Jean DUPONT Procureur fiscal. 18/06/1614
- f°113r° Jean BRASSART marchand à Tournai, procureur spécial des Sr Jean MARCUS (ou prénom?) et Pierre ROGEAU par procuration donnée à **Amsterdam** vend à Jacques MOREL, laboureur à **Aubers** un lieu manoir sur 2 bonniers 1/2 au dit Aubers occupés par Etienne DUBOIS. 09/10/1614
- f°116v° Fremin DUMOLLIN bourgeois de Lille vend à Allard CUVILLON, greffier criminel de Lille, une allée en largeur de 5 pieds depuis le front à rue de la Glatière du rempart prochain du moulin derrière les Repenties pour aller jusqu'à ses jardins et maisons (tenu probablement de la Halloterie). 05/11/1614
- f°118r° Godefroid BLOCQUEL bourgeois et marchand à Lille vend à Jean et Bernard DECARNIN frères, enfants de Gabriel, laboureurs à **Phalempin** 9 cents de labour à Phalempin. 17/11/1614

- f°119v° Pierre HOVELACQ bourgeteur à Lille, Denis HOVELACQUE cauchieur de grés à **Loos**, Pierre GHOBET laboureur et Marie HOVELACQUE sa femme de Loos enfants de feu Jacques vendent à Florent LOYSON bourgeois et marchand à Lille 12c de labour à Loos. 16/01/1615
- f°121r° Adrien DUBUISSON prévôt des Mareschaulx, administrateur des biens de feu Jean DOUCHET Sr du Burg fait féauté et homme pour le dit **fief du Burg à Radinghem** et environs pour l'héritier du dit. 10/03/1615
- f°121v° François DUJARDIN fils de feu Noël, laboureur à **Neuve Eglise** vend à messire Arnould DE THIEULAIN chevalier, Sr du dit lieu, Fermont, Sapignies 1 cent 1/2 en 7 à 8 cents de pré à **Attiches** à l'encontre de l'acheteur de la succession de son feu père au nom de Quentin CARPENTIER, la dite masse ayant été vendue judiciairement comme appartenant à François DUJARDIN fils de feu Allard à l'encontre du dit François DUJARDIN. 14/03/1615
- f°122v° Jean MUYSSART sergent à masse au siège du baillage vend à Michel DELIGNY un fief de sergentise. 20/03/1615
- f°124r° Guillaume PERSANT procureur par lettre de Meullen sur le Rhin de Jacques MARISSAL fils de Jacques fait féauté et hommage du **fief de la Court de Pérenchies** et nomme Robert DESFONTAINE responsable. 24/03/1615
- f°124r° Les tuteurs d'Abraham MARISSAL suivant même procuration que ci-dessus pour le **fief Tesson** et nomme responsable Jean COLLART. 24/03/1615
- f°124v° Jean LESAFFRE censier de Tramerie, procureur spécial de Dame Marie DE BERNICOURT douairière de la Tramerie, Forest demeurant à Douai fait serment de fidélité et hommage du dit **fief et seigneurie des bois de Tonnenaire à Ostricourt**. 07/04/1615
- f°125r° Louis PERCOURT bourgeois et marchand à Lille vend à Olivier DE BLEESCHAUWRE un jardin avec hobettes sauf les meubles en la rue de la Halloterie à Lille qui fut à Jean DUBOSQUEL écuyer, Sr des Plancques. 10/04/1615
- f°126v° Demoiselle Madeleine DELERUE veuve de Pasquier CARPENTIER de Lille vend à Denis MULIER fils de feu Guillaume bourgeois à Lille au nom d'Antoinette SALLEMBIER veuve de Guillaume MULIER sa mère, un lieu manoir sur 18 cents à **Attiches** et autres terres. 14/04/1615
- f°128r° Jacques COCHET de Lille vend à maître Adrien MUISSART licencier es lois, auditeur du souverain baillage de Lille un fief de sergentise. 11/04/1615
- f°130v° Fremin DUMOLLIN bourgeois de Lille vend à Jean LEMESRE fils de feu Jean, bourgeois de Lille et Françoise ROUSEE sa femme une petite maison devant le moulin des Repenties à Lille (tenue de la Halloterie). 06/05/1615
- f°131v° Louis PERCOURT fils de feu Jean, marchand à Lille vend à Jean LEMESRE fils de feu Jean, bourgeois de Lille une maison en la court dite du moulin à Lille (tenue de la Halloterie). 06/05/1615
- f°132v° Damoiselle Claude COURONNEL nomme procureurs spéciaux Gilles DU FASTRAY écuyer, de **Douai**, son beau-frère et Jean DEDENNOTTE de Lille pour se déshériter d'un quart de 2 bonniers de labour à Wachemy paroisse de **Phalempin** venant de la succession de Damoiselle Anne DE BERTOUL veuve de maître Clarembault COURONNEL écuyer, Sr de Barly, sa nièce au profit de Michel MULIER laboureur à **Seclin**. 12/12/1615
- f°133r° Damoiselle Claude COURONNEL veuve d'Eustache EVERARD écuyer, Sr de Betonssart et Antoinette COURONNEL sa soeur résident au village de **Rocquetoir lez Aires** nomment procureurs Gilles DU FASTRAY de **Douai** leur beau-frère et Jean VANDENNOTTE de Lille leurs procureurs spéciaux pour se déshériter des deux quarts de 2 bonniers à Wachemy, paroisse de **Phalempin** à elle par succession de Damoiselle Anne DE BERTOUL veuve de maître Clarembault COURONNEL écuyer, Sr de Barly, leur nièce au profit de Michel MULIER laboureur à **Seclin**. 26/11/1615
- f°134r° Gilles DU FASTRAY écuyer, Sr du Bulet de Douai et Damoiselle Jeanne COURONNEL sa compagne comme époux et procureur spécial de Demoiselles Anne, Claude et Ane COURONNEL ces deux dernières à marier à **Arras** toutes filles de feu maître Clarembault COURONNEL et Damoiselle Anne BERTOUL vend à Michel MULIER laboureur à **Seclin** la moitié de 2 bonniers à **Phalempin** à l'encontre du vendeur et Anne CORONNEL leur soeur auxquels appartient l'autre moitié qu'ils vendent aussi au dit Michel. 20/05/1615

- f°138v° Le dit Jean VANDENNOTTE en la dite qualité s'est déshérité du fief de 2 bonniers ci-dessus et les deniers remployés des deniers de la vente d'une maison à **Villers Hautel** ayant appartenu à Louise DUMONT sa femme, ayant consenti que les dits deniers soient subrogés au lieu de la dite maison. 20/05/1615
- f°139r° Messire Maximilien DELEVAL chevalier, Sr de Grincourt, le Val etc. demeurant à **Roubaix** vend à Pierre CUVILLON écuyer, Sr de Weldericque de **Roncq** le **fief et seigneurie de la Hamaide à Neuville en Ferrain** avec une petite motte et bancs plaidoyables au milieu de trois gros chevets(?) vers le Droncquart sur 14 cents avec le bois de la Hamaide avec rentes sur 38 bonniers moyennant 5 florins carolus à la femme du vendeur et en gros et principal 1000 florins carolus. 09/09/1615
- f°141r° Jean DELEFORTRIE le jeune et maître Wallerand DUGARDIN licencier es droits procureurs spéciaux de Jean DELEFORTRIE l'aîné marchand à **Anvers** père du premier comparant et de Damoiselle Gertrude FACHE sa femme, pour payer ses dettes, vendent à Damoiselle Madeleine LECOCQ veuve de Louis DENORICHE un lieu manoir avec grange sur 6 cents fief à **Pérenchies**, un fief de 15 cents, un fief de 8 cents et 7 cents 1/2 le tout à Pérenchies dont il a les 3 parts de celles-ci et la totalité de 4 cents 23 grandes verges, 5 cents 9 grandes verges de jardin, un jardin nommé le petit jardin **à charge de livrer place au dernier jardin pour y danser le jour de la dédicace de Pérenchies selon l'ancienne coutume**, 7 cents de labour, 26 cents 12 grandes verges de labour derrière l'église et tenant au cimetière, 18 cents 16 grandes verges 1/2 de labour et 3 cents de labour nommés **la Motte de Flandres**, le tout à Pérenchies moyennant 13 100 livres parisis. 14/10/1615
- f°149v° Jean PHILIPY de Lille vend à maître Bernard DE BOULLONGNE de **Seclin** 10 cents de labour à Martinsart. 18/11/1615
- f°150r° Maître Jean DERVIN licencier es droits, fils et procureur spécial par acte passé à Bapaume d'Henri DERVIN Sr de Fontaines lez Herman, receveur de leurs altesses au dit quartier et de Damoiselle Claire LE BAILLY sa femme vend à Damoiselle Marguerite DELANNOY veuve de Jean DUBUS vivant bourgeois de Lille et maître Jean DUBUS, prêtre à Lille le **fief Wathier** sur 3 bonniers 4 cents à **Ronchin**. 26/01/1616
- f°154v° Maître Jacques BRIDOUL procureur à Lille de Messieurs les prévôts, doyen et chapitre Notre-Dame d'Arras fait hommage d'un fief et seigneurie sur 3 bonniers 2 cents 46 verges en deux pièces à **Marquillies** avec pour responsable maître Pierre DE MONCHAUX licencier es lois. 08/03/1616
- f°155r° Martin et Jean ROUSSEL, Vaast DESRUMAUX et Mahieu ROUZEE tuteurs de Jeanne ROUSSEL fille et héritière de feu Jacques fait hommage du **fief de Werquins à Frelinghien** appartenant à la dite ROUSSEL avec comme responsable François PARENT fils de Nicolas. 08/03/1616
- f°155v° Damoiselle Françoise DELEZENNES veuve de Jacques IMBERT pour ses enfants fait hommage du **fief du Cocquemplus à Houplin lez Seclin** avec comme responsable maître Nicolas Jacques IMBERT. 08/03/1613
- f°156r° Jean DU BOSQUEL écuyer, Sr du Gadimez pour lui et curateur avec Jean DELANNOY de Jacques DU BOSQUEL son frère et fort de Damoiselle Marie DU BOSQUEL sa soeur fait hommage du **fief du Petit Engrin à Lesquin** à eux par le trépas d'Antoine THIEFFRIES écuyer, Sr du dit lieu leur cousin avec pour responsable Jean DE FOURMESTRAUX fils de feu Paul. 22/03/1616
- f°156v° Jean MAYEUR receveur à Lille, procureur spécial de messire Jacques DE TENREMONDE chevalier, Sr de Bercus fait hommage du **fief de Bercus à Mouchin** et environs échu par le trépas de Madame Catherine DE BERCUS sa mère, dame et héritière du dit Bercus, veuve de messire Philippe DE TENREMONDE vivant chevalier, Sr de Bachy, Mérignies etc. 25/05/1616
- f°157r° Piat MOUTON procureur à Lille fait hommage d'un fief de 5 cents à **Carvin**. 25/05/1616
- f°157v° Antoine BAUDUIN fils de feu Pierre, sergent à Lille vend à Nicolas BERENGIER fils de feu Gilles, bourgeteur à Lille un fief de sergentise avec clause de retour par feu Jeanne CARPENTIER veuve de Jean GAILLART le 31/03/1615. S.d.
- f°158r° Philippe MARSY laboureur et Jeanne HAYART sa femme de **Laventie** vendent à André QUESNEL et Jeanne BUIGNET sa femme de Laventie au nom de maître Robert DUBUS 4 cents 85 verges à Fauquissart paroisse de Laventie. 14/10/1616
- f°161r° Jean DUPONT procureur fiscal ayant acheté aux enchères le 14/02/1616 le **fief et seigneurie du Gavre à Quesnoy sur Deûle** sur 11 bonniers 4 cents de Betreumieux DE LE TRAMERIE et les enfants d'Agnès DE LA TRAMERIE à son trépas femme de Thierry (plus loin Henri) DELANNOY demande adhéritement. 23/01/1617

- f°162r° Jean DUPONT procureur fiscal à Lille fait féauté et homme du **fief et seigneurie du Gavre à Quesnoy**. 21/02/1617
- f°162v° Jean DE FOURMESTRAUX fils de feu Jean, comme grand-père et tuteur des enfants de feu Paul et Guillaume DE FOURMESTRAUX qu'au nom de Philippe son fils fait féauté et hommage du **fief et seigneurie de Warignies à Lesquin** échu au dit Philippe par le trépas de Demoiselle Catherine LACHIER à son trépas femme du dit Jean DE FOURMESTRAUX leur mère et grand-mère. 21/02/1617
- f°162v° Arnould DELAHAYE chevalier, seigneur du dit lieu, Capples etc. fait comparaître une lettre de décret de la gouvernance du 23/10/1615 le montrant dernier enchérisseur d'un bonnier de labour à **Loos** appartenant à Jean COMIN. 22/02/1617
- f°163r° Jean MORDACQUE fils héritier universel de feu Mahieu, homme marié, bourgeois et poissonnier de mer à Lille vend à Jean COLLART greffier de Messieurs des Etats de Lille un fief de 24 cents de labour à **La Madeleine appelé fief des Pretz** avec une petite ancquerie enclavée occupée par Abraham LECOMTE époux de Jacquemine FLAMENG, Jean et Marie LECOMTE leurs enfants. 28/06/1617
- f°164v° Louis BONTELEN de Lille procureur spécial de Jean LEDUCQ sayeteur à Lille, fils héritier unique de feu Jean et Simone DESPRETZ ayant droit d'une rente héritière de 68 florins 15 patars par an au rachat de 1100 florins obligeant Jean MARTIN sergent à masse et Demoiselle Françoise DE DOURLENS sa femme de leur fief de sergentise du bailliage de Lille depuis 1607 avec mention d'une autre rente de 1616 obligeant le dit Jean MARTIN et le dit LEDUCQ pour 200 florins vers Damoiselle Marguerite DE REPTIN veuve de Jean DESBUREAU dont le dit LEDUCQ a seul profité que le dit MARTIN prend en charge depuis sa constitution et en suite avoir Pierre LE BARBIER auditeur du Souverain bailliage époux de Damoiselle Marguerite DESBUISSONS, neveu et donataire universel de la dit acquiesitresse à présent défunte moyennant l'extinction de la première rente. 08/07/1617
- f°167r° Charles DELOBEL fils et héritier de feu Antoine, sayeteur à Lille en la dite qualité et ayant droit par partage par Jean DELOBEL par instrument du 06/06 dernier, vend à maître Guillaume BRAEM licencier es lois au nom de Damoiselle Barbe WILLEMIN veuve d'Antoine DE FOURMESTRAUX un lieu manoir avec grange sur 2 bonniers sur la seigneurie de Pierbais à **Radinghem** occupé par Guillaume VALLENDUCQ et 4 cents, 2 cents de fief et 8 cents 1/2 de fief et la moitié de 13, 8 et 6 cents qu'il a acheté de Jean DELOBEL son oncle. 11/08/1617
- f°170r° Sébastien A LE TRUIE dit de le Vigne écuyer, Sr de la Haute Anglée commet responsif pour son **fief des Frumaut à Verlinghem** près du Corbeau et s'en déshérite au profit d'Adrien BOUTRY dit Lallier qui en est adhérité. 10/11/1617
- f°170v° Wallerand DELESAUCH de Lille au nom de messire Charles DE LALAING comte de Hoostrate et de Hornes et de Dame Alexandrine DE LANGLEE WAVRIN, comtesse d'Hoostrate, baronesse de Pecq etc. sa compagne à elle par le trépas de messire Jacques DE LANGLEE vivant chevalier, baron de Pecq etc. son père procureur par lettre de Tournai fait féaulte et hommage d'un fief de 6 bonniers 12 cents à **Loos**. 06/03/1618
- f°173r° Maître Guillaume BRAEM avocat au nom de Damoiselle Barbe WILLEMIN veuve d'Antoine DE FOURMESTRAUX sa mère-grande fait hommage d'un fief à **Radinghem** depuis naguère acquis de Charles DELOBEL. 06/03/1618
- f°173v° Dame Alix DE BAILLEUL veuve de messire Gilles DE DION Sr de Cantin, Burgot etc. et noble Sr Gilles DE DION son fils et héritier de son dit père fait féaulte et hommage de 7 fiefs et seigneuries : Wattiesart, **fief Maillart à Seclin**, **Burgaut à Seclin**, un fief de 11 bonniers 1/2 à Wattiesart, un fief de 26 cents au dit Wattiesart et Plouich, 22 cents au dit Wattiesart et celui nommé **La Motte Madame** assez près du château du Plouich. 20/03/1618
- f°175r° Maître François et Rémy POUILLE enfants de Pierre et de feu Damoiselle Jeanne DE BERTAULT dit de Hollande et héritiers d'icelle au nom de leurs autres frères et soeur font féaulte et hommage du **fief et seigneurie de Saint Eloi à Martinsart**, **paroisse d'Attiches** venant de leur mère et du **fief et seigneurie du Gardin à Mons en Pévèle** à leur feu mère par le trépas de Damoiselle Marguerite VASSEUR à son trépas veuve de Jacques DELANNOY sa mère puis Jacques DELANNOY fils et héritier de feu Jacques et de Demoiselle Marguerite LE VASSEUR à son trépas veuve du dit Jacques fait féaulte et hommage de la **seigneurie de Fretin à Chemy** paroisse de **Phalempin** (sic) par le trépas de sa mère. 03/04/1618

- f°176r° Jean PREVOST fils de feu Bauduin, sayeteur et Barbe COUVREUR sa femme de Lille vendent à Melchior MALLU fils de Pierre, laboureur à Phalempin un lieu manoir sur 5 cents 1/2 à Phalempin et 1 cent 1/2, 5 cents 3 quartrons et 4 cents de labour à Attiches. 04/04/1618
- f°178r° Adrien VINCART et Antoine DUPRETZ de Lille, curateurs des biens de feu Christophe DELEBECQUE et Catherine (blanc) sa femme et François DELEBECQUE leur fils vendent à Guillaume DAUDENARDE fils de feu Bernard, drapier au faubourg des Rigneulx un arrentement de 59 ans sur une maison en la paroisse St Pierre à Lille. 28/05/1618
- f°180r° Mahieu LETHERY fils de feu Pierre de Menin et Bernard PILLOT et Marie TREZEL sa femme, bourgeteur à Lille et Liévin TREZEL, les dits TREZEL frères (sic) et soeur, enfants de feu Fremin vivant demeurant à Halluin ayant droit par partage du 18/07/1618, vendent à Damoiselle Catherine AUX CAUCHES veuve de Charles WARESQUEL vivant receveur à Lille 5 cents à Fretin en deux pièces. 18/07/1618
- f°181r° Roland TREZEL époux de Damoiselle Marie DELOS fille et héritière de feu Jacques fait féaulte et homme du fief et seigneurie de Willemant à Mouchin venant dudit père. 12/10/1618
- f°181v° Messire Adrien DE MELUN chevalier, Sr de Saint Hilaire etc. donne pouvoir à maître Gilles LÉBOUCQ licencier es droits, premier conseiller pensionnaire de la ville de Lille, Jean DESRUMAULX son procureur et receveur au quartier de Lille et Léon LÉBOUCQ fils de Claude pour comparaître devant les hommes de fief de la court et halle de Phalempin pour sa seigneurie de Herrin venue par le trépas de Philippe DE MELLEUN écuyer, Sr du dit Herrin son frère pour fait féault et hommage. 20/04/1618
- f°183r° Messire Nicolas DE LA HAMAIDE chevalier, Sr de Laventie, Fauquissart etc. fait féaulte et hommage de son fief et seigneurie de Fauquissart, des Mottes et Margissart venu par le trépas de Jean DE LA HAMAIDE écuyer, Sr de Fauquissart etc. son frère. 12/04/1619
- f°183v° Antoine TRACHET fils de feu Pierre de La Neuville paroisse de Phalempin vend à maître Denis HERRENG docteur en médecine à Lille 2 cents de labour fief au Petit Attiches esclissé du fief Balthazar CAULLIER. 17/09/1610 (sic)
- f°185r° Messire Arnould DE THIEULAINE chevalier, Sr du Fermont, Vendeville, Billau etc. a acheté le 08/11/1614 par le biais de Quentin CARPENTIER de 1 cent 1/2 de pré pris en 3 cents de François DUGARDIN à Attiches, demande adhéritement. 14/03/1615 (sic)
- f°186r° Jacques LEGRAND de Fauquissart, paroisse de Laventie, Pierre LIPPENS procureur spécial de Péronne WALLOIS femme du dit LEGRAND vendent à maître Robert DUBUS licencier es droits, avocat à la gouvernance de Lille 4 cents 80 verges de labour au dit lieu ci-devant consenti par Jean DEMARSY pour portion et quart de quint d'un fief de 6 bonniers à Jacques DEMARSY son frère. 05/05/1618
- f°187v° Demoiselle Anne THIEVELIN veuve de Mahieu MEURISSE vivant bourgeois et maître Jean MEURISSE son fils prêtre à Lille vendent à Sire Antoine DE LA VALLEE prêtre chapelain de l'église collégiale St Pierre de Lille une maison rue Coquerel à Lille avec gratification à Sire François FREMAULT chapelain du dit St Pierre, médiateur. 20/11/1618



Procès religieux devant l'officialité de Tournai

LA AUSSI – En raison du deuxième conflit mondial, il ne reste que peu de choses des archives du diocèse de Tournai qui s'étendait sur la plus grande partie de la châtelainie de Lille. Mais *peu* ne veut pas dire *rien*...

Dans le Castelo-Lillois n°38, page 88 je rappelais que la vacance du siège épiscopale de Tournai en 1689-1692 avait développé les liens avec le diocèse de Cambrai qui avait repris les causes nécessitant l'autorité d'un évêque. Dans l'article il était question des dispenses de consanguinité et affinité. Cette fois ci il s'agit de causes présentées devant l'officialité de Tournai un peu plus tardivement et ayant un lien avec celle de Cambrai. C'est ainsi qu'on retrouve ces documents dans le fonds 5 G aux archives Départementales du Nord, sous la cote 586. Fonds du diocèse de Cambrai dont les archives ont, elles, survécu aux guerres.

Une certaine frustration pourtant à la lecture de ces documents : ils ne refètent qu'un moment d'un procès dont il ne connaît pas l'issue. J'ai relevé les informations tenues dans les communes de la châtelainie de Lille. Dans ce numéro du *Castelo-Lillois* nous irons à Hellemmes où un différent survient entre les religieuses de l'Abbatte à Lille et un prêtre, à Gondecourt où des paroissiens perturbent la messe puis à Sainghin en Mélanthois à la rencontre d'un chapelain qui renie tous les engagements de son ordination.

Il n'y a plus de limites !

05/10/1694 Maître Anselme BOUCQUART prêtre, pasteur d'Hellemmes contre les Dames prieure et religieuses de l'Abbatte à Lille

Lui : Répliquant à différents points relevés contre lui par les religieuses : Lesdites dames se plaisent à chercher matière de procédures **sur des niaiseries et bagatelles** puisqu'elles avouent qu'il n'y a que la longueur qui les empêche de former plainte de ce qu'elles sont traitées d'hospitalières. Si le mot "Hospitalières" se tourne en dérision, l'hôpital comtesse à Lille, ceux de Seclin et Tournai ainsi qu'une infinité d'autres dans tous les royaumes passeraient pour ridicules quoi que composé de personnes de la plus haute qualité et de l'institution d'illustres fondateurs et fondatrices pour l'amour de Dieu et du prochain. On pourrait dire davantage là dessus mais il ne mérite pas la peine... Les termes injurieux dont elles usent à l'article 8 font entrevoir qu'elles en veulent à l'appelant, qu'elles traitent de peu de retenue, d'ingratitude et d'une humeur hautaine... Si elles lui donnent en partie de quoi vivre il n'aurait pas dû réclamer au bailliage de Lille ni au parlement de Tournai, ce qui cause leur animosité... Les témoins produits sont tous créatures des religieuses.

Lettre de Jean LE BATTEUR prêtre à propos d'un jardin occupé par Guillaume LIENART pour que ledit pasteur puisse y avoir passage.

Elles : L'appelant les vient traiter d'hospitalières par une nouveauté et dérision et pour ne pas se servir de ces mots : *dames d'Hellemmes* [elles sont "seigneurs" du lieu]. Il n'a point été question d'une bagatelle puisqu'il s'est agit des injures réelles et de fait qu'elles ne peuvent tolérer sans faire un tort considérable à leur réputation. Ces injures n'étaient point petites mais atroces et qualifiées. Elles ont été dites en cabaret, le soir, dans un temps auquel le lieutenant bailli des dames lui payait le salaire d'un service chanté pour une religieuse en présence de Jean DEFFONTAINE, Philippe OUDART et Michel DAUDENARDE, témoins étant du village des demanderesses. **Il les a appelées friponnes, malhonnêtes et filles** [de joie...] et a coupé leur haie pour se faire un passage à sa fantaisie.

Une bière dans l'église ?

10/07/1700 Procès de l'officialité contre Jeanne LEQUIN [plus loin on en parle comme d'un homme !], François CUVELIER et Pierre DELEFOSE, paroissiens de Gondecourt. Ladite (sic) LEQUIN a proféré, au début du prône chanté en l'église de Gondecourt le 9 mai 1700, s'adressant au pasteur à haute et intelligible voix en présence du peuple : *prêchez sur vous et point sur nous, qui m'aime me suive !* elle sortit ensuite. Ledit CUVELIER est sorti l'un des premiers de l'église avec beaucoup de bruit et murmure [Voir l'acte suivant]. Condamnation des deux à offrir un cierge blanc d'une livre pour être exposé, aliéné et consommé au milieu de ladite église sous le crucifix pendant la messe paroissiale le premier dimanche après la sentence, d'assister à la messe à genoux et autres peines. Note en marge : *condamnation trop rigoureuse, il faudrait le condamner à une aumône ou pèlerinage, la réparation publique ne peut qu'attirer dérision et avoir des mauvaises suites.*

François CUVELIER, laboureur à Gondecourt dit que le promoteur de l'officialité de Tournai a porté ses plaintes à Monsieur l'official de Tournai de quelque irrévérence par lui prétendument commise dans l'église de Gondecourt le neuf mai 1700. La sentence du 10 juillet 1700 le déclare convaincu d'être sorti de ladite église le 9 mai l'un des premiers après beaucoup de bruit, murmures et scandales par lui excités avec plusieurs autres pendant l'office divin, par cabale et en mépris de la prédication de son pasteur, d'avoir été au cabaret pendant ladite prédication et d'*avoir dit, étant rentré en l'église et ledit pasteur remonté à l'autel, à haute et intelligible voix en présence de tout le peuple, qu'il y avait de la bonne bière au cabaret.* Et pour réparation il a été condamné à la peine plus particulièrement reprise en ladite sentence. Il se sent lésé, n'ayant point fait ni dit ce qu'on a fait voir par des sollicitations pressantes du Sr REGNIER, vice-gérant de l'officialité, mais n'a pu se défendre. Les faits dont il est accusé ne peuvent mériter une peine si considérable, celle imposée est regardée comme infamante et va, en quelque façon, perdre sa réputation alors qu'il est bon catholique et sans reproche. Il se porte appelant de la sentence. *Accordé pris égard que ladite sentence est irréparable et qu'il est assez connu sur le lieu, que son exécution apporterait plus de trouble et scandale que de bien. A la requête de Jérôme François LELONG, procureur dudit CUVELIER par acte devant le notaire DURIEZ à Seclin du 24 juillet 1700, il se porte appelant.*

Un médicament en pack de douze...

Réaction dudit CUVELIER après lecture des reproches : il n'a pas seulement songé un instant à commettre de tels crimes et sa peine est disproportionnée. Il est sorti le premier mais sans bruit, murmure ou scandale ce qui ne peut lui être interdit, surtout dans le temps que tout se trouve en confusion. *Il est allé au cabaret pendant la prédication par nécessité, ayant bu un demi pot de bière sans s'arrêté pour étancher sa soif. Où est là l'offense, où sont les canons qui le défendent ?* Ce sont les compagnies et les fréquentations que l'Eglise défend et non pas d'entrer dans un cabaret !

Lorsqu'il est retourné à l'église l'un de ses voisins lui a demandé d'où il venait. Il a répondu qu'il venait du cabaret et que la bière y était bonne. Le lui disant à lui seul et d'une voix peu élevée, n'ayant que 5 à 6 personnes voisines qui peuvent l'avoir entendu. Le tout sans dérision et *sans qu'il parût qu'il en fit aucun trophée.*

Ledit LEQUIN a insulté le curé dans son siège pendant la messe, il a excité le peuple d'injures et a méprisé hautement la Parole de Dieu et on le condamne de la même manière que lui ! Il y avait une cabale entre lui et ledit LEQUIN, or on voit bien que jamais, sortis de l'église, ils ne se sont retrouvés. Il n'est pas le premier à être sorti mais bien le seul à y être rentré à nouveau ! Il est de bonne vie, bonne conduite et toujours exemplaire, sans qu'on ait pu lui imputer la moindre tâche jusqu'à présent.

Prêtre renégat à Sainghin en Mélanthois

PROCES – Voici un procès contenant de plus nombreuses pièces que les deux précédents. On s'aperçoit que l'Official ne se contentait pas d'interroger des témoins mais menait aussi sa propre enquête. Et qu'un mort peut procréer...

30/08/1698 Au vice-gérent de l'officialité de Tournai.

Maître Pierre CASLEU promoteur de ce diocèse a avis que maître Pierre STORDREAU prêtre et chapelain du village de Sainghin en Mélanthois s'est tant oublié de son caractère que, selon qu'on vient d'apprendre, pêche contre la continence, sobriété et autrement jusqu'à ce qu'il y a bruit commun qu'il a connu charnellement femme, veuve, sa nièce, jusqu'à procréation d'enfants respectivement, et ainsi sacrilège, inceste, adultère et fornicateur. Outre ce, hante les cabarets comme il a fait plusieurs fois, nommément en la compagnie de sadite nièce, y buvant brandevin après la sainte messe immédiatement, voire même dans la sacristie au lieu d'actions de grâces après la célébration de tel Mystère redoutable autant qu'adorable. Voir même pendant la desservitude qu'il a eu de la cure de Sainghin ne prêchait ni ne catéchisait, du moins fort peu. De manière que c'est un homme scandaleux dans ledit village et es lieux circonvoisins. Signé BACLAN

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise permettre audit promoteur de faire informer des faits contenus en la présente requête, circonstances et dépendances, pour de fait, et l'information à lui communiquée, requérir ce qu'il appartiendra.

Le cadre de l'interrogatoire - Ce qu'il faut apprendre

Mémoire pour interroger les témoins tels que les Srs pasteurs de Bouvines et Sainghin en Mélanthois :

1° Leur demander leurs noms

2° S'ils connaissent maître Pierre STORDREAU

3° Si à son arrivée en 1692 il a pris à son service Marie Jeanne POLLET femme de François BLARRE (plus loin BLARÉ), berger natif de Gruson, qui vivaient séparément et s'est enrôlé au service du roi longtemps avant

4° S'ils savent si ladite POLLET y a servi neuf à dix mois dont elle est sortie enceinte dudit STORDEAU dont ledit enfant vit toujours et qu'elle est maintenant chez Madame D'ANGEVILLE à Lille

5° S'ils ont entendu dire que depuis deux mois ladite POLLET ayant appris que ledit STORDREAU est sorti du village dans le dessein de ne plus y retourner, elle est venue trouver quelqu'un de la Loi pour savoir si tout était perdu pour son enfant et elle à raison dudit éloignement, et si elle n'était pas en droit de faire saisir ses biens pour assurance de la nourriture de son enfant

6° Savoir s'ils ont entendu ledit STORDEAU dire que si on découvrait qu'il avait un enfant il serait perdu

7° S'ils connaissent Anne Marguerite HERMEZ se disant nièce dudit STORDEAU, qui est venue demeurer chez lui peu avant la sortie de ladite POLLET et y est restée cinq ans

8° Si ladite nièce est mariée à Jean Baptiste HACHIN, ayant mis au monde un enfant chez ledit STORDEAU 7 ou 8 mois après son arrivée

9° S'ils ont entendu dire qu'il y eut commerce charnel entre eux

10° S'ils ont entendu dire que ledit STORDREAU a sollicité plusieurs filles et servantes pour œuvre charnelle

- 11° S'ils savent s'il a loué une servante au début de mai dernier à Lille, étant, selon le bruit commun, une fille débauchée avec qui il eut commerce charnel avant son engagement, étant sortie du logis 3 à 4 jours après pour la raison qu'il la sollicitait encore
- 12° Dire si pendant le temps où il a fait fonction de desserviteur de la cure il n'a jamais pêché et rarement catéchisé et au lieu de faire ses actions de grâces il allait boire du brandevin proche de l'église
- 13° S'ils savent s'il a fréquenté les cabarets avec sa nièce, étant plusieurs fois pris de boisson
- 14° Si ledit est homme scandaleux et indigne du caractère qu'il porte.

04/09/1698 Témoignage de maître Jacques MALLET Prêtre, pasteur de Bouvines, âgé de 36 à 37 ans. Confirme l'arrivée de ladite POLLET sortie enceinte dont ledit STORDREAU a dit qu'elle était enceinte avant son arrivée, elle ayant été trouver son mari au service du roi, de nuit. Après le départ de STORDREAU elle a pris conseil d'Antoine POLLET, échevin de Sainghin, pour savoir si elle pouvait faire porter audit STORDREAU la charge de l'enfant. Ladite HERMEZ mentionnée s'est mariée avec ledit HACHIN il y a trois ans, le lundi avant les Cendres et a accouchée 8 mois après, ayant toujours demeurée avec son mari. Ledit HACHIN a fait des reproches audit STORDREAU, sortant de son logis en **criant qu'il ne voulait pas avoir les enfants d'autrui**, lorsque le déposant est allé le voir à raison des bruits de sa paternité. A entendu dire qu'il a sollicité à l'œuvre charnelle deux femmes de Sainghin dont l'une s'appelle Cécile et la servante du pasteur d'Anstaing. Marie Péronne AMAND lui a dit qu'étant servante chez ledit STORDREAU, il a voulu entrer dans sa chambre à 2 ou 3h du matin à dessein de l'œuvre charnelle, l'obligeant à faire du bruit pour s'en délivrer et l'a quittée peu après. Le Sr DU BRON prêtre à l'hôpital St Joseph à Lille lui a raconté l'histoire de la fille débauchée à Lille. Plusieurs paysans de Sainghin se sont plaints à lui déposant que ledit STORDREAU ne prêchait ni ne catéchisait sauf deux fois. Il boit avec excès et a été vu par plusieurs pasteurs voisins dans des cabarets tels que Maisoncette et Pont à Tressin. Il est scandaleux et querelleur et le témoin sait du fermier de la cense de l'abbaye à Sainghin qu'il s'est battu avec lui jusqu'à sang coulant en présence de plusieurs personnes. Il permettait des familiarités à sa nièce avec un agent de Monsieur l'abbé BIGNON qui a logé plusieurs fois dans sa maison, ayant reçu en récompense une part de la dîme desdits religieux à moindre prix.

10/09/1698 Témoignage de maître Guillaume DE LA RUELLÉ prêtre, pasteur de Sainghin, âgé de 35 ans **n'ayant pu se rendre à l'assignation du 4 à raison de ce qu'il a plu continuellement tous les jours**. A l'époque où ladite POLLET a accouchée à Lille le curé du lieu est mort et l'affaire n'a pas fait beaucoup de bruit. Il a assisté au mariage dudit HACHIN et a baptisé son enfant. Une femme a dit avoir été sollicitée par ledit STORDREAU puis s'est rétractée devant le pasteur de Bouvines et la servante du déposant. Il a entendu parler de ladite Cécile femme de Jean François HERBAU qui aurait aussi été sollicitée ainsi qu'Elisabeth LECOCQ, veuve, qui allait souvent chez lui faire son lit. Confirme ce qu'à dit ledit DU BRON en mai dernier. Il va au cabaret de Martin STEKELBOUT (STICLIBOUT), lui ayant fait remarquer plusieurs le scandale que cela causait, il lui a répondu qu'il n'y avait pas de mal à cela. Le reste il le sait par le bruit commun. Plusieurs personnes dont **Madame de Sainghin** sont surprises qu'on l'autorise encore à dire la messe, elle **a de la répugnance à entendre sa messe et elle dit qu'il ne faut qu'un malheureux comme STORDREAU pour abîmer le village**. Il assiste à l'office divin avec indécence et s'en absente très souvent, sortant de la messe dès qu'il a chanté l'évangile.

22/09/1698 Témoignage de maître Basile DU BRON prêtre demeurant à l'hôpital St Joseph à Lille, âgé de 47 ans. Madeleine HUREZ, de Lille, lui a dit qu'elle allait servir chez ledit un prêtre à la campagne à deux lieues de Lille, un homme grand, gros et rouge de visage et lui a demandé son avis. N'ayant pas vraiment dit de qui il s'agissait il n'a pas fait le rapprochement. Elle était femme ou fille de mauvaise vie à l'époque et aimant la boisson lorsqu'elle habitait Douai. Il ne lui a pas parlé depuis trois quatre mois et ne sait pas où la trouver. Il ne demande pas salaire pour sa déposition.

19/09/1698 devant Michel REGNIER prêtre, pasteur de St Piat, licencié en la sainte théologie et vice-gérant de l'officialité de Tournai est comparu ledit STORDREAU âgé de 47 ans, prêtre bénéficiaire de Sainghin en Mélanthois et y résident. Il confirme avoir embauché la fille de Lille sans savoir qu'elle était débauchée et n'a commis œuvre charnelle avec elle. Dit que les sollicitations mentionnées ne sont que calomnies. Dit qu'il n'a pas prêché parce que des religieux le faisaient et qu'il a catéchisé quelques fois durant le Carême et l'Avent. Dit qu'il ne boit point par excès et n'a fréquenté les cabarets que pour affaires dont deux ou trois fois avec sa nièce. Il n'est jamais sorti de l'église sans avoir rendu grâces et est allé cinq ou six fois chez ledit STICLIBOUT pour boire brandevin avec le greffier pour affaires. **Est sorti quelques fois après l'évangile à raison que son bénéfice [de chapelain] ne porte point qu'il assiste à la messe entière.**

Confirme la présence de ladite HERMEZ chez lui, sans scandale, s'étant mariée il y a trois ans. Elle a bien accouché chez lui comme l'indiquent les registres. A la remarque que l'enfant lui ressemble il répond qu'il n'en sait rien, qu'il faut aller le voir. Nie que ledit HACHIN lui ait fait des reproches. Il n'a jamais vu de familiarité entre sa nièce, fille de Yolande STORDREAU, et ledit agent bien qu'il ait logé 12 à 15 jours chez lui.

Dit qu'il a été absout par Mgr l'évêque de Cambrai de son apostasie. Doit présenter ses lettres originales de prêtrise sous six jours. Il n'a su présenter que l'autorisation d'entendre les confessions et non pas de célébrer dans ce diocèse. Ladite autorisation lui a été retirée par Mgr le 6 de ce mois. Le doyen de la chrétienté, pasteur de Fretin, et le pasteur de Sainghin lui ont dit qu'il pouvait célébrer sans autre permission et qu'ayant reçu la collation de la chapelle de Messieurs les vicaires généraux, le siège vacant en 1692, il a cru par là avoir la permission de dire la messe mais a bien eu la révocation d'entendre les confessions et s'y soumet. Il n'est sorti du diocèse en juin dernier qu'au conseil du pasteur de Gruson, son bon ami, et autres. Il n'est pas sorti tout de suite à la demande Mgr, voulant faire la moisson pour payer ses dettes.

02/10/1698 Témoignage chez le pasteur de Bouvines à 10h du matin de maître Jean Bernard DU HAUT prêtre, pasteur de Péronne, âgé de 37 ans. A entendu dire de personnes dignes de foi que ledit STORDREAU a sollicité diverses servantes chez lui et chez des curés voisins dont celle du curé d'Anstaing dans la grange et que lesdites servantes parlaient mal de lui et craignaient sa compagnie.

Il connaît ladite POLLET qui a eut une fille qu'on dit provenir dudit STORDREAU. Fait part des rumeurs confirmant les faits reprochés. Certains paroissiens ne veulent plus entendre la messe dudit incriminé.

Il a reçu **une lettre anonyme contenant plusieurs calomnies et infamies** qu'il croit avoir été écrite par ledit STORDREAU, même si son écriture est un peu différente, parce qu'il n'y a que lui et le pasteur de Sainghin qui pouvaient savoir ce qui est écrit. Elle est formée des mêmes caractères que celle envoyé contre le pasteur de Sainghin à l'Official DU MOULIN il y a trois ans et que le **billet de sommation sous peine de feu** affiché au portail de l'église s'adressant à DE FLANDRES, brasseur à Sainghin, étant tous deux entre les mains de Monsieur LEBRUN, vicaire général. Dans le billet de boute feu il y a certaines expressions dont seul ledit STORDREAU se sert. Telles que : *Vous estères* au lieu de *Vous êtes*, comme on le dit **au pays de liège dont ledit STORDREAU est voisin**. En même temps que ces lettres on a trouvé plusieurs affiches et passequilles dans le village diffamant le curé du lieu qu'on dit du même caractère que ce qu'on reproche audit chapelain. Une soeur Grise de La Bassée a dit être prête à déposer d'avoir entendu deux prêtres du diocèse de Tournai que toutes les vexations dont souffrait le curé de Sainghin provenaient du chapelain qui menaçait d'en faire bien d'avantage.

Témoignage de Jean Baptiste LECLERC, clerc du village de Sainghin y demeurant, âgé de 54 ans environ. Dit que le mari de ladite POLLET n'est pas revenu au pays ni elle sortie pour qu'elle tombe enceinte de ses œuvres. Ledit Antoine POLLET, homme de fief de Sainghin et cousin de ladite POLLET lui a dit qu'il a bien été contacté par elle pour savoir ce à quoi elle pouvait prétendre pour son enfant, ayant craint que le père sorte du pays. Ladite HERMEZ a accouchée huit mois seulement après son mariage avec ledit HACHIN et son enfant ressemble audit chapelain. Elle a habité avec son mari chez ledit chapelain jusqu'en avril dernier. A trouvé plusieurs fois ledit STORDREAU **pris de boisson et échauffé sans être entièrement saoul** sans savoir où il avait bu. Il n'a jamais prêché ni catéchisé, sauf catéchisé pendant le Carême quatre ou cinq fois. Comme greffier il sait que **la Loi de Sainghin a refusé il y a trois semaines de produire un témoignage de la bonne conduite dudit STORDREAU**. Les billets affichés dans Sainghin disaient : *Scholastique est grosse* ce qui est le prénom de la servante du pasteur. Reçu 18 patards de salaire pour sa déposition.

Elisabeth LECOCQ femme de Pierre LINSELLES, ménagère à Sainghin, âgée de 38 ans qui a travaillé il y a deux ans chez ledit chapelain, faisant son lit en l'absence de sa servante. Il l'a embrassée par derrière et caressée en la touchant sur ses habits seulement. Elle s'en est débarrassée de ses bras en disant qu'elle allait crier de toutes ses forces. **Le même jour il se chauffait et elle filait à ses côtés, il s'est levé et l'a caressée en mettant la main sur son col** et lui disant : *Pauvre Sabet, il y a longtemps que vous êtes venue. Tu as comme peur de moi !* A quoi elle répondit que oui et l'a rejeté. Il est allé se rasseoir auprès du feu en lui disant : **Prend garde de ne dire cela à personne !** Elle a cru qu'il était à nouveau saoul.



Cécile CAUCHEZ femme de Jean François HERBAU, ménager à Sainghin, âgée de 32 ans. Elle s'est mariée à Sainghin il y a cinq ans et est allée travailler chez ledit STORDREAU, l'ayant vu souvent pris de boisson sans être pourtant tout à fait roste. Il y a deux ans il lui a témoigné quelques caresses en la prenant par la main disant : *Irons-nous...* sans qu'il ait pu terminer sa phrase, elle l'ayant rejeté.

03/10/1698 Témoignage de Messire Claude Eugène DE BAUDEQUIN écuyer, Sr de Sainghin en Mélanthois, âgé de 60 ans environ, **détenu au lit, malade en son château** audit lieu. Son épouse lui a fait la réflexion que ladite POLLET qui était venue au château et vivait depuis plusieurs mois chez le chapelain était enceinte, à quoi lui, déposant, ne fit alors réflexion. Deux ou trois jours après il est venu dîner au château avec sa nièce. Madame de Sainghin lui dit qu'il lui semblait que sa servante était enceinte parce qu'**elle était fort grosse et avait de gros testons**. Le chapelain interpela sa nièce, lui répétant la remarque de Madame de Sainghin sans qu'on en parle davantage ensuite. Quatre ou cinq jours après ladite POLLET a quitté le service et le déposant ne sait pas où elle est partie mais, quelques jours après, son épouse est allée rendre visite à Madame D'ANGEVILLE à Lille où elle l'y retrouva comme nourrice.

On dit que ledit STORDEAU a autrefois apostasié avec une religieuse. Le pasteur de Gruson est venu trouver le déposant pour avoir une attestation en faveur dudit STORDREAU mais il s'en est excusé, laissant cela à la conscience des gens de loi qui n'ont pas voulu non plus la lui donner. N'a pas demandé de salaire.

Maître Guillaume DE LA RUEILLE prêtre, pasteur de Sainghin dit que le billet de boute feu paru il y aura deux ans à l'Avent était des mêmes caractères que les passequilles semées et affichées avec des pains d'autel contre la réputation et l'honneur de sa servante et, indirectement, contre lui. Aussi de mêmes caractères que les lettres diffamatoires écrites à Monsieur l'Official DU MOULIN et au pasteur de Péronne. Dit que Soeur Rose TABARI, Soeur Grises à La Bassée, lui a dit que ledit chapelain avait écrit lesdites lettres et passequilles. Ce qu'elle a appris de deux prêtres qui parlaient dans son couvent avec une Soeur à présent morte, sans qu'elle les connaisse mais se disant amis dudit chapelain. N'a pas requis taxe.

Scholastique DE CARNIN, servante chez le curé de Sainghin, y demeurant, âgée de 26 ans. Le chapelain l'a sollicitée lorsqu'elle faisait son lit par son ordre exprès, l'ayant embrassée et tenu des discours qui faisaient connaître sa mauvaise intention, la faisant s'enfuir. Cécile CAUCHE lui a dit qu'il y a trois ans, lorsqu'elle travaillait chez lui, il est venu la trouver dans la dépense [sic - dépendance] de sa maison où **il a commencé à la toucher, chatouiller et caresser**. Elle l'a rejeté et demandé ce qu'il cherchait. Il lui a demandé de ne pas faire de bruit dans la crainte que sa nièce l'entendit, l'envoya dans la maison où il commença à l'entreprendre. L'ayant rejeté il la pria de ne pas faire de bruit. Marie Péronne, autrefois servante de STORDREAU lui a dit qu'il était venu dans sa chambre pour la solliciter, ce qui l'a obligé à sortir de son lit et à s'enfuir.

Thomas CARÉ dit Sodar, ménager à Sainghin, âgé de 34 ans. Il y a neuf ans, peu après les fêtes de Noël, il était en garnison à Huy comme soldat du régiment du comte DE CERCLAS (T'SERCLAES) de Tilly, ayant vu exécuter à mort un nommé François BLARÉ, époux de Marie Jeanne POLLET, cousine de lui déposant. Il a été **pendu pour avoir déserté** du régiment du comte DE BERLOS où il était soldat. Lui ayant assisté à son enterrement à l'hôpital St Eloi à Huy parce qu'il était son cousin et natif de Gruson comme lui. La femme dudit CARÉ aussi présente. **De ce fait il a été surpris que ladite POLLET fasse courir le bruit qu'elle était enceinte de son mari alors qu'il était mort quatre ans auparavant.**

Antoine POLLET censier et homme de fief de Sainghin, âgé de 43 ans. Confirme que ladite HERMEZ est sa nièce, elle ayant habité chez lui puis chez ledit chapelain dont elle s'est trouvée enceinte et a accouché huit mois après.

Cécile CAUCHEZ femme de Jean François HERBAU, ménager à Sainghin, âgée de 32 ans. Ledit STORDREAU s'est un jour rapproché d'elle et l'a embrassée sur ses habits en lui témoignant des caresses sensuelles mais elle l'a rejetée et il s'est retiré. Etant étonnée qu'un homme d'Eglise puisse faire des choses semblables elle l'a raconté à Scholastique, servante du pasteur de Sainghin et le lui a répété hier soir, ayant oublié de le dire lors de sa déposition.

Extrait du 4 octobre 1698 des registres de l'officialité de Tournai sur l'information des 4 et 10 septembre 1698 ordonnant que ledit STORDREAU soit ajourné à comparaître devant le consistoire de ladite officialité vendredi prochain à 10h du matin pour y être ouï et interrogé, lui **interdisant de faire fonction de chapelain et de ses ordres dans le diocèse de Tournai.**

Grille d'interrogatoire dudit STORDREAU : Lui demander s'il ne s'est pas rendu compte si le peuple se scandalisait, ni désertait ses messes... **s'il n'a pas fui avec une religieuse à Maastricht et ailleurs et couché avec elle plusieurs fois, s'il est encore suspendu de ses ordres à la réserve de trois lieues à la ronde de Solre Le Château, diocèse de Cambrai etc.**



09/02/1699 Michel REGNIER prêtre, licencier en la Ste théologie, vice-gérant de l'officialité de Tournai, assisté de Jean Baptiste CASLEU commis au greffe de ladite officialité sont allés au château de Sainghin à Tournai où est comparu Pierre François HUGUES, appariteur de ladite officialité ayant dit qu'en vertu de l'ordonnance dudit REGNIER il a assigné Jean Baptiste LECLERCQ, Scholastique DE CARNIN, Elisabeth LECOCQ et Cécile CAUCHEZ comme témoins. **Il n'a pas pu assigner le Sg de Sainghin à cause de sa mort arrivée le 20 novembre dernier.** Puis des Srs DE LA RUIELLE, MALLET et DU HAUT pasteurs de Sainghin, Pont à Bouvines et Péronne, Antoine POLLET et Thomas CARÉ.

Les témoins ont été à nouveau interrogés. Tous confirment leurs témoignages.

Ledit Guillaume DE LA RUIELLE ajoute que l'apostasie du chapelain avec une religieuse de Solre est à présent connue de tous, qu'elle a duré trois ans, qu'il est allé à Maastricht dans la maison d'un ministre avec ladite religieuse où ils ont changé d'habits et abjuré la foi catholique, ce qu'il a entendu de Madame DE LEYDE, chanoinesse de Mons. Il a entendu dire de Jean Pierre DELANNOY et sa femme que ladite POLLET a demeuré dix mois chez ledit STORDEAU et qu'il la voyait avant même qu'elle ne vint demeurer chez lui.

Jacques MALLET a retrouvé le nom de la servante : il s'agit d'Elisabeth LECOCQ. Jacques DESCAMPS, couturier à Bouvines, lui a dit avoir vu à Lezennes un enfant que des femmes disaient être fils dudit STORDREAU et de sa servante, femme d'un berger de Gruson, elles se plaignaient de ce qu'il laisse mourir de faim l'enfant. A entendu de Marie Catherine DU HEM, nièce du défunt curé de Sainghin, que sa soeur étant couchée avec la nièce dudit STORDREAU, il est entré dans leur chambre et s'en est approché, vint badiner avec elles, les prenant par les pieds et aux environs, ladite DU HEM lui ayant dit qu'elle était honteuse de lui en dire davantage.

Ledit Jean Bernard DU HAUT prêtre, pasteur de Péronne, ajoute qu'un nommé DERENAUCOURT, ménager à Sainghin, a ordre de recevoir tous les mois dudit STORDREAU l'argent nécessaire pour la nourriture de l'enfant de ladite POLLET, ce qu'il sait de Jean CROMBET de Péronne.

**Notariat de Me Charles LOMBART notaire public admis par le Grand Conseil de sa majesté à Warneton
A.E. Tournai - R 2 / 872**

R 2 / 872 acte 1 - 21/04/1640 Antoine BEHAGLE fils de Michel, laboureur en la cense de la Hallerye à la Chapelle d'Armentières et de Philippotte DE LE CUEILLERIE sa femme, assisté de de son père, de Philippe LEURIDAN et Pierre BOIDIN laboureurs à Armentières, ses beaux-frères d'une part, Catherine GHESQUIERE fille de feu Nicolas et de feu Jeanne DELBECQUE, assistée d'André GHESQUIERE l'ancien son grand-père, André GHESQUIERE le jeune son oncle et tuteur paternel, de Jean DELEBECQUE son oncle et de Gérard DEROUCLERS son beau-frère et tuteur d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte par son père qui lui promet donner 1200£, 2c de labeur, échus au dit Antoine par succession de Catherine BEHAGLE fille de Jean et de Catherine BEHAGLE, sa nièce et son droit de bail sur ladite cense sur 30b 3c appartenant à maître Antoine FASCHE prêtre, Sr du dit Hallerye de Lille pour moitié et l'autre moitié à Pierre DE WARENGHIEN écuyer, receveur de l'abbaye d'Anchin de Lille et ses vêtements de noces. Elle apporte par succession de ses parents 1/5° de 4b 3c à Wambrechies et Frelinghien et 17 mesures à Langemark et de 3b 12c à Warneton et Bas-Warneton à l'encontre de ses frères et sœurs selon partage à Ypres et Zonnebeke les (blanc), par la mort de sa mère 1/5° de priseries de grains, scèves, bestiaux, meubles de ménage et autres biens mobiliers en la cense Claere à Bas-Warneton appartenant à l'abbaye de Zonnebeke restant en mont commun jusqu'à leur vente ou prisée au mariage de Nicolas GHESQUIERE son frère auquel appartient le droit ultérieur de la dite cense, 3000£ et ses vêtements de noces.

**Notariat de Me F. (ou J.) GRIETENS notaire à Warneton
A.E. Tournai - R 2 / 867**

R 2 / 867 acte 1 - 28/10/1657 (En flamand) Antoine DE BUSSCHERE, fils de feu Jean, batelier de cette ville, assisté d'Hercule(?) LEBON et Mahieu GONTHIER, ses oncles, et de Suzanne DE BUSSCHERE, épouse de Robert LECLERCQ, sa tante d'une part, Claire DE REVEAULX jeune fille assistée de maître Jean DE REVEAULX, chirurgien de cette ville, son père, d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte les biens selon le partage de la maison mortuaire de Francine DE BARE, sa femme, à l'encontre de ses enfants. Elle apporte les biens de feu Jacquemine CALLE sa mère (pas de partage ou inventaire).

A CONSULTER

La chambre au nettoyage

A la fin du XVII^e siècle, le nettoyage et l'état sanitaire de Lille reposaient déjà sur un système spécifique, fruit de l'expérience locale et fondé à la fois sur une collaboration harmonieuse de l'ensemble de la population avec un service public d'entretien municipalisé et sur l'aptitude des polices communales à inciter facilement et efficacement chacun, tant dans sa vie privée que professionnelle, à se plier aux règles imposées pour le bien commun.

Ce "Fichier de police des rues" a été élaboré par Jacques Lorgnier, chercheur au C.N.R.S., rattaché au Centre d'Histoire Judiciaire, d'après les registres aux sentences de la chambre du nettoyage de 1690 à 1739. Il est précédé d'une introduction qui replace dans son contexte lillois la police du nettoyage aux XVI^e et XVII^e siècles.

La version numérique, préparée par Renaud Limelette, ingénieur d'études en analyse de sources au Centre d'Histoire Judiciaire de l'Université Lille 2, permet une consultation aisée du document soit en dépliant les signets du PDF, soit en cliquant dans la table des matières.

Extraits : *LAROSE (-), -, -, avoir jeté du fumier sur la rue neuve, comparution personnelle, condamnation à 15 patars, (31 mars 1738, A.M.L., A.G., 554-10).*

DILLIES (Antoine), -, à Wambrechies, avoir voituré des immondices des aisements au devant de la maison du Major Commandant, comparution personnelle, condamnation à 20 patars, (12 septembre 1710, A.M.L., A.G., 557-7).

DILLIES (Pierre), -, « paroisse Saint-André, village », avoir voituré du purin par la petite place, comparution personnelle, condamnation aux frais de l'assignation, (15 mars 1701, A.M.L., A.G., 557-1).

DILLIES (Pierre), -, -, avoir des fumiers sur le chemin d'Ypres, provenant partie des quartiers [de cavalerie] et des cabaretiers, comparution non précisée, renvoi : « déchargé » en payant les frais de l'assignation « et huitaine » (les retirer dans les 8 jours), « défense d'en prendre à l'avenir dans les quartiers », [militaires, au préjudice de l'entrepreneur] (13 mai 1712, A.M.L., A.G., 557-7).

DIOVOISE (Jean), censier, à Wasquehal, avoir charrié des immondices sur la rue après les heures réglées, comparution personnelle, condamnation à 15 patars, (17 juillet 1691, A.M.L., A.G., 556-1).

DORCHIES (Jean), -, à Wambrechies, être entré dans le corps de garde de cavalerie sur la grande place [pour prendre des immondices d'aisements, au préjudice de l'entrepreneur] comparution personnelle, condamnation à 40 patars, (4 juin 1717, A.M.L., A.G., 557-7).

DUBOSQUEL (-), (veuve-), -, avoir négligé de faire enlever les « crons » [gravats], comparution par son maçon, condamnation à 20 patars, « ordre à elle de faire enlever incessamment lesdits crons et de tout débarrasser en dedans huit jours », (14 mai 1725, A.M.L., A.G., 556-5).

DUHAMEL (Pasquier), -, à Marcq, « avoir brouetté des immondices d'aisements après les heures », comparution personnelle, condamnation à 5 patars, (7 octobre 1701, A.M.L., A.G., 556-1). J. Lorgnier, Chambre du nettoyage / Fichier de police. 153

DUQUESNE (-), entrepreneur [du nettoyage], paroisse Saint-Sauveur, avoir des monts de boues sur la rue, comparution personnelle, condamnation à 10 patars, chacun (12 décembre 1729, A.M.L., A.G., 556-5), avec son collègue CASTEL.

DUTHOIT (-), (veuve-), -, rue d'Angleterre, « comme dessus » i.e. manque de balayage, comparution non précisée, condamnation à 10 patars, modération : « réduit à l'assignation », (26 novembre 1731, A.M.L., A.G., 554-10).

DUTHOIT (-), censier, à Wasquehal, avoir charrié du fumier « avec un chariot sans planche » [transport salissant], défaut, réajourné ----, (15 avril 1692, A.M.L., A.G., 556-1).

DUTHOIT (Antoine), censier, à Marcq, avoir voituré des immondices après les heures, comparution personnelle, condamnation à 20 patars, (20 février 1711, A.M.L., A.G., 557-7).

<http://fontes-historiae-iuris.univ-lille2.fr/archives-judiciaires-dancien-regime/chambre-du-nettoisement-de-lille/>